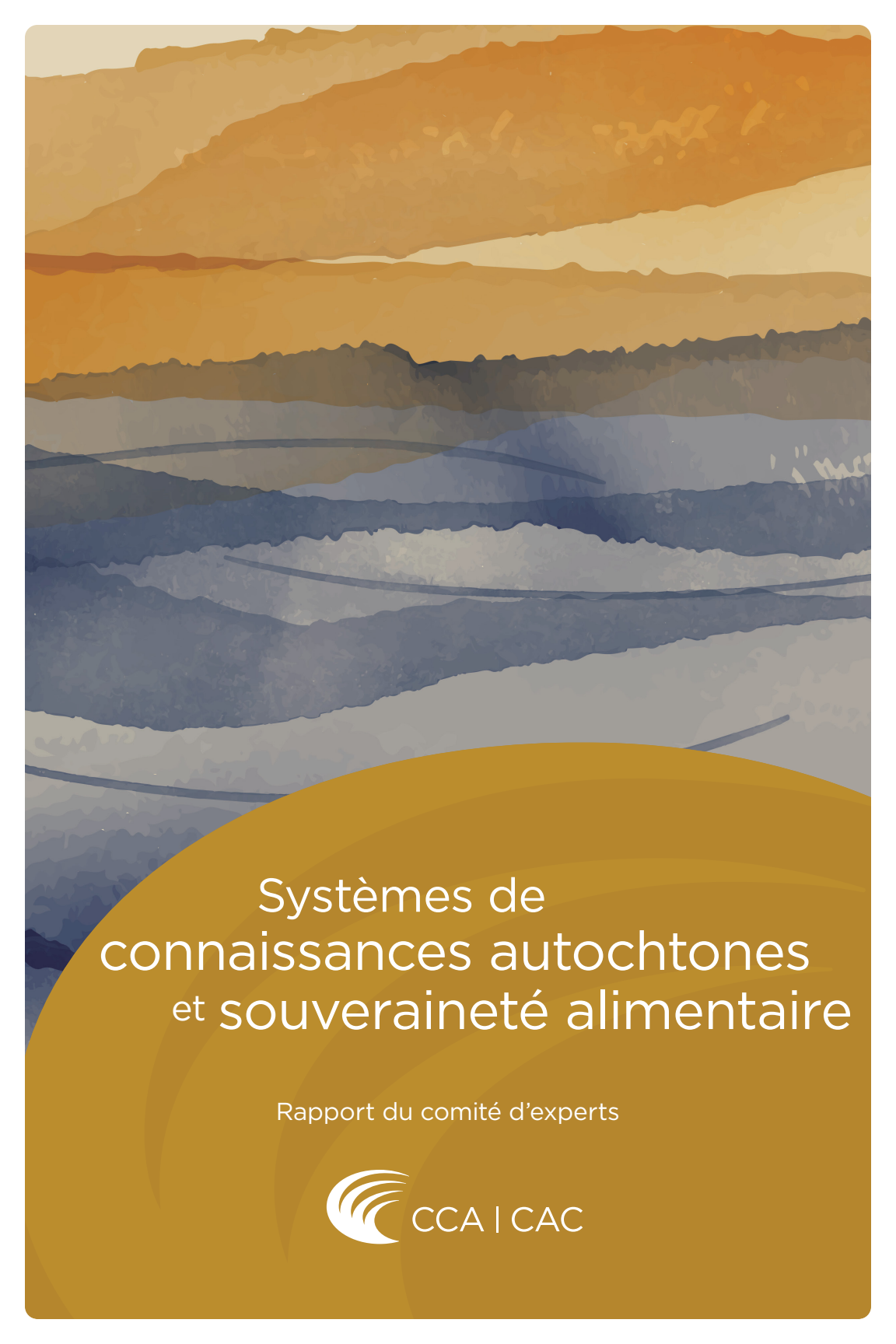




Systèmes de connaissances autochtones et souveraineté alimentaire

Rapport du comité d'experts



CCA | CAC

Systèmes de connaissances autochtones et souveraineté alimentaire

Rapport du comité d'experts



CONSEIL DES ACADÉMIES CANADIENNES

180, rue Elgin, bureau 1401, Ottawa, Ont., Canada, K2P 2K3

Le présent projet répond à une demande du commanditaire, le Groupe interministériel STIM-A (science, technologie, ingénierie et mathématiques autochtones), hébergé par Agriculture et Agroalimentaire Canada. Le commanditaire n'a participé ni à la sélection des membres du comité d'experts ni à la préparation du rapport; les opinions, les constatations et les conclusions exprimées dans la présente publication sont celles des auteurs et ne reflètent pas nécessairement les points de vue des organisations auxquelles ils sont affiliés ou qui les emploient.

Ce rapport devrait être cité comme suit :

CAC – Conseil des académies canadiennes, 2026. *Systèmes de connaissances autochtones et souveraineté alimentaire : rapport du comité d'experts*. Ottawa, ON, CAC. <https://doi.org/10.60870/ztqg-eb96>.

ISBN: 978-1-990592-69-0

DOI: 10.60870/ztqg-eb96

Ce rapport est disponible en anglais : <https://doi.org/10.60870/vdws-ra04>.

Merci à :

Révision Jody Cooper

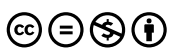
Couverture et mise en page Atiigo Media

Traduction En-Fr Dany Gagnon et Anne-Marie Mesa

Utilisation de l'IA et responsabilité :

Des outils d'intelligence artificielle sont parfois utilisés pour appuyer l'élaboration des évaluations du CAC. Ils sont employés avec prudence, de manière à préserver la confidentialité ainsi que l'intégrité et la qualité du processus d'évaluation. Tout contenu généré par ces outils est soigneusement validé ou révisé afin d'en assurer l'exactitude et la pertinence. Le CAC assume l'entière responsabilité du contenu du présent rapport.

Pour en savoir plus sur l'approche du CAC relativement à l'utilisation de l'intelligence artificielle générative, veuillez consulter son [site Web](#).



Sauf indication contraire, il s'agit d'une œuvre sous licence Creative Commons.

[Attribution – Utilisation non commerciale – Pas d'Œuvre dérivée 4.0 International](#).

The word 'Canada' is written in a serif font, with a small Canadian flag (red and white with a maple leaf) positioned above the final 'a'.

Le présent projet a été rendu possible grâce au soutien du gouvernement du Canada, par l'intermédiaire du Fonds stratégique des sciences.

Les bureaux du Conseil des académies canadiennes (CAC) à Ottawa sont situés sur le territoire traditionnel non cédé du peuple algonquin Anishinaabe, qui s'occupe de ces terres depuis des millénaires.

Le CAC participe à la réconciliation et s'engage à honorer la souveraineté autochtone. Dans le cadre de ses activités visant à fournir des données probantes pour la prise de décision, le CAC reconnaît qu'un large éventail de connaissances et d'expériences contribue à l'édification d'une société plus équitable et plus juste. Nous encourageons tous ceux qui participent à notre travail à mieux connaître et reconnaître le contexte passé et présent du territoire aujourd'hui appelé Canada et des nations et peuples autochtones qui en sont les gardiens.

Comité d'experts

Les membres du comité d'experts agissent à titre personnel et ne représentent pas leur organisation d'affiliation ou leur employeur. Chaque membre a été sélectionné pour son expertise, son expérience et son leadership démontré dans des domaines pertinents pour ce projet.

Treena Wasonti:io Delormier (présidente), professeure agrégée et titulaire de la Chaire de recherche du Canada de niveau 2 sur la souveraineté alimentaire et la nutrition des Autochtones, École de nutrition humaine de l'Université McGill; directrice du Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones et directrice scientifique du Projet de prévention du diabète des écoles de Kahnawake (Kahnawà:ke, Qc)

Jason Akearok, directeur général, Nunavut Wildlife Management Board (Iqaluit, Nt)

Megan Bailey, professeure, Programme des affaires maritimes, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.)

Malek Batal, professeur et titulaire de la Chaire de recherche du Canada de niveau 1 sur la nutrition et les inégalités en santé, Département de nutrition, Faculté de médecine, Université de Montréal (Montréal, Qc)

Simon Brascoupé, professeur auxiliaire de recherche à l'Université Carleton; chercheur principal à l'Université d'Ottawa; professeur auxiliaire aux études supérieures à l'Université Trent; président et chef de la direction de l'Association des administrateurs de l'éducation des Premières Nations (Ottawa, Ont.)

Lawrence Ignace, doctorant, École d'études environnementales, Université de Victoria (Whitehorse, Yn)

Tabitha Robin, professeure adjointe, Faculté des systèmes terrestres et alimentaires, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, C.-B.)

Zoe Todd, professeure agrégée et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la gouvernance autochtone et l'avenir des poissons d'eau douce (niveau 2), Université Simon Fraser (Burnaby, C.-B.)

Message de la présidente

Ce fut un honneur d'assurer la présidence du comité d'experts. J'ai accepté ce rôle en raison de l'expérience positive que j'avais vécue au sein du comité d'experts du CAC sur la sécurité alimentaire des populations autochtones dans le Nord du Canada en 2014. Je savais que le présent rapport offrirait une occasion inestimable d'apprendre aux côtés de chercheurs autochtones et de chercheurs alliés hautement respectés, tous profondément engagés envers les droits, les responsabilités et les systèmes alimentaires des Autochtones. J'ai également été interpellée par l'enjeu fondamental de la reconnaissance et de la valorisation des systèmes de connaissances autochtones au sein de structures de gouvernance et d'élaboration des politiques qui, historiquement, ont marginalisé les Autochtones au Canada.

À titre de femme, d'universitaire kanien'kehá:ka et de membre de la communauté, j'ai la responsabilité de mener mes travaux selon les valeurs haudenosaunee de paix, de puissance et de bienveillance. Dans mon rôle de présidente du comité d'experts, j'ai veillé à ce que les discussions et la prise de décisions accordent une importance égale aux contributions, aux idées et aux points de vue de chacun des membres. Ensemble, les membres du comité, les participants aux ateliers et le personnel du CAC ont mené leurs travaux dans un esprit de respect mutuel et avec la volonté d'honorer les connaissances et l'esprit des générations passées, présentes et futures.

En prenant connaissance du présent rapport, les lecteurs devraient garder à l'esprit que les modes de connaissance autochtones se manifestent dans la diversité des systèmes de connaissances qui prennent vie et se construisent dans une multitude de territoires, de systèmes alimentaires et de pratiques propres aux Autochtones d'aujourd'hui. Les lecteurs doivent aussi se rappeler que les systèmes de connaissances autochtones se perpétuent depuis des temps immémoriaux, malgré des siècles de colonialisme au Canada. Le présent rapport se veut donc une contribution porteuse d'espoir visant à éclairer les politiques et la gouvernance grâce à l'établissement de relations qui favorisent un avenir positif pour les Autochtones et l'ensemble de la population canadienne.

J'espère que toutes ces intentions que nous avons tissées avec grand soin dans le présent rapport inspireront les responsables des politiques, les décideurs, les utilisateurs des connaissances, les chercheurs et les membres des communautés, qui y trouveront des données probantes et des orientations pour favoriser la mise en relation des systèmes de connaissances autochtones au moyen de démarches fondées sur des relations respectueuses. Le présent rapport constitue ainsi une contribution à la vérité et à la réconciliation au Canada et ailleurs dans le monde.

Je tiens à exprimer ma gratitude et mon profond respect envers chacun des membres du comité d'experts pour son engagement à mettre au service de nos travaux le meilleur de ses connaissances et de son expérience. Au nom du comité d'experts, je souhaite remercier les hôtes qui nous ont accueillis avec des paroles bienveillantes et des repas réconfortants lors de nos rencontres en personne. Je tiens également à exprimer ma niawehnkó:wa (grande reconnaissance) à toutes les personnes qui ont contribué à éclairer les délibérations du comité, notamment les participants aux ateliers, les personnes interviewées et les évaluateurs externes. Enfin, nous sommes reconnaissants envers le personnel du CAC pour son travail remarquable et le soin avec lequel il a contribué à la réussite de cette évaluation.

Skennenko:wa,



Treena Wasonti:io Delormier
Présidente du comité d'experts

Personnel du projet du CAC

Équipe d'évaluation :	Anita Melnyk , directrice de projet Amanda Bennett , associée de recherche Vasa Lukich , associée de recherche Kundai Sibanda , coordonnatrice de projet
Édition et communications :	Andrea Hopkins , gestionnaire, planification et production Kelly Loverock , spécialiste, site Web et communication
Avec l'aide de :	Weronika Zych , gestionnaire du soutien à l'évaluation Adam Fortais , associé de recherche Alexei Halpin , associé de recherche

Remerciements

Le comité d'experts et le personnel du CAC tiennent à exprimer leur sincère reconnaissance à Kenneth Bear, directeur du développement agricole, PFN Group of Companies (Première Nation de Pasqua, Sask.), pour le temps et les connaissances qu'il a généreusement consacrés à la réalisation de cette évaluation.

Ils tiennent également à remercier les personnes qui ont accueilli les participants sur leurs territoires à l'occasion des réunions du comité.

Kahnawà:ke, Nation Mohawk, chef Stephen McComber (Kahnawà:ke, Qc)

Mādahòkì Farm, Belle Bailey (Ottawa, Ont.)

Native Canadian Centre of Toronto, Lori Boros (Toronto, Ont.)

Two O Seven, Sonia Desgens (Kahnawà:ke, Qc)

Atelier « Faire le pont entre les systèmes de connaissances »

Dans le cadre de la collecte de données probantes, un atelier visant à discuter et à mettre en commun des exemples de réussite de la mise en relation des systèmes de connaissances s'est tenu le 6 novembre 2025. L'atelier a été financé par Renouer les savoirs Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines. Il a réuni les membres du comité d'experts (à l'exception de Jason Akearok et de Tabitha Robin, qui n'ont pas pu y assister), ainsi que plusieurs participants externes. La liste des contributeurs figure ci-dessous. La version complète des actes de l'atelier est accessible [en ligne](#).

Brielle Beaudin-Reimer, fondatrice et directrice de la recherche, Sage Research (Winnipeg, Man.)

Rachael Cadman, professeure adjointe, Programme des affaires maritimes, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.)

Jennifer Grenz, professeure adjointe, Département de gestion des ressources forestières, Université de la Colombie-Britannique (Vancouver, C.-B.)

Murray Humphries, codirecteur de la recherche, Renouer les savoirs Canada et professeur, Centre d'études sur la nutrition et l'environnement des peuples autochtones, Université McGill (Montréal, Qc)

Aîné Copper Joe Jack, Détenteur de connaissances autochtones et créateur du modèle des relations entre les peuples et le territoire (Whitehorse, Yn)

Jodie Lane, directrice de l'éducation, gouvernement du Nunatsiavut (Makkovik, T.-N.-L.)

Deborah McGregor, titulaire de la chaire d'excellence en recherche du Canada sur les façons autochtones d'assurer la durabilité du climat et de l'eau pour la santé et le bien-être de la planète, Université de Calgary (Calgary, Alb.)

Ken Paul, professeur adjoint, Programme des affaires maritimes, Université Dalhousie; président-propriétaire, Pokiok Associates et membre de la Nation Wolastoqey à Neqotkuk (Première Nation de Tobique, N.-B.)

Personnes interrogées

Dans le cadre de la collecte de données probantes, le personnel du CAC a mené des entretiens afin de mieux comprendre l'important travail réalisé par les communautés au Canada et à l'étranger. Au nom du comité d'experts, le personnel du CAC s'est entretenu avec les personnes suivantes, qui ont généreusement accepté de mettre en commun leurs expériences et leurs connaissances :

Jacob Beaton, Nation Gitxaala, cofondateur et responsable de Tea Creek

Erica Gregory, Manahautū (directrice générale), Kaupapa Kura Taiao (Engagement auprès des Māori, opérations et politiques réglementaires), Autorité de protection environnementale/Te Mana Rauhi Taiao

Nang Jingwas Russ Jones, chef héréditaire, Nation haïda

Hannah Keenes, analyste des politiques, énergie, infrastructures et gestion des ressources, Fédération des Métis du Manitoba

Richard Paton, directeur général adjoint, Conservation marine et de la faune, Qikiqtani Inuit Association

Marci Riel, directrice principale, énergie, infrastructures et gestion des ressources, Fédération des Métis du Manitoba

suiki?st Pauline Terbasket, directrice générale, Okanagan Nation Alliance

Sarah Wickham, coordonnatrice, The Heartwood Collective

Examen par les pairs

La version préliminaire de ce rapport a été revue par des examinateurs choisis par le CAC pour la diversité de leurs points de vue et de leurs domaines d'expertise. Leurs commentaires anonymisés ont été entièrement pris en compte par le comité d'experts. Le CAC ne leur a toutefois pas demandé de cautionner les conclusions du rapport et ils n'ont pas vu la version finale avant publication. La responsabilité du contenu final de ce rapport incombe au comité d'experts et au CAC.

Mia Beattie, mentore auprès des jeunes, Ikaarvik (Cambridge Bay, Nt)

Kerry-Ann Charles, membre de la Première Nation des Chippewas de Georgina Island; fondatrice et directrice générale de Ne'ikaanigaana Inc. et coordonnatrice des partenariats en environnement, Cambium Indigenous Professional Services (CIPS) (Première Nation de Georgina Island, Ont.)

Dalee Sambo Dorough, chercheuse principale et conseillère spéciale, Université de l'Alaska à Anchorage et membre experte, Mécanisme d'experts des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (Anchorage, AK)

Laura Forsythe, professeure agrégée, Faculté d'éducation, Université de Winnipeg (Winnipeg, Man.)

Tracey Galloway, professeure agrégée, Département d'anthropologie, Université de Toronto à Mississauga (Mississauga, Ont.)

Tiff-Annie Kenny, professeure adjointe, Département de nutrition, Université de Montréal et chercheuse, Centre de recherche en santé publique (CRéSP) (Montréal, Qc)

Catherine Lambert Koizumi, directrice générale, Mi'gmaq Wolastoqey Indigenous Fisheries Management Association (Gegapegiag, Qc)

Allyson Menzies, professeure adjointe, Département des sciences biologiques, Université de Calgary (Calgary, Alb.)

Damian Morgan-Bulled, membre de la Nation Yorta Yorta et facilitateur principal autochtone, Climate Systems Hub, National Environmental Science Program, Commonwealth Scientific and Industrial Research Organisation (Echuca, Australie)

Robert Patrick, professeur, Département de géographie et d'aménagement, Collège des arts et des sciences, Université de la Saskatchewan (Saskatoon, Sask.)

Gary Pritchard, écologiste de la conservation, 4 Directions Conservation et professeur auxiliaire, Université Carleton (Première Nation de Curve Lake, Ont.)

Thierry Rodon, professeur, Département de science politique, Université Laval (Québec, Qc)

Le processus d'examen par les pairs a été supervisé par **Kyle Bobiwash**, professeur adjoint et chercheur autochtone, Département d'entomologie, Université du Manitoba.

Résumé

Les systèmes de connaissances et les systèmes alimentaires autochtones sont interdépendants, se soutiennent mutuellement et reposent sur des responsabilités qui relient les Autochtones à la Terre, à l'Eau ainsi qu'aux êtres apparentés vivants et non vivants. Les systèmes de connaissances autochtones (SCA) sains sont favorisés par la reconnaissance et le respect des droits, de la souveraineté, de la gouvernance et de l'autodétermination. Les SCA sains dépendent de l'accès aux territoires, de l'apprentissage intergénérationnel, de la continuité des langues, du bien-être individuel et communautaire ainsi que de la résurgence culturelle des peuples autochtones. Les systèmes alimentaires autochtones sains découlent de ces systèmes de connaissances et les renforcent; ils permettent aux Autochtones de subvenir à leurs besoins et à ceux de leur communauté de manière autonome. Lorsqu'ils bénéficient d'un soutien approprié, ces systèmes génèrent des retombées sociales, environnementales, économiques et culturelles.

Malgré la reconnaissance croissante des connaissances autochtones dans les politiques nationales et internationales, les structures de gouvernance fédérales continuent de fonctionner dans des cadres coloniaux. Les mécanismes existants considèrent généralement les connaissances autochtones comme une source d'information, sans toutefois partager le contrôle ni permettre un réel pouvoir décisionnel autochtone. Par conséquent, l'intégration de ces connaissances demeure souvent extractive et procure peu, voire aucun, bénéfice réciproque aux communautés qui en sont détentrices. Une véritable mise en relation des systèmes de connaissances exige un apprentissage institutionnel ainsi que des changements transformateurs au sein des gouvernements et de la société dans son ensemble.

Compte tenu des engagements pris en faveur de la réconciliation et reconnaissant la nécessité de mettre en avant les connaissances¹ et le leadership autochtones dans les politiques et la gouvernance au Canada de manière respectueuse et appropriée, le Groupe interministériel des sciences, technologies, ingénierie et

1 À noter que le terme « science autochtone » est employé par le commanditaire, qu'Environnement et Changement climatique Canada (2022a) définit comme « un système de connaissances distinct, éprouvé par le temps et méthodologique, qui peut améliorer et compléter la science occidentale ». Le comité d'experts a toutefois choisi d'utiliser les termes « connaissances autochtones » et « systèmes de connaissances autochtones » dans le présent rapport. Les raisons qui motivent ce choix sont exposées à la section 2.1.1.

mathématiques autochtones (STIM-A)² du gouvernement du Canada (ci-après appelé le commanditaire) a demandé au Conseil des académies canadiennes (CAC) de répondre à la question suivante et à ses sous-questions :



Comment les politiques et la gouvernance³ peuvent-elles promouvoir la science autochtone de façon à faire progresser les priorités autochtones et à générer des bénéfices réciproques pour l'ensemble des communautés canadiennes, tout en répondant aux objectifs sociaux, environnementaux et économiques du Canada?

- Compte tenu des pratiques exemplaires au Canada et à l'étranger, quels seraient les principaux éléments d'un cadre visant à soutenir les connaissances et l'innovation autochtones dans les politiques et la gouvernance au Canada? Comment ce cadre pourrait-il contribuer à promouvoir la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire au Canada?
- Quels sont les possibilités et les obstacles liés au soutien des connaissances, de l'innovation et du leadership autochtones dans les systèmes alimentaires au Canada?
- Comment les politiques et la gouvernance soutiennent-elles les sciences et l'innovation autochtones dans d'autres pays afin de favoriser la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire?
- De quelle manière les connaissances, l'innovation et le leadership autochtones dans les systèmes alimentaires peuvent-ils générer des retombées économiques, environnementales et sociales pour le Canada?

2 Le Groupe interministériel des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques autochtones (STIM-A) est une équipe interministérielle et interorganismes du gouvernement fédéral qui contribue à l'élaboration et au renforcement des politiques, des programmes et des activités du fédéral liés aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques, en mettant l'accent sur la mise en relation des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire héberge et coprécide le Groupe interministériel STIM-A, aux côtés de Pêches et Océans Canada. Le groupe comprend également l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence spatiale canadienne, Environnement et Changement climatique Canada, Santé Canada, Ingenium, le Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone, le Conseil national de recherches du Canada, Ressources naturelles Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Bureau de la Conseillère scientifique en chef, Parcs Canada, l'Agence de la santé publique du Canada ainsi que Services publics et Approvisionnement Canada (GC, 2024a).

3 La « gouvernance » renvoie à la fois à la gouvernance et à l'autodétermination des Autochtones, ainsi qu'aux processus de gouvernance et de réglementation du Canada, qui influent tous sur l'avancement des priorités autochtones.

Pour réaliser ce mandat, le CAC a constitué un comité d'experts multidisciplinaire composé de huit personnes (ci-après, le comité d'experts). Celui-ci réunit des chercheurs et des spécialistes autochtones⁴ et non autochtones. Les membres du comité soulignent qu'ils ne prétendent pas représenter un point de vue collectif englobant l'ensemble des Autochtones du Canada. Ils précisent également que leurs travaux visent à refléter les distinctions parmi les Premières Nations, les Métis et les Inuits, reconnaissant que les systèmes alimentaires, la gouvernance et les connaissances sont ancrés dans des territoires et des contextes particuliers, et ne relèvent pas d'une réalité autochtone uniforme.

Les membres du comité d'experts remercient le commanditaire d'avoir soumis cette question au CAC et reconnaissent l'importance ainsi que la portée du mandat qui leur a été confié. Le comité souhaite également reconnaître le malaise ressenti à l'égard de certaines questions qui, selon une certaine interprétation, peuvent laisser entendre qu'il s'agit de déterminer comment le Canada pourrait tirer davantage profit des peuples autochtones. Bien que le comité estime que le commanditaire agit avec sérieux, sincérité, et dans une volonté d'aller de l'avant « de la bonne façon⁵ », ses membres jugent important de reconnaître la tension et les défis inhérents aux questions qui leur ont été soumises.

Les membres du comité d'experts reconnaissent également l'existence d'une tension entre les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux, tant sur le plan des méthodologies que des visions du monde. Les processus du CAC s'inscrivent dans une tradition occidentale qui n'a pas été conçue en fonction des paradigmes autochtones. Malgré cela, le comité et le personnel se sont efforcés de faire une place aux perspectives et aux voix autochtones dans leurs travaux, en s'appuyant sur diverses sources de données probantes pour éclairer les discussions et les délibérations tout au long du processus. Une analyse exhaustive des travaux menés dans l'ensemble des provinces et des territoires dépassait le cadre du présent rapport. Le comité a donc abordé ses délibérations comme un exercice de délimitation de la portée, portant sur un éventail de pratiques et de politiques existantes, en accordant une attention particulière aux politiques fédérales compte tenu de la nature du commanditaire.

Le comité d'experts invite le lecteur à prendre le temps d'examiner attentivement le présent rapport, à tirer des enseignements des exemples qui y sont présentés

4 Territoire mohawk de Kahnawà:ke, Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg, Première Nation de Lac des Mille Lacs, Inuits du Nunavut, Métis de la rivière Rouge et Métis et Cris d'ascendance mixte.

5 Par cette expression, le comité d'experts entend une orientation éthique commune fondée sur des relations respectueuses, la réciprocité, la responsabilité, les cérémonies et les protocoles, l'autorité des communautés, les systèmes de connaissances autochtones ainsi que la responsabilité envers les générations futures (p. ex. Ball et Janyst, 2008; Kendrick et Walsh, 2025; Meng *et al.*, 2025; Reid *et al.*, 2024).

en fonction de sa propre réalité et des défis auxquels il est confronté, et à veiller à contribuer, de la bonne façon, à faire le pont entre les systèmes de connaissances.

Mise en contexte

Le soutien aux SCA ne se limite pas à intégrer les connaissances autochtones aux processus d'élaboration des politiques occidentales. Un soutien véritable suppose de renforcer les SCA eux-mêmes, au moyen de mesures qui favorisent la souveraineté des Autochtones, respectent les droits ancestraux et issus de traités, facilitent l'accès aux territoires traditionnels et appuient les langues autochtones ainsi que la résurgence culturelle. Des efforts soutenus et à long terme sont nécessaires pour établir des fondements solides avant de mettre en place un processus de mise en relation des systèmes de connaissances. Cela comprend la réduction des inégalités et l'établissement de relations fondées sur la compréhension mutuelle.

Partir sur de bonnes bases : les fondements de la mobilisation

Une relation saine entre les peuples autochtones et le gouvernement du Canada commence par la reconnaissance des droits des Autochtones et par la prise en compte des inégalités structurelles : conditions de vie dangereuses, accès limité aux territoires traditionnels, pauvreté, racisme systémique, violence fondée sur le genre, insécurité alimentaire et perte des langues et de la continuité culturelle. En l'absence de ces fondements, il est impossible d'établir un véritable partenariat de bonne foi. Le soutien apporté par les politiques commence donc par des investissements fondamentaux qui renforcent le bien-être des Autochtones, notamment par l'amélioration des infrastructures, du logement, des services de santé, de l'éducation, de l'accès à l'eau potable, de l'apprentissage sur le territoire et des systèmes alimentaires durables. Il passe également par la protection des droits des Autochtones, notamment les droits de récolte et le droit à l'autodétermination, par la reconnaissance de la souveraineté autochtone et par la garantie d'un accès sécuritaire aux territoires traditionnels pour les activités de récolte, les cérémonies et les pratiques culturelles. Il est tout aussi essentiel de favoriser la sécurité culturelle en mettant fin aux pratiques discriminatoires, en offrant aux fonctionnaires une formation appropriée, en créant des espaces où les partenaires autochtones peuvent participer sans subir de préjudice et en reconnaissant que les Autochtones sont titulaires de droits et des partenaires à part entière dans l'élaboration des politiques et la gouvernance.

Établir des relations avant la prise de décision

Les politiques et les mécanismes de gouvernance qui favorisent l'établissement de relations plutôt que la seule consultation contribuent à une collaboration véritable. Cela exige de consacrer du temps à l'établissement de relations de confiance, au dialogue et au développement d'une compréhension commune; de respecter les protocoles, les cérémonies et les lois autochtones qui encadrent le partage des connaissances; et de reconnaître la diversité des visions du monde, notamment en ce qui concerne les relations, la spiritualité et les responsabilités envers la Terre, l'Eau et les relations de parenté. Ce travail relationnel constitue un préalable essentiel à l'établissement de partenariats fructueux, en favorisant la confiance et des bénéfices réciproques.

Reconnaître les connaissances autochtones comme des systèmes, et non comme de simples données

Les cadres fédéraux actuels traitent souvent les connaissances autochtones comme de l'information pouvant être extraite, traduite et intégrée aux processus occidentaux, une approche qui témoigne d'une méconnaissance fondamentale des SCA. Les SCA sont relationnels, spirituels, expérientiels et contextuels. Ils sont intimement liés à la Terre, à la langue, aux cérémonies et aux relations de parenté. Ils sont des traditions orales incarnées par les personnes et les communautés, plutôt que d'éléments pouvant en être dissociés. Les politiques et les mécanismes de gouvernance efficaces doivent donc aller au-delà de l'extraction d'information et plutôt préserver l'intégrité des systèmes de connaissances dans leur ensemble. Le comité d'experts a été chargé de déterminer les éléments d'un cadre susceptible d'appuyer un tel travail, particulièrement en ce qui concerne la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire au Canada.

Éléments d'un cadre

En s'appuyant sur des pratiques prometteuses au Canada et à l'étranger, le comité d'experts a déterminé les principaux éléments d'un cadre pouvant appuyer les SCA dans les politiques et la gouvernance. Ces éléments se regroupent en trois étapes (figure 1).

Au sein de ce cadre, la première étape consiste à établir des bases solides au moyen de mesures favorisant une participation sécuritaire, protégée et soutenue. Ces mesures comprennent notamment la formation des participants non autochtones afin de favoriser une compréhension des visions du monde et des systèmes de connaissances autochtones, la reconnaissance des droits des Autochtones et la garantie de l'accès à la Terre et à l'Eau, les investissements dans les économies autochtones, le soutien à la revitalisation des langues et des cultures autochtones,

ainsi que la priorisation des méthodologies de recherche autochtones. La deuxième étape vise à créer le temps et l'espace nécessaires pour que les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux puissent se rencontrer dans le respect, en privilégiant l'établissement de relations à long terme plutôt que des échéanciers à court terme associés aux politiques. La troisième étape détermine les méthodologies appropriées pour élaborer conjointement des mécanismes de gouvernance qui reposent sur un pouvoir décisionnel partagé, au moyen d'approches qui s'appuient de manière équitable sur les systèmes de connaissances et répondent à des priorités communes. Cette troisième étape correspond à la mise en relation des systèmes de connaissances, que le comité d'experts considère toutefois comme une solution qui ne conviendra pas nécessairement à tous les enjeux.

Appliqués à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire, ces éléments du cadre renforcent le fait que les SCA et les systèmes alimentaires autochtones se soutiennent mutuellement : les politiques qui appuient les systèmes de connaissances renforcent intrinsèquement les systèmes alimentaires, la cogestion améliore l'accès aux aliments traditionnels et l'intendance assurée par les Autochtones favorise le maintien des écosystèmes producteurs d'aliments. Pris ensemble, ces éléments font de la souveraineté alimentaire non pas une question de prestation de services, mais un fondement reposant sur les droits et l'autodétermination au service du bien-être des communautés et de la santé des écosystèmes.

Les ponts fructueux sont bâtis par des personnes qui s'appuient sur des fondations solides (étape 1) et qui abordent l'établissement de liens avec humilité, dans le respect des droits et des priorités des personnes avec lesquelles elles souhaitent collaborer (étape 2). Les ponts sont propres à leur contexte et à l'usage auquel ils sont destinés. Il existe de nombreuses approches qui peuvent être adoptées, adaptées ou enrichies afin de favoriser leur réussite (étape 3).

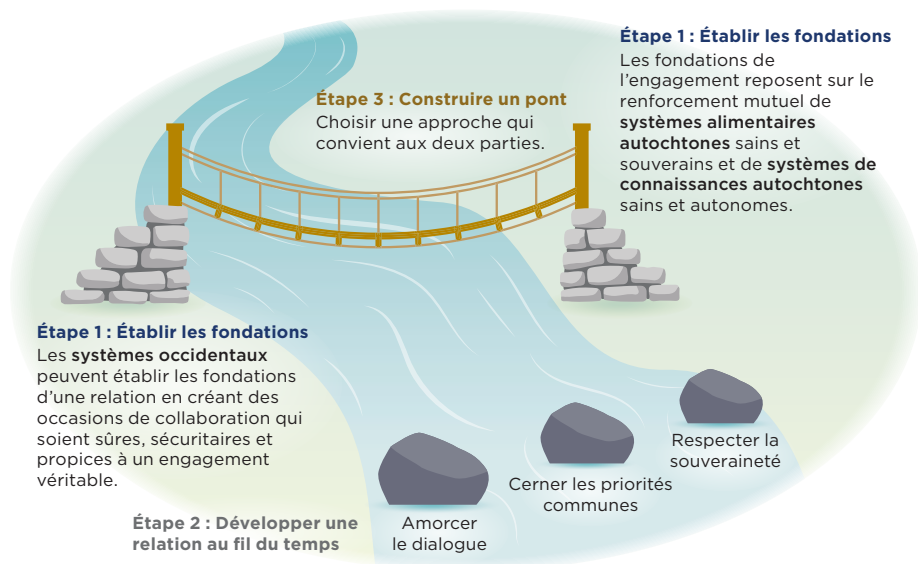


Figure 1 Les trois étapes pour faire le pont entre les systèmes de connaissances

Le comité a défini trois grandes étapes permettant de soutenir les systèmes de connaissances autochtones dans les politiques et la gouvernance occidentales, et inversement, en construisant des ponts permettant de franchir le cours d'eau des connaissances (tel que décrit par Jack, 2025). La réussite est le plus souvent le résultat de la réalisation de ces étapes dans un ordre séquentiel, bien que le comité souligne qu'elles sont toutes trois continues; par exemple, les travaux menés de façon soutenue dans le cadre de la première étape favorisent le démarrage de la deuxième. La première étape consiste à jeter les bases pour travailler de la bonne façon, tant dans les systèmes de connaissances autochtones que dans les systèmes de connaissances occidentaux, en veillant à ce que les deux rives du cours d'eau des connaissances soient prêtes à l'engagement. La deuxième étape, qui consiste à franchir le cours d'eau des connaissances, permet de développer une relation entre les systèmes de connaissances sans puiser explicitement dans l'un ou l'autre. La troisième étape est celle du codéveloppement et de la cogouvernance d'un pont visant à atteindre des objectifs communs. Il importe de souligner que toutes les démarches fructueuses ne mènent pas à la troisième étape; dans certaines situations, le développement d'une relation mutuellement bénéfique peut conduire à la conclusion que la construction d'un pont n'est finalement pas une solution appropriée. Les ponts répondent à des défis précis; les fondations et les relations, quant à elles, se maintiennent grâce à des efforts continus.

Possibilités et obstacles

L'intendance et la gouvernance assurées par les Autochtones offrent d'importantes possibilités de renforcer les systèmes alimentaires, de restaurer les écosystèmes et de faire progresser les pratiques de gestion de l'environnement partout au Canada. Par exemple, une gestion de l'environnement dirigée ou codirigée par les Autochtones peut favoriser des approches holistiques en matière de conservation, d'intendance des terres et de restauration des systèmes alimentaires. L'intendance des pêches et de la faune par les Autochtones revitalise les pratiques alimentaires culturelles et favorise la transmission intergénérationnelle des connaissances, les modèles d'apprentissage sur le territoire formant quant à eux des leaders maîtrisant à la fois les SCA et la science occidentale. Parallèlement, les initiatives de surveillance du climat, de la santé et de l'environnement dirigées par les Autochtones se sont révélées bénéfiques pour la sécurité (p. ex. grâce à une meilleure connaissance de l'état de la glace) ainsi que pour la sécurité alimentaire. Les efforts visant à revitaliser des espèces d'importance culturelle renforcent les écosystèmes et les communautés, tandis que les collaborations croissantes entre les nations et au sein de celles-ci favorisent davantage les échanges de connaissances et stimulent l'innovation.

Les obstacles structurels et hérités du colonialisme continuent de poser des contraintes aux systèmes de connaissances *et* alimentaires autochtones. Par exemple, les cadres juridiques coloniaux limitent la compétence des Autochtones à l'égard des Terres et des Eaux, tandis que le sous-financement systémique fragilise les initiatives à long terme en matière de gouvernance autochtone et de souveraineté alimentaire. Les politiques centrées sur la science occidentale ne tiennent souvent pas compte des dimensions relationnelles, spirituelles et ancrées dans le territoire des connaissances autochtones. De plus, la mise en œuvre fragmentaire des engagements fédéraux limite les possibilités de changement transformateur. Les règlements sur la salubrité des aliments et les restrictions en matière de récolte nuisent à l'accès aux aliments traditionnels, tandis que les changements climatiques et la dégradation de l'environnement menacent de façon disproportionnée les systèmes alimentaires autochtones, compromettant davantage le bien-être culturel, écologique et communautaire.

Comparateurs internationaux

Les modèles internationaux offrent des exemples de la façon dont d'autres pays soutiennent les connaissances autochtones, la gouvernance autochtone et les souverainetés alimentaires autochtones dans les politiques et la gouvernance. En Aotearoa–Nouvelle-Zélande, les connaissances māories (*mātauranga Māori*) sont officiellement reconnues dans la législation et la gouvernance

environnementale, où des structures de cogouvernance intègrent directement le droit et la vision du monde māoris à la prise de décision. Par exemple, des comités consultatifs veillent à ce que les perspectives māories orientent les processus réglementaires. Ailleurs, l'Australie montre l'importance d'un soutien structurel aux programmes de protection de l'environnement qui marient les connaissances écologiques autochtones et occidentales au moyen de cadres nationaux assurant un financement à long terme pour la gestion des terres et la restauration écologique. En Amérique latine, la reconnaissance constitutionnelle des droits et des connaissances des Autochtones dans des pays comme la Bolivie, l'Équateur, le Guatemala et le Venezuela a permis une gouvernance participative dans les politiques relatives au climat, à l'agriculture et à la biodiversité. Les partenariats internationaux dans l'Arctique mettent également en lumière de solides modèles de gouvernance qui montrent la manière dont les connaissances inuites peuvent orienter l'intendance transfrontalière d'écosystèmes marins essentiels à la production d'aliments. Pris collectivement, ces exemples montrent qu'un soutien véritable aux SCA exige plus que de la consultation : il dépend de la reconnaissance juridique des droits des Autochtones, de l'inclusion structurelle de la gouvernance autochtone, d'un financement à long terme à l'endroit des Autochtones, et de l'acceptation des droits, des protocoles et des visions du monde autochtones comme étant égaux aux systèmes occidentaux.

Retombées économiques, environnementales et sociales

Les investissements dans les systèmes de connaissance autochtones et les systèmes alimentaires autochtones génèrent des retombées économiques, puisque les initiatives dirigées par les Autochtones – qu'il s'agisse de programmes dirigés par des gouvernements autochtones ou d'entreprises agricoles privées – créent de manière démontrable des possibilités d'emploi, de formation et d'entrepreneuriat. Par exemple, les programmes des gardiens et des rangers autochtones placent les méthodologies autochtones au cœur de la surveillance de l'environnement. Des recherches menées en Australie et au Canada ont montré que les investissements dans ces programmes génèrent des retombées économiques et sociales, et que la restauration des écosystèmes contribue à revitaliser les économies locales et régionales. Les retombées environnementales sont tout aussi importantes. Les pratiques d'intendance des Autochtones préservent la biodiversité, restaurent les écosystèmes dégradés et renforcent la résilience face aux changements climatiques. Les pratiques agricoles et de récolte traditionnelles favorisent quant à elles la santé à long terme des systèmes alimentaires, tandis que les aires protégées préservent de vastes écosystèmes intacts essentiels à la séquestration du carbone.

et à la survie des espèces. Ces approches démontrent que les SCA sont essentiels au maintien de la santé des terres, des eaux et des systèmes alimentaires.

Le renforcement des systèmes alimentaires et des systèmes de connaissances autochtones procure également des retombées sociales et culturelles susceptibles d'améliorer le bien-être physique, mental, émotionnel et spirituel. La souveraineté alimentaire favorise pour sa part la résurgence culturelle en renforçant les langues, l'apprentissage intergénérationnel et les relations de parenté. Au-delà des communautés autochtones, l'ensemble de la population du Canada bénéficie d'écosystèmes plus sains, de systèmes alimentaires plus durables et d'une plus grande résilience des communautés, tandis que la gouvernance assurée par les Autochtones offre des modèles novateurs pour relever des défis de société plus vastes, notamment les changements climatiques, la perte de biodiversité et la fragilité des systèmes alimentaires.

Réflexions du comité d'experts

Le soutien aux SCA est indissociable du soutien aux droits, aux responsabilités, à la souveraineté et aux relationnalités autochtones. Les politiques qui se limitent à intégrer les connaissances autochtones sans partager le pouvoir sont insuffisantes et risquent de perpétuer des dynamiques extractives. Il est temps d'adopter une gouvernance transformatrice fondée sur la réciprocité, le respect et l'établissement de relations à long terme. Un cadre reposant sur des investissements fondamentaux, des relations réciproques et un pouvoir partagé peut favoriser des mécanismes de gouvernance mutuellement bénéfiques. Lorsque les systèmes de connaissances autochtones – et les systèmes alimentaires qu'ils soutiennent – sont sains et souverains, ils génèrent des retombées sociales, environnementales, économiques et culturelles pour l'ensemble de la population du Canada.

Table des matières

1	Introduction	1
1.1	Le mandat du comité	3
1.2	L'approche du comité	5
1.3	Structure du rapport.	9
2	Contexte	11
2.1	Concepts et termes clés.	12
2.2	Oppression historique et contemporaine des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires autochtones	30
3	Des systèmes de connaissances autochtones et des systèmes alimentaires sains	39
4	Les connaissances autochtones dans les politiques et la gouvernance fédérales	59
4.1	Les lois.	63
4.2	Politiques	66
4.3	Reconnaissance et considération	71
5	Politiques et structures de gouvernance dirigées par les Autochtones	77
5.1	Bien-être	79
5.2	Souveraineté	86
5.3	Résurgence culturelle	94
6	Des systèmes de connaissances sains pour des systèmes alimentaires sains.	101
6.1	Partir sur de bonnes bases	106
6.2	Une diversité d'approches	110
6.3	Trouver une voie	114
6.4	Une invitation à la réflexion	120
	Références	125

Introduction

- 1.1 Le mandat du comité
- 1.2 L'approche du comité
- 1.3 Structure du rapport

Le corpus des connaissances humaines ne relève pas simplement de l'ajout des savoirs des peuples non occidentaux à l'édifice déjà construit des connaissances occidentales.

Deloria (1999a)

Les systèmes de connaissances autochtones¹ sains et souverains ainsi que les systèmes alimentaires autochtones sains et souverains se renforcent mutuellement. Les pratiques alimentaires autochtones englobent une riche diversité d'activités liées à la Terre et à l'Eau, et la relation qu'entretiennent les Autochtones avec leurs systèmes alimentaires reflète des systèmes de connaissances qui s'expriment dans des pratiques transmises de génération en génération, celles-ci étant maintenues par un groupe de personnes afin d'assurer la subsistance et le bien-être du groupe (Morrison, 2011). Les systèmes de connaissances autochtones (SCA) sont diversifiés et propres à chaque contexte. Enracinés dans des relations intergénérationnelles avec les personnes et les lieux, ils sont intimement tissés dans les cultures autochtones en tant que processus plutôt que comme produits (Stirling *et al.*, 2023). La colonisation perturbe les SCA en rompant les liens intergénérationnels, notamment par l'effet des pensionnats, de la Rafle² des années soixante et d'autres injustices qui persistent encore aujourd'hui. Mentionnons notamment le sous-financement et le manque d'infrastructures essentielles au bien-être, qui contraignent les familles à se séparer et à abandonner leur territoire d'origine, leur communauté et leurs systèmes de connaissances. Les SCA sont au cœur de la gouvernance et de la gestion des systèmes alimentaires autochtones, lesquels sont régis par le droit naturel³, qui énonce des devoirs de réciprocité, de respect et de responsabilité envers toutes les relations, humaines ou autres. Les Autochtones se sont également vus systématiquement dépossédés de leurs Terres et de leurs Eaux, ou ont vu celles-ci dégradées ou détruites par un développement non durable, tandis que la discrimination et l'oppression qui persistent continuent de faire obstacle à la résurgence culturelle et à la revitalisation.

1 Les Autochtones sont légalement reconnus au Canada comme titulaires de droits en vertu de la *Loi constitutionnelle de 1982*, dans laquelle « peuples autochtones du Canada s'entend notamment des Indiens, des Inuits et des Métis du Canada » (GC, 1982). Tout en reconnaissant que des discussions sont toujours en cours au sujet de l'appartenance aux communautés autochtones, le comité d'experts a retenu une approche fondée sur les droits pour ses travaux.

2 La Rafle des années soixante désigne la période qui a commencé en 1951, lorsque des modifications à la *Loi sur les Indiens* ont placé la protection de l'enfance autochtone sous contrôle provincial et que des milliers d'enfants inuits, métis et des Premières Nations ont été retirés de leur foyer sans le consentement de leurs parents ni des gouvernements autochtones, puis adoptés par des familles non autochtones au Canada et à l'étranger (Sinclair et Dainard, 2024).

3 Le droit naturel est décrit par McGregor (2015) comme découlant de la nature, et non de l'humanité, et comme une explication des responsabilités et des obligations mutuelles de l'ensemble de la Création.

Les connaissances autochtones et les systèmes de connaissances⁴ autochtones sont essentiels à la santé et au bien-être des environnements : la biodiversité observée dans les milieux naturels est souvent le résultat direct de l'intendance des relations entre les Autochtones et les autres êtres (Fa *et al.*, 2020; Armstrong *et al.*, 2021; Sze *et al.*, 2024). Le lien spirituel et physique qui unit les SCA aux Terres et aux Eaux s'est adapté au fil des millénaires et continue de le faire. L'urgence pour l'ensemble de la population de réagir aux changements climatiques met en évidence l'importance de soutenir les SCA et d'en tirer des enseignements. De plus, les gouvernements coloniaux ont pris des engagements en faveur de la réconciliation et ont exprimé leur volonté d'associer les Autochtones aux processus décisionnels pertinents. Par conséquent, de nombreuses discussions portent sur les façons appropriées d'entrelacer, de tisser, de développer conjointement ou, plus largement, de soutenir les connaissances autochtones dans les politiques et les programmes gouvernementaux (voir p. ex. ECCC, 2022a; GC, 2024a; Ban *et al.*, 2026).

1.1 Le mandat du comité

Reconnaissant la nécessité de placer les connaissances et le leadership des Autochtones au premier plan des politiques et de la gouvernance au Canada, de manière respectueuse et appropriée, le Groupe interministériel des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques autochtones (STIM-A)⁵ du gouvernement du Canada (ci-après appelé le commanditaire) a demandé au Conseil des académies canadiennes (CAC) de répondre à la question suivante et à ses sous-questions.

4 À noter que le terme « science autochtone » est employé par le commanditaire, qu'Environnement et Changement climatique Canada (2022a) définit comme « un système de connaissances distinct, éprouvé par le temps et méthodologique, qui peut améliorer et compléter la science occidentale ». Le comité d'experts a toutefois choisi d'utiliser les termes « connaissances autochtones » et « systèmes de connaissances autochtones » dans le présent rapport. Les raisons qui motivent ce choix sont exposées à la section 2.1.1.

5 Le Groupe interministériel des sciences, technologies, ingénierie et mathématiques autochtones (STIM-A) est une équipe interministérielle et interorganismes du gouvernement fédéral qui contribue à l'élaboration et au renforcement des politiques, des programmes et des activités du fédéral liés aux sciences, aux technologies, à l'ingénierie et aux mathématiques, en mettant l'accent sur la mise en relation des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux. Le ministère de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire héberge et copréside le Groupe interministériel STIM-A, aux côtés de Pêches et Océans Canada. Le groupe comprend également l'Agence canadienne d'inspection des aliments, l'Agence spatiale canadienne, Environnement et Changement climatique Canada, Santé Canada, Ingenium, le Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone, le Conseil national de recherches du Canada, Ressources naturelles Canada, le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada, le Bureau de la Conseillère scientifique en chef, Parcs Canada, l'Agence de la santé publique du Canada ainsi que Services publics et Approvisionnement Canada (GC, 2024a).



Comment les politiques et la gouvernance⁶ peuvent-elles promouvoir la science autochtone de façon à faire progresser les priorités autochtones et à générer des bénéfices réciproques pour l'ensemble des communautés canadiennes, tout en répondant aux objectifs sociaux, environnementaux et économiques du Canada?

- Compte tenu des pratiques exemplaires au Canada et à l'étranger, quels seraient les principaux éléments d'un cadre visant à soutenir les connaissances et l'innovation autochtones dans les politiques et la gouvernance au Canada? Comment ce cadre pourrait-il contribuer à promouvoir la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire au Canada?
- Quelles sont les possibilités et les obstacles liés au soutien des connaissances, de l'innovation et du leadership autochtones dans les systèmes alimentaires au Canada?
- Comment les politiques et la gouvernance soutiennent-elles les sciences et l'innovation autochtones dans d'autres pays afin de favoriser la sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaire?
- De quelle manière les connaissances, l'innovation et le leadership autochtones dans les systèmes alimentaires peuvent-ils générer des retombées économiques, environnementales et sociales pour le Canada?

Le respect du leadership et de l'autodétermination des Autochtones – notamment en matière de souveraineté alimentaire, de gouvernance des données et de décolonisation – favorise la revitalisation et la résurgence des SCA. Par exemple, les systèmes alimentaires autochtones sont liés à tous les aspects de la vie des Autochtones, et l'étude des moyens de soutenir et de valoriser les connaissances autochtones afin de faire progresser la souveraineté alimentaire offre un point d'entrée pour examiner la manière dont les SCA peuvent être soutenus dans d'autres domaines. La souveraineté alimentaire des Autochtones repose fondamentalement sur l'autodétermination, le pouvoir décisionnel nécessaire pour prendre soin des Terres et des Eaux, les pratiques de récolte et la capacité de préserver le bien-être culturel et communautaire. La valorisation des connaissances autochtones et l'accent mis sur les perspectives et les priorités des

6 La « gouvernance » renvoie à la fois à la gouvernance et à l'autodétermination des Autochtones, ainsi qu'aux processus de gouvernance et de réglementation du Canada, qui influent tous sur l'avancement des priorités autochtones.

Autochtones à l'égard de la souveraineté alimentaire sont à même de contribuer à faire progresser les objectifs du Canada sur le plan de la réconciliation, de la durabilité, de la biodiversité et de l'adaptation aux changements climatiques, tout en procurant des retombées positives aux Autochtones et à l'ensemble de la population du Canada.

1.2 L'approche du comité

Pour réaliser ce mandat, le CAC a constitué un comité d'experts multidisciplinaire composé de huit personnes (ci-après, le comité d'experts). Celui-ci réunit des chercheurs et des spécialistes autochtones⁷ et non autochtones représentant diverses perspectives. Les membres du comité soulignent qu'ils ne prétendent pas représenter un point de vue collectif englobant l'ensemble des Autochtones du Canada. Ils précisent également que leurs travaux visent à refléter les distinctions parmi les Premières Nations, les Métis et les Inuits, reconnaissant que les systèmes alimentaires, la gouvernance et les connaissances sont ancrés dans des territoires et des contextes particuliers, et ne relèvent pas d'une réalité autochtone uniforme. Les membres ont été sélectionnés en raison de leur expérience et de leurs connaissances en recherche communautaire, en souveraineté alimentaire, en sécurité alimentaire, en santé et nutrition, en SCA, en gestion de la faune, en gouvernance des pêches et de l'environnement, ainsi qu'en études autochtones. Ils ont siégé à titre bénévole et avaient pour mandat de réaliser une évaluation rigoureuse et objective des données probantes disponibles. Le comité d'experts s'est réuni à cinq reprises en mode virtuel et à trois reprises en personne entre avril 2025 et mai 2026 pour élaborer le présent rapport.

Afin de préserver l'intégrité du processus d'évaluation, les membres du comité d'experts étaient tenus de déclarer au CAC et aux autres membres du comité tout conflit d'intérêts – réel, potentiel ou perçu – en lien avec le sujet à l'étude, afin qu'il puisse être géré de manière transparente. Ils ont respecté une entente de confidentialité et un code de conduite visant à favoriser un climat de délibérations collaboratives et respectueuses, le libre-échange des connaissances et l'évaluation des données probantes. Afin de préserver l'indépendance du comité d'experts, le commanditaire n'a pas participé à la sélection de ses membres et n'a pris part à aucune de ses activités pendant le processus d'évaluation, sauf dans les deux cas suivants : i) lors de la première réunion du comité d'experts, à laquelle le commanditaire a été invité à présenter la question du mandat; ii) lors d'une séance d'information tenue après que le comité d'experts eut officiellement approuvé le

7 Territoire mohawk de Kahnawà:ke, Première Nation de Kitigan Zibi Anishinabeg, Première Nation de Lac des Mille Lacs, Inuits du Nunavut, Métis de la rivière Rouge et Métis et Cris d'ascendance mixte.

rapport, mais avant sa publication, au cours de laquelle le comité a présenté au commanditaire les principales constatations.

1.2.1 La tension inhérente à la question du mandat

Les membres du comité d'experts remercient le commanditaire d'avoir soumis cette question au CAC et reconnaissent l'importance et la gravité du travail qui leur a été confié. Ils souhaitent également souligner certaines des difficultés auxquelles ils ont été confrontés pour répondre aux questions du mandat.

Selon l'expérience du comité d'experts, les discussions sur la mise en relation des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux se déroulent principalement à l'extérieur des communautés autochtones; en effet, il est possible que peu de Détenteurs ou Détentrices de connaissances autochtones reconnaissent le terme « science autochtone » ou que ce terme trouve un écho chez eux. Les politiques et les pratiques coloniales ont systématiquement perturbé de nombreux aspects des SCA, et les efforts de réconciliation entrepris par les gouvernements coloniaux n'en sont qu'à leurs débuts. Les droits des peuples autochtones doivent être respectés, notamment par un accès aux Terres et aux Eaux, ainsi que par l'octroi du temps nécessaire pour qu'ils puissent définir eux-mêmes les approches à adopter à l'égard de ces propositions de nouvelles relations. Les membres du comité d'experts soulignent également que le présent rapport reflète leurs propres perspectives et expériences exprimées au cours de leurs délibérations fondées sur les données probantes disponibles et qu'il ne prétend pas représenter un consensus parmi les Autochtones au Canada.

Le comité d'experts souhaite également souligner le déséquilibre de pouvoir qui existe entre le commanditaire (c'est-à-dire le gouvernement du Canada) et les peuples et communautés autochtones avec lesquels il souhaite collaborer. Les membres du comité d'experts ont exprimé un certain malaise face à des questions qui, sous un certain angle, pouvaient être interprétées comme si on leur demandait la façon dont le Canada pourrait tirer davantage profit des Autochtones. Bien que le comité d'experts soit d'avis que le commanditaire agit avec sérieux et sincérité dans sa volonté de procéder de la bonne façon⁸, ses membres estiment qu'il est important de reconnaître la tension et les défis inhérents aux questions du mandat. L'histoire des relations entre le gouvernement du Canada et les Autochtones est marquée par des trahisons et des actes odieux qui ont compromis la souveraineté alimentaire des Autochtones et contribué aux problèmes de sécurité alimentaire que le comité d'experts est appelé à examiner.

8 Par là, le comité d'experts entend une orientation éthique commune fondée sur des relations respectueuses, la réciprocité, la responsabilité, les cérémonies et les protocoles, l'autorité des communautés, les SCA et la responsabilité envers les générations futures (voir p. ex. Ball et Janyst, 2008; Kendrick et Walsh, 2025; Meng et al., 2025).

Ce contexte est essentiel à la compréhension de la question du mandat (chapitre 2). Le comité d'experts tient toutefois à exprimer clairement le sentiment partagé de ses membres : ils demeurent à la fois perturbés par cette démarche, mais aussi optimistes, et reconnaissants que le gouvernement du Canada leur demande de se réunir pour examiner ces enjeux.

Nous sommes tous apparentés

« Nous sommes tous apparentés » signifie, lorsqu'on l'envisage comme un outil méthodologique d'acquisition des connaissances, que nous observons le monde naturel en recherchant les relations qui unissent les différents êtres et éléments qui le composent [...]. Cette approche exclut l'idée que les connaissances existent indépendamment des êtres humains et de leurs communautés, ou qu'elles puissent exister « pour elles-mêmes ».

Deloria (1999b)

La recherche autochtone est une cérémonie et doit être respectée en tant que telle.

Wilson (2008)

Un autre sujet de malaise pour le comité d'experts concernait les différences de sens que revêtent les notions de « recherche », de « méthodologie » et de « résultats » dans les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux. La recherche autochtone est relationnelle; elle constitue une cérémonie qui « est la connaissance et la reconnaissance respectueuse du fait que toutes choses sont liées et interconnectées » (Wilson, 2008). Les connaissances autochtones sont fondées sur les relations et doivent rendre compte de ces relations lorsqu'elles sont mises en pratique (Deloria, 1999a; Wilson, 2008). À l'inverse, les systèmes de connaissances occidentaux catégorisent et compartimentent les connaissances afin d'en examiner les composantes en détail; les connaissances sont réparties en disciplines, elles-mêmes subdivisées en sous-disciplines, domaines thématiques, et ainsi de suite. Cette approche dissocie les connaissances des relations dans lesquelles elles s'inscrivent en concevant les faits comme des éléments distincts et objectifs, indépendamment du contexte, ce qui va à l'encontre de la vision du monde holistique des Autochtones (Deloria, 1999a; Wilson, 2008).

Cette différence de vision du monde explique en partie pourquoi la question du mandat est posée : il n'existe pas de réponse claire quant à la façon de mettre en relation des systèmes de connaissances distincts. De plus, bien que les membres du comité d'experts soient les auteurs du présent rapport, le soutien offert par le CAC pour son élaboration s'est largement appuyé sur des systèmes de connaissances et des approches occidentaux, notamment ses pratiques d'évaluation par les pairs et de citation des sources. Comme l'a souligné un pair

évaluateur, il existe « une importante tension structurelle entre le fait d'aborder les systèmes de connaissances autochtones comme un contenu et celui de les mobiliser véritablement comme des façons de connaître et des façons de produire des connaissances ». Cette tension – entre une approche relationnelle et holistique, d'une part, et une approche objective et cloisonnée, d'autre part; entre la responsabilité et le dialogue, d'un côté, et l'appropriation et la simple reconnaissance, de l'autre – est une réalité que le comité d'experts a reconnue et avec laquelle il a dû composer. Le simple fait de lire le présent rapport témoigne de cette difficulté; comme le souligne Wilson (2008), « le fait de consigner des idées par écrit les fige en objets que l'on peut extraire de leur contexte temporel et relationnel. Une fois figées en objets, les idées perdent leur capacité d'évoluer et de se transformer, au même rythme que les personnes qui entretiennent une relation avec elles évoluent et se transforment elles-mêmes. »

1.2.2 Données probantes et portée

Le comité d'experts reconnaît que le processus suivi par le CAC pour réaliser ses travaux est ancré dans les systèmes de connaissances occidentaux et que les commanditaires s'inscrivent dans des structures coloniales. Malgré cela, le comité d'experts et le personnel ont cherché à rendre hommage aux perspectives et aux voix autochtones tout au long de leurs travaux, en s'appuyant sur des sources de données probantes diversifiées pour éclairer les discussions et les délibérations. Plus particulièrement, le comité d'experts ouvre les chapitres et les sections du rapport par des citations d'universitaires autochtones, afin de mettre en valeur leurs importantes contributions et de leur donner une place de premier plan, tout en reconnaissant qu'elles ne représentent qu'une infime partie de la richesse des travaux et de la réflexion autochtones sur ces questions. Une analyse exhaustive des travaux menés dans l'ensemble des provinces et des territoires dépassait la portée du présent rapport. Le comité d'experts a donc abordé ses délibérations comme un exercice de délimitation du champ d'études, en examinant un éventail de pratiques et de politiques existantes, principalement des politiques fédérales compte tenu du commanditaire.

Les délibérations du comité d'experts se sont appuyées sur les perspectives de personnes et d'organisations œuvrant dans le domaine des SCA et de la souveraineté alimentaire des Autochtones, ainsi que sur la littérature scientifique évaluée par les pairs et la littérature grise accessible au public⁹. Le comité d'experts a souligné l'importance des expériences personnelles et vécues en tant que sources essentielles de données probantes, puisque les droits, les besoins et les priorités

9 Par exemple, des documents d'orientation, des publications gouvernementales, des sites Web ainsi que des rapports d'organisations et de comités nationaux et internationaux.

des Autochtones sont à la fois cœur des travaux et les orientent. En outre, comme il a été mentionné précédemment, le comité d'experts ne prétend pas parler au nom de l'ensemble des Autochtones, pas plus que les exemples présentés dans le présent rapport ne rendent compte de tous les travaux importants menés par les Autochtones au Canada et ailleurs dans le monde. Le comité d'experts reconnaît tout particulièrement l'ampleur et la qualité des travaux menés par les Autochtones sur les systèmes alimentaires au Canada et souligne que les exemples présentés dans le présent rapport n'en illustrent qu'une infime partie. Le 6 novembre 2025, le CAC a organisé un atelier à Toronto réunissant le comité d'experts et huit autres personnes ayant de l'expérience dans la mise en relation des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux afin d'échanger sur leurs expériences et leurs points de vue (CAC, 2026). Cet atelier était commandité par Renouer les savoirs Canada et le Conseil de recherches en sciences humaines.

Les membres du comité d'experts se sont également appuyés sur leur propre expérience vécue pour apporter des éléments de preuve supplémentaires concernant les défis à relever et des exemples de pratiques prometteuses. Le présent rapport ne constitue pas une revue systématique de l'ensemble des données probantes disponibles; il présente une synthèse des principales sources et des principaux thèmes que le comité d'experts a retenus comme représentant les meilleures données probantes disponibles au moment de la rédaction afin de répondre à la question du mandat.

Le rapport a fait l'objet d'un processus exhaustif d'évaluation par les pairs, dans le cadre duquel douze autres personnes du Canada et d'ailleurs dans le monde ont apporté des données probantes, une expertise et des connaissances supplémentaires. À l'instar des membres du comité d'experts, les pairs évaluateurs ont participé à titre personnel et non comme représentants de leur organisation ou communauté respective. Leurs commentaires ont servi à éclairer les délibérations du comité d'experts, mais ils n'ont pas été invités à approuver le rapport final. Les pairs évaluateurs sont demeurés anonymes aux yeux du comité d'experts jusqu'à la publication du rapport. Ce processus a été supervisé par un responsable indépendant de la révision par les pairs, nommé par le Comité consultatif scientifique du CAC afin de renforcer davantage l'intégrité de l'évaluation.

1.3 Structure du rapport

Le comité d'experts devait examiner la manière dont les politiques et les mécanismes de gouvernance peuvent soutenir les SCA de façon à faire progresser les priorités des Autochtones et à générer des bénéfices réciproques pour le Canada. Comme il a été mentionné précédemment, la référence aux bénéfices réciproques dans les questions du mandat accentue la tension qui leur est

inhérente : tout en plaçant les priorités des Autochtones au premier plan, elles les envisagent simultanément par rapport aux priorités du gouvernement uniquement. Le comité d'experts a estimé qu'il était essentiel de commencer par comprendre les origines de la question du mandat, notamment les obligations du gouvernement et les travaux déjà réalisés dans ce domaine. Le rapport s'ouvre donc sur une vue d'ensemble du contexte historique et contemporain, et comprend une discussion sur la terminologie (**chapitre 2**). Le commanditaire a également demandé au comité d'experts d'examiner la question du mandat sous l'angle de l'avancement de la souveraineté alimentaire et de la sécurité alimentaire des Autochtones. Le **chapitre 3** pose donc les bases de l'analyse en présentant les principales caractéristiques des systèmes alimentaires et de connaissances autochtones lorsqu'ils sont sains et souverains. Comme le commanditaire représente un ensemble de ministères et d'organismes fédéraux, le comité d'experts examine ensuite les lois et les politiques fédérales existantes censées soutenir les SCA (**chapitre 4**). Le **chapitre 5** va au-delà des politiques fédérales pour examiner des initiatives dirigées par des Autochtones qui influent sur la souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire de ces derniers, à différentes échelles, des plus modestes aux plus vastes. Il met l'accent sur la façon dont ces initiatives soutiennent les SCA – et sont soutenues par ceux-ci – sous l'angle du bien-être, de la souveraineté et de la résurgence culturelle. Au **chapitre 6**, le comité d'experts s'appuie sur les enseignements tirés des chapitres précédents pour répondre à la question du mandat, notamment par une réflexion sur les outils et les stratégies permettant de mettre en relation les systèmes de connaissances et de transformer la gouvernance de manière à tenir compte des connaissances et des priorités autochtones et occidentales, au bénéfice de tous. Le rapport se conclut par les réflexions du comité d'experts sur ses principales constatations, ainsi que par une invitation à la réflexion.

Le comité invite le lecteur à se plonger dans la lecture du rapport, à tirer des enseignements des exemples présentés en fonction de leur propre réalité et des défis auxquels ils sont confrontés, et à veiller à participer à la mise en relation des systèmes de connaissances de la bonne façon.

Contexte

- 2.1 Concepts et termes clés
- 2.2 Oppression historique et contemporaine des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires autochtones

Pour reconnaître le chemin du retour, il faut parfois regarder derrière soi.

Participants à l'atelier (CAC, 2026)

Pour bien comprendre le présent rapport, il est essentiel de disposer de certains éléments contextuels. Afin de favoriser une compréhension commune des principaux termes, le présent chapitre présente l'approche retenue par le comité d'experts à l'égard de la terminologie relative aux connaissances et aux systèmes de connaissances autochtones, aux systèmes alimentaires, à la souveraineté alimentaire et à la sécurité alimentaire. En outre, un aperçu des droits des Autochtones au Canada met en lumière les droits particuliers de ces derniers en lien avec les systèmes alimentaires. Conscient qu'un examen exhaustif dépasse la portée du présent rapport, le comité d'experts présente également un aperçu de certains aspects des injustices coloniales, passées et contemporaines, subies par les Autochtones ainsi que par leurs systèmes de connaissances et leurs systèmes alimentaires au Canada.

Le comité d'experts souligne qu'un important corpus de travaux portant sur la réconciliation avec les Autochtones, notamment en ce qui concerne le soutien aux SCA et à l'autodétermination des Autochtones, a déjà été commandé par le gouvernement fédéral et lui a été remis. À titre d'exemple, mentionnons le Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA, 1996), les travaux de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR, 2015a,b), le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (FFADA, 2019a,b), la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (DNUDPA) ainsi que les lois et politiques qui s'y rapportent (ONU, 2007; IUS, 2020, 2023; GC, 2021a), de même que plusieurs rapports du Sénat (p. ex. FOPO, 2022; SRSR, 2024). On y a formulé des recommandations et des plans détaillés, fondés sur des données probantes, visant à faire progresser les relations avec les Autochtones au Canada. Le comité invite les lecteurs à considérer le présent rapport à la lumière de ces travaux antérieurs et à reconnaître que bon nombre de ces recommandations antérieures s'appliquent également aux travaux du présent comité.

2.1 Concepts et termes clés

De nombreux éléments et concepts abordés dans le présent rapport sont désignés par des termes différents dans la littérature scientifique ainsi que par les communautés et les universitaires autochtones. Le comité d'experts souligne l'importance d'une terminologie claire, tant en ce qui concerne le sens et la définition des termes employés que les liens qu'ils entretiennent avec d'autres termes connexes susceptibles d'être plus familiers aux lecteurs. La présente

section vise à fournir un bref éclairage terminologique afin de favoriser une compréhension commune chez les lecteurs et les utilisateurs du rapport. Les choix terminologiques et l'approche retenue sont présentés dans les encadrés tout au long du chapitre.

2.1.1 Connaissances autochtones et systèmes de connaissances autochtones

Le concept de [connaissances autochtones] devrait être compris comme un concept collaboratif. Il vise à inviter des populations diverses à apprendre continuellement les unes des autres la manière dont chacune aborde, au départ, la question même de la « connaissance » et dont ces différentes approches peuvent être mises en œuvre conjointement pour mieux assurer l'intendance et la gestion de l'environnement et des ressources naturelles. Ainsi, toute compréhension du sens des [connaissances autochtones] n'est valable que dans la mesure où elle contribue à rapprocher des personnes œuvrant au sein d'institutions différentes dans un esprit de respect mutuel envers leurs sources respectives de connaissances.

Whyte (2013)

Les connaissances autochtones sont désignées par de nombreux termes, selon les personnes qui en parlent et le contexte, notamment « connaissances traditionnelles », « connaissances écologiques traditionnelles », « connaissances locales » et, dans certains cas, « science autochtone », dont les définitions se recoupent ou sont similaires. Toutefois, l'emploi du terme « traditionnel » peut laisser croire qu'il s'agit d'un corpus de connaissances anciennes, figées ou appartenant au passé, ce qui a amené de nombreuses personnes à rejeter l'expression « connaissances traditionnelles » (voir les données probantes présentées dans SRSR, 2024). Quant au terme « science », il renvoie au fait que les Autochtones ont de tout temps eu recours à des méthodes scientifiques (Cajete, 2000). Cela dit, cette perspective peut ne pas trouver d'écho auprès de certaines personnes ou communautés autochtones en raison de l'histoire coloniale (Stein *et al.*, 2024). Par conséquent, le terme peut être évité ou, au contraire, être réapproprié afin de « contester l'hégémonie et la prétendue universalité des sciences occidentales » (Stein *et al.*, 2024). La pluralité des connaissances est également exprimée par certains termes, notamment « connaissances autochtones », « sciences autochtones », « systèmes de connaissances autochtones » et « façons de connaître », qui rendent tous compte de la diversité des connaissances et d'une conception plus holistique selon laquelle ce ne sont pas seulement les connaissances qui importent, mais l'ensemble du système de connaissance et de compréhension qui les entoure (McGregor, 2021; McGregor *et al.*, 2023; Carroll *et al.*, 2025).

Il n'existe pas de définition consensuelle des connaissances autochtones, et nombre de personnes estiment qu'elles ne peuvent pas, ou ne devraient pas, être définies (voir la discussion dans De Beer et Dylan, 2015). Les nuances et la signification des concepts et de la terminologie autochtones se prêtent parfois mal à la traduction, de sorte qu'aucune définition dans une autre langue ne peut rendre pleinement compte de l'ensemble des relations que recouvrent les connaissances autochtones (Ferguson et Weaselboy, 2020). En outre, la diversité des connaissances autochtones et des façons de connaître ainsi que la conception selon laquelle les connaissances ne constituent pas un objet susceptible d'être défini font qu'aucun énoncé ne peut en fournir une définition adéquate ou universelle (Battiste et Henderson, 2000). Le comité d'experts souligne qu'il n'existe pas de modèle unique ni d'approche universelle pour comprendre ou décrire ces concepts. Comme l'a fait remarquer un pair évaluateur, « de nombreux systèmes de connaissances autochtones reposent sur leurs propres méthodologies ainsi que sur leurs propres processus de validation et d'évaluation ». Dans la littérature, les SCA sont donc souvent décrits, à des fins de recherche, à partir d'un ensemble de caractéristiques communes (voir p. ex. Porter *et al.*, 2024). C'est l'approche retenue dans le présent rapport.

Les connaissances autochtones sont variées, ont une finalité bien précise et sont propres à des lieux et à des peuples particuliers

Les connaissances autochtones sont décrites comme « un ensemble complexe de connaissances propres au contexte local, qui intègre l'essence des connaissances ancestrales ainsi que l'héritage de diverses histoires et cultures » (Akena, 2012). La diversité des connaissances autochtones reflète celle des cultures à l'échelle mondiale, puisque « les connaissances autochtones ne peuvent être véritablement dissociées des personnes qui les portent » (McGregor, 2006). « Chaque famille, communauté et Nation possède sa propre langue, ses propres pratiques culturelles, traditions, histoire et vision du monde, qui contribuent à la compréhension de ce que recouvre le terme [connaissances autochtones]. » (Porter *et al.*, 2024) Il est essentiel de reconnaître cette diversité afin d'éviter les généralisations et le « sophisme de la pan-autochtonie » (Stirling *et al.*, 2023).

Les connaissances autochtones sont systémiques, relationnelles, adaptables et holistiques

Les connaissances autochtones englobent à la fois l'observation et la réflexion (Battiste, 2005). Cette articulation de l'épistémologie et de l'ontologie a été désignée par l'expression *Place-Thought* (pensée-lieu), soit un « espace indissociable où le lieu et la pensée n'ont jamais été séparés parce qu'ils n'ont jamais pu et ne peuvent l'être » (Watts, 2013). Les connaissances autochtones existent en fonction de l'interconnexion entre les personnes, le territoire et les

relations de parenté, tant dans le passé que dans le présent et l'avenir (Smylie *et al.*, 2014). En outre, les connaissances autochtones sont holistiques et indissociables de la dimension spirituelle; elles englobent tous les aspects de l'existence humaine (Brascoupé et Mann, 2001; McGregor *et al.*, 2023). Par rapport aux connaissances occidentales, les connaissances autochtones « mettent en évidence les limites de la théorie eurocentrique – sa méthodologie, ses données probantes et ses conclusions –, reconceptualisent la résilience et la capacité des Autochtones à subvenir à leurs besoins, et soulignent l'importance de leurs propres philosophies, patrimoines et processus d'apprentissage » (Battiste, 2005). Les connaissances occidentales sont anthropocentriques; elles dissocient les êtres humains du monde naturel et les placent au-dessus de celui-ci, tandis que les connaissances autochtones considèrent les êtres humains comme faisant partie de l'ordre naturel (Cajete, 2000; FAO, 2021). Même si les structures de connaissances dominantes ne les reconnaissent pas toujours, « les connaissances autochtones ont toujours existé » (Battiste, 2005). Elles sont adaptatives et en constante évolution; la science autochtone n'est pas figée, mais « exige toute une vie d'apprentissage et de pratique » (McGregor *et al.*, 2023).

L'approche

Le terme « science autochtone » est utilisé dans le mandat ainsi que par certains universitaires autochtones, mais le comité d'experts n'y a pas recours dans le présent rapport. Reconnaisant plutôt la complexité, l'hétérogénéité et la vaste portée des connaissances autochtones, ainsi que le fait qu'elles englobent non seulement le savoir, mais aussi les façons d'être et d'agir, le comité d'experts emploie tout au long du rapport les expressions « connaissances autochtones » et « systèmes de connaissances autochtones (SCA) ».

2.1.2 Systèmes alimentaires, sécurité alimentaire et souveraineté alimentaire

Le mandat confié au comité d'experts fait référence à trois notions liées à l'alimentation : les systèmes alimentaires, la souveraineté alimentaire (ou les souverainetés alimentaires) et la sécurité alimentaire. Il s'agit de concepts distincts, mais étroitement liés. Avant d'en examiner les définitions ou les caractéristiques, le comité d'experts souligne que, pour les Autochtones, l'alimentation est un concept relationnel qui reflète les dimensions multiples des

sociétés autochtones, y compris les SCA, dont elle fait partie intégrante (figure 2.1). En outre, la présente section ne présente que quelques exemples des nombreuses facettes et composantes des systèmes alimentaires autochtones; ils illustrent néanmoins l'étendue des éléments pris en compte par le comité d'experts tout au long de ce rapport.

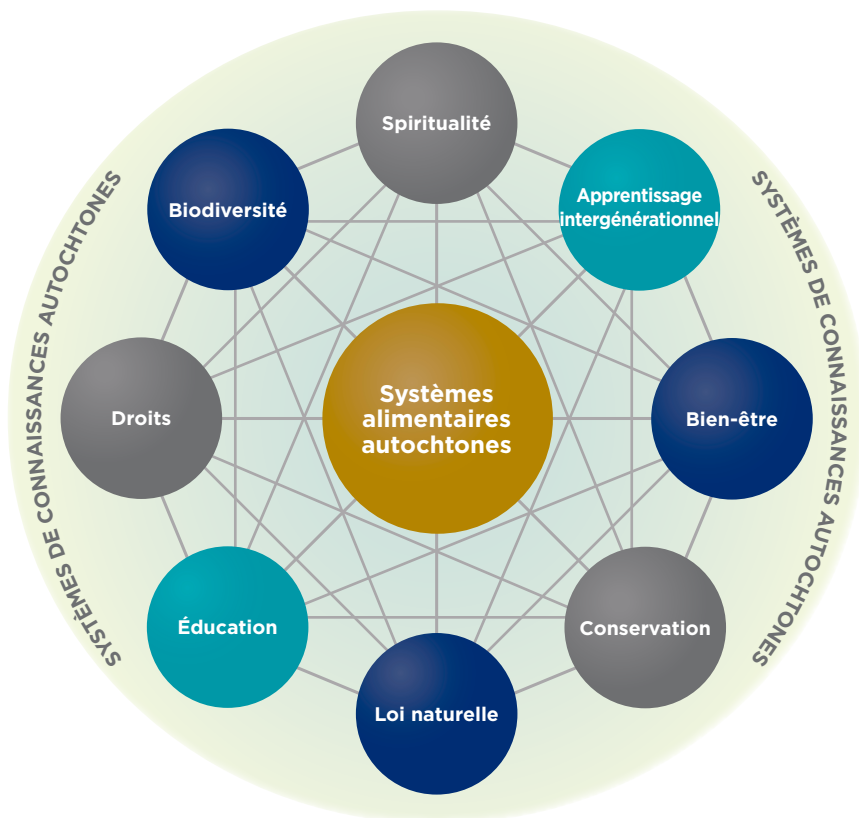


Figure 2.1 Dimensions des systèmes alimentaires autochtones

Interprétation et compréhension, par le comité d'experts, de certaines des différentes dimensions des systèmes alimentaires autochtones. Ces dimensions sont interreliées à de nombreux autres aspects des façons d'être autochtones, y compris l'éducation, la conservation, le bien-être, l'apprentissage intergénérationnel, la biodiversité et les droits des Autochtones. Les systèmes de connaissances autochtones sous-tendent l'ensemble des dimensions des systèmes alimentaires autochtones et les englobent.

Les systèmes alimentaires sont des réseaux complexes et multidimensionnels qui englobent l'ensemble des activités, des processus, des personnes, des ressources naturelles et des infrastructures intervenant dans l'alimentation d'une population

L'une des caractéristiques fondamentales des systèmes alimentaires autochtones est qu'ils reflètent les relations profondes et anciennes qu'entretiennent les Autochtones avec la Terre, l'Eau, l'Air et les autres espèces, ainsi que les obligations qui en découlent – des relations que le colonialisme a profondément bouleversées. Les aliments autochtones sont sacrés et doivent faire l'objet de soins constants, prévus par le droit autochtone et manifestés à travers les pratiques culturelles (Morrison, 2020). Comme l'affirme Dawson (2020), « l'alimentation ne se résume pas à ce que nous mangeons, mais englobe aussi la façon dont nous mangeons, les raisons pour lesquelles nous mangeons et, plus important encore, la signification que nous accordons à l'alimentation ». Outre l'agriculture, l'accès à la nourriture dans les communautés autochtones peut passer par la chasse, le piégeage, la pêche, la récolte d'aliments sauvages ainsi que la culture de plantes sauvages destinées à l'alimentation, à des fins médicinales ou à l'approvisionnement de réseaux de troc et d'échange. Les systèmes alimentaires autochtones « se décrivent plus adéquatement en termes écologiques qu'en termes de l'économie néoclassique » (Indigenous Food Systems Network, s.d.). Les systèmes alimentaires autochtones reposent souvent sur une utilisation durable des ressources locales qui cause un minimum de dommages aux écosystèmes, tout en mettant l'accent sur la gestion collective et les pratiques de partage (FAO, 2021). Le comité d'experts souligne que, tout comme les connaissances autochtones, les systèmes alimentaires autochtones sont pluriels; chacun est associé aux peuples et aux communautés qui entretiennent leurs propres relations avec l'alimentation (encadré 2.1). Il n'existe donc pas de définition universelle d'un système alimentaire autochtone, si ce n'est qu'il est propre « aux contextes sociaux, politiques, historiques et culturels d'une communauté » et qu'il est mieux défini par la communauté elle-même » (Settee et Shukla, 2020).

Encadré 2.1 Systèmes alimentaires inuits

Inuit Tapiriit Kanatami (ITK) décrit le système alimentaire de l'Inuit Nunangat comme suit :

l'ensemble des infrastructures, des facteurs environnementaux, des politiques et des pratiques réglementaires qui influencent la qualité, le coût et la disponibilité des aliments dans l'ensemble de l'Inuit Nunangat. Il comprend les chaînes d'approvisionnement et les détaillants qui participent au transport des aliments vers nos communautés, ainsi que les organisations et les réseaux communautaires qui interviennent dans la récolte, l'échange, la réglementation et la distribution des aliments du territoire et des aliments cultivés localement. Les aliments du territoire désignent l'ensemble des espèces animales, végétales et halieutiques récoltées par les Inuits, qu'elles fassent ou non l'objet d'une exploitation ou d'une vente à des fins commerciales.

En raison de la géographie et de l'environnement du Nord, les aliments vendus dans le commerce sont presque exclusivement acheminés par voie aérienne ou maritime, ce qui pose des défis sur le plan de la disponibilité, de la qualité, de l'entreposage et de la distribution. Malgré l'importance des aliments du territoire pour les Inuits, de nombreux détaillants alimentaires locaux n'intègrent pas les aliments récoltés dans leurs chaînes d'approvisionnement, ce qui entraîne des difficultés d'accès et de distribution.

(ITK, 2021)

Le système agricole et agroalimentaire dominant au Canada est souvent présenté sous l'angle des retombées économiques qu'il génère aux échelles locale, provinciale, territoriale et nationale, ainsi que de son rôle dans les exportations et la croissance économique. En 2023, ce système a contribué à hauteur de 150 milliards de dollars au PIB du Canada et procuré un emploi à 2,3 millions de personnes, soit un emploi sur neuf au pays (AAC, 2024). Les Autochtones et les communautés autochtones participent à ce système (encadré 2.2), même si les pratiques et les lois coloniales limitent cette participation et fragilisent les systèmes alimentaires autochtones au profit de l'économie agricole dominante. En outre, l'orientation économique qui sous-tend les politiques et les structures de gouvernance encadrant le système agricole et agroalimentaire dominant au Canada diffère sensiblement des valeurs sur lesquelles reposent les pratiques des systèmes alimentaires autochtones, ce qui pose des défis sur les plans de

l'intégration et de la complémentarité (voir p. ex. Robin *et al.*, 2023). Bien que des efforts aient été déployés pour faire évoluer les politiques alimentaires au-delà d'une approche strictement économique, notamment en y intégrant des considérations relatives à la durabilité, à la santé et aux systèmes alimentaires autochtones (voir p. ex. AAC, 2019), le comité d'experts estime qu'il subsiste un écart entre ces objectifs affichés et l'importance que les structures continuent d'accorder à la productivité et à la croissance économique.

Encadré 2.2 Participation des Autochtones au système agricole dominant au Canada

Selon Statistique Canada, les personnes s'étant identifiées comme Autochtones représentaient environ 3 % de la population agricole du Canada en 2021, soit 16 705 personnes (St. Pierre et Chen, 2024). Parmi la population agricole autochtone, les Métis constituent la plus grande proportion (67 %), suivis des membres des Premières Nations (43 %), des Inuits (0,3 %) et des personnes s'identifiant à plus d'une identité autochtone ou à une identité autochtone non visée par l'enquête (St. Pierre et Chen, 2024). Les Métis participent historiquement à l'économie agricole des Prairies et continuent d'y jouer un rôle (Clark, 1983; MMF, s.d.). La Fédération des Métis du Manitoba (MMF) dispose d'un portefeuille consacré à l'agriculture, doté de plusieurs postes, notamment ceux de ministre de l'Agriculture, de coordonnateur de l'agriculture, de coordonnateur du FAFC*, de coordonnateur de la sécurité alimentaire et de spécialiste en agriculture (MMF, s.d.). Les activités agricoles de la MMF comprennent des programmes destinés aux producteurs métis, des initiatives en matière de sécurité alimentaire, la gestion durable des terres et de l'eau, le renforcement du financement et des effectifs techniques, ainsi que la gestion d'une base de données des producteurs métis de la rivière Rouge (MMF, s.d.).

*Fonds d'action à la ferme pour le climat (administré par Agriculture et Agrialimentaire Canada)

Les aliments traditionnels sont essentiels au bien-être spirituel, mental et physique des Autochtones

Les aliments traditionnels¹⁰, aussi appelés aliments du territoire ou aliments sauvages, sont propres aux territoires traditionnels des peuples autochtones et font partie intégrante d'« un mode de vie propre à une communauté ancrée dans un territoire donné, souvent façonné par la diversité des pratiques alimentaires, les caractéristiques écologiques, les variations géographiques ainsi que les expériences sociales, politiques et historiques » (Settee et Shukla, 2020). Les aliments traditionnels procurent aux Autochtones une alimentation complète et nutritive, tout en contribuant à leur bien-être spirituel et culturel. Les politiques et les pratiques coloniales ont éloigné les Autochtones de leurs territoires traditionnels, les ont privés d'accès à la nourriture et aux plantes médicinales, et ont cherché à détruire les connaissances culturelles liées aux systèmes alimentaires autochtones (Kuhnlein et Receveur, 1996; Robin *et al.*, 2021). Ces politiques et pratiques, conjuguées à l'introduction de produits alimentaires commerciaux, ont contraint de nombreuses communautés autochtones à adopter une alimentation composée d'aliments moins nutritifs (Kuhnlein et Turner, 1991; Burnett *et al.*, 2016). Les répercussions de la colonisation sur tous les aspects de la vie des Autochtones, y compris leurs systèmes alimentaires, sont examinées plus en détail à la section 2.2.

Néanmoins, les aliments traditionnels demeurent un élément important et actuel des systèmes alimentaires autochtones au Canada. Par exemple, l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN)¹¹ a révélé que la plupart des ménages pratiquent activement les activités traditionnelles de récolte et la production alimentaire, et que presque tous les adultes consomment des aliments traditionnels (EANEPN, 2021). Bien que les aliments traditionnels soient généralement préférés aux aliments vendus dans le commerce – et présentent souvent une valeur nutritive supérieure à celle des aliments accessibles et abordables dans de nombreux commerces –, l'accès à ces aliments est insuffisant par rapport à la demande actuelle dans de nombreuses communautés (Batal *et al.*, 2021a,b; Sebai *et al.*, 2025).

10 Le comité d'experts reconnaît que certains Autochtones préfèrent l'expression « aliment traditionnel », tandis que d'autres privilégient « aliment du territoire » ou d'autres termes. Le comité d'experts emploie ces termes de manière interchangeable, lorsqu'il convient de le faire; dans le présent rapport, ils désignent les aliments récoltés sur la Terre, dans l'Eau, dans l'Air et sur la Glace.

11 L'EANEPN est la première étude exhaustive portant sur l'alimentation, les aliments traditionnels et les contaminants environnementaux chez les Premières Nations au Canada. Quatre-vingt-douze Premières Nations réparties dans 11 écozones ont participé à la collecte de données, qui s'est déroulée de 2008 à 2018 (EANEPN, 2021).

Les aliments traditionnels englobent une grande diversité d'espèces chassées, récoltées et cultivées, et sont associés à une vaste gamme d'activités, allant de la culture des plantes à la pêche

Il existe une multitude d'espèces végétales et animales que les Autochtones du Canada chassent, récoltent ou cultivent, et ceux-ci entretiennent des relations avec le territoire et la diversité des espèces qui les nourrissent et assurent leur subsistance. Par exemple, la culture et la gestion des plantes destinées à l'alimentation et à la médecine constituent des composantes essentielles de nombreux systèmes alimentaires autochtones depuis des temps immémoriaux. Les données archéologiques provenant des Prairies témoignent de l'existence d'une agriculture pratiquée par les Autochtones dans l'Ouest canadien avant les premiers contacts avec les Européens et remontant à la préhistoire, comme en attestent les vestiges du site de Lockport, au Manitoba, datant de la période sylvicole tardive (800 à 1700 de notre ère) (Manitoba Culture, Heritage and Recreation, 1985). En Colombie-Britannique, la structure et la composition des peuplements forestiers observées sur certains sites révèlent des pratiques de gestion de plantes destinées à l'alimentation et à la médecine, dans des jardins qui existaient avant l'arrivée des colons dans la région (Armstrong *et al.*, 2023a).

Le maintien de la productivité des terres est un objectif fondamental des responsabilités de gestion et d'intendance, qui est notamment atteint en restreignant l'accès aux terres ainsi qu'en orientant les activités de brûlage, de défrichage et de culture (Armstrong *et al.*, 2025). En Colombie-Britannique, par exemple, les Premières Nations appliquent depuis longtemps des pratiques de gestion des plantes allant « d'activités relativement vastes sur le plan géographique et à long terme – comme le recours au feu pour dégager les prairies et les prés subalpins – à des interventions très ciblées, telles que la taille d'arbustes individuels » (Turner *et al.*, 2013). L'agriculture haudenosaunee – notamment le système des Trois Sœurs, fondé sur la culture du maïs, des haricots et de la courge – était largement pratiquée au moment de l'arrivée des Européens en Amérique du Nord (Mt. Pleasant, 2016). Au 17^e siècle, les Malécites cultivaient le maïs, l'arachide tubéreuse et le topinambour le long des rivières de ce qui est aujourd'hui le Nouveau-Brunswick (Hall, 2015). Le *manoomin* (riz sauvage) est un parent important pour les Anishinaabeg. Il pousse dans les eaux peu profondes de la région des Grands Lacs et occupe une place centrale dans les cérémonies et les traditions, à la fois comme plante médicinale et comme source de nutriments (Lisk, 2025; Tran *et al.*, 2025; GLIFWC, s.d.). Bien qu'il pousse à l'état sauvage, le manoomin peut être protégé et sa pousse, favorisée par la modification des niveaux d'eau, l'élimination de la végétation concurrente et l'ensemencement manuel (Hosterman *et al.*, 2023).

Les poissons et les autres espèces aquatiques font partie intégrante des systèmes alimentaires autochtones au Canada, les Autochtones appliquant une diversité de modèles de gestion et de gouvernance des pêches. Ces pratiques – incluant les droits de propriété et d'accès – se sont adaptées à l'évolution des conditions environnementales, aux progrès technologiques et aux possibilités économiques, notamment par le commerce, l'emploi ou l'imposition de droits d'accès aux sites d'exploitation des ressources (Hansen, 1991; Harris, 2001). Pour de nombreuses communautés autochtones, les poissons constituent une source de nourriture abondante, nutritive et prévisible tout au long de l'année (Hansen, 1991). Les Premières Nations de toutes les écozones du Canada, y compris celles des Prairies, ainsi que les Métis sur l'ensemble de leurs territoires traditionnels, consomment du poisson (Tough, 2000; Chan *et al.*, 2019). Par le passé, le poisson représentait une source de richesse et un objet de commerce pour de nombreuses Premières Nations (Miller, 1997; Harris, 2001). C'est cette richesse et cette abondance que le régime colonial a exploitées au profit des intérêts impériaux et commerciaux, notamment par l'appropriation des pêches des Premières Nations (Harris, 2001).

Les espèces aquatiques constituent également une importante source de nourriture pour les Inuits, qui consomment une grande diversité d'espèces et les classent selon les savoirs inuits (Rapinski *et al.*, 2018; ITK, 2023). Les pêches dans l'Arctique (incluant sur les terres des Premières Nations ou des Inuits) illustrent la diversité des modèles de gouvernance et de gestion. Elles peuvent être réparties en quatre catégories : les pêches de subsistance (réservées aux Autochtones, sans permis, mais pouvant être réglementées à l'échelle locale), les pêches intérieures (sans permis pour les Autochtones, mais avec permis pour les résidents non autochtones), les pêches commerciales (subdivisées selon qu'elles sont destinées à la vente locale ou à l'exportation; soumises à un régime de permis et réglementées en fonction du type d'engin, de la zone, des saisons et des niveaux de prélèvement) et les pêches récréatives (pratiquées par les résidents et les non-résidents; soumises à un régime de permis et réglementées selon les espèces, la taille, les fermetures de zones, les saisons et les limites de prélèvement) (Castañeda *et al.*, 2020). La pêche de subsistance prévaut dans l'établissement des niveaux de réglementation applicables aux trois autres catégories de pêche (Reist, 2018; Castañeda *et al.*, 2020). La majorité des entreprises de pêche commerciale au Nunavut, au Nunavik et au Nunatsiavut appartiennent à des Inuits (ITK, 2021).

L'approche

Les systèmes alimentaires autochtones sont vastes et interreliés à tous les aspects de la vie des Autochtones, notamment les systèmes de connaissances, la Terre, l'Eau, le bien-être, la culture et la spiritualité. Le comité d'experts tient à préciser que l'expression « systèmes alimentaires des *peuples* autochtones » décrit plus fidèlement ce concept. Cette expression met l'accent sur les relations que les êtres humains entretiennent avec le monde naturel ainsi que sur les responsabilités qui leur incombent, en vertu du droit naturel, à l'égard de leurs systèmes de connaissances, de leurs pratiques spirituelles (p. ex. les cérémonies) et des activités liées à l'alimentation qui entretiennent ces relations et préservent l'intégrité des Terres. Le présent rapport emploie l'expression « systèmes alimentaires autochtones » pour englober l'ensemble de ces relations, mais le comité d'experts rappelle que les peuples autochtones en constituent le fondement.

Le comité d'experts souligne également que la présente section ne présente que quelques exemples des nombreuses dimensions et composantes des systèmes alimentaires autochtones; ils illustrent néanmoins l'étendue des activités prises en compte par le comité tout au long du présent rapport.

La souveraineté alimentaire et la sécurité alimentaire sont des concepts distincts, mais étroitement liés, qui englobent un large éventail d'activités et d'initiatives visant à soutenir les systèmes alimentaires autochtones

Le concept de souveraineté alimentaire a été proposé pour la première fois en 1996, lors du Sommet mondial de l'alimentation, par le mouvement mondial La Via Campesina (Nyéléni, 2007). Dans ce contexte, la souveraineté alimentaire est définie comme « le droit des peuples à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite selon des méthodes écologiquement viables et durables, ainsi que leur droit de définir leurs propres systèmes alimentaires et agricoles » (Nyéléni, 2007). En revanche, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) définit la « sécurité alimentaire » comme « une situation dans laquelle tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique, social et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie active et saine » (FAO *et al.*, 2022). La sécurité alimentaire décrit donc une

situation dans laquelle les besoins essentiels sont adéquatement satisfaits, alors que la souveraineté alimentaire met l'accent sur le rôle de l'alimentation dans le renforcement des écosystèmes, des économies et des communautés.

Les Autochtones ont leur propre compréhension de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire, dépendante du contexte, et qui peut différer des définitions précédentes. Par exemple, la Qikiqtani Inuit Association (QIA) définit la souveraineté alimentaire comme « le droit à une alimentation saine et nutritive; le droit à une alimentation culturellement appropriée; le droit à une alimentation obtenue selon des méthodes écologiquement viables et durables, conformément à l'Accord du Nunavut et au régime de gestion de la faune; ainsi que le droit d'accéder aux ressources fauniques d'une manière qui renforce le pouvoir d'agir des communautés et stimule les économies locales » (QIA, 2019). La QIA privilégie le terme « souveraineté alimentaire », car celui-ci « permet une approche de la gestion alimentaire ancrée dans la culture et axée sur les communautés » (QIA, 2019). Le comité d'experts souligne qu'il existe une diversité de points de vue sur la définition de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire, y compris parmi les différents peuples autochtones. À titre d'exemple, le Conseil circumpolaire inuit – Alaska (ICC–Alaska, 2015) a élaboré une définition de la sécurité alimentaire semblable à celle de la QIA ci-dessus, mais qui s'en distingue :

La sécurité alimentaire des Inuits est le droit naturel de tous les Inuits de faire partie de l'écosystème, d'avoir accès à la nourriture et de prendre soin de toute forme de vie, du territoire, de l'eau et de l'air, tout en les protégeant et en les respectant. Elle permet à tous les Inuits d'obtenir, de transformer, de conserver et de consommer des quantités suffisantes d'aliments sains, nutritifs et privilégiés – des aliments dont ils ont physiquement et spirituellement besoin et qu'ils recherchent ardemment et qui proviennent du territoire, de l'eau et de l'air – afin de subvenir aux besoins des familles et des générations futures grâce aux coutumes, à la spiritualité, aux langues, aux savoirs, aux politiques, aux pratiques de gestion et à l'autonomie gouvernementale des Inuits. Elle comprend la responsabilité et la capacité de transmettre les connaissances aux jeunes générations, le goût des aliments traditionnels ancrés dans un lieu et une saison, les connaissances nécessaires pour obtenir et préparer en toute sécurité les aliments traditionnels à des fins médicinales, pour l'habillement, le logement et l'apport nutritionnel, ainsi que de façon plus générale, pour vivre en harmonie avec son environnement. Elle suppose de comprendre que la nourriture est une source de vie et un lien entre le passé, l'existence présente et l'identité culturelle. La sécurité alimentaire des Inuits est caractérisée par la santé de l'environnement et repose sur six dimensions interreliées : 1) la disponibilité; 2) la culture inuite; 3) le pouvoir décisionnel

et la gestion; 4) la santé et le bien-être; 5) la stabilité, et 6) l'accessibilité. Cette définition repose sur le principe que, sans souveraineté alimentaire, il ne peut y avoir de sécurité alimentaire.

La capacité d'avoir accès à des aliments culturellement appropriés et nutritifs est une composante essentielle de la sécurité alimentaire des Autochtones. Cela englobe les types d'aliments, leur obtention, leur transformation, leur partage et leur consommation (Skinner *et al.*, 2016; Trott et Mulrennan, 2024). Cette conception va au-delà de la notion de préférences alimentaires employée par la FAO et met plutôt l'accent sur les besoins culturels. La souveraineté alimentaire autochtone « respecte les droits souverains et le pouvoir de chaque nation distincte de définir les caractéristiques de sa culture et ce que signifie être Autochtone » (Morrison, 2011). Le comité d'experts souligne également que la souveraineté alimentaire autochtone se distingue de la souveraineté alimentaire au sens large en raison de la relation particulière qu'entretiennent les Autochtones avec la Couronne. En plus des droits relatifs aux terres, à l'alimentation et au contrôle des systèmes de production alimentaire, la souveraineté alimentaire autochtone met l'accent sur les relations avec les éléments des systèmes alimentaires et les responsabilités qui en découlent. Morrison (2011) décrit quatre principes de la souveraineté alimentaire autochtone :

- **la souveraineté sacrée ou divine**, selon laquelle « la nourriture est un don du Créateur »; c'est pourquoi le droit à l'alimentation et les responsabilités d'entretenir des relations avec la nature sont de caractère sacré;
- **l'autodétermination**, qui renvoie à la liberté et à la capacité de choisir ce qui est consommé, tant sur le plan de la quantité que de la qualité;
- **la participation**, qui désigne les activités quotidiennes comportant des relations saines avec la Terre aux échelles individuelle, familiale, communautaire et régionale;
- **la législation et les politiques**, selon lesquelles un cadre réparateur permet de « réconcilier les valeurs autochtones liées à l'alimentation et à la culture » avec les lois et les politiques coloniales au moyen de réformes dans de multiples domaines.

Comme dans le cas du terme « science », le terme « souveraineté » est rejeté par certaines personnes et communautés autochtones en raison de son ancrage dans les conceptions européennes du pouvoir (Alfred, 2002; Daigle, 2019). Ainsi, certaines stratégies ou certains travaux portant sur la souveraineté alimentaire privilégient plutôt d'autres termes qui trouvent un plus fort écho, comme la « sécurité alimentaire » ou la « faim », ou encore un vocabulaire et des concepts propres à des communautés particulières (p. ex. Kamal, 2018; Lebar, 2024). De

façon plus générale, lorsqu'il est question de la souveraineté autochtone, l'emploi du terme a évolué au-delà de la simple description du pouvoir politique pour s'inscrire davantage dans le maintien et la continuité de l'intégrité culturelle (Deloria, 1997a). Même lorsque le terme « souveraineté alimentaire » est employé, le sens des mots qui le composent (c.-à-d. « souveraineté » et « alimentaire ») peut être transformé afin de refléter les réalités de ceux qui l'utilisent. Par exemple, plutôt que de considérer l'alimentation comme une ressource, la Nation crie d'O-Pipon-Na-Piwin la conçoit comme un ensemble de relations (Kamal, 2018).



L'approche

Le comité d'experts emploie le terme « souveraineté alimentaire » pour englober le vaste éventail d'activités et de démarches visant à renforcer la sécurité alimentaire et à soutenir les systèmes alimentaires autochtones. Dans certains contextes précis, il emploie l'expression « souverainetés alimentaires » afin de rendre compte de la pluralité et du caractère distinct des différents systèmes politiques et juridiques autochtones, qui influencent en retour les systèmes alimentaires.

2.1.3 Les droits des Autochtones et le titre ancestral, ainsi que les obligations du Canada envers les peuples autochtones

Compte tenu de l'histoire honteuse du Canada, le fait de définir les droits ancestraux, par exemple, comme un droit de pêcher à des fins alimentaires et traditionnelles, vaut mieux que rien. Mais dans quelle mesure ce « droit » d'origine étatique à pêcher pour se nourrir rend-il justice à des peuples qui pêchent dans leurs rivières et leurs mers depuis des temps immémoriaux?

Alfred (1999)

La présente section traite des droits des peuples autochtones et du titre ancestral du point de vue du gouvernement du Canada. Elle présente un aperçu des lois et de la jurisprudence qui façonnent le statut juridique distinct des peuples autochtones au Canada. Elle décrit également les obligations du gouvernement du Canada envers ces derniers. Le comité d'experts tient toutefois à souligner que les droits des peuples autochtones n'existent pas parce que les tribunaux ou la Couronne les reconnaissent. Ils existent parce qu'ils sont inhérents aux Autochtones qui occupaient le territoire aujourd'hui appelé Canada avant l'existence de la Couronne

(CSC, 1996a). Les litiges qui définissent les paramètres de l'exercice des droits ancestraux ont été décrits comme un « moyen par lequel le gouvernement et le système juridique ont tenté de prendre en compte les droits des Autochtones dans un système qui n'avait pas été conçu à l'origine pour les reconnaître » (Indigenous Foundations, s.d.).

Les droits des peuples autochtones au Canada sont enchâssés dans la Constitution

Le droit canadien reconnaît et confirme ce qu'il appelle les droits issus de traités et les droits ancestraux comme des composantes essentielles des droits des peuples autochtones au sens large. « La doctrine de la common law des droits ancestraux reconnaît que, quand les Européens sont arrivés en Amérique du Nord, les peuples autochtones s'y trouvaient déjà, ils vivaient en collectivités sur ce territoire et participaient à des cultures distinctives, comme ils l'avaient fait pendant des siècles » (GC, 2025, citant CSC, 1996a). Ce principe est consacré par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982* (GC, 1982), qui protège les pratiques, les traditions et les coutumes des peuples autochtones en tant que droits ancestraux (CSC, 1996a). Aux termes de l'article 35, peuples autochtones du Canada s'entend notamment « des Indiens, des Inuit et des Métis du Canada » (GC, 1982). Pour être protégées à titre de droits ancestraux, les activités doivent être considérées comme faisant partie intégrante de la culture qui revendique ces droits; une activité intégrale « doit avoir une importance fondamentale [...] et être l'une des choses qui rendaient la culture de la société distinctive » (CSC, 1996a). Ces droits peuvent également évoluer afin de tenir compte des réalités contemporaines. Malgré la protection que leur confère la *Loi constitutionnelle de 1982*, ils ne sont pas définis de façon précise et doivent être établis par les tribunaux au cas par cas. Parmi les pratiques que les tribunaux ont reconnues comme des droits ancestraux figurent le droit de chasser pour se nourrir (CSC, 2003), le droit de pêcher à des fins alimentaires, sociales et rituelles (CSC, 1996b), ainsi que le droit de récolter certaines espèces et d'en faire le commerce (CSC, 1996c).

Le *titre ancestral* est une catégorie distincte de droits ancestraux qui confère un droit sur les terres elles-mêmes.

Le titre ancestral est un droit foncier qui s'apparente au droit de propriété en common law, appelé fief simple, et à la pleine propriété en droit civil, en ce qu'il confère le droit de déterminer l'utilisation des terres, le droit de jouissance et d'occupation des terres, le droit de posséder les terres, le droit aux avantages économiques que procurent les terres et le droit d'utiliser et de gérer les terres de manière proactive. Il se distingue toutefois du fief simple en ce qu'il s'agit d'un droit collectif appartenant au groupe autochtone; les terres visées par un titre ancestral ne peuvent être

cédées qu'à la Couronne et elles ne peuvent aménagées ou utilisées d'une façon qui priverait de façon substantielle les générations futures de leur utilisation (Nation Tsilhqot'in c. Colombie-Britannique, 2014 CSC 44).

GC (2025)

La perspective autochtone peut être établie au moyen d'éléments de preuve portant sur des pratiques, des coutumes ou des traditions propres à des groupes autochtones, ainsi que sur des lois collectives (CSC, 1996a, 1997). Il importe de souligner que les droits ancestraux peuvent s'appliquer même lorsqu'un titre ancestral ne peut être établi. L'histoire de la dépossession environnementale et du déplacement forcé des Autochtones hors de leurs territoires traditionnels a, dans certains cas, rompu leurs liens physiques avec le territoire. En raison de cet héritage colonial, certains groupes autochtones ne sont pas en mesure de faire reconnaître un titre ancestral. Ils n'en demeurent pas moins titulaires de droits ancestraux garantis par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*.

Les droits des peuples autochtones sont également conférés par les droits issus de traités, lesquels sont reconnus et confirmés par l'article 35 de la *Loi constitutionnelle de 1982*. Ils comprennent à la fois les traités historiques conclus avec les Premières Nations et officiellement reconnus par le gouvernement du Canada, ainsi que les traités modernes (également appelés ententes sur des revendications territoriales globales) conclus entre le gouvernement du Canada et des groupes autochtones (RCAANC, 2024). D'autres traités historiques conclus entre des nations autochtones (p. ex. le traité du Plat à une cuillère) ou entre des nations autochtones et des gouvernements non autochtones (p. ex. la Proclamation royale de 1763 et le traité de Niagara de 1764) continuent d'éclairer la façon dont les peuples autochtones conçoivent l'établissement et le maintien des relations (Borrows, 2007; Glover, 2020). Les droits issus de traités sont propres aux parties à chaque traité, les avantages ainsi que les obligations qui en découlent variant d'un traité à l'autre. Les traités modernes et les revendications territoriales sont généralement plus exhaustifs que les traités historiques. Ils comprennent souvent des dispositions relatives aux « exigences en matière de consultation et de participation; à la propriété des terres; aux droits de récolte des animaux sauvages; aux règlements financiers; à la participation à l'aménagement du territoire et à la gestion des terres dans des régions précises; à l'autonomie gouvernementale; au partage des recettes tirées des ressources et aux mesures pour participer à l'économie canadienne; ainsi qu'aux préparatifs en vue de l'entrée en vigueur de l'entente, comme la planification de sa mise en œuvre » (RCAANC, 2024).



L'approche

Le comité d'experts a adopté une approche fondée sur les droits pour l'élaboration du présent rapport. En droit canadien, les droits ancestraux sont distincts des droits reconnus aux personnes non autochtones au Canada. Ils découlent de l'occupation des territoires ancestraux par les peuples autochtones, ainsi que de leurs structures politiques, juridiques et sociales qui se sont maintenues jusqu'à aujourd'hui.

Le gouvernement du Canada a pris des engagements envers la réconciliation avec les Autochtones, tant sur le plan national qu'international

En 2021, le gouvernement du Canada a adopté la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* afin de confirmer que la DNUDPA constitue « un instrument international universel en matière de droits de la personne qui trouve application en droit canadien » et de prévoir un cadre de mise en œuvre (c.-à-d. un plan d'action) pour le Canada (GC, 2021a). La Déclaration reconnaît « la nécessité urgente de respecter et de promouvoir les droits intrinsèques des peuples autochtones, qui découlent de leurs structures politiques, économiques et sociales et de leur culture, de leurs traditions spirituelles, de leur histoire et de leur philosophie, en particulier leurs droits à leurs terres, territoires et ressources » (ONU, 2007). L'article 5 reconnaît aux peuples autochtones « le droit si tel est leur choix, de participer pleinement à la vie politique, économique, sociale et culturelle de l'État (ONU, 2007). Selon le comité d'experts, la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* jette les bases nécessaires pour remédier aux enjeux de politiques publiques et aux lacunes de mise en œuvre dans l'ensemble des domaines de l'action publique et de la gouvernance au Canada, y compris en ce qui concerne le soutien aux connaissances autochtones et à la souveraineté alimentaire des Autochtones. Comme l'expriment Ignace *et al.* (2023), « la DNUDPA est importante parce qu'elle vise à réparer les torts du passé, à rétablir un équilibre dans les rapports de pouvoir inégaux découlant du colonialisme, de l'exclusion et du racisme systémique, et à ouvrir la voie à des avenir possibles qui respectent les droits et la souveraineté des Autochtones ».

De même, le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, adopté en 2022 par la Conférence des Parties à la Convention sur la diversité biologique (dont le Canada est partie), « reconnaît les rôles et les contributions importants des peuples autochtones et des communautés locales en tant que gardiens de la biodiversité et partenaires de sa conservation, de son rétablissement et

de son utilisation durable » (CDB, 2022). La mise en œuvre du Cadre exige le consentement préalable, donné librement et en connaissance de cause, des Autochtones avant toute interaction avec les connaissances autochtones, ou toute activité visant à les consigner ou à les préserver (p. ex. les connaissances relatives à la biodiversité, les innovations, les visions du monde et les pratiques) (CDB, 2022).

À l'échelle nationale, les 94 appels à l'action de la Commission de vérité et réconciliation du Canada (CVR) ainsi que les 231 appels à la justice formulés par l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées (ENFFADA) fournissent des orientations supplémentaires concernant les mesures que les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux doivent prendre afin de remédier aux préjudices historiques et persistants subis par les Autochtones au Canada (CVR, 2015a; FFADA, 2019a,b; Second Harvest, 2025). Bon nombre des appels à l'action de la CVR portent à la fois sur le soutien aux SCA et aux systèmes alimentaires autochtones (Second Harvest, 2025). Par exemple, les appels à l'action qui demandent le renforcement des capacités et un soutien financier en faveur de l'éducation, de la santé, de la revitalisation des langues et de la guérison des peuples autochtones sont étroitement liés aux SCA, et les progrès réalisés dans leur mise en œuvre peuvent passer par le renforcement des systèmes alimentaires autochtones et de la souveraineté alimentaire (CVR, 2015a; Second Harvest, 2025). De même, les 231 appels à la justice de l'ENFFADA ont été associés à la dimension genrée de la violence liée aux systèmes alimentaires et au fait d'être sur le territoire (FFADA, 2019a,b; Robin *et al.*, 2026). Les appels à la justice visant, entre autres, un accès équitable, quel que soit le genre, aux droits fondamentaux, à la santé et au bien-être ainsi qu'à la sécurité de la personne ont été associés à la « réalisation et au respect des droits individuels et collectifs des femmes, des filles et des personnes bispirituelles, lesbiennes, gaies, bisexuelles, transgenres, queers, en questionnement, intersexuées et asexuelles (2ELGBTQQIA) autochtones, qui constituent des conditions préalables à la vie autochtone et le fondement sur lequel s'épanouissent les territoires et les systèmes alimentaires autochtones » (Robin *et al.*, 2026).

2.2 Oppression historique et contemporaine des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires autochtones

Pendant plus d'un siècle, les objectifs centraux de la politique indienne du Canada étaient les suivants : éliminer les gouvernements autochtones, ignorer les droits des Autochtones, mettre fin aux traités conclus et, au moyen d'un processus d'assimilation, faire en sorte que les peuples autochtones cessent d'exister en tant qu'entités légales, sociales, culturelles, religieuses et raciales au Canada. L'établissement et le fonctionnement des

pensionnats ont été un élément central de cette politique, que l'on pourrait qualifier de « génocide culturel ».

CVR (2015b)

Comme l'explique le chapitre 1, il existe une tension entre le mandat confié au comité d'experts par le commanditaire, qui consiste à examiner les moyens de soutenir les systèmes de connaissances autochtones dans les politiques et la gouvernance, et l'oppression historique et persistante des systèmes de connaissances *et* alimentaires autochtones. Pour faire progresser la réconciliation et soutenir les systèmes de connaissances autochtones dans les politiques et la gouvernance, particulièrement à l'échelle fédérale, il est essentiel de reconnaître les réalités du colonialisme. Comme le souligne Czyzewski (2011), « la réconciliation ne sera possible [...] que si le racisme est reconnu comme étant structurel, omniprésent et persistant, mais aussi s'il est pris en compte en raison de ses effets et de ses liens intrinsèques avec les autres formes de discrimination ». De nombreux chercheurs et comités représentant un large éventail de points de vue ont documenté l'histoire du colonialisme ainsi que l'exploitation, l'assimilation et la dépossession des Autochtones qui y sont associées au Canada (voir p. ex. CVR, 2015a). L'examen approfondi des mauvais traitements infligés aux Autochtones dépasse la portée du présent rapport. Le comité d'experts estime toutefois qu'il est nécessaire de comprendre certains effets historiques et persistants des politiques et des pratiques coloniales au Canada. Il est en effet essentiel d'ancrer l'évaluation des données probantes dans cette réalité pour favoriser une approche plus équitable et respectueuse du soutien aux SCA dans les politiques et la gouvernance.

Les politiques et les règlements du Canada ont explicitement eu pour effet de priver les Autochtones de leurs droits, de les assimiler et de les déposséder de leurs terres

La *Loi sur les Indiens*, la *Loi sur les pêches*, la *Loi sur le Manitoba* et la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* ne sont que quelques-uns des nombreux instruments législatifs qui ont porté préjudice aux Autochtones et à leurs modes de vie, et continuent de le faire. Par exemple, à la fin des années 1800 (et au-delà), l'objectif ultime des politiques relatives aux Indiens¹² était d'assimiler les Autochtones à la société blanche par l'intermédiaire des missionnaires, des écoles et de l'agriculture (Carter, 2019). Les dispositions relatives à l'agriculture prévues dans les traités numérotés témoignaient de la volonté des communautés autochtones de pratiquer l'agriculture. Toutefois, les biens promis dans les traités en contrepartie des terres – notamment le bétail, les semences et les outils

12 Le comité d'experts souligne que l'expression « politiques relatives aux Indiens » n'est pas un terme officiel et qu'elle désigne, dans le présent contexte, un ensemble de politiques et de pratiques visant les Premières Nations à cette époque.

– étaient souvent considérés par la société coloniale comme une forme de charité gouvernementale et n'ont fréquemment pas été fournis (Carter, 2019). Malgré les difficultés, les agriculteurs des Premières Nations ont su tirer leur épingle du jeu dans les Prairies au début des années 1880, en mettant en œuvre de nouvelles techniques d'agriculture en milieu sec, en expérimentant de nouvelles espèces cultivées et en adoptant un mode de vie agricole collectif, comme en témoigne la colonie agricole de File Hills, établie sur le territoire traditionnel de la Nation crie de Peepeekisis (Tang, 2003). Les Métis ont également participé à l'économie agricole des Prairies (Clark, 1983). Toutefois, les politiques mises en œuvre par le gouvernement fédéral (par exemple, celles qui limitaient les quantités de bois, de foin, de céréales ou d'autres produits que les Autochtones pouvaient vendre aux colons ou au gouvernement) visaient à protéger les agriculteurs non autochtones de la concurrence, compromettant ainsi les perspectives d'avenir de l'agriculture des Premières Nations (Carter, 2019). D'autres politiques, telles que les certificats de Métis, l'attribution de parcelles individuelles et l'émancipation, ont été élaborées afin de retirer des terres aux titulaires de droits autochtones pour les affecter à d'autres usages (Kermoal *et al.*, 2018; Carter, 2019) (encadré 2.3).

Encadré 2.3 Spoliation des terres des Métis et des Premières Nations par le système des certificats de Métis, l'émancipation et l'attribution de parcelles individuelles

À la suite de l'organisation politique des Métis, des négociations et de la résistance armée qu'ils ont menées, le gouvernement du Canada a promis 1,4 million d'acres de terres aux Métis vivant dans la colonie de la rivière Rouge lorsqu'il a acquis la Terre de Rupert de la Compagnie de la Baie d'Hudson en vertu de la *Loi sur le Manitoba* de 1870 (Kermoal *et al.*, 2018). Ainsi, les certificats de Métis constituaient un système documentaire mis en place par le gouvernement du Canada afin de permettre aux Métis d'obtenir un titre officiel sur leurs terres ou une somme d'argent équivalente (Tough et McGregor, 2007; Robinson, 2019). Un processus juridique complexe et laborieux a été mis en place pour permettre l'utilisation des certificats de Métis : ceux-ci étaient incessibles, exigeaient des démarches auprès d'institutions financières et juridiques parfois situées loin du lieu de résidence des personnes concernées, et les terres que les Métis étaient autorisés à revendiquer faisaient l'objet de restrictions (Tough et McGregor, 2007; Robinson, 2019). En 2013, la Cour suprême du Canada a conclu que « la Couronne fédérale n'a pas honorablement mis en œuvre la disposition prévoyant

(continue)

(a continué)

la concession de terres énoncée à l'art. 31 de la *Loi sur le Manitoba*, conformément au principe de l'honneur de la Couronne », ajoutant qu'« une tendance persistante aux erreurs et à l'indifférence nuisant substantiellement à l'atteinte des objectifs d'une promesse solennelle peut emporter le manquement à l'obligation de la Couronne d'agir honorablement dans la mise en œuvre de sa promesse » (CSC, 2013).

Le gouvernement du Canada a également adopté des lois et des politiques visant à retirer aux Premières Nations les terres de réserve attribuées aux bandes en vertu des traités numérotés en transformant les parcelles en propriétés privées; ces stratégies comprenaient notamment l'émancipation et l'attribution de parcelles individuelles (Carter, 2019). L'émancipation désigne le fait, pour une personne, de « renoncer » à son statut d'Indien afin d'obtenir, en principe, l'ensemble des droits rattachés à la citoyenneté canadienne. L'*Acte pourvoyant à l'émancipation graduelle* de 1869 visait à contraindre les Autochtones à s'émanciper au moyen de divers mécanismes. On présumait que les Autochtones chercheraient à obtenir l'émancipation en guise de récompense pour s'être « civilisés », mais ce ne fut pas le cas. L'Acte a également instauré le contrôle fédéral des gouvernements des réserves, faisant abstraction des systèmes d'autonomie gouvernementale existants. Parallèlement, l'attribution de parcelles individuelles était une politique qui obligeait les membres des Premières Nations à cultiver leurs terres individuellement, par lots, plutôt que collectivement au sein de la bande. Cette politique a été appliquée dans les réserves des Prairies à la fin des années 1880 et dans les années 1890; des titres de propriété étaient accordés aux personnes jugées « méritantes » par voie d'émancipation, ce qui a progressivement réduit les terres de réserve et morcelé les bandes (Carter, 2019).

Les lois et les pratiques autochtones régissant les ressources naturelles¹³ ont également été systématiquement écartées et remplacées par des systèmes et des lois d'origine coloniale dans le but d'exploiter les Terres et les Eaux des Autochtones. Par exemple, Harris (2001) retrace la prise de contrôle juridique des pêches autochtones dans ce qui est aujourd'hui la Colombie-Britannique (et, plus largement, le Canada) à la suite de l'arrivée des colons et de la Confédération. L'analyse montre que certaines notions fondamentales du droit britannique

13 Le comité d'experts note que le terme « ressources naturelles » est de nature extractive et établit une hiérarchie dans laquelle les êtres humains sont placés au-dessus de tous les autres êtres de la Création. Toutefois, ce terme est utilisé dans le présent rapport afin de maintenir la clarté pour le lecteur.

– notamment le droit public de pêcher et le droit du maître et du serviteur – ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de lois qui ont sapé le droit autochtone préexistant concernant la propriété et l'accès. Plus précisément, le droit public de pêcher (reconnu aux sujets britanniques) faisait abstraction des lois et des mécanismes autochtones régissant une ressource collective, tandis que le droit du maître et du serviteur a redéfini la pêche comme une relation entre employeur et employé. La *Loi constitutionnelle de 1867* a fait des pêches côtières et intérieures une responsabilité fédérale, tandis que la *Loi sur les pêches* a codifié de nouvelles règles relatives à l'accès aux ressources et à leur gestion (Harris, 2001). Depuis son adoption en 1857, la *Loi sur les pêches* « a servi à supplanter les systèmes de gouvernance, les pêches et les économies des peuples et des nations autochtones » (Claxton, 2019). Dans les années 1880, le gouvernement fédéral a établi une distinction entre la « pêche de subsistance » et la « pêche commerciale » afin, pourrait-on soutenir, de limiter davantage la participation des Autochtones à la récolte du poisson. Parallèlement, les lois autochtones existantes ont été requalifiées en « privilèges » accordés en vertu du droit canadien (Harris, 2001).

Le rejet des formes juridiques autochtones s'est poursuivi au 20^e siècle, « où le “droit indien” est devenu une “tradition orale”, que les tribunaux pouvaient prendre en considération comme élément de preuve, mais non comme droit » (Harris, 2001, citant Fiske, 1997-1998). Des processus juridiques semblables ont dépossédé les titulaires de droits autochtones de leurs pêches à l'extérieur de la Colombie-Britannique. Par exemple, l'interdiction de pêcher le saumon de l'Atlantique à la lance a rendu illégales les méthodes de récolte des Mi'kmaw¹⁴ afin de favoriser les pêches sportives réservées à l'élite dans les Maritimes (Parenteau, 1998). En février 1894, la Cour suprême du Canada « a statué que le gouvernement du Canada avait compétence pour légiférer en vue de protéger les pêches dans les eaux intérieures, tandis que le gouvernement de l'Ontario détenait des droits de propriété sur ces pêches ainsi que le pouvoir de délivrer des permis de pêche dans la province », une décision qui a été confirmée en 1898 (Hansen, 1991). De telles décisions judiciaires ont donné lieu à des conflits entre les pêcheurs autochtones et le gouvernement de l'Ontario, notamment lorsque la Nation des Ojibwés de Saugeen a revendiqué ses droits à une pêche commerciale (ONSC, 1993; Gobin *et al.*, 2023).

La réglementation et les politiques continuent de restreindre l'accès aux aliments traditionnels

Bien que les pratiques, les traditions et les coutumes des peuples autochtones soient protégées en tant que droits ancestraux par l'article 35 de la *Loi*

14 Aussi orthographié Mi'gmaw. Le comité utilise la graphie des documents sources.

constitutionnelle de 1982 (GC, 1982), l'accès aux territoires traditionnels pour la chasse et la pêche demeure un défi pour de nombreux Autochtones partout au Canada. La pêche constitue l'un des principaux points de conflit : de nombreuses contestations judiciaires ont été nécessaires pour faire reconnaître les droits ancestraux et issus de traités des Autochtones en matière de chasse et de pêche (encadré 2.4).

Encadré 2.4 Droits de pêche des Mi'kmaq

Les traités de paix et d'amitié sont une série de traités négociés entre les Britanniques et les Premières Nations mi'kmaq, Wolastoqiyik/Wəlastəkwiyik (Malécites) et Peskotomuhkati (Passamaquoddy) après 1713 (RCAANC, 2010). Dans l'arrêt *R. c. Simon* (1985), la Cour suprême du Canada a conclu que le Traité de paix et d'amitié de 1752 conclu entre la Couronne et les Mi'kmaq demeure en vigueur et continue de produire ses effets; ce traité prévoit que les Mi'kmaq jouissent de la « liberté de chasser et de pêcher comme de coutume » (CSC, 1985; GC, 2008). Dans l'arrêt *R. c. Sparrow* (1990), la Cour a statué que le droit ancestral de pêcher englobe les besoins sociaux et cérémoniels, ce qui a amené Pêches et Océans Canada à établir, en vertu de la *Loi sur les pêches*, des approches de réglementation propres aux Autochtones (CSC, 1990; GC, 1993; Denny et Fanning, 2024). La décision Marshall rendue en 1999 a ensuite précisé que les droits issus de traités comprenaient le droit d'assurer sa subsistance (« biens nécessaires ») grâce au commerce, ce qui a été interprété comme le droit de pêcher à des fins de vente afin d'assurer une « subsistance convenable » (CSC, 1999; Denny, 2022).

À la suite de la décision Marshall, les pêcheurs autochtones de l'ensemble du territoire Wabanaki ont tenté à maintes reprises d'exercer leurs droits issus de traités de pêcher le homard et l'anguille, mais se sont heurtés à des actes de violence et à l'opposition répétée de pêcheurs commerciaux non autochtones ainsi que d'agents fédéraux des pêches (Demont, 1999; Fanning et Denny, 2020; FOPO, 2021; Donovan, 2023). Les difficultés de mise en œuvre comprennent les conflits entre les différents groupes d'utilisateurs, l'absence de reconnaissance ou d'intégration des systèmes de gouvernance autochtones, la marginalisation des pêcheurs autochtones et les lacunes des politiques relatives aux pêches autochtones et aux pêches fondées sur les droits issus de traités (Denny et Fanning, 2024).

Un autre obstacle à l'accès aux aliments traditionnels réside dans la réglementation canadienne sur la salubrité des aliments, qui n'autorise pas la vente ou le commerce des aliments traditionnels sans inspection (Robin *et al.*, 2021) (encadré 2.5). De plus, même la viande de gibier transformée et inspectée conformément à la *Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments* n'est pas admissible au commerce interprovincial ou international (Aurora Research Institute, 2017). Les règlements provinciaux, notamment ceux qui régissent la manipulation des aliments, créent d'autres obstacles au service et au partage des aliments traditionnels au sein des communautés, en particulier lorsque leurs besoins essentiels, comme l'accès à l'eau potable, ne sont toujours pas satisfaits (Robin *et al.*, 2021). Les règles et les règlements en matière de salubrité des aliments peuvent également constituer un obstacle à la mise en marché des aliments traditionnels, puisqu'ils imposent des exigences d'inspection avant qu'ils puissent être destinés à la consommation publique; par conséquent, les chasseurs et les personnes qui récoltent des aliments traditionnels se voient interdire dans certains cas de partager leurs récoltes avec leur communauté ou de participer à des marchés (Robin *et al.*, 2021).

Encadré 2.5 Centre de santé Sioux Lookout Meno Ya Win

Le Centre de santé Sioux Lookout Meno Ya Win (SLMHC) offre à ses patients deux repas de *Miichim* (aliments traditionnels) par semaine (SLMHC, 2025). La possibilité de servir les aliments traditionnels comme remède est le fruit de nombreuses années de protestation et de militantisme, notamment d'une grève de la faim menée en 1988 (Baker, 2019). En 2001, une loi provinciale a été adoptée afin de permettre expressément au SLMHC de servir de la « viande non inspectée provenant d'animaux et d'oiseaux abattus à la chasse » (Gouv. de l'Ont., 2001). Tous les aliments traditionnels et le gibier sauvage sont donnés par des chasseurs, des cueilleurs et des pourvoyeurs de la région, et les patients doivent signer une décharge avant de consommer ces aliments (Baker, 2019; SLMHC, 2025).

L'héritage du colonialisme est l'un des principaux facteurs de l'insécurité alimentaire chez les Autochtones

Malgré la reconnaissance et la confirmation des droits des Autochtones dans les lois (GC, 1982), ceux-ci continuent de subir les effets néfastes des politiques

coloniales du gouvernement du Canada dans de nombreux aspects de leur vie. L'insécurité alimentaire est l'une des principales inégalités auxquelles sont confrontés de nombreux Autochtones au Canada aujourd'hui; elle découle d'un ensemble de facteurs profondément enracinés dans le colonialisme. Les Autochtones sont particulièrement exposés à l'insécurité alimentaire : en 2021, plus du tiers des Autochtones vivant hors réserve dans les provinces étaient en situation d'insécurité alimentaire (Tarasuk *et al.*, 2022). L'insécurité alimentaire est également très répandue dans les communautés vivant dans les réserves : selon l'Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations (EANEPN), qui a évalué entre 2008 et 2018 la capacité des ménages à accéder aux aliments du territoire et à acheter des aliments du commerce, 48 % des ménages vivant dans les réserves étaient en situation d'insécurité alimentaire (EANEPN, 2021). Les ménages inuits connaissent eux aussi des niveaux élevés d'insécurité alimentaire, une situation qualifiée de « l'une des crises de santé publique les plus persistantes auxquelles est confrontée une population canadienne » (ITK, 2021).

Pour comprendre les facteurs sous-jacents qui contribuent à l'insécurité alimentaire chez les Autochtones, il faut tenir compte du contexte du colonialisme, tant historique que toujours présent (Harper *et al.*, 2022). Chez les Autochtones, l'insécurité alimentaire comprend notamment un accès insuffisant aux aliments traditionnels, lesquels sont de plus en plus touchés par des pressions environnementales, économiques et sociales (Blom *et al.*, 2022). Les restrictions imposées à la chasse, les changements climatiques, l'augmentation des coûts de transport et les niveaux élevés de contaminants présents dans les aliments du territoire contribuent tous à réduire l'accès à ces aliments (FPP, 2015; Harper *et al.*, 2022). Les écosystèmes où les aliments traditionnels sont produits par la nature ou récoltés se sont dégradés, ce qui a contribué à l'érosion des moyens de subsistance et de la culture des Autochtones (FAO, 2021). Le déplacement forcé et généralisé des Autochtones de leurs territoires traditionnels par les gouvernements coloniaux les a physiquement empêchés de maintenir leur alimentation et leurs modes de vie (CRPA, 1994; Joseph et Turner, 2020). Cette situation a entraîné une dépendance accrue à l'égard des aliments du commerce, qui sont coûteux (en raison des frais élevés de transport et d'entreposage) et moins accessibles dans les régions rurales et éloignées (Spring *et al.*, 2018). L'insécurité alimentaire découlant de l'inaccessibilité des aliments traditionnels « a entraîné une perte des connaissances autochtones et, par conséquent, a eu des répercussions sur la santé nutritionnelle, émotionnelle et spirituelle des Autochtones au Canada » (Harper *et al.*, 2022).

Chez les Inuits, les facteurs environnementaux, le coût élevé de la vie et la pauvreté sont tous des déterminants de l'insécurité alimentaire (ITK, 2021). La pauvreté est

le facteur le plus important, car elle empêche de nombreux ménages d'acheter des aliments du commerce ou de récolter des aliments traditionnels (ITK, 2021). Les difficultés associées à la pauvreté, notamment le surpeuplement des logements, le stress, le sous-emploi et les traumatismes intergénérationnels, aggravent encore davantage l'insécurité alimentaire. Les Inuits vivant dans le Nord « consacrent une part disproportionnée de leur revenu à l'alimentation et au logement comparativement aux autres Canadiens », en raison du prix élevé des aliments du commerce, du loyer, du transport, des munitions et du carburant nécessaires à la chasse, ainsi que d'autres biens et services (ITK, 2017, 2021).

Synthèse

Le comité d'experts souligne qu'il est essentiel de comprendre le colonialisme, tant historique qu'actuel, pour répondre pleinement à la question du mandat. Les SCA ont été et continuent d'être affaiblis et érodés par le colonialisme structurel et systémique au Canada. Toute tentative visant à mieux mettre en relation les connaissances autochtones et la prise de décision relative aux systèmes alimentaires dépendra largement de la façon dont seront abordés les problèmes systémiques et institutionnels plus vastes découlant du colonialisme qui persiste au Canada. Cela dit, les Autochtones ont toujours vécu les SCA, les ont incarnés, mis en pratique et mobilisés en lien avec les systèmes alimentaires, et continuent de le faire malgré l'oppression historique et actuelle. Cette résilience repose sur une multitude d'initiatives visant à revitaliser les systèmes alimentaires et les systèmes de connaissances autochtones, notamment par la langue, l'éducation et les activités de récolte. Une reconnaissance renouvelée et un soutien durable à des systèmes alimentaires et de connaissances sains ouvrent la voie à de nombreuses actions et initiatives favorisant le bien-être, la souveraineté et la résurgence culturelle des Autochtones (chapitre 3).

Des systèmes de connaissances autochtones et des systèmes alimentaires sains

Constatations du chapitre

- Les systèmes de connaissances et les systèmes alimentaires autochtones sains reposent sur les pratiques culturelles et le droit naturel, qui sont maintenus grâce à des relations réciproques avec la Terre, l'Eau et les Êtres apparentés, vivants comme non vivants.
- Le soutien de ces systèmes, réciproquement interdépendants, passe par l'affirmation du bien-être, de la souveraineté et de la résurgence culturelle des Autochtones, de la personne jusqu'à la planète dans son ensemble.
- La transmission et la mise en pratique des connaissances autochtones – par les langues, les traditions orales et les activités ancrées dans le territoire – sont essentielles au maintien de l'identité culturelle des Autochtones ainsi que de la santé de la Terre.

Īwəlncutn, le Créateur, nous a placés ici et nous a confié la responsabilité sacrée de prendre soin de la terre. Depuis des temps immémoriaux, nos institutions du savoir reposaient sur notre présence sur le territoire : établir une relation avec lui, en tirer notre subsistance et ne faire qu'un avec lui. Depuis toujours, et encore aujourd'hui, nous sommes nourris par une riche biodiversité, comprenant notamment les poissons, le gibier, les baies, les racines et les plantes médicinales. La chasse et la cueillette de ces ressources exigent des connaissances propres au territoire, dictées par les cycles saisonniers. Ainsi, nous cueillons les siya (amélanches) au début de l'été, puis les airelles, et peu après vient la saison de la pêche au saumon.

Suiki?st [Terbasket, P.] (2019)

La résurgence des pratiques culturelles et des langues, y compris les connaissances qui se manifestent à travers les systèmes alimentaires, repose sur la souveraineté et l'autodétermination des Autochtones dans tous les aspects de leur vie. Les systèmes de connaissances et les systèmes alimentaires autochtones s'influencent, se renforcent et se soutiennent mutuellement à de multiples échelles. Cette interdépendance est également étroitement liée au bien-être mental, physique et spirituel des personnes ainsi qu'à la santé de la Terre. « En fin de compte, [les connaissances autochtones] sont liées aux droits des Autochtones. Les connaissances autochtones ne peuvent être dissociées des peuples qui les portent. Cela signifie que, pour protéger [les

connaissances autochtones], il faut également protéger les peuples eux-mêmes et leurs modes de vie » (McGregor, 2004).

Le présent chapitre approfondit la discussion amorcée au chapitre 2 sur les SCA et les systèmes alimentaires en présentant les caractéristiques de systèmes de connaissances et de systèmes alimentaires autochtones sains et soutenus. Il met l'accent sur les relations qui unissent ces systèmes, les Autochtones eux-mêmes et la Terre.

Les SCA et les systèmes alimentaires sains se construisent mutuellement grâce aux relations qui les fondent et sont intimement liés à la Terre

Les connaissances autochtones sont également intrinsèquement liées à la Terre, non pas à la terre de façon générale, mais à des paysages, des formes de relief et des biomes particuliers... Elles incarnent un réseau de relations au sein d'un contexte écologique précis.

Battiste (2005)

Les connaissances liées aux systèmes alimentaires s'expriment par des pratiques culturellement riches et diversifiées, comme la chasse, la pêche, la récolte et le piégeage, qui renforcent les significations culturelles, la spiritualité et le droit naturel (Morrison, 2011; Robin et Hart, 2025). Les pratiques culinaires transmises de génération en génération, notamment celles liées à la préparation, à la conservation, à l'entreposage, à la cuisson et à la consommation des aliments, constituent des composantes essentielles des systèmes alimentaires et des systèmes de connaissances autochtones (voir p. ex. PCMB, 2016; Aqquimavvik, s.d.-a; Barkwell *et al.*, s.d.). Ces activités sont intimement liées au soin, à la gestion et à l'intendance de l'environnement – les forêts, les océans, la faune et les cours d'eau qui fournissent nourriture et remèdes (Beaton *et al.*, 2022).

L'esprit est un aspect fondamental des SCA et des systèmes alimentaires autochtones, puisqu'il est présent dans chaque élément du monde naturel ainsi que dans la spiritualité qui s'exprime dans les relations que les personnes entretiennent avec la Terre (Deloria, 1999a; Brascoupé et Mann, 2001; Cloud et Redvers, 2023; McGregor *et al.*, 2023). La spiritualité est propre au territoire et à la cosmologie des peuples qui l'habitent, et les systèmes spirituels peuvent s'exprimer par l'intermédiaire d'êtres et de récits qui leur sont propres. Par exemple, les êtres spirituels haïdas « renforcent [chez les Haïdas] leur histoire commune et leurs liens avec la terre et la mer, et [leur] enseignent à vivre dans le respect de la terre et de la mer [...], chacun possédant une histoire, une apparence et des pouvoirs magiques qui lui sont propres » (Williams-Davidson et Davidson, 2019). L'esprit est présent en toute chose; par exemple, « lorsque vous demandez

la permission de prélever quelque chose (p. ex. une plante médicinale), vous êtes lié par l'esprit de ce que vous demandez à prélever (p. ex. une plante médicinale) » (Cloud et Redvers, 2023). Le chercheur pied-noir Leroy Little Bear (2000) décrit ce concept ainsi :

Dans la philosophie autochtone, l'existence est constituée d'énergie. Toutes les choses sont animées, imprégnées d'esprit et en mouvement constant. Dans cet univers d'énergie et d'esprit, les relations entre tous les êtres revêtent une importance primordiale, et l'espace est un repère plus important que le temps [...] L'idée que toute chose est en mouvement ou en transformation constante conduit à une vision holistique et cyclique du monde. Si tout est constamment en mouvement et en changement, il faut considérer l'ensemble pour commencer à en discerner les motifs.

La mise en pratique et l'incarnation des connaissances autochtones sont des composantes du bien-être et sont, de ce fait, intimement liées à la présence sur le territoire. Les relations que les Autochtones entretiennent avec le territoire se manifestent et se vivent de multiples façons. Les changements saisonniers, qu'il s'agisse des conditions météorologiques, de l'abondance des animaux et des plantes ou d'autres facteurs environnementaux, déterminent bon nombre des activités que les Autochtones exercent tout au long de l'année. Les Inuits du Nunatsiavut, par exemple, vivent au rythme des saisons; la connaissance de ces changements constitue un fondement des systèmes de connaissances inuits (Cadman *et al.*, 2025). Le recours à des calendriers saisonniers qui reflètent les variations écologiques et climatiques régionales permet non seulement de transmettre des connaissances essentielles à la vie sur le territoire, mais constitue également un acte d'autodétermination des Inuits face à l'imposition coloniale du calendrier grégorien (Cadman *et al.*, 2025) (figure 3.1).



Cadman *et al.* (2025); utilisé sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International ([CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/))

Figure 3.1. Une année chez les Inuits du Labrador

Calendrier saisonnier créé par l'artiste inuk Jessica Winters, illustrant les espèces, les indicateurs et les activités qui rythment la vie des Inuits du Nunatsiavut tout au long de l'année. *Une année chez les Inuits du Labrador* transpose l'expérience de la vie sur le territoire en un récit, un cycle ininterrompu débordant de couleurs et d'abondance, où les Inuits et les animaux sont intimement intégrés au paysage et réunis par l'espace marin » (Cadman *et al.*, 2025).

Les récolteurs métis possèdent une connaissance approfondie du territoire, notamment de ses ressources naturelles et de ses sources de nourriture. À partir d'entretiens réalisés auprès de récolteurs métis au Manitoba, Beaudin-Reimer (2020) a constaté que « tous les récolteurs, peu importe la fréquence à laquelle ils pratiquent actuellement leurs activités de récolte, ont formulé des observations sur les voies de migration, la santé de la faune, le comportement des animaux, la dynamique des populations, les habitats et l'état de l'environnement ». Les

connaissances autochtones liées au territoire s'appliquent également à la culture des plantes et à l'agriculture (encadré 3.1).

Encadré 3.1 Contribution des connaissances autochtones liées au territoire aux réussites agricoles

Comme il est expliqué au chapitre 2, les Autochtones ont participé à l'agriculture et continuent d'y participer. Par exemple, Carter (2019) décrit la manière dont les Premières Nations des Prairies, à l'ouest de la colonie de la rivière Rouge, ont su mettre à profit leurs connaissances de l'environnement pour pratiquer l'agriculture avec succès : « elles connaissaient la végétation de leur environnement et savaient quand et comment la récolter. Elles comprenaient beaucoup mieux les régimes de précipitations et de gel, la disponibilité de l'eau ainsi que les différents types de sols que les colons venus de l'Est et d'outre-mer qui leur ont succédé. » Ailleurs, les connaissances des Haudenosaunee ont également contribué à leurs réussites agricoles, notamment grâce à la mise au point du système de cultures associées des Trois Sœurs, qui consiste à cultiver le maïs, les haricots et les courges ensemble (Mt. Pleasant, 2016). Cultivées conjointement, ces trois cultures fournissent une abondance d'énergie et de nutriments et produisent, dans l'ensemble, davantage de nourriture que les monocultures (Mt. Pleasant, 2016).

Les systèmes de connaissances et les systèmes alimentaires autochtones s'expriment et se transmettent au moyen de pratiques diverses et des langues autochtones

La langue est importante non seulement en raison de ses liens avec l'écologie, mais aussi par la façon dont elle façonne les relations ainsi que par les énergies qu'elle incarne et transmet lorsqu'elle est parlée.

Redvers et al. (2022)

Les SCA et les systèmes alimentaires autochtones sont intimement liés aux langues autochtones et s'y reflètent. Les langues découlent de cultures et de visions du monde particulières et, en retour, influencent les comportements propres à ces cultures. Bien que des mots puissent être traduits dans d'autres langues, le sens profond et la portée d'un terme – y compris les liens qu'il entretient avec d'autres dimensions de la culture et de l'histoire – ne sont pas toujours traduisibles (Ferguson et Weaselboy, 2020; Tokeley, 2024). « Notre langue porte les valeurs qui

nous permettent de continuer à nous épanouir et est intimement liée à la façon dont nous assumons nos responsabilités de prendre soin de nos territoires » (P. Terbasket, communication personnelle, 2026). La langue est au cœur des façons d'être, de connaître et de faire des Autochtones, et elle s'exprime dans les relations qu'ils entretiennent avec le territoire (Ferguson et Weaselboy, 2020). « La langue résonne dans le territoire et à travers lui; elle est donc intrinsèquement liée à tous les êtres qui l'habitent. Ce n'est pas une variable que l'on peut aisément dissocier, puisqu'elle permet et reconnaît à la fois la communion avec le territoire et sa compréhension. » (Ferguson et Weaselboy, 2020)

Les systèmes de classification et de description, lorsqu'ils sont mis en pratique dans les langues locales, contribuent à préserver les SCA (Wilder *et al.*, 2016; UNESCO, 2025; ONU, s.d.). Par exemple, les connaissances inuites sur la glace se reflètent dans la terminologie de l'inuktitut utilisée pour en désigner les différents types (Krupnik *et al.*, 2010; SIKU, s.d.) (encadré 3.2). Toutefois, la disparition des langues autochtones partout dans le monde compromet la transmission des traditions orales et des connaissances écologiques (ONU, 2019; Redvers *et al.*, 2022). « La disparition du dernier locuteur d'une langue entraîne non seulement la perte des noms des plantes, des animaux et des lieux, mais aussi celle de la profonde relation culturelle qu'entretient cette langue avec eux, qu'elle représente, incarne et transmet » (Tokeley, 2024).

Encadré 3.2 Le vocabulaire de la glace et son lien avec la chasse

Les Détenteurs et Détentrices de connaissances et les Aînés inuits possèdent une connaissance détaillée et approfondie des conditions environnementales locales et régionales, notamment de la glace et d'autres phénomènes marins (Laidler *et al.*, 2010). Les langues inuites « sont riches d'une terminologie permettant de décrire les caractéristiques et les particularités locales et changeantes de la glace » (Beaulieu *et al.*, 2023). La désignation des lieux et des phénomènes peut être considérée comme une manière de vivre et d'appréhender l'environnement; les noms inuits donnés aux éléments du paysage terrestre et marin revêtent donc une importance culturelle particulière (Aporta, 2010). Les Inuits entretiennent un « lien vivant avec la glace de mer » et intègrent les conditions saisonnières de la glace à leurs calendriers, puisqu'ils dépendent de celle-ci pour leurs déplacements et pour se procurer de la nourriture par la chasse (Beaulieu *et al.*, 2023). « Ces connaissances ont été acquises et transmises de génération en

(continue)

(a continué)

génération par l'expérience directe et la tradition orale, à un point tel qu'une documentation exhaustive des connaissances inuites sur la glace de mer remplirait plusieurs volumes. » (Laidler *et al.*, 2010)

L'importance des connaissances relatives à la glace est reconnue partout dans le Nord. Par exemple, les équipages inuïpiats de chasse à la baleine s'appuient sur des observations détaillées et une connaissance approfondie des conditions de glace pour mener leurs expéditions printanières en toute sécurité (Druckenmiller *et al.*, 2010). Chez les chasseurs kigiqtaamiuts du détroit de Béring oriental,

la terminologie de la glace de mer fournit un ensemble de descriptions des différents phénomènes liés à la glace; toutefois, elle ne rend pas compte de la profondeur de la compréhension ni des façons de connaître des chasseurs. Les façons de connaître des chasseurs kigiqtaamiut, à l'image de la structure de la langue inupiaq, sont souples et propres au contexte. Les « connaissances » prennent leur sens dans l'action. De la même manière que le fait d'être plongé dans des situations particulières exigeant des gestes porteurs de sens, les significations véhiculées par le lexique des chasseurs relatif à la glace de mer se construisent continuellement et de manière créative au gré des activités en cours.

Wisniewski (2010)

Les connaissances autochtones se transmettent de génération en génération par des pratiques liées aux systèmes alimentaires autochtones qui renforcent les relations de parenté entre les humains et les autres êtres vivants (Stiegman et Pictou, 2024). Les systèmes de connaissances autochtones sains se transmettent et se mettent en pratique de multiples façons, notamment par les « œuvres d'art, les motifs, les symboles, les méthodes scientifiques et écologiques, l'artisanat, la musique, la danse, les chants, les récits, les aliments, les remèdes ainsi que les produits favorisant le bien-être (ou la prévention des maladies) » (Brascoupé et Mann, 2001). Les systèmes de connaissances autochtones sains s'expriment également au quotidien par des pratiques de souveraineté alimentaire, notamment les cérémonies, la langue, l'art, le fait d'être sur le territoire ainsi que le partage des connaissances par les récits et les chants (Dennis et Robin, 2020; Geniusz, 2023). Les traditions orales constituent le principal mode de transmission des connaissances d'une génération à l'autre; elles forment « un ensemble souple de récits et de témoignages qui, pris dans leur ensemble, expliquent la nature du monde physique telle que les peuples l'ont vécue ainsi que les événements

marquants de leur parcours historique » (Deloria, 1997b). Le lien entre des écosystèmes en santé et la transmission des connaissances autochtones est reconnu par les Autochtones partout dans le monde. Par exemple, les peuples nyikina et mangala d'Australie associent un territoire en santé (c.-à-d. la Terre) à la pratique et à la transmission de leurs connaissances traditionnelles aux générations futures (Walalakoo Aboriginal Corporation RNTBC, 2016). Le respect de la Création et de tous les êtres vivants est une composante essentielle des connaissances autochtones (comme en témoignent le droit naturel et les protocoles qui en découlent) et s'exprime souvent par les récits et les traditions orales (encadré 3.3).

Encadré 3.3 Une histoire nisga'a portant sur un volcan

Il y a très longtemps, deux enfants jouaient au bord de la rivière. L'un d'eux attrapa un saumon et lui ouvrit le dos. Il y planta des bâtons, y mit le feu, puis remit le poisson à l'eau. Les enfants s'amuserent à voir le saumon nager de façon désordonnée, de la fumée s'élevant de son dos. L'autre enfant attrapa à son tour un saumon, lui ouvrit le dos, y inséra un morceau de schiste, puis le relâcha dans la rivière. Alourdi par le schiste, le saumon flottait sur le côté. Les enfants riaient en voyant le poisson se débattre. Un Aîné survint alors et les avertit : « Prenez garde à ce que vous faites. Le saumon vous maudira, et le Créateur répondra de la même manière. » La terre se mit à trembler et à vibrer. L'harmonie de la nature avait été rompue. Un éclaireur fut envoyé pour voir ce qui se passait. Du sommet de Gennu'axwt, il aperçut de la fumée et des flammes et courut avertir son peuple du sort que le feu leur réservait. Pris de panique, certains villageois s'enfuirent vers la montagne. D'autres traversèrent la rivière en canot, mais furent tués par la lave. Alors que les habitants regardaient la lave engloutir leurs villages, Gwaxts'agat (un puissant être surnaturel) surgit soudainement pour en arrêter la progression. Pendant plusieurs jours, Gwaxts'agat repoussa la lave en soufflant dessus avec son énorme nez. Finalement, la lave se refroidit et Gwaxts'agat se retira dans la montagne, où il demeure encore aujourd'hui.

(Nisga'a Nation, 2004)

Les récits constituent souvent le fondement des approches pédagogiques autochtones en matière d'apprentissage et jouent un rôle essentiel dans la transmission des connaissances d'une génération à l'autre (Staples *et al.*, 2021). La

transmission des récits est considérée comme une pratique de décolonisation qui met l'accent sur les liens relationnels (Rieger *et al.*, 2020). Par exemple, dans les récits anichinabés de la Création et de la Recréation,

le Créateur y donne des instructions sur la manière d'entretenir des relations appropriées avec les êtres de la Création. Il est important de comprendre que, dans la vision du monde autochtone, les connaissances proviennent du Créateur et de la Création elle-même. De nombreux récits et enseignements sont tirés des animaux, des plantes, de la lune, des étoiles, de l'eau, du vent et du monde des esprits. Les connaissances s'acquièrent également par les visions, les cérémonies, la prière, l'intuition, les rêves et l'expérience personnelle.

McGregor (2004)

Dans les communautés inuites, les récits constituent un moyen de communication efficace pour transmettre, entre autres, des connaissances en santé, des savoirs éducatifs et l'identité culturelle (Healey et Tagak Sr., 2014; Healey Akearok *et al.*, 2024). Les récolteurs métis transmettent principalement leurs connaissances du territoire et de la faune au sein de la famille, en racontant des récits qui renforcent les liens communautaires (Beaudin-Reimer, 2020). Partout au Canada, l'intégration des connaissances autochtones et de leurs modes de transmission (p. ex. par les récits, l'apprentissage sur le territoire et les langues autochtones) dans l'enseignement constitue un domaine d'action en plein essor, et de nombreuses initiatives visent à revitaliser les pratiques alimentaires autochtones sur le territoire (voir p. ex. Aqquimavvik, s.d.-b; Dechinta, s.d.; Ittaq, s.d.). Ces modes d'apprentissage ne se limitent pas à renforcer les liens entre les Détenteurs et Détentrices de connaissances et les apprenants; le fait d'être sur le territoire et d'apprendre au contact du monde naturel renforce également les relations de parenté entre les êtres humains et les êtres non humains. De l'avis du comité d'experts, les langues autochtones employées dans les récits et les traditions orales revêtent une importance particulière dans les activités d'enseignement et d'apprentissage.

Les systèmes de connaissances autochtones et des systèmes alimentaires autochtones sains reposent sur le droit naturel et sur des protocoles qui favorisent la réciprocité et le respect envers tous les êtres

Les pratiques de la science autochtone consistent à tisser les protocoles d'intendance et de prise en charge du territoire avec la démarche scientifique, selon les approches propres à certaines nations autochtones en matière de durabilité.

Whyte *et al.* (2016)

Un aspect fondamental des SCA est le droit naturel, ou les protocoles qui en découlent. Ce concept met l'accent sur la responsabilité qu'ont les êtres humains d'assurer l'intendance et la prise en charge de la Terre, ainsi que sur les relations entre tous les êtres et le territoire. Selon McGregor (2015), le droit naturel découle de la nature, et non de l'humanité, et définit les responsabilités et les obligations que tous les éléments de la Création ont les uns envers les autres. La santé de la planète est étroitement liée au bien-être des Autochtones, dont la santé dépend de leur accès au territoire, à leur culture et à leur souveraineté (Redvers *et al.*, 2022). En respectant le droit naturel dans la prise en charge et l'intendance de la planète, les Autochtones favorisent également leur propre bien-être. Comme le soulignent Redvers *et al.* (2022), « il est impératif que la santé des Autochtones soit abordée selon une perspective holistique qui reconnaît les pratiques culturelles et les pratiques fondées sur le territoire comme étant essentielles à la santé humaine et à la santé de la planète ». Les lois autochtones sont également étroitement liées à l'exercice des droits des Autochtones, à la gouvernance du territoire, à la transmission des connaissances et à l'intendance (encadré 3.4).

Encadré 3.4 *Eeyou Indoh-hoh Weeshou-Wehwun* : La Loi traditionnelle eeyou sur la chasse

En 2009, la Cree Trappers' Association a publié un document consignant par écrit la loi traditionnelle eeyou en matière de chasse. Ce document a été rédigé en réponse aux préoccupations croissantes des Aînés eeyous quant à la méconnaissance du droit et des coutumes eeyous, qui entraînait des conflits et des différends. Il visait à transmettre ces connaissances d'une nouvelle manière, à renforcer les protocoles existants et à faire connaître aux non-Eeyous la valeur et la force du droit eeyou.

Le terme eeyou « Weeshou-Wehwun » renvoie à une réalité beaucoup plus vaste que ne le laisse entendre le mot « law » en anglais. Il désigne, de manière plus générale, les enseignements et les pratiques, tout en intégrant l'idée que ces pratiques évoluent au fil du temps. Il renvoie également à ce que l'on pourrait appeler un « code d'éthique ». Il importe de comprendre que cette codification écrite ne reflète qu'une partie des coutumes et des pratiques traditionnelles eeyou liées à la récolte et à la gouvernance des territoires de chasse. Elle ne prétend pas décrire l'ensemble de l'Indoh-hoh Weeshou-Wehwun eeyou... Il est entendu que le droit

(continue)

(a continué)

eeyou n'est pas statique et qu'il continuera d'évoluer à mesure que les Eeyous eux-mêmes évolueront et s'adapteront aux changements touchant leur milieu de vie et leur territoire.

(Cree Trappers' Association, 2009)

La parenté, en tant que « principe organisateur de la société elle-même », constitue un aspect fondamental des relations et de la relationnalité (Cattellino et Simpson, 2022). La relationnalité est « ancrée dans une conception holistique de l'interconnexion et de l'interdépendance entre tous les êtres vivants et la Terre » (Moreton-Robinson, 2017) et guide les Autochtones dans leurs observations et leur compréhension des autres êtres (Deloria, 1997b). Les connaissances autochtones liées à l'alimentation (p. ex. la récolte, la pêche, la cueillette ainsi que les techniques de conservation et de préparation des aliments) sont intimement liées à la parenté et à la réciprocité. Les connaissances alimentaires sont « fondées sur des valeurs et reposent sur un cadre théorique qui comprend un profond lien de réciprocité avec les mondes ancestral et naturel » (Robin et Hart, 2025). L'engagement éthique ainsi que le respect des protocoles visant à assurer la réciprocité et le respect constituent des composantes essentielles des relations que les Autochtones entretiennent avec le territoire et, par conséquent, avec les sources d'alimentation (Stiegman et Pictou, 2024; Robin et Hart, 2025). Cette perspective se manifeste notamment dans les initiatives de restauration et de conservation dirigées par des Autochtones afin de renouveler les relations avec des espèces clés, comme l'esturgeon jaune (encadré 3.5).

Encadré 3.5 Programme d'intendance du nmé (esturgeon jaune)

Le programme d'intendance du nmé (esturgeon jaune) de la Little River Band of Ottawa Indians illustre la manière d'intégrer la démarche scientifique aux protocoles autochtones dans les systèmes alimentaires (Whyte *et al.*, 2016). Le Service des ressources naturelles de la Little River Band of Ottawa Indians s'appuie sur le système culturel anichinabé du Baamaadziwin¹⁵, que l'on peut traduire par « vivre de façon juste et respectueuse » (Mitchell, 2013; Whyte *et al.*, 2016). Le Baamaadziwin est également lié aux responsabilités à l'égard du monde et à la Terre

(continue)

15 Ce terme peut avoir d'autres graphies (p. ex. Bimaadziwin) (Koognaasewin, 2024).

(a continué)

nourricière sacrée. En anglais, il est notamment décrit par les notions de « prise en charge » (caretaking) et d'« intendance » (stewardship) (Mitchell, 2013; Whyte *et al.*, 2016).

Le nmé (esturgeon jaune) constitue une importante source d'alimentation et fait également partie intégrante de l'identité des clans. Grâce à un programme d'élevage en milieu riverain visant à rétablir les populations, le Service encourage les membres de la communauté à assumer une plus grande responsabilité à l'égard de la manière dont ils prennent soin du bassin versant (Whyte *et al.*, 2016).

Chaque année, en septembre, une cérémonie publique de remise à l'eau est organisée. Elle comprend une cérémonie de la pipe et un festin qui soulignent le renouvellement de la relation entre les êtres humains et le nmé. Chacun des quelque 300 participants guide un jeune esturgeon jusqu'à la rivière. Ces nouvelles relations se renforcent à mesure que chacun des êtres qui les composent prend conscience de ses responsabilités envers le nmé. La cérémonie de remise à l'eau de 2013 [...] a réuni des participants, dont de nombreux enfants, qui, chacun à leur manière, ont ressenti un sens des responsabilités envers le nmé et le bassin versant.

Whyte *et al.* (2016)

Ces efforts de restauration semblent avoir un effet positif sur les populations d'esturgeons, même s'il est encore trop tôt pour déterminer si l'entreprise sera couronnée de succès à long terme (Whyte *et al.*, 2016). Toutefois, au-delà de l'objectif écologique de restauration, le rétablissement du nmé « a également contribué à la santé et au mieux-être des animaux, des plantes et des personnes vivant dans le bassin versant » (Holtgren *et al.*, 2015).

Les systèmes de connaissances et les systèmes alimentaires autochtones sains contribuent à la souveraineté et à l'autodétermination des Autochtones et en découlent

Les pratiques de gouvernance des Autochtones et la mise en œuvre du droit naturel (ou droit premier) sont directement liées aux droits des Autochtones. Le maintien de la gouvernance autochtone et du droit naturel (ou premier) au moyen d'instruments négociés, conjugué à l'autodétermination des Autochtones, constitue un fondement de la santé

de la planète, puisqu'il continue de donner priorité aux droits de tous nos parents, ainsi qu'à ceux de la Terre mère.

Redvers *et al.* (2022)

Les progrès réalisés dans la reconnaissance des droits des Autochtones et dans les efforts de mise en place de l'autonomie gouvernementale s'accompagnent d'une reconnaissance croissante des SCA dans l'élaboration des politiques, particulièrement en matière de prise de décision environnementale. Les Autochtones « souhaitent vivement que leurs connaissances et leurs traditions éclairent les décisions qui ont une incidence sur leur vie et leurs territoires. L'étude [des connaissances autochtones] n'est donc pas seulement un exercice ésotérique ou universitaire; elle peut être, et a été, un puissant levier pour accroître l'influence [des Autochtones] dans les régimes de gestion de l'environnement et des ressources. » (McGregor, 2004) La mise en pratique des SCA est une expression de la souveraineté autochtone et est renforcée par la présence sur la Terre et les Eaux. Lors d'entretiens menés auprès de pêcheurs autochtones et de Détenteurs et Détentrices de connaissances de la Première Nation de Batchewana, Lowitt *et al.* (2022) ont constaté que les pêcheurs estimaient avoir la responsabilité de « mettre à profit les connaissances traditionnelles pour préserver et protéger le lac et les pêches, et faire respecter leurs droits et responsabilités inhérents, même si cela signifiait s'opposer à l'État colonial et entrer en conflit avec les pêcheurs sportifs » (encadré 3.6).

Encadré 3.6 Les droits de pêche de la Première Nation Batchewana

Les membres de la Première Nation de Batchewana, située sur la rive est du lac Supérieur, possèdent des connaissances particulières sur tous les aspects de la pêche dans leur territoire. Ces connaissances sont mises en pratique et transmises par l'exercice de leurs droits souverains en matière de pêche et par le maintien de leur compétence à cet égard.

La pêche est un droit inhérent, et les membres de la Première Nation de Batchewana exercent leur compétence sur leur territoire, tout en ayant la responsabilité de le protéger. Le Chef Dean Sayers décrit cette relation en ces termes : « On ne peut pas considérer uniquement la terre ou uniquement l'eau. Dans notre environnement, tout est interrelié. C'est pourquoi, dans l'exercice de notre compétence, nous affirmons notre autorité sur l'ensemble de notre territoire, y compris le lac Supérieur et toutes les ressources halieutiques qu'il renferme. »

(continue)

(a continué)

La création et la perpétuation des connaissances, leur transmission aux jeunes générations et la poursuite de la pêche dans le lac Supérieur constituent également des actes de résurgence pour les membres de la Nation.

Les façons de connaître, de même que le droit et la gouvernance autochtones, sont de nature première; ils se suffisent à eux-mêmes et sont continuellement mis en œuvre dans les relations avec la communauté, le territoire et le monde spirituel. C'est pourquoi, comme l'a expliqué le Chef Dean Sayers, [la Première Nation de Batchewana] a choisi de ne pas négocier avec la province les modalités des permis de pêche commerciale ni de siéger aux tables de cogestion des pêches.

(Lowitt *et al.*, 2022)

La souveraineté et l'autodétermination des Autochtones s'expriment également par les relations entre les Nations, leurs interactions, ainsi que l'échange de connaissances et de ressources. Le « droit de commercer » est explicitement inclus dans certaines définitions de la souveraineté alimentaire (voir p. ex. Masioli et Nicholson, 2010) et, de l'avis du comité d'experts, la réaffirmation des relations entre les Nations qui existaient avant la colonisation fait partie de la réaffirmation, pour de nombreuses Nations, des lois, des protocoles et des traditions diplomatiques autochtones. Par le passé, les vastes réseaux commerciaux entre les Autochtones ont favorisé les échanges tant d'aliments que de connaissances (Armstrong *et al.*, 2023b). Par exemple, les « pistes de graisse », ainsi nommées en raison de l'huile qui s'égouttait des eulakanes (un poisson également appelé oolichan), témoignent des relations passées et actuelles entre les communautés (Nuxalk-Carrier Grease Trail, s.d.). Les SCA s'influencent mutuellement et s'enrichissent les uns les autres : les connaissances autochtones mises en pratique dans une communauté peuvent être transmises à d'autres au bénéfice de tous ceux qui les mettent en œuvre. Par exemple, dans le contexte des systèmes alimentaires, des Aînés de Kangiqsujuaq et d'Ivujivik, au Nunavik, ont intégré de nouvelles espèces de mollusques à leur alimentation après avoir observé leur consommation dans des communautés voisines (Rapinski *et al.*, 2018).

Les systèmes de connaissances autochtones et les systèmes alimentaires autochtones sains dépendent de la santé et du bien-être des personnes et du territoire, tout en y contribuant

La souveraineté alimentaire propose une approche centrée sur la culture pour améliorer le système alimentaire d'une communauté en s'attaquant aux causes profondes des maladies chroniques et des inégalités du système alimentaire. Elle le fait d'une manière qui peut être plus durable que les interventions externes visant la sécurité alimentaire ou la santé.

Blue Bird Jernigan *et al.* (2021)

Les systèmes de connaissances et les systèmes alimentaires autochtones sains sont des composantes essentielles du bien-être des peuples autochtones. Le bien-être ainsi que les connaissances relatives aux remèdes et à la guérison sont des aspects fondamentaux des SCA et des relations que les Autochtones entretiennent avec la Terre et l'Eau. Ces liens sont, à leur tour, au cœur de la réappropriation des systèmes alimentaires autochtones (Robin et Hart, 2025). À titre d'exemple, les milieux humides constituent une source d'eau potable et de plantes médicinales pour de nombreuses Premières Nations au Canada, contribuant à la santé mentale et physique grâce à l'accès aux plantes et aux animaux présents sur le territoire (Cox, 2020; Dene Tha' First Nation, 2021; Latimer, 2021; Hessey, 2023). Les aliments traditionnels revêtent une valeur culturelle et spirituelle pour les Premières Nations et contribuent à la sécurité alimentaire ainsi qu'aux façons de connaître (EANEPN, 2021). Leur consommation peut également être associée à une meilleure santé physique et à un sentiment accru de bien-être (p. ex. Kenny *et al.*, 2019; Blanchet *et al.*, 2021).

Chez les Métis, les liens avec les plantes et les remèdes sont étroitement associés à l'alimentation. Un vieux dicton métis dit d'ailleurs : « Que la nourriture soit ton remède et que le remède soit ta nourriture » (Barkwell, 2018). Interrogés sur la relation entre leur santé et l'environnement, 88 % des citoyens métis de la rivière Rouge ayant participé à une enquête sur la santé ont indiqué que cette relation était extrêmement importante pour leur santé physique, mentale et émotionnelle (Shcholak *et al.*, 2023). Les répondants ont également établi un lien entre l'accès aux aliments traditionnels et de meilleurs résultats en matière de santé, tout en soulignant l'importance des pratiques traditionnelles de récolte (p. ex. la chasse, la pêche et la cueillette de petits fruits) pour bien vivre (Shcholak *et al.*, 2023).

Les connaissances inuites sont essentielles à la compréhension de nombreux aspects de la vie, notamment de la santé et de l'environnement (Caughey *et al.*, 2024). Également appelées, dans certaines régions, Inuit Qaujimajatuqangit, ou IQ, ces connaissances sont intimement liées au territoire et à la mer; « les relations avec la Terre et l'Eau sont essentielles à la vie et ont (et continuent d'avoir) des

effets thérapeutiques en raison de leur nature réciproque, à la fois physique et spirituelle » (Healey Akearok *et al.* (2024). De nombreuses espèces d'animaux et de plantes marines sont utilisées pour maintenir une bonne santé et traiter certains maux (p. ex. les affections cutanées, la fièvre et les maux d'estomac) (Rapinski *et al.*, 2018) (encadré 3.7).

Encadré 3.7 Favoriser la santé grâce aux aliments du territoire

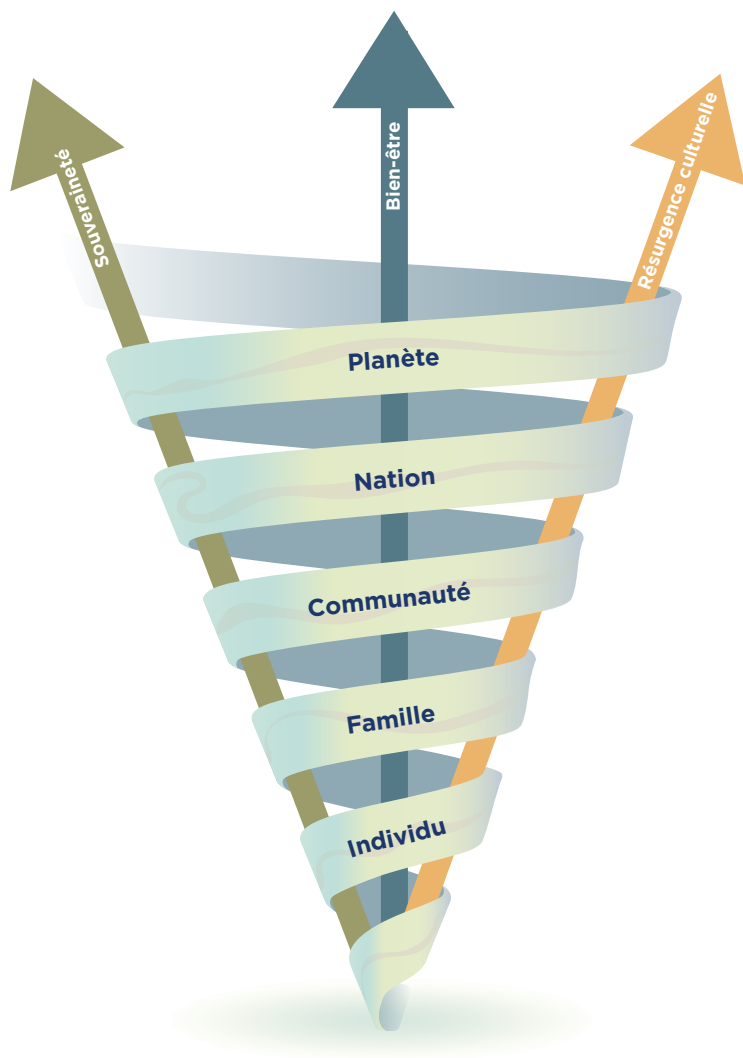
À la suite d'une recherche participative menée auprès de femmes inuites de la région de Qikiqtani, au Nunavut, Caughey *et al.* (2024) ont constaté que les aliments du territoire sont essentiels au bien-être mental et physique, qu'ils renforcent les liens communautaires et qu'ils constituent une source de remèdes. Les participantes ont décrit les meilleures façons de les consommer et de les préparer, offrant un éclairage sur les valeurs culturelles qui orientent les préférences alimentaires et les traditions culinaires.

De nombreuses femmes ont expliqué le rôle des aliments du territoire dans le maintien de la santé à différentes étapes de la vie, notamment pendant l'allaitement : « Je devais boire du bouillon de phoque, de baleine, de caribou ou de phoque du Groenland [...] Il suffit de faire bouillir la viande [...] Ces bouillons sont très nutritifs. Ils sont très bons pour le bébé. » D'autres ont souligné l'importance des aliments du territoire pour les Aînés et les personnes malades : « Leur corps change complètement, parce que lorsque les personnes sont malades, les aliments du territoire qu'elles ont envie de manger les aident de toutes les façons [...], dans leur état et dans leur esprit. N'importe quel aliment du territoire peut aider une personne. » Une autre femme a expliqué que, lorsqu'une personne est malade, « nous devons toujours lui donner ce dont elle a envie, parce que cela fait partie de la guérison ».

(Caughey *et al.*, 2024)

Le soutien aux systèmes de connaissances et aux systèmes alimentaires autochtones sains favorise le bien-être, la souveraineté et la résurgence culturelle

Pour répondre à la question du mandat, le comité d'experts s'appuie sur le modèle de la spirale de la résilience élaboré par les Native Counselling Services of Alberta et LaBoucane-Benson (s.d.), qu'il adapte afin de reconnaître trois conditions qui, ensemble, soutiennent les Autochtones à de multiples niveaux : le bien-être, la souveraineté et la résurgence culturelle (figure 3.2). Lorsque ces trois piliers sont solides et soutenus, ils renforcent et structurent la spirale de la résilience, contribuant ainsi au maintien de celle-ci à tous les niveaux, des individus, des familles et des Nations jusqu'à la planète dans son ensemble.



© Tous droits réservés. Adapté avec l'autorisation du Native Counselling Services of Alberta et LaBoucane-Benson (s.d.)

Figure 3.2 Modèle conceptuel de soutien aux systèmes autochtones sains

Ce modèle est fondé sur celui de la spirale de la résilience élaboré par les Native Counselling Services of Alberta et Patti LaBoucane-Benson. Il met en évidence les trois piliers essentiels au soutien de systèmes de connaissances autochtones et de systèmes alimentaires autochtones sains : la souveraineté, le bien-être et la résurgence culturelle. La spirale représente un système sain et interconnecté à tous les niveaux.

Synthèse

Les SCA sains sont interreliés à tous les aspects de la vie des Autochtones, tandis que les systèmes alimentaires autochtones sains découlent des SCA et les soutiennent. Tous les aspects de la vie autochtone abordés dans le présent chapitre relèvent des façons d'être, de connaître et de faire, et sont intimement liés les uns aux autres ainsi qu'au territoire. Les mesures visant à soutenir et à renforcer ces systèmes se renforcent mutuellement : les activités menées dans un domaine (p. ex. la promotion des pratiques sur le territoire et des initiatives d'apprentissage destinées aux jeunes) contribuent également à d'autres domaines (p. ex. la mise en pratique des SCA et l'amélioration de l'accès de la communauté aux aliments traditionnels). Les SCA sains et les systèmes alimentaires autochtones sains reposent sur trois piliers fondamentaux : la souveraineté, le bien-être et la résurgence culturelle.



Les connaissances autochtones dans les politiques et la gouvernance fédérales

4.1 Les lois

4.2 Politiques

4.3 Reconnaissance et considération



Constatations du chapitre

- La mise en œuvre des politiques et des lois fédérales qui reconnaissent les connaissances autochtones et prévoient leur intégration à la prise de décision demeure insuffisante et cloisonnée.
- Les mécanismes de prise de décision partagée qui reconnaissent la souveraineté et l'autodétermination des Autochtones sont largement absents des politiques et des lois fédérales.
- Des obstacles structurels et systémiques continuent de limiter un soutien véritable aux systèmes de connaissances autochtones, les processus en place n'étant pas fondés sur une compréhension fondamentale des connaissances et des systèmes de connaissances autochtones.

Les connaissances autochtones ont apporté et continuent d'apporter de précieuses contributions aux processus environnementaux, réglementaires et autres, à travers le pays.

GC (2021b)

Alors que les objectifs de la science dominante sont souvent présentés comme une volonté d'inclusion (dans l'Empire, j'imagine), ses tentatives d'« intégrer » (utiliser, assimiler, ingérer, miam miam miam) les connaissances autochtones constituent souvent une autre forme de colonialisme, qui étend la portée des objectifs coloniaux et de peuplement en s'appropriant davantage de types de données. La plupart des scientifiques et des employés des organismes fédéraux de financement avec lesquels je travaille ne semblent pas comprendre que les CET (connaissances écologiques traditionnelles), entre autres, renvoient à des façons de connaître, et non à ce qui est connu. Les CET ne sont pas des données.

Liboiron (2021)

Le comité d'experts a été chargé par le commanditaire (le gouvernement fédéral) d'examiner les manières dont les politiques et la gouvernance peuvent soutenir les connaissances autochtones, et dont les connaissances autochtones peuvent être soutenues par les politiques et la gouvernance au Canada – le tout sous l'angle de la sécurité alimentaire et de la souveraineté alimentaire. Comme l'ont montré les chapitres précédents, les systèmes alimentaires autochtones sont indissociables des SCA (voir la figure 2.1). Par conséquent, un

vaste éventail de politiques et de lois fédérales est susceptible de soutenir les connaissances autochtones, et inversement.

Par exemple, le bien-être est un aspect important des systèmes alimentaires autochtones, et les politiques et les lois qui touchent les services de santé destinés aux Autochtones peuvent être directement liées aux systèmes alimentaires et aux systèmes de connaissances (voir l'encadré 2.5). Kelly (2011) décrit l'évolution des politiques fédérales relatives à la prestation des services de santé aux Premières Nations, qui sont passées de politiques d'assimilation à des politiques de reconnaissance, dans lesquelles le gouvernement fédéral reconnaît les responsabilités qui lui incombent envers les Autochtones en tant que titulaires de droits. Il importe toutefois de souligner que, bien que les Premières Nations, les Inuits et les Métis soient collectivement reconnus comme des Autochtones, les politiques qui touchent les services de santé ne sont pas appliquées de façon uniforme à ces trois groupes, même à l'échelle fédérale (Kelly, 2011).

À la suite de cette évolution des politiques fédérales vers la reconnaissance du droit à l'autodétermination des Premières Nations, d'importants changements législatifs ont été apportés à l'échelle provinciale et des modèles de prestation de services de santé et de services sociaux conçus par et pour les Premières Nations ont été mis en place avec succès au Canada (voir p. ex. Gouv. du Qc, 1994; FNHA, 2013; CCSSBJ, 2025a). Les connaissances autochtones sont au fondement de la santé et du bien-être dans la prestation de ces services, et ces derniers contribuent eux-mêmes au maintien et à l'épanouissement des SCA (CCSSBJ, 2025b; FNHA, s.d.). Toutefois, ces exemples ne montrent pas nécessairement comment les SCA sont soutenus par les politiques ou la gouvernance fédérales, puisque les instances de gouvernance créées à la faveur de cette évolution sont dirigées par les Autochtones eux-mêmes. Des exemples de ces instances sont présentés au chapitre 5.

Néanmoins, les SCA sont officiellement reconnus et, dans une certaine mesure, intégrés à la prise de décision fédérale au moyen de plusieurs mécanismes stratégiques et législatifs. Le présent chapitre donne un aperçu général de ces mécanismes, dont la plupart, bien qu'ils ne portent pas principalement sur la sécurité alimentaire ou la souveraineté alimentaire des Autochtones, s'y rattachent par l'intermédiaire de la gestion et de la réglementation de l'environnement.

Il existe, partout dans le monde, des efforts continus visant à soutenir les connaissances autochtones dans la prise de décision à l'échelle de l'État, mais ceux-ci varient considérablement en fonction de la diversité des contextes historiques et coloniaux. Bien que les questions du mandat portent expressément sur les pratiques exemplaires à l'étranger, le comité d'experts souligne qu'il est difficile d'évaluer dans quelle mesure ces pratiques pourraient être fructueuses au

Canada, compte tenu de la complexité et de la diversité des peuples autochtones au pays – notamment en ce qui concerne leur organisation politique, leurs relations issues des traités, leurs cultures et leurs interactions historiques avec la Couronne – ainsi que de la difficulté de relever des données probantes pertinentes provenant de pays étrangers, en raison de la diversité des langues, des histoires, des systèmes politiques et des cultures. Tout au long du présent chapitre, le comité d'experts présente des exemples illustratifs tirés de pays étrangers où les systèmes de connaissances autochtones sont expressément intégrés dans des lois ou des politiques. Le comité précise qu'il ne s'agit ni d'études de cas ni d'exemples à considérer comme des réussites à l'étranger, mais plutôt d'aperçus de différentes approches stratégiques actuellement mises en œuvre dans le monde (p. ex. encadré 4.1).

Encadré 4.1 Les SCA dans les politiques en Amérique latine

Les mécanismes permettant aux SCA d'éclairer les politiques prennent diverses formes en Amérique latine, et différents outils favorisant leur intégration y sont utilisés. Dans certains cas, des lois ont été adoptées afin de renforcer les SCA à l'échelle nationale, des dispositions relatives aux droits, à la culture et aux connaissances des Autochtones figurant dans la Constitution de plusieurs pays d'Amérique latine, notamment la Bolivie, l'Équateur, le Guatemala et le Venezuela (Gouv. du Guatemala, 1985; Gouv. du Venezuela, 1999; Gouv. de l'Équateur, 2008; Gouv. de Bolivie, 2009; Navarro et Saldaña, 2022).

Outre les mesures législatives, la fonction publique de plusieurs pays a reçu le mandat de resserrer ses liens avec les peuples autochtones dans divers domaines d'action publique. En Bolivie, la plupart des ministères sont légalement tenus de collaborer avec les Autochtones (EC *et al.*, 2022). Au Panama, le ministère de l'Environnement, et au Honduras, le Bureau présidentiel sur les changements climatiques, coordonnent leurs activités avec les organisations et les communautés autochtones sur les questions environnementales dans leurs pays respectifs (EC *et al.*, 2022). Au Belize, le ministère de l'Agriculture, de la Sécurité alimentaire et des Nouvelles industries de croissance soutient des projets agricoles gouvernés par les SCA en fournissant des analyses de sols et d'autres formes d'appui scientifique fondées sur les systèmes de connaissances occidentaux (FIDA, 2016). Au Pérou, les mesures législatives relatives

(continue)

(a continué)

aux changements climatiques ont été élaborées dans le cadre de consultations et de processus participatifs menés avec les Autochtones (EC *et al.*, 2022).

Malgré les obligations législatives de consulter les Autochtones ou de tenir compte des SCA dans l'élaboration des politiques, les renseignements sur les mécanismes permettant d'y parvenir – et sur leur mise en œuvre effective – sont généralement limités.

4.1 Les lois

Au Canada, le soutien aux connaissances autochtones (parfois appelées « science et innovation autochtones » dans les documents d'orientation du gouvernement fédéral) se manifeste dans les lois fédérales par des exigences relatives à leur prise en compte, à la consultation des Autochtones ou à leur participation, notamment par la création de comités ou de groupes consultatifs exclusivement autochtones. Les travaux du gouvernement fédéral portant sur les mécanismes et les mesures de soutien aux SCA se sont principalement concentrés sur la prise de décision en matière environnementale, notamment les désignations d'espèces en péril, la protection de l'environnement et les évaluations d'impact, ainsi que les stratégies de conservation. C'est pourquoi une grande partie de ces travaux relève de la compétence d'Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), qui a créé en 2022 sa Division des sciences autochtones, dont le mandat est de « d'établir un pont, de tresser et de tisser la science autochtone et les approches de la science occidentale afin d'informer et d'améliorer la prise de décision » (ECCC, 2022a).

4.1.1 Conservation

Le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) a été créé en 1977 afin d'éclairer les décisions prises à l'échelle nationale concernant la classification des espèces sauvages en péril (COSEPAC, s.d.-a). En 2002, la *Loi sur les espèces en péril* (LEP) a officiellement constitué le COSEPAC en tant qu'organisme consultatif du gouvernement du Canada chargé d'utiliser les meilleures connaissances occidentales et autochtones disponibles pour évaluer la situation des espèces sauvages (GC, 2002). En vertu de la LEP, le gouvernement du Canada doit tenir compte des désignations établies par le COSEPAC lorsqu'il dresse la liste légale des espèces sauvages en péril (COSEPAC, s.d.-a).

Les sous-comités de spécialistes des espèces (SCSE) du COSEPAC fournissent une expertise propre à chaque groupe taxonomique pour l'élaboration des évaluations

de la situation des espèces, lesquelles sont examinées par le COSEPAC deux fois par année. À la suite de ces examens, le COSEPAC formule une recommandation sur la situation des espèces sauvages menacées de disparition au Canada (COSEPAC, s.d.-b, 2025). Le sous-comité des connaissances traditionnelles autochtones (CTA) a été créé en 2000 afin de faciliter l'accès aux CTA, leur collecte ainsi que leur intégration au processus d'évaluation de la situation des espèces (COSEPAC, s.d.-a, -c). Le COSEPAC compte 34 membres ayant droit de vote, dont un représente le sous-comité des CTA (COSEPAC, 2021).

L'intégration des connaissances autochtones est considérée comme un moyen de « faire bénéficier les espèces d'une perspective supplémentaire dans le cadre des évaluations des espèces sauvages réalisées par le COSEPAC » (COSEPAC, s.d.-c). Bien que le COSEPAC agisse indépendamment du gouvernement du Canada, l'évaluation d'une espèce donne lieu à une recommandation adressée à la ministre de l'Environnement, du Changement climatique et de la Nature ainsi qu'au Conseil canadien pour la conservation des espèces en péril, afin qu'une espèce soit inscrite comme étant en péril (c'est-à-dire disparue, disparue du pays, en voie de disparition, menacée ou en situation préoccupante) (GC, 2002). Toutefois, le pouvoir décisionnel final quant à l'inscription d'une espèce à la liste des espèces en péril appartient à la ministre.

Lorsqu'une espèce est désignée comme disparue du pays, en voie de disparition ou menacée, la ou le ministre compétent doit, en collaboration avec les autres autorités concernées, élaborer un programme de rétablissement; des plans de gestion sont exigés pour les espèces désignées comme étant en situation préoccupante (GC, 2002). La LEP prévoit que « dans la mesure du possible, le ministre compétent élabore le programme de rétablissement en collaboration avec toute organisation autochtone qu'il croit directement touchée par le programme de rétablissement » (GC, 2002). Hill *et al.* (2019) ont examiné tous les programmes de rétablissement et les plans de gestion publiés dans le registre de la LEP entre 2006 et 2017 afin d'évaluer la participation des Autochtones. Ils ont constaté que plus de la moitié (52 %) des documents ne contenaient aucune preuve de cette participation : aucune mention des Autochtones ni des démarches de consultation entreprises auprès d'eux (Hill *et al.*, 2019). Des efforts sont toutefois déployés pour améliorer la situation. Par exemple, le Centre autochtone de ressources environnementales (CIER, 2026) collabore avec ECCC depuis les cinq dernières années (2021-2026) afin de favoriser la participation des Autochtones à la planification du rétablissement des espèces en péril dans le cadre de son projet de consultation, de coopération et d'accommodement relatif à la *Loi sur les espèces en péril* (LEP).

4.1.2 Réglementation environnementale

La *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) (LCPE) établit le cadre législatif régissant diverses formes de pollution et de déchets, notamment les substances toxiques et les produits issus de la biotechnologie (GC, 1999). En réponse aux recommandations formulées dans le cadre d'une étude d'un comité parlementaire, le gouvernement fédéral a élargi les possibilités de participation aux évaluations des risques réalisées avant la réglementation de certains organismes vivants nouveaux au Canada; la participation des Autochtones aux consultations connexes y est considérée comme une priorité élevée (ECCC, 2025a). ECCC a indiqué vouloir éventuellement tirer parti de cette initiative de consultation pour permettre aux connaissances autochtones d'éclairer l'évaluation des risques. Jusqu'à présent, toutefois, la participation est demeurée limitée, puisque « [s]euls certains des commentaires que le programme des substances nouvelles ait reçus étaient des informations scientifiques ou des données d'essai, ou le savoir traditionnel qu'il ait initialement sollicités [dans le cadre de l'initiative volontaire de mobilisation du public] » (ECCC, 2022b). En 2023, des modifications à la LCPE sont entrées en vigueur, réaffirmant l'engagement du gouvernement du Canada à mettre en œuvre la DNUDPA (GC, 1999; ECCC, 2023a). Ces modifications reconnaissent que certaines communautés autochtones peuvent être davantage exposées aux substances toxiques en raison de leur alimentation traditionnelle, les normes relatives à la pollution n'ayant pas été établies en fonction des régimes alimentaires traditionnels (ECCC, 2023a).

4.1.3 Considération, protection et confidentialité

Des dispositions visant la protection et la confidentialité sont prévues dans les lois qui désignent expressément les connaissances autochtones comme un élément à prendre en compte dans la prise de décision. Par exemple, la *Loi sur l'évaluation d'impact*, qui rend obligatoire un processus d'évaluation d'impact pour les grands projets physiques relevant de la compétence fédérale, reconnaît expressément l'importance d'une évaluation qui « intègre les renseignements scientifiques et les connaissances autochtones » (GC, 2019a). La Loi comporte une section consacrée aux connaissances autochtones qui précise les responsabilités en matière de confidentialité et de consultation, et prévoit la création d'un comité consultatif auprès de l'Agence d'évaluation d'impact du Canada sur les intérêts et les préoccupations des Autochtones. Ce comité est composé de représentants des Premières Nations, des Inuits et des Métis. La Loi prévoit également la création d'un conseil consultatif auprès du ministre, dont la composition doit comprendre des représentants autochtones (GC, 2019a). Des dispositions semblables, tant pour la prise en compte que pour la protection des connaissances autochtones, figurent également dans la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, dans la *Loi sur la*

Régie canadienne de l'énergie ainsi que dans les dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection du poisson et de son habitat (GC, 1985a,b, 2019b, 2021b).

4.2 Politiques

Les documents d'orientation fournissent des indications sur la mise en œuvre des modifications législatives. Par exemple, la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (GC, 2021a) s'est accompagnée de la publication d'un plan d'action qui présente une feuille de route pangouvernementale visant « à mener à bien la réconciliation avec les Autochtones au moyen d'une relation renouvelée de nation à nation, de gouvernement à gouvernement et entre la Couronne et les Inuits, axée sur la reconnaissance des droits, le respect, la coopération et le partenariat en tant que fondement d'un changement transformateur » (JUS, 2023). Comme dans le cas des lois, les politiques fédérales qui reconnaissent directement les SCA dans la prise de décision sont principalement concentrées dans les domaines de l'environnement et de la gestion des ressources, notamment dans l'élaboration de politiques visant à orienter la prise de décision gouvernementale conformément aux objectifs de la réconciliation. Les sections qui suivent présentent quelques exemples de la manière dont les connaissances autochtones sont prises en compte dans les politiques fédérales.

4.2.1 Biodiversité et stratégies relatives au climat

La Stratégie pour la nature 2030 du Canada : Freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada est une politique qui présente les mesures à prendre pour atteindre les buts et les cibles établis dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal (ECCC, 2024a). Les Autochtones y sont reconnus comme « les premiers protecteurs de la biodiversité et gèrent les terres, les eaux et les glaces du Canada depuis des temps immémoriaux », et comme des acteurs essentiels à l'atteinte des objectifs en matière de biodiversité. Cette politique vise à « reconnaître, faire respecter et mettre en œuvre les droits des Autochtones et à favoriser la réconciliation » (ECCC, 2024a). Elle reconnaît notamment ce qui suit :

Les gouvernements et Peuples Autochtones sont titulaires de droits et propriétaires fonciers, et ils honorent leurs responsabilités à l'égard des terres, des eaux et des glaces en les gérant et en préservant les systèmes de savoir autochtone. Ils sont des leaders, des experts et des partenaires essentiels en matière de conservation et d'intendance. Les gouvernements de la Couronne partagent avec les Peuples Autochtones des responsabilités en vertu des traités pour l'intendance des terres et des eaux dans le

contexte de la protection et de la conservation de la biodiversité d'une manière qui respecte les droits des Peuples Autochtones.

ECCC (2024a)

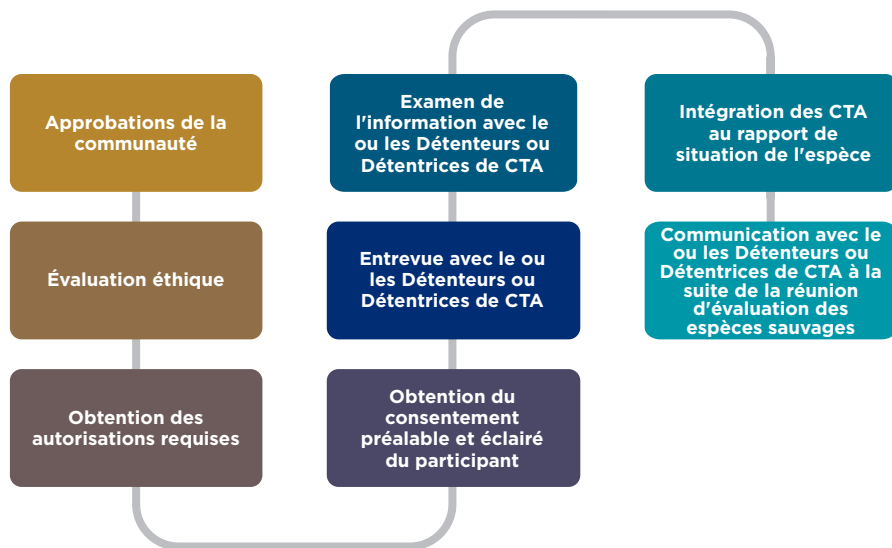
La politique précise que « les systèmes de savoirs autochtones – y compris les récits de création, l'expérience vécue et les pratiques sur la terre – doivent être respectés et honorés, liés, tressés et tissés avec la science occidentale lorsque cela est approprié, guidés par les détenteurs et détentrices du savoir autochtone et, ultimement, être respectés dans la prise de décision, en s'appuyant sur les progrès réalisés à ce jour » (p. ex. dans le cadre de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et de la *Loi sur les pêches*). Les connaissances et les priorités autochtones sont prises en compte dans l'ensemble des mesures et des objectifs du plan, souvent sous la forme de mesures visant à « soutenir une participation et un leadership significatif des Autochtones », ainsi qu'à renforcer les capacités dans des domaines tels que le rétablissement des espèces, l'utilisation et la gestion durables des espèces sauvages ainsi que les activités de récolte (ECCC, 2024a).

En 2024, le gouvernement du Canada a publié *Science du climat 2050 : Rapport sur les priorités nationales en matière de science et de savoir sur les changements climatiques*, qui comprend un chapitre consacré à la science et aux connaissances autochtones relatives aux changements climatiques (ECCC, 2024b). Le rapport reconnaît explicitement l'importance égale des systèmes scientifiques autochtones et occidentaux, en employant, lorsque le contexte s'y prête, le terme « science » pour englober ces deux systèmes de connaissances. Il reconnaît également « l'autodétermination des Autochtones dans la recherche afin de soutenir une approche de la science des changements climatiques qui soit holistique, adaptée au lieu et réactive, et qui respecte la souveraineté et la propriété des données autochtones » (ECCC, 2024b). Les priorités relatives aux connaissances autochtones comprennent le soutien au développement du leadership autochtone en matière de science des changements climatiques et de réseaux de science autochtone; le tressage et l'entrelacement des approches autochtones et occidentales; l'élaboration de ressources favorisant la revitalisation culturelle et respectueuse des langues autochtones; le renforcement des mécanismes de financement; ainsi que le développement des capacités locales et régionales sur le plan de la pratique scientifique et des connaissances (ECCC, 2024b).

4.2.2 Lignes directrices et cadres d'action

Dans le cas du COSEPAC, des lignes directrices sur l'utilisation des connaissances autochtones (c.-à-d. les CTA) ont été approuvées en 2017 (COSEPAC, s.d.-c). Ces lignes directrices précisent avant tout que, lorsqu'ils existent, les processus et les protocoles utilisés pour recueillir les connaissances autochtones auprès

des personnes ou des communautés doivent être établis par les communautés elles-mêmes; toutefois, en l'absence de tels processus ou protocoles, il est possible de recourir à des lignes directrices publiées (COSEPAC, s.d.-c). La figure 4.1 illustre les huit étapes de l'intégration des connaissances autochtones au processus d'évaluation de la situation des espèces sauvages.



Source des données : COSEPAC (s.d.-c)

Figure 4.1 Les huit étapes prévues par les lignes directrices du COSEPAC sur le processus et les protocoles relatifs aux CTA

Les étapes du processus du COSEPAC relatif aux CTA décrivent une série d'activités visant à recueillir les connaissances traditionnelles autochtones. Les quatre premières étapes permettent de confirmer que le processus menant à la mobilisation des détenteurs et détenteurs de CTA relativement à la situation d'une espèce a été mené de manière respectueuse et éthique, et qu'il est étayé par une documentation appropriée. Les étapes de l'entrevue et de l'examen de l'information appuient l'élaboration d'un résumé des CTA (approuvé par tous les participants), qui sert ensuite à éclairer la détermination de la situation de l'espèce. Les deux dernières étapes consistent à intégrer les CTA au projet de rapport de situation et à établir les échéances pour le suivi auprès des détenteurs et détenteurs de CTA concernant les résultats de la réunion du COSEPAC consacrée à l'évaluation de la situation de l'espèce concernée.

En 2021, le gouvernement du Canada a publié le *Cadre stratégique sur les connaissances autochtones dans le contexte des examens de projets et des décisions réglementaires proposées* (GC, 2021b). Ce cadre établit une approche globale fondée sur des principes afin de favoriser la prise en compte et la protection des connaissances autochtones, conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation d'impact*, de la *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* ainsi que des dispositions de la *Loi sur les pêches* relatives à la protection du poisson et de son habitat (GC, 2021b). Le libellé de ces lois prévoit que les connaissances autochtones doivent être prises en compte lorsqu'elles sont communiquées à un ministre, à un organisme ou à une commission d'examen dans le cadre de l'examen d'un projet ou d'une décision réglementaire en particulier. Il prévoit également que les connaissances autochtones communiquées conformément à ces lois doivent être traitées de manière confidentielle, selon les exigences applicables, et protégées contre toute divulgation non autorisée (GC, 1985a, b, 2019a,b). À cette fin, le cadre fournit des orientations visant à assurer la cohérence des processus d'établissement de relations et de prise en compte véritable des connaissances autochtones, dans le respect des Autochtones, tout en favorisant le renforcement des capacités. Ces orientations soutiennent à la fois les représentants de l'administration fédérale (p. ex. au moyen d'une formation sur la compétence culturelle et la sensibilisation culturelle) et les communautés autochtones (p. ex. grâce à du financement ou à d'autres mécanismes visant à favoriser l'accessibilité, la disponibilité et la participation de leurs représentants) (GC, 2021b).

De même, le *Cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, publié en 2025, présente une stratégie relative aux connaissances autochtones destinée à éclairer la prise de décision (ECCC, 2025b). Ce cadre souligne avant tout la nécessité d'établir des relations, ainsi que de respecter la souveraineté des Autochtones à l'égard de leurs données (ECCC, 2025b). ECCC applique, pour sa part, une approche fondée sur le poids de la preuve dans l'évaluation des risques; autrement dit, l'influence des différentes sources de connaissances sur les décisions est pondérée en fonction des caractéristiques des données probantes (p. ex. leur solidité, leur pertinence et le degré d'incertitude qui y est associé) (ECCC, 2025c).

En Aotearoa–Nouvelle-Zélande, des stratégies favorisent l'intégration des connaissances autochtones à la prise de décisions en matière environnementale et à leur mise en œuvre (encadré 4.2).

Encadré 4.2 Les connaissances mātauranga Māori dans la prise de décisions en matière environnementale

« Nous sommes des facilitateurs, non des substituts, des voix māories; si vous respectez le rôle et la voix des véritables experts et des Aînés, vous serez sur la bonne voie » (E. Gregory, communication personnelle, 2026).

Bien que les lois nationales et les traités définissent clairement les droits des Māori en matière environnementale (voir p. ex. Gouv. de Nouvelle-Zélande, 1991, 2002; NZ History, 2023), il a fallu de nombreuses années de travail collaboratif pour mettre en place un cadre permettant aux connaissances *mātauranga Māori*¹⁶ d'éclairer directement la prise de décision. Les lois établissant l'Environmental Protection Authority New Zealand (EPA NZ) comprenaient une disposition prévoyant un comité consultatif māori institué par la loi, le Ngā Kaihautū Tikanga Taiao, chargé de veiller à ce que les perspectives māories occupent une place centrale dans les délibérations et la prise de décision (EPA NZ, s.d.-a). Il importe de souligner que ce comité ne parle pas d'une seule voix au nom des Māori; il veille plutôt à ce qu'un processus de mobilisation véritable ait été mené (Environmental Protection Authority New Zealand, 2024). Ce comité consultatif peut être considéré comme le premier des quatre *pou* (poteaux ou piliers) sur lesquels l'EPA NZ s'appuie pour intégrer les perspectives māories à ses travaux (E. Gregory, communication personnelle, 2026). Vers 2003, un deuxième *pou*, soit un réseau de *kaitiaki*¹⁷ et d'autres praticiens de l'environnement (aujourd'hui appelé le *Te Herenga Network*), a été mis sur pied afin de renforcer davantage la participation des Māori à la prise de décision en matière environnementale (EPA NZ, s.d.-b).

Le troisième *pou* est le protocole de l'EPA NZ intitulé *Incorporating Māori Perspectives Into Decision Making*, qui commence par analyser toute mesure environnementale proposée à la lumière des obligations découlant du traité de Waitangi (*Te Tiriti o Waitangi*) (NZ History, 2023; EPA NZ, 2024). Selon l'interprétation qu'en fait l'EPA NZ dans le cadre de ses obligations légales, ce traité exige que l'organisme prenne

(continue)

16 Le mātauranga Māori est « l'ensemble des connaissances héritées des ancêtres māoris, y compris la vision du monde et les perspectives māories, ainsi que la créativité et les pratiques culturelles māories » (Te Aka Māori Dictionary, s.d.).

17 Les Māori qui entretiennent des liens de *whakapapa* (que l'on peut traduire approximativement par « généalogie ») avec un territoire ou une ressource environnementale et qui ont des responsabilités à leur égard (Denham, 2025).

(a continué)

plusieurs mesures, notamment qu'il établisse des relations avec les Māori et qu'il reconnaisse que les Māori, tout comme les non-Māori, doivent bénéficier des projets (EPA NZ, 2024). Le protocole repose sur quatre principes fondamentaux : le partenariat, la protection, la participation et le potentiel (EPA NZ, 2024). Dans le cadre des audiences de l'EPA NZ portant sur la prise de décisions, les observations peuvent être présentées en māori ou d'une manière conforme à la culture māorie. Le protocole précise à quelles étapes du processus décisionnel les connaissances *mātauranga Māori* peuvent être prises en compte et encourage la mobilisation des Māori avant le dépôt d'une demande auprès de l'EPA NZ (p. ex. une demande de permis) (EPA NZ, 2024). Le protocole est appuyé par un quatrième *pou*, le cadre *Mātauranga*, qui décrit un processus permettant aux décideurs de « comprendre, examiner et approfondir les connaissances *mātauranga* » (EPA NZ, 2020).

L'un des principaux défis pour le personnel de l'EPA NZ consiste à utiliser (ou à transmettre) les connaissances *mātauranga Māori* comme données probantes, tout en évitant de s'appuyer sur les cadres scientifiques occidentaux familiers pour en évaluer la véracité (Jones *et al.*, 2022). Jones *et al.* (2022) soutiennent que la création et le maintien d'un alignement entre les participants autochtones et non autochtones au sein de ce cadre décisionnel sont essentiels, ce qui met en évidence l'importance d'une mobilisation rapide et continue. En outre, l'EPA NZ est un organisme indépendant de la Couronne, dirigé par un conseil d'administration nommé par le ministre, dont les dirigeants appuient depuis longtemps une approche souple et soutenue visant à renforcer la participation des Māori dans les processus de l'EPA (E. Gregory, communication personnelle, 2026).

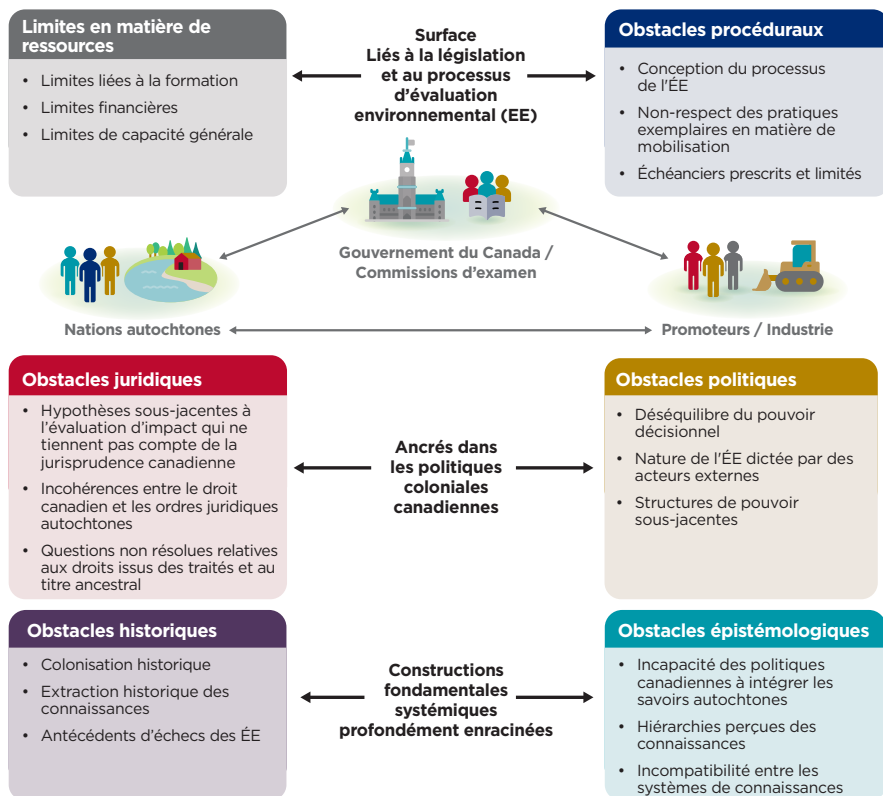
4.3 Reconnaissance et considération

Comme l'ont constaté Reed *et al.* (2022) dans leur examen de la place des connaissances autochtones dans les politiques fédérales canadiennes relatives aux changements climatiques, on observe « une inclusion et une reconnaissance croissantes des connaissances autochtones ». Toutefois, cette inclusion se limite à la mobilisation des Autochtones et à la prise en compte de leurs connaissances par les autorités fédérales, sans prévoir de mécanismes de prise de décision partagée (Reed *et al.*, 2022). Par exemple, l'intégration des CTA au processus du COSEPAC reconnaît, dans une certaine mesure, la valeur des connaissances autochtones pour

éclairer la prise de décision, tandis que l'existence du sous-comité des CTA permet aux Autochtones de disposer d'un droit de vote au sein du COSEPAC. Toutefois, comme l'ont noté les participants à l'atelier, il ne s'agit que d'une voix autour d'une grande table qui formule en définitive des recommandations à un ministre fédéral, lequel détient le pouvoir décisionnel quant à l'inscription des espèces canadiennes en péril (CAC, 2026).

La mise en œuvre des mécanismes fédéraux existants en matière de politiques et de gouvernance constitue une première étape vers un soutien véritable aux SCA

Dans leur examen de la *Loi sur l'évaluation d'impact* et d'autres lois relatives à l'évaluation environnementale, Eckert *et al.* (2020) soulignent que cette loi consacre dans la législation certaines pratiques exemplaires, offre des possibilités de financement et cherche à remédier aux problèmes historiques liés à l'utilisation extractive des connaissances autochtones. Toutefois, elle ne permet pas de surmonter la plupart des obstacles à la mobilisation des connaissances autochtones ou à leur intégration au processus fédéral d'évaluation environnementale (figure 4.2). Bon nombre de ces obstacles s'appliquent également à d'autres lois et politiques fédérales qui visent à inclure les connaissances autochtones. Par exemple, en ce qui concerne les modifications apportées à la LCPE, le délai limité accordé au public pour formuler des commentaires sur les évaluations des risques et les contraintes imposées quant à la manière de communiquer les connaissances pertinentes (p. ex. par courriel) (ECCC, 2025a) ne sont pas conformes aux pratiques exemplaires en matière d'inclusion des connaissances autochtones, comme celles publiées par l'Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL, 2022). Depuis, ECCC a reçu des commentaires indiquant que la mobilisation des Autochtones sur ces questions devrait avoir lieu plus tôt et de façon plus directe, particulièrement lorsqu'il est question d'organismes génétiquement modifiés correspondant à des espèces visées par des droits ancestraux ou issus de traités (ECCC, 2023b).



D'après Eckert *et al.* (2020), modifié par les auteurs et reproduit sous licence Creative Commons Attribution 4.0 International ([CC BY 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/))

Figure 4.2 Obstacles à la mobilisation et à l'intégration des connaissances autochtones dans les évaluations environnementales

Ces obstacles et leurs composantes sont répartis en trois catégories : les obstacles superficiels (c.-à-d. liés à la législation et aux processus), les obstacles enracinés (c.-à-d. découlant des politiques coloniales) et les obstacles profondément ancrés (c.-à-d. relevant de structures systémiques).

EE – Évaluation environnementale

Même avec ces mesures, les autres obstacles présentés à la figure 4.2 ne peuvent être surmontés sans des transformations profondes des structures actuelles de gouvernance et de pouvoir (Eckert *et al.*, 2020; Ignace, 2025). Reed *et al.* (2022) mettent en lumière un aspect de cette difficulté en soulignant que « en raison de la reconnaissance limitée des nations autochtones comme des autorités compétentes, la participation des Autochtones se limite souvent à de la “mobilisation” plutôt

qu'à une prise de décision partagée ». Un autre aspect du problème réside dans le caractère fragmentaire des changements apportés à ces politiques et à ces mécanismes législatifs. Comme l'a indiqué une personne interrogée, dans sa région, il existe sept instruments législatifs distincts portant sur la conservation ainsi que huit approches de la conservation fondées sur une perspective autochtone au sein de l'administration publique (R. Paton, communication personnelle, 2026). Une meilleure harmonisation des lois ainsi qu'une approche concertée entre les ministères et les organismes pourraient renforcer le soutien aux connaissances autochtones.

L'inclusion des connaissances autochtones dans la prise de décision fédérale peut avoir de vastes répercussions pour les communautés autochtones

Les connaissances autochtones sont systémiques, relationnelles et holistiques; leur inclusion dans tout processus décisionnel a donc des répercussions sur d'autres aspects de la vie et de la culture autochtones. Par exemple, leur prise en compte dans les travaux du COSEPAC englobe bon nombre des défis et des tensions qui caractérisent plus largement les processus d'évaluation de la faune, notamment les différences fondamentales entre les objectifs de conservation et les droits des peuples autochtones (voir p. ex. Lamb *et al.*, 2023). Ainsi, le financement accordé au COSEPAC, y compris aux travaux du sous-comité des CTA, demeure limité (CAC, 2026). Les membres du sous-comité accomplissent leur travail à titre bénévole, mais des ressources financières sont nécessaires pour organiser les réunions, assurer le soutien du secrétariat et confier des contrats de recherche et de rédaction. Certains membres du comité d'experts ont souligné que les travaux du sous-comité sont entravés par un manque de ressources ainsi que par les exigences concurrentes qui pèsent sur le temps des membres et des contractuels. Une rémunération appropriée constitue un élément important du soutien aux Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones et aux systèmes de connaissances autochtones, tout comme la reconnaissance du fait que le volume des demandes de contribution et de consultation peut dépasser les capacités existantes. Les membres du comité d'experts ont également indiqué que, pour certaines espèces – particulièrement celles qui sont largement répandues et qui constituent une importante source d'alimentation pour de nombreuses communautés autochtones –, les ressources financières et logistiques nécessaires pour couvrir adéquatement l'étendue des connaissances autochtones dépassent largement celles dont disposent le sous-comité des CTA ou ses contractuels.

De plus, l'inscription d'une espèce comme espèce en péril entraîne un certain niveau de protection juridique (en vertu de la LEP) pour cette espèce et son habitat, ce qui peut avoir des répercussions indirectes sur les activités de récolte,

y compris celles des Autochtones (Lamb *et al.*, 2023). La conservation constitue l'un des rares mécanismes juridiques dont dispose le gouvernement du Canada pour limiter les droits des Autochtones et leur accès aux activités de récolte (GC, 1982; CSC, 1990, 1996d, 1999; Joseph, 2018). Dans son étude de l'histoire des Autochtones et de la conservation de la faune dans les Territoires du Nord-Ouest, Sandlos (2007) conclut que « l'institution de la conservation de la faune et les instruments juridiques qui l'accompagnent ont constitué une imposition délibérée du pouvoir de l'État sur les communautés autochtones autonomes du Nord canadien ». Au début du 20^e siècle, les économies de subsistance fondées sur la chasse des Autochtones étaient exclues des considérations des autorités fédérales responsables de la gestion de la faune (Sandlos, 2007), et cette exclusion persiste encore aujourd'hui. Par exemple, la taille de population à partir de laquelle le gouvernement fédéral considère qu'une espèce est rétablie¹⁸ peut être beaucoup plus faible que celle qu'une nation ou une communauté autochtone juge nécessaire pour considérer cette espèce comme rétablie; cette dernière définition peut notamment exiger des effectifs suffisants pour permettre la récolte (Lamb *et al.*, 2023). Les activités de gestion de la faune risquent donc de ne pas atteindre des objectifs qui répondent véritablement aux besoins des communautés autochtones en matière de sécurité alimentaire et de nutrition (Kenny et Chan, 2017). Par conséquent, les membres du comité d'experts et les évaluateurs externes ont souligné qu'il peut exister d'importantes tensions entre les communautés autochtones et les membres ou les contractuels des sous-comités du COSEPAC. Ces tensions se traduisent par une réticence à communiquer les connaissances autochtones pour éclairer les évaluations des espèces, lesquelles pourraient, en fin de compte, avoir des effets négatifs sur leurs systèmes alimentaires.

18 C'est-à-dire, qu'elle n'est plus à risque d'extinction.

Synthèse

La plupart des mécanismes prévus par la loi pour reconnaître les connaissances autochtones au sein des structures fédérales de gouvernance demeurent de nature extractive et cloisonnée, et procurent peu, voire aucun, bénéfice aux SCA. Toutefois, les approches présentées dans le présent chapitre constituent une reconnaissance officielle, par les gouvernements du Canada et d'autres pays, de la valeur des SCA. Elles représentent également une première étape vers la sensibilisation des décideurs non autochtones aux fondements éthiques qui sous-tendent la mobilisation des SCA, tout en confiant, dans certains cas, le mandat ou en accordant les ressources nécessaires à l'établissement de relations essentielles. La reconnaissance constitue une première étape nécessaire pour soutenir les SCA; à elle seule, toutefois, elle ne suffit pas à faire progresser les priorités autochtones ni à produire des retombées concrètes. La reconnaissance de la souveraineté des Autochtones et l'engagement à comprendre les SCA constituent des fondements essentiels.

Il existe des lignes directrices publiées sur les pratiques et les considérations à prendre en compte pour travailler avec les Autochtones, les communautés autochtones et les Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones, de manière à reconnaître l'importance de l'établissement de relations et du respect des protocoles autochtones. Toutefois, leur mise en œuvre demeure fragmentée et passe souvent au second plan par rapport aux autres processus décisionnels.

Les méthodes décrites ci-dessus conçoivent les connaissances autochtones de manière restrictive, en les considérant uniquement comme un apport à la prise de décision gouvernementale. Bien que les connaissances autochtones et la représentation des intérêts autochtones soient, dans certains cas, prévues par la loi au moyen de comités consultatifs et d'autres mécanismes de mobilisation, le pouvoir décisionnel ultime et les mécanismes de gouvernance demeurent entre les mains du gouvernement du Canada.



Politiques et structures de gouvernance dirigées par les Autochtones

5.1 Bien-être

5.2 Souveraineté

5.3 Résurgence culturelle



Constatations du chapitre

- Les ordres juridiques autochtones ainsi que les politiques et les structures de gouvernance dirigées par les Autochtones sont indispensables au soutien des systèmes de connaissances autochtones, leur réussite dépendant d'un financement stable à long terme, ainsi que de la reconnaissance de leurs droits.
- L'accès aux Terres et aux Eaux, aux aliments culturellement sûrs et aux pratiques de récolte traditionnelles est fondamental pour le bien-être des Autochtones, tandis que les politiques et les mécanismes de gouvernance autochtones jouent un rôle crucial dans la promotion de la stabilité, des responsabilités envers les relations de parenté et de la sécurité au sein des communautés autochtones.
- La souveraineté autochtone est renforcée par un pouvoir décisionnel légitime, des engagements à l'égard de relations réciproques et le respect des droits autochtones.
- La résurgence culturelle englobe les façons d'être, de faire et de savoir des Autochtones. Les politiques qui imposent la coproduction des connaissances, favorisent l'apprentissage sur le territoire et renforcent la gouvernance autochtone contribuent à l'épanouissement des systèmes de connaissances autochtones au profit des générations futures.

Si la colonisation est une force de rupture, la résurgence consiste quant à elle à renouer avec les terres ancestrales, les cultures et les communautés. La décolonisation comme la résurgence favorisent le renouvellement de nos rôles et de nos responsabilités, en tant qu'Autochtones, à l'égard de la mise en pratique durable des modes de subsistance autochtones, de la sécurité alimentaire, de la gouvernance communautaire et des relations avec le monde naturel et la vie cérémonielle, permettant ainsi la transmission de ces pratiques culturelles aux générations futures.

Corntassel (2012)

Contrairement aux politiques fédérales existantes examinées au chapitre 4, les politiques et les structures de gouvernance dirigées par les Autochtones¹⁹ sont soutenues par les SCA et contribuent en retour à leur maintien et à leur épanouissement. De nombreuses initiatives poursuivent simultanément plusieurs objectifs, notamment la souveraineté alimentaire, la sécurité alimentaire, la conservation, la restauration des écosystèmes, l'éducation et l'apprentissage sur le territoire, ainsi que la gestion des ressources. Souvent axées sur une seule communauté ou une seule région, elles peuvent ainsi être adaptées à des contextes particuliers, contrairement aux politiques nationales. Comme l'illustre la figure 3.2, les exemples présentés dans le présent chapitre sont regroupés sous les trois grands thèmes qui soutiennent des systèmes de connaissances autochtones et des systèmes alimentaires autochtones sains : le bien-être des Autochtones, la souveraineté autochtone et la résurgence culturelle. Le comité reconnaît que bon nombre de ces initiatives font progresser ces trois objectifs interreliés et sont souvent mises en œuvre malgré des politiques existantes qui en ont entravé l'application. Le comité adopte toutefois, dans le présent chapitre, une approche résolument positive en mettant en lumière des exemples d'initiatives dirigées par les Autochtones qui soutiennent les systèmes de connaissances autochtones, plutôt que des exemples de processus décisionnels qui n'ont pas accordé une place suffisante aux systèmes de connaissances et aux peuples autochtones.

5.1 Bien-être

La santé et le bien-être spirituels, mentaux et physiques des Autochtones sont inextricablement liés à des systèmes de connaissances et à des systèmes alimentaires sains. Le comité rappelle aux lecteurs que, même si de nombreux programmes ne semblent pas étroitement liés à la souveraineté alimentaire (p. ex. les initiatives de conservation ou d'éducation), les systèmes alimentaires recourent tous les aspects de la vie des Autochtones. Bon nombre d'initiatives de souveraineté alimentaire des Autochtones visent à améliorer les résultats en matière de santé en élargissant l'accès à des aliments sûrs, nutritifs et adaptés à la culture. L'accès aux aliments du territoire repose sur l'accès aux Terres; par conséquent, toute activité visant à améliorer cet accès (p. ex. la reconnaissance des droits ancestraux et du titre ancestral, la création d'aires protégées et d'aires conservées) contribue à la santé et au bien-être des Autochtones, de leurs systèmes de connaissances et de leurs systèmes alimentaires. Les SCA favorisent la souveraineté alimentaire et le bien-être au moyen de politiques et de mécanismes

19 Le comité emploie l'expression « dirigées par les Autochtones » pour indiquer que les Autochtones sont à l'origine de l'activité ou de l'initiative en question et qu'ils détiennent une forme de pouvoir décisionnel final.

de gouvernance qui assurent la stabilité, la sécurité et l'exercice des responsabilités associées aux relations de parenté.

5.1.1 Stabilité

Le succès des initiatives de souveraineté alimentaire dépend d'un financement durable et d'un modèle adapté aux besoins des communautés

Les initiatives de souveraineté alimentaire ont souvent une vaste portée et soutiennent de nombreux aspects interreliés de la santé et du bien-être dans les communautés autochtones. Par exemple, Tea Creek est une initiative de souveraineté alimentaire autochtone dirigée par des Autochtones, ancrée dans le territoire et culturellement sûre, qui offre également une formation aux métiers dans le nord de la Colombie-Britannique, sur le territoire des Gitxsans (Tea Creek, s.d.). Tea Creek et son organisme partenaire, l'Indigenous Food Sovereignty Association, offrent de la formation axée sur les compétences, du mentorat, des possibilités d'emploi, l'échange de connaissances ainsi que des produits cultivés localement et distribués gratuitement – plus de 11 340 kg en 2024 – à leurs communautés (Tea Creek, 2025). Toutefois, le succès de Tea Creek repose sur un modèle de financement précaire, qui dépend de fondations privées américaines ainsi que de contrats à court terme (J. Beaton, communication personnelle, 2026). Selon une personne interrogée, les fonds provinciaux et fédéraux destinés aux initiatives agricoles sont souvent inaccessibles aux Premières Nations en raison d'iniquités systémiques et, pour parvenir à une véritable réconciliation, les Autochtones devraient avoir accès aux mêmes outils et ressources que tout le monde – c'est-à-dire que la parité passe avant la réconciliation (J. Beaton, communication personnelle, 2026). Les participants peuvent avoir de la difficulté à répondre à leurs besoins fondamentaux, comme le logement, le transport et l'alimentation, ce qui met en évidence l'importance de l'approche holistique de Tea Creek pour soutenir la sécurité alimentaire; il ne s'agit pas seulement de produire des aliments locaux, mais aussi d'offrir un milieu sûr pour la formation, l'emploi et l'éducation (Dickie, 2024). Par exemple, le programme Free Farmstand Fridays de Tea Creek fournit à des centaines d'Aînés, de parents, d'enfants et de familles des produits locaux frais, ainsi que des recettes, des échantillons, des fiches d'information et des possibilités d'apprentissage (Tea Creek, 2025).

Les aires protégées et de conservation autochtones²⁰ (APCA) sont « des terres et des eaux où les gouvernements autochtones jouent un rôle primordial dans la protection et la conservation des écosystèmes grâce aux droits, à la gouvernance

20 Il existe également des variantes de ce terme fondées sur des distinctions sur le plan de l'appartenance, telles que les aires protégées et de conservation des Premières Nations, les aires protégées et de conservation des Inuits ou les aires protégées et de conservation de la Nation métisse.

et aux systèmes de savoirs autochtones » (Cercle autochtone d'experts, 2018; ECCC, 2024a). Leur stabilité à long terme est limitée par les mécanismes de financement au Canada et dans des administrations étrangères (encadré 5.1). Par exemple, l'APCA de Thaidene Nënë, créée par la Première Nation des Łutsël K'è Dene, n'a vu le jour qu'après des décennies de travail et grâce à l'obtention de sources de financement indépendantes ainsi qu'au développement d'une capacité interne de gestion suffisante (Wood, 2022). Les APCA peuvent être financées par de multiples sources (p. ex. subventions gouvernementales, écotourisme, fonds en fiducie, redevances pour services écosystémiques, dons privés) (Tomkinson, 2024). Toutefois, malgré le vif intérêt suscité par les APCA et les progrès réalisés dans leur mise en place, le financement à long terme est reconnu comme un obstacle au maintien de l'élan actuel (Cyca, 2023; Tomkinson, 2024). Les APCA sont examinées plus en détail à la section 5.2.1.

Encadré 5.1 Les aires protégées aborigènes en Australie

Depuis 1997, l'Australie reconnaît les aires protégées aborigènes (Indigenous Protected Areas – IPA) comme faisant partie de son réseau national de réserves (National Reserve System – NRS) (Gouv. de l'Australie, 2026a). En date de 2026, l'Australie compte 96 IPA, qui représentent environ la moitié de l'ensemble des terres du NRS (Gouv. de l'Australie, 2026a,b). Le programme des IPA vise à « protéger et conserver la biodiversité de l'Australie, à aider les Aborigènes d'Australie à gérer les terres et les eaux de leur territoire au bénéfice de l'environnement ainsi que sur les plans culturel, social et économique, [et] à accroître la superficie du NRS tout en améliorant l'état » (Ninti One Limited, 2024). Un cadre fédéral est utilisé à la fois pour créer les IPA et leur assurer un financement stable à long terme, bien qu'il ait été souligné que ces fonds sont souvent insuffisants pour faire progresser les objectifs en matière de biodiversité et d'autodétermination (Cyca, 2023; Ninti One Limited, 2024). Le renforcement du leadership aborigène à l'égard des IPA est considéré comme déterminant pour améliorer les conditions de vie des Premières Nations en Australie et soutenir les objectifs de la politique aborigène du gouvernement (Ninti One Limited, 2024).

5.1.2 Responsabilité

Le saumon n'est pas seulement une source de nourriture : c'est un membre de notre parenté.

Okanagan Nation Alliance (s.d.)

La responsabilité envers les Êtres apparentés est un aspect fondamental des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires autochtones. Les politiques et les pratiques qui soutiennent les responsabilités associées à l'intendance et à la prise en charge procurent donc des avantages considérables.

La responsabilité peut être illustrée par les efforts visant à rétablir des espèces clés; ceux-ci sont à même de faire progresser simultanément les objectifs de souveraineté alimentaire, de santé des écosystèmes et d'autodétermination

Depuis des décennies, l'Okanagan Nation Alliance (ONA) œuvre au retour du saumon rouge (ntytyix, l'un des quatre *Food Chiefs* – ou chefs traditionnels des espèces nourricières – du peuple syilx) dans le bassin de la rivière Okanagan (Alexander *et al.*, 2024; ONA, 2025). Cette initiative s'appuie sur l'expérience, les connaissances et la vision des Aînés syilx, et a été défendue et lancée par les dirigeants syilx (Correia *et al.*, 2024; ONA, 2025). La revitalisation des pratiques culturelles constitue un élément clé du programme, qui met l'accent sur les cérémonies et la langue nsyilxcən (Blanchet *et al.*, 2022). La reconnaissance de l'interdépendance des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires autochtones a été au cœur du succès de cette initiative : « pour ramener les poissons, il faut rétablir leur habitat, et il faut aussi ramener les gens [à leur culture] » (P. Terbasket, communication personnelle, 2026). Un autre élément clé de cette initiative est le *Fish Water Management Tool* (FWMT, outil de gestion de l'eau et du poisson), un « modèle complexe d'aide à la décision qui intègre des données en temps réel (p. ex. niveaux des lacs, niveau du couvert nival et prévisions relatives aux cours d'eau, débits entrants et sortants, nombre de saumons reproducteurs et développement des œufs, productivité des lacs) afin de modéliser et de prévoir différents scénarios de gestion de l'eau » (ONA, 2025). Les connaissances syilx constituent un élément primordial du FWMT; elles apportent notamment des connaissances contextuelles sur la dynamique des écosystèmes, l'abondance des poissons avant 1900, la dynamique des populations et la répartition spatiale (Correia *et al.*, 2024).

Les efforts de rétablissement du saumon déployés par la Nation syilx Okanagan se sont appuyés sur l'affirmation du titre ancestral et des droits ancestraux des Syilx dans les négociations avec d'autres gouvernements (tant coloniaux qu'autochtones, au Canada et aux États-Unis), tout en respectant les lois et les

obligations découlant des accords commerciaux internationaux (Blanchet *et al.*, 2022). La coordination et l'engagement des partenaires, notamment l'ONA, la Nation syilx Okanagan, Pêches et Océans Canada (MPO) et le gouvernement de la Colombie-Britannique, ont été au cœur du succès du programme (Alexander *et al.*, 2024). L'ONA est également désignée comme une agence du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques (PAGRAO) (PAGRAO, s.d.-a), ce qui signifie qu'elle bénéficie d'un financement fédéral visant à « mettre en place et à entretenir des capacités scientifiques et techniques en matière de gestion des pêches, de ressources aquatiques et océaniques » (PAGRAO, s.d.-b). Les agences du PAGRAO offrent des possibilités de mettre en œuvre des initiatives communautaires de gestion de l'eau qui reflètent les priorités locales, tout en permettant la réalisation de recherches scientifiques utiles au MPO (CAC, 2026). Au fil du projet, l'ONA est passée de 2 membres de l'effectif à plus de 70 employés à temps plein ou à temps partiel (Correia *et al.*, 2024).

Les efforts de l'ONA ont porté leurs fruits. Une moyenne annuelle de plus de 200 000 saumons adultes a été enregistrée entre 2008 et 2016 (Hyatt et Stockwell, 2019), et une remontée de plus de 500 000 individus était prévue en 2022 (Strachan, 2022). Les adultes de la Nation syilx ont associé la consommation de saumon à un plus grand sentiment de bien-être et d'appartenance culturelle, les effets les plus positifs étant liés à la consommation de saumon rouge de l'Okanagan (Blanchet *et al.*, 2021). Le retour du saumon a contribué positivement aux « objectifs de subsistance, culturels et cérémoniels », tout en favorisant la transmission intergénérationnelle des connaissances (ONA, 2025). Le rétablissement du saumon dans le bassin versant a également profité à d'autres espèces de poissons, ainsi qu'aux balbuzards, aux aigles, aux mammifères aquatiques et aux plantes (ONA, 2025).

La responsabilité culturelle à l'égard de la santé et du bien-être des générations futures se reflète dans des programmes intégrés de santé et d'éducation

La communauté de Kahnawà:ke exerce son autodétermination tant en matière de soins de santé que de services éducatifs, ce qui rend possible une approche intégrée du bien-être à long terme (Delormier, 2025). La prévalence du diabète de type 2 (DT2) dans la communauté a conduit à la création du Programme de prévention du diabète de Kahnawà:ke pour les écoles, lequel a ensuite inspiré des initiatives communautaires de prévention du DT2 (Macaulay *et al.*, 1997). Ce programme vise à promouvoir de saines habitudes de vie et une alimentation saine chez les enfants d'âge scolaire en offrant du soutien à la maison, à l'école et dans la communauté (Macaulay *et al.*, 1997; Delormier, 2025). Il privilégie des méthodes d'apprentissage adaptées à la culture, notamment par « des récits, des jeux, des

dégustations d'aliments, des expériences, des spectacles de marionnettes, des activités artisanales et des présentations audiovisuelles », tout en mettant l'accent sur l'importance des aliments traditionnels (Macaulay *et al.*, 1997). Ce travail soutenu, mené à la base par les habitants de Kahnawà:ke pour améliorer la santé de leur communauté, a contribué à une diminution globale de l'incidence du DT2 (Onkwata'karitáhtshera, 2024a). Le plan de bien-être communautaire 2024–2032 met l'accent sur la responsabilité envers les générations futures, selon laquelle le soutien aux familles et aux enfants, l'intendance de l'environnement, la souveraineté alimentaire et la durabilité jouent tous un rôle fondamental dans la santé et le bien-être des individus, des familles et de la communauté dans son ensemble (Onkwata'karitáhtshera, 2024b).

5.1.3 Sécurité

Pour soutenir les SCA, les personnes doivent pouvoir prendre part à leurs systèmes alimentaires en toute sécurité, sans subir de persécution et en disposant des outils comme des connaissances nécessaires

Dans le Nord, les connaissances sur la glace constituent un apport fondamental aux modèles et aux prévisions qui assurent la sécurité des Inuits lorsqu'ils se déplacent sur la Terre et les Eaux, où ils récoltent souvent des aliments du territoire. Les connaissances sur l'état de la glace forment un corpus complexe de savoirs qui atténue les effets des changements climatiques et assure la sécurité des chasseurs et des personnes qui pratiquent la récolte (Miner *et al.*, 2023; SmartICE, s.d.-a). Les déplacements sur la glace sont un aspect essentiel de la vie et des systèmes alimentaires dans le Nord, mais les changements climatiques rendent l'état de la glace de plus en plus imprévisible et les déplacements plus dangereux (Whitten, 2025; SmartICE, s.d.-a). Les observations à long terme portant sur l'emplacement, le type et la qualité de la glace, ainsi que sur ses interactions avec l'environnement local, peuvent fournir des renseignements cruciaux pour les prévisions et la prise de décision en temps réel en lien avec les conditions météorologiques et les changements climatiques (Krupnik *et al.*, 2010).

SmartICE est une entreprise sociale communautaire qui combine des technologies de surveillance aux connaissances inuites sur la glace de mer; elle est présente dans plus de 35 communautés autochtones du Nord (Whitten, 2025; SmartICE, s.d.-a). Les communautés reçoivent des cartes des dangers ainsi que des renseignements sur l'épaisseur de la glace, les conditions de déplacement et les données satellitaires, ces renseignements s'appuyant des équipements de surveillance locaux et les connaissances autochtones relatives à l'état de la glace. Ils sont offerts sous plusieurs formats afin d'en faciliter l'accessibilité (APECA, 2024; SmartICE, s.d.-b). L'utilisation en temps réel des connaissances inuites sur la glace, combinée à la surveillance à distance et aux données satellitaires, permet

aux chasseurs et aux membres des communautés de se déplacer plus sûrement (SmartICE, s.d.-a). L'emploi et la formation des jeunes sont des composantes centrales de l'approche de SmartICE, les communautés orientant elles-mêmes les méthodes et les priorités de recherche (SmartICE, s.d.-a). SmartICE est dirigée par un conseil d'administration (composé à 50 % d'Autochtones, à 40 % de femmes et à 50 % de représentants du Nord), dont les priorités sont éclairées par les comités communautaires de gestion, les conseils et les consultations menées auprès des Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones (APECA, 2024).

La sécurité culturelle est au cœur des programmes de santé et de bien-être dirigés par les Autochtones

De nombreuses Nations autochtones au Canada participent à la prestation de services de santé et de services sociaux à leurs membres d'une manière culturellement sûre et respectueuse, notamment en valorisant les connaissances autochtones propres à leur Nation ou à leur région. Par exemple, le Qaujigiartiit Health Research Centre (QHRC) travaille à l'amélioration de la santé des Nunavummiuts en favorisant à la fois l'Inuit Qaujimagatuqangit (IQ; connaissances inuites) et les systèmes de connaissances occidentaux afin de répondre aux priorités des communautés dans un environnement culturellement adapté, favorable et sûr (QHRC, s.d.). Tajikeyimik, un organisme qui vise à transformer les services de santé et de bien-être destinés aux Mi'kmaq de la Nouvelle-Écosse, repose sur une démarche culturellement sûre qui fait appel à une vision holistique et à l'approche à double perspective afin de favoriser la santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle des Mi'kmaq (Tajikeyimik Mi'kmaw Health and Wellness, s.d.). Comme il a été indiqué au chapitre 3, des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires autochtones sains contribuent au mieux-être de ces populations et se concrétisent lorsque ceux-ci exercent leur autodétermination en matière de santé et de bien-être.

La reconnaissance et l'application des droits ancestraux inhérents liés à la récolte constituent une première étape vers le soutien des systèmes alimentaires autochtones

Les systèmes de gouvernance autochtone et les pratiques de récolte, comme les Lois métisses de la récolte, sont au cœur de la souveraineté alimentaire (MMF, 2013; Beaudin-Reimer, 2020). Au Manitoba, les lois et les règlements qui restreignent les activités de récolte – notamment l'imposition de droits de récolte, le refus de reconnaître les droits de récolte des Métis et les poursuites intentées contre des chasseurs métis pour braconnage – ont limité la poursuite des pratiques de récolte traditionnelles (Beaudin-Reimer, 2020). En 2012, le gouvernement du Manitoba a conclu un protocole d'entente (PE) avec la Fédération Métisse du Manitoba afin de reconnaître légalement un peu plus de la moitié

du sud de la province comme territoire de récolte des ressources naturelles des Métis, où ceux-ci sont libres de chasser, de piéger et de pêcher à des fins alimentaires et domestiques sans permis provincial (Gouv. du Man., 2012; MMF, 2013). Ces pratiques de récolte font partie intégrante du maintien de la santé de l'environnement, ainsi que de la santé et du bien-être des Métis ainsi que de leurs relations avec leur famille et leur communauté (Beaudin-Reimer, 2020). L'exercice continu des droits de récolte par les Métis constitue une étape vers d'autres activités (p. ex. gouvernance des données, recherche, gestion des ressources) qui soutiennent les connaissances métisses et favorisent la mise en relation des systèmes de connaissances occidentaux et métis (Chartrand, 2023; CAC, 2026). Le PE a permis l'élaboration d'ententes de nation à nation entre les Métis et les Premières Nations (Chartrand, 2023), tout en offrant un cadre pour une récolte durable assorti de mécanismes intégrés de conformité et d'application (MMF, 2013; CAC, 2026).

5.2 Souveraineté

La souveraineté autochtone et l'autodétermination sont inextricablement liées aux lois, valeurs et coutumes des Autochtones. Il est donc naturel qu'elles se reflètent à l'occasion dans diverses politiques et structures de gouvernance. Les Nations et les peuples autochtones poursuivent leurs objectifs en matière de souveraineté sur plusieurs fronts parallèles, notamment au moyen de la souveraineté alimentaire, de la souveraineté des données et de l'information, ainsi que des droits ancestraux et du titre ancestral. La présente section présente des exemples d'initiatives dans lesquelles les politiques et la gouvernance soutiennent les SCA et sont soutenues par ceux-ci, sous l'angle d'activités visant à faire progresser la souveraineté et l'autodétermination des Autochtones. De telles initiatives reconnaissent, dans une certaine mesure, le pouvoir décisionnel des Autochtones et témoignent d'engagements à long terme entre partenaires autochtones et non autochtones, ainsi qu'envers les êtres apparentés, vivants et non vivants.

5.2.1 Pouvoir décisionnel

Les systèmes de connaissances autochtones sont soutenus par la souveraineté et l'autodétermination des Autochtones, et se concrétisent par l'exercice d'un pouvoir décisionnel légitime

Bien que les connaissances autochtones soient souvent reconnues et valorisées par les décideurs, les Autochtones détiennent rarement le pouvoir décisionnel ultime – celui-ci appartient généralement aux gouvernements coloniaux.

La souveraineté autochtone est donc un pilier fondamental des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires autochtones; elle est réalisée lorsque les Autochtones exercent un pouvoir légitime dans les décisions qui touchent

leurs territoires et leurs pratiques alimentaires, qu'ils soient les seuls décideurs ou qu'ils agissent en partenariat avec d'autres. Par exemple, le programme de rétablissement du saumon présenté à la section 5.1.2 est régi par le Groupe de travail technique canadien sur le bassin de l'Okanagan, qui réunit l'ONA, le MPO et le ministère des Forêts de la Colombie-Britannique. L'alternance du leadership et la prise de décision par consensus permettent d'éviter un écueil fréquent de la cogestion, où le pouvoir décisionnel final demeure entre les mains des gouvernements coloniaux (Correia *et al.*, 2024).

La conservation selon les Autochtones est fondée sur le droit naturel et les responsabilités qui en découlent; elle met l'accent sur les perspectives autochtones concernant les relations de parenté entre les êtres humains et le monde naturel, ainsi que sur le rôle fondamental et intrinsèque des êtres humains dans le maintien d'écosystèmes sains (Cercle autochtone d'experts, 2018).

Le droit naturel n'est pas négociable. Le droit autochtone découle du droit naturel, qui découle à son tour de principes universels supérieurs connectés à des observations de la nature et du principe de la relation pacifique avec le reste de la création sous la forme du devoir, de la responsabilité et de la tutelle des terres et des eaux.

Cercle autochtone d'experts (2018)

Les APCA sont des expressions de la souveraineté autochtone, fondées sur le droit naturel et les SCA. Elles peuvent relever de diverses formes de gouvernance et de compétences, notamment d'une gouvernance et d'une autorité entièrement autochtones, d'une cogestion en vertu des lois de la Couronne ou d'une prise de décision en commun dans le cadre d'une désignation conjointe (Innes *et al.*, 2021). Les APCA ne sont pas tenues de s'associer ou de collaborer avec les gouvernements canadiens, mais certaines peuvent choisir d'obtenir une désignation d'aire protégée ou de conclure des arrangements de cogestion afin de bénéficier des protections prévues par le droit canadien (Kacer, 2023; Tomkinson, 2024). Par exemple, l'absence de désignation officielle comme aire protégée a amené la province de l'Ontario à continuer de délivrer des permis d'exploration minière sur le site d'une APCA proposée, malgré la déclaration d'une APCA par les Asubpeeschoseewagong Netum Anishinabek (Première Nation de Grassy Narrows) et l'octroi de fonds fédéraux en 2019 (Cyca, 2023).

Les arrangements de cogestion reflètent des négociations propres à chaque gouvernement et à chaque Nation, ainsi que les activités en cours liées aux revendications territoriales et aux traités

Le Parc national et réserve de parc national Kluane est géré conjointement par le Conseil de gestion du parc national Kluane (composé de représentants des Premières Nations de Champagne et d'Aishihik, de la Première Nation de Kluane

et de Parcs Canada) (PC, 2024). Le plan directeur du parc s'ouvre sur des principes destinés à orienter la prise de décision et la gestion :

- *Kwiyaajàl' – Bienvenue.*
- *Nàts' it'är – Respect.*
- *Kwädäy kwändür jenitth'a k'e kidän – Nous écoutons et apprenons des enseignements d'antan.*
- *Dazhän nän käy yè dàkeyi dāghashūr t'ù ghākwinjì – Nous sommes tous reconnaissants pour notre terre; elle nous donne tout ce dont nous avons besoin pour vivre.*
- *Nlaye uk' anīthāt – Vous, les gens, vous y pensez ensemble.*
- *Shāwthän kuk āts ānātā dāzhän nän kay – Tout le monde s'occupe très bien de la terre.*

PC (2024)

Les connaissances autochtones sont explicitement reconnues dans le principe Nlaye uk' anīthāt ci-dessus, selon lequel les décisions sont guidées « en utilisant les connaissances traditionnelles liées à la terre et les renseignements scientifiques pour former une seule vision », principe illustré par l'image de deux arbres poussant séparément tout en se soutenant mutuellement (PC, 2024).

Ailleurs au pays, le gouvernement fédéral conserve la compétence et le pouvoir juridique à l'égard du Parc national des Monts-Torngat, tout en respectant les droits issus de traités conformément aux accords sur les revendications territoriales conclus avec les Inuits du Nunavik et du Nunatsiavut (Innes *et al.*, 2021). Des ententes contractuelles garantissent aux Inuits un rôle important dans l'exploitation du parc, mais le pouvoir décisionnel demeure entre les mains de la Couronne (Innes *et al.*, 2021). Des travaux sont toutefois en cours en vue de créer une aire marine protégée adjacente au parc; en 2024, le gouvernement du Nunatsiavut et Parcs Canada ont réalisé une étude de faisabilité sur la possibilité d'établir une APCA en vertu de la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada* (GN et PC, 2024). Ces deux entités ont conclu qu'il était à la fois réalisable et souhaitable de créer une telle APCA grâce aux contributions découlant à la fois des systèmes de connaissances inuits et occidentaux (gouvernement du Nunatsiavut et PC, 2024; CAC, 2026), notamment à partir d'une étude antérieure fondée sur l'IQ (Wilson *et al.*, 2014). Cette aire contribuerait aux objectifs de conservation du gouvernement du Canada, ainsi qu'à son engagement envers la réconciliation et la reconnaissance des droits inhérents et des droits issus de traités relatifs à la récolte, à la pêche, à la chasse et au piégeage (GN et PC, 2024). En vertu d'une loi du gouvernement du Nunatsiavut, l'APCA pourrait être désignée

et régie conformément aux lois, aux traditions et aux connaissances inuites (GN et PC, 2024). En date de 2024, les négociations visant à conclure une entente juridiquement contraignante sur la création et la gestion de cette aire étaient toujours en cours.

Les SCA et les valeurs autochtones peuvent jouer un rôle de premier plan dans les accords internationaux de gouvernance

La Commission Pikialasorsuaq a été créée en 2016 à la suite d'un atelier organisé par le Conseil circumpolaire inuit (CCI) en 2013, au cours duquel l'importance de Pikialasorsuaq (« grande remontée d'eau » en kalaallisut, ou polynie des eaux du Nord) a été reconnue pour les modes de vie des Inuits (Pikialasorsuaq Commission, 2017). Pikialasorsuaq est une zone d'une grande richesse biologique dont les eaux, riches en nutriments, jouent un rôle vital pour soutenir la chasse et de la récolte pratiquées par les Inuits; elle est également reconnue comme étant d'une importance spirituelle et culturelle fondamentale pour ceux-ci. Toutefois, la région est menacée par les changements climatiques, ainsi que par le transport maritime et d'autres activités commerciales et industrielles (Pikialasorsuaq Commission, 2017). Cette commission dirigée par les Inuits avait pour mandat de mener des consultations au Groenland et au Nunavut afin de déterminer la meilleure façon de gérer et de protéger la région (Jones *et al.*, 2024). Ces consultations ont fait ressortir plusieurs thèmes clés, notamment l'importance de Pikialasorsuaq pour la sécurité alimentaire ainsi que pour la santé et le bien-être des Inuits de la région (Bär *et al.*, 2025).

L'une des principales recommandations de la Commission Pikialasorsuaq consistait à créer une autorité de gestion inuite (AGI), dirigée par les Inuits de la région de Pikialasorsuaq (Pikialasorsuaq Commission, 2017). Selon le CCI, cette autorité serait composée de Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones, de chasseurs, de pêcheurs et de personnes pratiquant la récolte de la région de Pikialasorsuaq, plaçant ainsi les connaissances inuites au cœur de la prise de décision, de l'intendance et de la gestion (PNUD, 2025). L'AGI réglementerait les activités industrielles telles que le transport maritime et l'exploitation extracôtière, tout en assurant la surveillance et la conservation de la polynie ainsi que la santé des communautés voisines qui dépendent de ces ressources (Pikialasorsuaq Commission, 2017; PNUD, 2025). Depuis la recommandation initiale formulée en 2017, des progrès ont été réalisés en vue de la création de l'AGI, notamment la signature, en 2023, d'une lettre d'intention entre le gouvernement du Canada et le Groenland visant la création d'un comité mixte international, ainsi que la tenue, en 2024, d'une première réunion convoquée par le CCI afin d'examiner les différentes options possibles pour l'AGI (MPO, 2023; PNUD, 2025). Le mandat d'un comité de mise en œuvre est actuellement

en cours d'élaboration afin d'atteindre les objectifs de conservation définis par la Commission Pikialasorsuaq; toutefois, les changements de gouvernement et les négociations juridiques ont ralenti les progrès au cours des dernières années (R. Paton, communication personnelle, 2026). Parallèlement, la Qikiqtani Inuit Association s'emploie à créer plusieurs nouvelles aires marines protégées dans les eaux canadiennes, dont au moins une (Sarvarjuaq) serait située à proximité de Pikialasorsuaq (GC, 2024b; PNUD, 2025).

La reconnaissance des lois autochtones dans la gestion des ressources offre une occasion de faire progresser l'autodétermination

La *Loi sur le Homard de Listuguj* est une expression de la souveraineté mi'gmaq²¹ en matière de gestion des ressources; elle exige la préparation d'un projet annuel de plan de pêche du homard pour la Première Nation Mi'gmaq de Listuguj (Listuguj Mi'gmaq First Nation, 2019; Gouv. mi'gmaq de Listuguj, 2019). Dans l'élaboration de ce plan, le service des pêches du gouvernement Mi'gmaq de Listuguj souhaite veiller à ce qu'il soit « ancré dans les valeurs sociales et culturelles mi'gmaq, reflète les connaissances locales et traditionnelles, soit économiquement viable, écologiquement responsable, accessible aux membres de la communauté et témoigne de la capacité de Listuguj à gérer, surveiller et gouverner sa propre pêche au homard » (Gouv. mi'gmaq de Listuguj, 2019). Ces objectifs se reflètent dans le préambule de la loi, où les responsabilités sacrées des Mi'gmaq en matière d'intendance et de respect du territoire sont expressément mentionnées, de même que l'affirmation du titre ancestral et des droits ancestraux (Listuguj Mi'gmaq First Nation, 2019). Les conseils tirés d'une présentation du Chef Darcy Gray et de Fred Metallic sur l'élaboration de lois autochtones mettent l'accent sur l'intégration des valeurs et des croyances culturelles dans les lois : « En utilisant les outils propres au système de connaissances et aux enseignements d'une nation, il est possible d'élaborer des lois culturellement appropriées et efficaces. Plus précisément, la langue et l'utilisation de la langue de la nation devraient être intégrées au processus d'élaboration des lois. Il faut se rappeler que les lois ne sont pas seulement créées, elles sont aussi vécues et doivent donc être éclairées par les expériences vécues. » (Gray *et al.*, 2022)

Le Conseil du gouvernement mi'gmaq de Listuguj (GML) nomme les membres du conseil de surveillance de la pêche au homard, dont les responsabilités comprennent la supervision de la mise en œuvre de la *Loi sur le Homard de Listuguj*, la formulation de recommandations à l'intention de la Direction des ressources naturelles du GML pour l'élaboration du plan annuel de pêche du homard, ainsi que la présentation d'avis au Conseil sur les résultats des consultations

21 Autre orthographe de « Mi'kmaq ». Le comité reprend l'orthographe employée dans les documents sources.

communautaires annuelles menées afin d'éclairer ce plan (Listuguj Mi'gmaq First Nation, 2019). Les rangers mi'gmaq sont chargés de veiller au respect de la loi, le GML étant la seule partie responsable de la mise en œuvre du plan de pêche du homard. Toutefois, il peut conclure des arrangements de cogestion avec les gouvernements voisins s'il le juge nécessaire pour atteindre les objectifs de conservation et de gestion des pêches (Listuguj Mi'gmaq First Nation, 2019). La *Loi sur le Homard de Listuguj* a été précédée des textes législatifs *Listuguj Mi'gmaq First Nation Law on Fisheries and Fishing* (la « loi mi'gmaq sur les pêches ») et *A Law to Make Provision for an Aboriginal Ranger Service for the Listuguj Mi'gmaq First Nation* (la « loi mi'gmaq sur les rangers »), qui ont été élaborés afin de protéger le contrôle exercé par la communauté sur les pêches ainsi que ses droits en la matière (Gouvernement mi'gmaq de Listuguj, 1993; Listuguj Mi'gmaq First Nation, 1994; Gray *et al.*, 2022). Les rangers n'ont pas besoin d'une autorisation du gouvernement fédéral et jouent un rôle important en veillant à ce que les membres respectent la loi mi'gmaq sur les pêches et la *Loi sur le Homard de Listuguj*, tout en réduisant les conflits entre les pêcheurs et les agents d'application de la loi (Gray *et al.*, 2022). Les rangers tirent entièrement leur autorité du droit autochtone (Gouvernement mi'gmaq de Listuguj, 2022), contrairement au Programme des gardes-pêche autochtones mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie relative aux pêches autochtones du MPO (National Indigenous Fisheries Institute, 2018).

La reconnaissance de la personnalité juridique d'éléments naturels contribue à rapprocher différentes approches de gouvernance et à conférer des droits aux êtres apparentés sans voix

La reconnaissance de la personnalité juridique d'éléments ou de territoires naturels est relativement récente dans les systèmes de connaissances occidentaux et le droit de la Couronne, mais elle existe dans les cultures autochtones depuis des temps immémoriaux (Innes *et al.*, 2021). Au Canada, la personnalité juridique a été reconnue à la rivière Magpie, au Québec, connue sous le nom de Mutehekau Shipu chez les Innus (Berge, 2022). En 2021, le Conseil des Innus d'Ekuanitshit et la Municipalité régionale de comté de Minganie ont reconnu la personnalité juridique de ce cours d'eau en lui accordant neuf droits, notamment le droit de s'écouler librement, d'être protégée contre la pollution et de maintenir sa biodiversité (Berge, 2022). Cette reconnaissance visait à protéger la rivière contre des projets hydroélectriques semblables à ceux qui ont déjà entraîné l'endiguement d'autres cours d'eau importants de la région (Nerberg, 2022). « Dans le cas de la rivière Magpie, le droit autochtone s'exprime dans un langage que le droit canadien peut comprendre » (Lindsay Borrows, cité dans Berge, 2022). Mutehekau Shipu est considérée comme un être apparenté et comme une source d'eau, de nourriture et de remèdes pour les Innus (Nerberg, 2022). Afin de renforcer sa protection, il est proposé de créer une APCA dans la région de la rivière ainsi qu'un programme des

gardiens autochtones (Nerberg, 2022). Depuis la reconnaissance de la personnalité juridique de Mutehekau Shipu, d'autres Autochtones au Canada ont cherché à obtenir la même reconnaissance pour leurs êtres apparentés non humains; par exemple, la Première Nation d'Alderville, en Ontario, a déclaré que le lac Rice était une personne afin de le protéger contre une dégradation accrue (Pollock, 2026). Bien que des précédents en matière de reconnaissance de la personnalité juridique d'éléments naturels aient été établis à l'échelle internationale (encadré 5.2), une telle démarche pourrait se heurter à des obstacles juridiques au Canada (Nerberg, 2022).

Encadré 5.2 Te Urewera National Park

La gouvernance de la forêt du Te Urewera National Park est une source de désaccord en Aotearoa Nouvelle-Zélande, malgré les dispositions des traités affirmant les droits des Māori (Hartigan, 2022). Bien que la forêt ait été officiellement protégée à titre de parc national par le ministère de la Conservation, le mandat de conservation – et la manière dont il a été mis en œuvre – empêchait les Māori d'y pratiquer la récolte, malgré leurs droits inhérents (Ruru, 2008; Herman, 2024).

Afin de concilier ces approches divergentes, le gouvernement néo-zélandais a renoncé à son droit de propriété sur le territoire et a pris la mesure sans précédent d'accorder à Te Urewera la personnalité juridique (Gouv. de la Nouvelle-Zélande, 2014). Le territoire est cogéré par un conseil composé de représentants du gouvernement et des Māori, au départ selon une répartition égale, mais désormais avec une majorité de représentants māoris (Gouv. de la Nouvelle-Zélande, 2014). L'état de santé de la forêt est évalué au moyen d'un processus de surveillance dirigé par la communauté, qui met l'accent sur des indicateurs tels que les caractéristiques de l'eau, du territoire et de la forêt; la disponibilité des ressources; ainsi que les relations spirituelles, mentales et physiques des Māori avec la forêt (Lyver *et al.*, 2017). En outre, les différends relatifs au titre de propriété ont été effectivement neutralisés, puisque Te Urewera est propriétaire d'elle-même (Innes *et al.*, 2021).

5.2.2 Engagement

Le soutien de la souveraineté autochtone au moyen de politiques et de mécanismes de gouvernance exige un engagement à long terme envers un processus de négociation, de compromis et d'établissement de relations

La création d'APCA comporte son lot de difficultés – les gouvernements autochtones peuvent hésiter à conclure des ententes avec la Couronne en raison d'un historique de promesses non tenues et d'un manque de confiance. On observe bien certaines réussites, notamment en matière de prise de décision en commun et de désignation conjointe d'APCA, qui découlent d'un engagement commun à atteindre les objectifs fixés. Par exemple, la protection de Gwaii Haanas est le fruit de 40 années d'efforts (Strand *et al.*, 2024). Malgré les progrès et les réalisations considérables qui ont été accomplis, les relations entre la Nation haïda et les gouvernements canadiens n'ont pas été exemptes de conflits. En effet, les politiques ont évolué en réponse à des contestations judiciaires et à des actions directes menées par les Haïdas, donnant lieu à des ententes négociées et à des plans de gestion (Jones *et al.*, 2024). Divers plans de cogestion ont été élaborés au cours de cette période pour les zones terrestres et marines, en s'appuyant sur la prise de décision par consensus comme fondement des ententes négociées (Strand *et al.*, 2024). Parmi ceux-ci figure l'Accord de Gwaii Haanas, signé en 1993, une entente de nation à nation qui établit le Conseil de gestion de l'archipel, un organisme de coopération chargé de superviser les réserves et les sites patrimoniaux de l'archipel Haida Gwaii (Sawyer, 2018; PC, 2025). Malgré des points de vue divergents quant à la propriété de l'archipel, les parties conviennent que « toutes les mesures concernant la planification, le fonctionnement et la gestion de Gwaii Haanas respecteront la protection et la préservation de l'environnement, la culture haïda ainsi que le maintien d'un point repère pour la connaissance humaine et scientifique » (GC et CHN, 1993). Le plan de gestion tridimensionnel (terrestre-maritime-humain) de Gwaii Haanas Gina 'Waadluxan KilGuhlGa de 2018 présente une vision de la gestion de Gwaii Haanas; il repose sur un ensemble de principes directeurs fondés sur le droit haïda (CHN et GC, 2018). Le titre ancestral des Haïdas a été reconnu par la province de la Colombie-Britannique en 2024, puis par le gouvernement du Canada en 2025 (Strand *et al.*, 2024; CPM, 2025). Le Conseil de gestion de l'archipel continuera d'assurer la cogestion de Gwaii Haanas pendant la période de transition menant à une gestion entièrement assurée par les Haïdas (CPM, 2025).

5.3 Résurgence culturelle

La revitalisation des façons d'être, de faire et de savoir des Autochtones est au cœur du concept de résurgence culturelle. Les efforts visant à favoriser des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires autochtones sains constituent un élément crucial de cette résurgence. Ils recourent bon nombre des activités déjà abordées dans le présent rapport et dans le présent chapitre, notamment la conservation, l'apprentissage sur le territoire, le rétablissement des écosystèmes et les mécanismes de coproduction des connaissances.

5.3.1 Connaître

La coproduction des connaissances reconnaît la valeur des connaissances autochtones, exprimées au moyen des langues, des valeurs et des principes autochtones dans les politiques

Certaines régions exigent le recours à la fois aux systèmes de connaissances autochtones et aux systèmes de connaissances occidentaux pour la gestion des ressources, afin de s'appuyer sur les meilleures données probantes disponibles dans la prise de décision dans plusieurs domaines, notamment la conservation et la souveraineté alimentaire (encadré 5.3). Par exemple, le Conseil de gestion des ressources fauniques du Nunavut (CGRFN) a pour mandat, conformément à l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut, d'intégrer les principes de l'IQ. L'IQ est un processus en constante évolution qui s'exprime dans les réunions communautaires, les échanges avec les associations de chasseurs et de trappeurs et d'autres organismes concernés, ainsi que lors des audiences publiques (NWMB, s.d.-a). Le processus de cogestion du CGRFN repose sur une série de partenariats qui appuient la prise de décision en commandant des recherches supplémentaires, en formulant des approbations ou des recommandations et en mettant à profit les meilleures informations disponibles provenant de l'IQ et de la science occidentale (NWMB, s.d.-b,-c).

Encadré 5.3 Le Parc de la pomme de terre au Pérou

Au Pérou, le Parc de la Papa (ou Parc de la pomme de terre) met à profit les connaissances autochtones afin d'atteindre divers objectifs liés à la souveraineté alimentaire. Le principe directeur du Parc de la pomme de terre est le *Sumaq Kausay*, un concept autochtone qui désigne une « existence harmonieuse » ou une « vie bonne » (ANDES, 2014). Ce principe repose sur la réciprocité et sur des relations

(continue)

(a continué)

respectueuses entre trois sphères (humaine, sauvage et sacrée) au sein de la cosmovision andine (ANDES, 2014). Dans cet environnement montagneux, 1 400 variétés de pommes de terre sont gérées collectivement par 6 000 habitants. Le parc favorise la biodiversité et la souveraineté alimentaire tout en soutenant les petites entreprises (p. ex., tourisme, produits naturels), les modèles de gouvernance et les innovations visant à adapter l'agriculture aux changements climatiques (ANDES et le Potato Park, 2015). Il est régi par une combinaison de structures officielles fondées à la fois sur les lois péruviennes et les lois autochtones, la prise de décision étant partagée entre les communautés membres du parc au moyen d'ententes intercommunautaires (ANDES *et al.*, 2011; Iles et Montenegro De Wit, 2015). Le parc est officiellement désigné comme zone d'agrobiodiversité, ce qui fournit un fondement juridique aux initiatives dirigées par les Autochtones en faveur de la biodiversité agricole et des approches de gestion des terres antérieures à la colonisation (ANDES *et al.*, 2011; Vernooy et Ramirez, 2025). Les programmes de recherche et les activités éducatives sont dirigés par les communautés locales, avec un soutien au maintien et à l'évolution des connaissances autochtones; il en résulte de nombreux effets positifs, allant d'innovations technologiques dans la culture de la pomme de terre à des innovations stratégiques en matière d'atténuation des changements climatiques (ANDES et le Potato Park, 2015).

Dans les Territoires du Nord-Ouest, les évaluations des espèces en péril sont réalisées par le Comité sur les espèces en péril (Species at Risk Committee – SARC), qui réunit des spécialistes des écosystèmes et des espèces issus à la fois des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux (SARC, 2022; Singer *et al.*, 2023). En 2020, le SARC a conclu que le processus d'évaluation des espèces en péril devait être modifié afin d'assurer un traitement égal des deux systèmes de connaissances (Singer *et al.*, 2023). Il en est résulté un processus dans lequel deux évaluations des espèces sont menées en parallèle : l'une fondée sur les systèmes de connaissances autochtones et l'autre sur la science occidentale (SARC, 2022). La recommandation finale relative à l'évaluation repose sur un consensus entre les membres et s'appuie sur l'un ou l'autre de ces systèmes de connaissances, ou sur les deux (Singer *et al.*, 2023).

Un autre exemple est le *Haida Gwaii 'ináng | iinang Pacific Herring Rebuilding Plan*, qui reflète un processus de coproduction des connaissances entre le MPO et la Nation haïda intégrant les connaissances et la langue haïdas ainsi que la science

occidentale, tant sur le plan de l'élaboration que de l'évaluation par les pairs (CHN *et al.*, 2025; Moffat *et al.*, 2025). D'ailleurs, Moffat *et al.* (2025) présentent ce plan comme un « exemple remarquable d'inclusion des systèmes de connaissances autochtones », soulignant le recours à plusieurs dialectes locaux de la langue haïda, les citations de Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones, le rôle des valeurs et des principes haïdas, ainsi que les nombreuses activités de collecte de connaissances et de consultation qui éclairent de façon porteuse la compréhension, la cogouvernance et les processus décisionnels.

Les SCA jouent un rôle essentiel dans la surveillance et la recherche relatives au rétablissement des écosystèmes après un incendie. Par exemple, dans le suivi de la régénération de la végétation après un feu de forêt, le classement des plantes selon les valeurs autochtones peut transformer l'interprétation du rétablissement et mettre en lumière les lacunes des approches occidentales (Oeggerli et Grenz, 2025). En s'appuyant sur les connaissances des St'át'imc concernant les espèces végétales utilisées traditionnellement et sur le cadre « walking on two legs » [marcher sur deux jambes] de Dickson-Hoyle et John (2021), Oeggerli et Grenz (2025) ont pu « s'éloigner des regroupements fonctionnels de plantes couramment utilisés par la science occidentale et les organismes gouvernementaux, et adopter des regroupements de plantes culturellement appropriés qui reflètent les priorités de recherche de la communauté St'át'imc ». Ce processus a révélé une lacune des efforts de rétablissement : les classifications scientifiques occidentales des espèces végétales masquaient le rétablissement relativement limité d'importantes espèces végétales utilisées traditionnellement, parce qu'elles reposaient uniquement sur la distinction entre espèces indigènes et non indigènes (Oeggerli et Grenz, 2025; CAC, 2026).

5.3.2 Être

Être sur les Terres et les Eaux est au cœur du maintien et de l'enrichissement des SCA

Les politiques et les programmes qui favorisent la présence des Autochtones sur les Terres et les Eaux contribuent à la fois aux façons de savoir des Autochtones et à la résurgence culturelle, notamment au moyen d'initiatives liées à la conservation, à l'éducation, à la protection du patrimoine et à la souveraineté alimentaire. Au Canada et ailleurs dans le monde, les gardiens autochtones veillent sur les Terres et les Eaux au nom de leurs Nations, de leurs communautés et de leurs gouvernements (ILA, 2023) (encadré 5.4). Ces gardiens remplissent de multiples mandats, notamment en matière de protection de l'environnement, de programmes culturels et linguistiques, d'intervention en cas de catastrophe, ainsi que de restauration et de surveillance des écosystèmes (ILA, 2023). Ils assurent également l'entretien et la protection des sites culturels. Par exemple, des gardiens

haïdas sont présents dans les sites villageois de l'archipel Haida Gwaii afin de protéger ces lieux et de sensibiliser les visiteurs à l'histoire et au patrimoine haïdas (CHN, s.d.). Fait essentiel, les gardiens s'appuient à la fois sur les systèmes de connaissances autochtones et les systèmes de connaissances occidentaux dans l'exercice de leurs fonctions (ILA, 2023).

Le Réseau national des gardiens des Premières Nations (RNGPN) a été lancé en 2022 à titre de plateforme nationale sans but lucratif, dirigée par les Premières Nations, afin de soutenir les initiatives des gardiens des Premières Nations (ECCC, 2024a). Le RNGPN est le « premier réseau national d'intendance au monde dirigé par des Autochtones. Conçu et géré par des membres des Premières Nations, il est axé sur les connaissances, les valeurs et les perspectives des Premières Nations » (NGN, s.d.). Certains gardiens sont soutenus par le Programme des gardiens autochtones du gouvernement fédéral, qui met en place des initiatives de conservation dirigées par des Autochtones et fondées sur des approches adaptées au contexte, conçues, élaborées et mises en œuvre en partenariat avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis (ECCC, 2024a). Ce programme finance les activités d'intendance exercées par les peuples autochtones sur leurs terres, leurs eaux et leurs glaces traditionnelles et couvre notamment un éventail d'activités admissibles de nature culturelle, éducative, de planification et d'application de la réglementation (ECCC, 2018, 2024a). Toutefois, le programme se heurte à des difficultés attribuables aux longs délais entre le dépôt des demandes, les décisions de financement et le versement des fonds, bien que des efforts soient en cours pour remédier à ces défis (SPAC, 2024).

5.3.3 Faire

Les connaissances autochtones sont incarnées par les personnes qui les font progresser et les mettent en pratique

La mise en pratique des connaissances autochtones, la présence sur la Terre et la transmission des savoirs aux générations futures sont toutes des dimensions de la résurgence culturelle et sont indispensables au maintien et à l'épanouissement des SCA. En plus de leurs responsabilités en matière de conservation, les gardiens autochtones peuvent contribuer directement à la sécurité alimentaire et à la souveraineté alimentaire par leurs actions. Par exemple, les gardiens du programme Nauttiguqtiit (géré par la Qikiqtani Inuit Association) pratiquent activement la récolte et fournissent des aliments à leurs communautés, tout en contribuant à un large éventail d'activités dans la région, notamment le partage intergénérationnel des connaissances, la planification et la gestion des terres et du milieu marin, la surveillance écologique et l'entretien d'importants sites culturels (QIA, 2020). « Les Nauttiguqtiit, ou intendants inuits, sont les yeux et les oreilles de Tallurutiup Imanga – ils ne se contentent pas de surveiller la

région, ils pratiquent également la récolte afin de nourrir leurs communautés et d'en faire profiter celles-ci » (QIA, 2020). Les Nauttiguqtiit reçoivent un salaire à temps plein, du moins jusqu'en 2026, et l'Accord de SINAA²², récemment signé, prévoit un soutien financier à l'intendance inuite par l'entremise du programme Nauttiguqtiit, notamment pour des centres de conservation qui fournissent aux gardiens l'équipement et les locaux dont ils ont besoin (Jamal, 2023; MPO, 2025). Le financement prévu par l'Accord de SINAA permettra également à la Qikiqtani Inuit Association d'embaucher 130 employés supplémentaires au cours des cinq prochaines années, renforçant ainsi l'économie régionale de la conservation et rémunérant des Inuits pour être présents sur le territoire et interagir avec l'environnement (R. Paton, communication personnelle, 2026).

Encadré 5.4 La gestion autochtone des terres et les programmes de gardiens en Aotearoa Nouvelle-Zélande et en Australie

En Aotearoa Nouvelle-Zélande et en Australie, divers plans de gestion du territoire (selon l'approche « Healthy Country ») et plans de gestion conjointe sont mis en œuvre par des communautés autochtones selon leurs propres priorités et les pratiques exemplaires issues des SCA et de la science occidentale (voir p. ex., WGAC, 2010; Walalakoo Aboriginal Corporation RNTBC, 2016; Lincoln et Hedge, 2019). Les plans de gestion conjointe tiennent compte des « valeurs culturelles, écologiques, patrimoniales et récréatives »; ils comportent également des indicateurs et des méthodes d'évaluation, les rangers autochtones jouant un rôle clé dans la mise en relation des systèmes de connaissances occidentaux et autochtones (Lincoln et Hedge, 2019).

La surveillance et l'évaluation réalisées par les rangers autochtones peuvent, par exemple, servir de passerelle pour mettre en relation les systèmes de connaissances dans la gestion des terres et des mers (Campion *et al.*, 2024). Dans le cadre de l'approche Balpara, mise en œuvre par l'Arafura Swamp Rangers Aboriginal Corporation en Australie, les rangers autochtones passent beaucoup de temps sur le territoire, visitant les lieux lentement, avec l'appui de la technologie et de la science occidentale lorsque cela est nécessaire (Campion *et al.*, 2024). Les résultats de leur surveillance sont synthétisés dans des rapports qui comprennent des récits fondés sur des observations écologiques et des

(continue)

22 *Sinaa* est un mot inuktitut qui désigne « la lisière de la banquise, là où la glace fixée au rivage rencontre les eaux libres » (MPO, 2025).

(a continué)

évaluations de la « santé des relations » sur le territoire, ainsi que des rapports écrits destinés aux partenaires externes ou aux bailleurs de fonds qui soutiennent le travail des rangers autochtones (Campion *et al.*, 2024).

Les résultats et les témoignages concernant les programmes de gardiens sont généralement positifs et mettent en évidence d'importants bénéfices connexes (ILA, 2023; SPAC, 2024). Par exemple, une analyse des aires de protection participantes et des programmes de gardiens qui y sont associés en Australie a conclu qu'ils génèrent un rendement de 2,7 pour 1 sur les investissements, sous forme de retombées sanitaires, sociales et économiques, pour chaque dollar investi (SVA, 2016a). Ces retombées découlent notamment des résultats des programmes, tels que la formation d'une main-d'œuvre qualifiée, l'amélioration de la santé et du bien-être, ainsi qu'une gestion des terres plus rentable (SVA, 2016a). Le sous-financement et les obstacles structurels à la génération de revenus ont été relevés comme des défis en Australie (Reed *et al.*, 2021).

Au Canada et dans d'autres pays, le brûlage dirigé – aussi appelé brûlage culturel – est un volet de la gestion des terres où les connaissances autochtones sont mises en pratique. Par exemple, la Première Nation Xwísten (également connue sous le nom de Bridge River Band) a élaboré un cadre de planification du brûlage afin de revitaliser les pratiques de brûlage culturel dans la communauté, en partenariat avec la First Nations' Emergency Services Society of British Columbia et le Service canadien des forêts (Nation Xwísten *et al.*, 2018; FireSmart Canada, 2020). Avant la colonisation, le peuple Xwísten possédait de vastes connaissances sur les pratiques de brûlage permettant de réduire les risques d'incendie de forêt et de réaliser des objectifs culturels (FireSmart Canada, 2020). Les règlements gouvernementaux imposant la suppression systématique du brûlage culturel ont entraîné la perte des connaissances autochtones liées à cette pratique, tout en contribuant à la dégradation de l'état des forêts et à l'augmentation des risques d'incendie. « Le cadre de planification des brûlages dirigés intègre les valeurs, les connaissances et les préoccupations des populations autochtones locales [Xwísten] en matière de changements climatiques aux données météorologiques et aux connaissances scientifiques sur les brûlages dirigés afin d'atténuer les effets des changements climatiques sur la collectivité. » (FireSmart Canada, 2020) Les brûlages culturels sont réalisés avec la participation des membres de la communauté, des pompiers volontaires, du BC Wildfire Service, de la First Nations' Emergency Services Society et d'écologues spécialisés dans les feux de forêt engagés par la communauté

pour contribuer à la planification des opérations (BC Wildfire Service, 2024; Strachan, 2024).

Synthèse

Les pratiques exemplaires visant à soutenir les SCA au moyen de politiques et de la gouvernance vont au-delà de l'inclusion ou de la prise en compte pour passer à l'action – c'est-à-dire au renforcement des capacités et des relations nécessaires pour maintenir et développer les façons de connaître des Autochtones en relation avec la Terre, l'Eau et les autres êtres. Les SCA sont appuyés par la reconnaissance de la souveraineté autochtone au moyen du pouvoir décisionnel, qui découle souvent d'efforts soutenus visant à affirmer les lois, les droits et le titre ancestral des Autochtones, ainsi que d'engagements à maintenir des relations respectueuses avec les partenaires. En pratique, cela comprend la réciprocité sous forme de soutien financier, logistique et administratif aux programmes qui répondent aux priorités autochtones ainsi qu'aux priorités économiques, sociales et environnementales du gouvernement du Canada. Par exemple, les objectifs liés à la réconciliation, à l'atténuation des changements climatiques, à la restauration des écosystèmes et à la sécurité alimentaire sont tous favorisés par le soutien à l'établissement de relations de nation à nation et au respect mutuel.

Les politiques et les arrangements de gouvernance qui soutiennent explicitement les connaissances autochtones et leur ménagent une place font également progresser le bien-être des Autochtones (stabilité, responsabilité, sécurité), la souveraineté autochtone (pouvoir décisionnel, engagement) et la résurgence culturelle (façons de connaître, d'être et de faire). Ces concepts et initiatives englobent la reconnaissance et le soutien de la souveraineté alimentaire des Autochtones, laquelle est étroitement liée à leurs SCA. Ces concepts forment un système sociétal holistique. Les clés du succès des exemples examinés dans le présent chapitre sont le leadership autochtone dès le début du processus, ainsi que le temps et les ressources nécessaires pour établir des relations et veiller à ce que la consultation et la communication se déroulent de bonne manière.

Des systèmes de connaissances sains pour des systèmes alimentaires sains

6.1 Partir sur de bonnes bases

6.2 Une diversité d'approches

6.3 Trouver une voie

6.4 Une invitation à la réflexion

Constatations du chapitre

- Les systèmes alimentaires et de connaissances autochtones sains sont interdépendants et se renforcent mutuellement afin de favoriser le bien-être des communautés, la souveraineté autochtone et la résurgence culturelle.
- La mise en relation entre les systèmes de connaissances autochtones et les systèmes de connaissances occidentaux exige de bâtir des relations fondées sur le respect, la réciprocité et des approches adaptées au contexte, plutôt que sur un modèle universel.
- Trois étapes clés – l'établissement des bases, le développement des relations et la cogestion de la gouvernance – fournissent les éléments d'un cadre permettant de rapprocher les systèmes de connaissances aux fins des politiques et de la prise de décision.
- Les investissements dans les systèmes de connaissances autochtones génèrent des retombées économiques, sociales et sanitaires démontrables, tant pour les communautés autochtones que pour l'ensemble de la société canadienne.

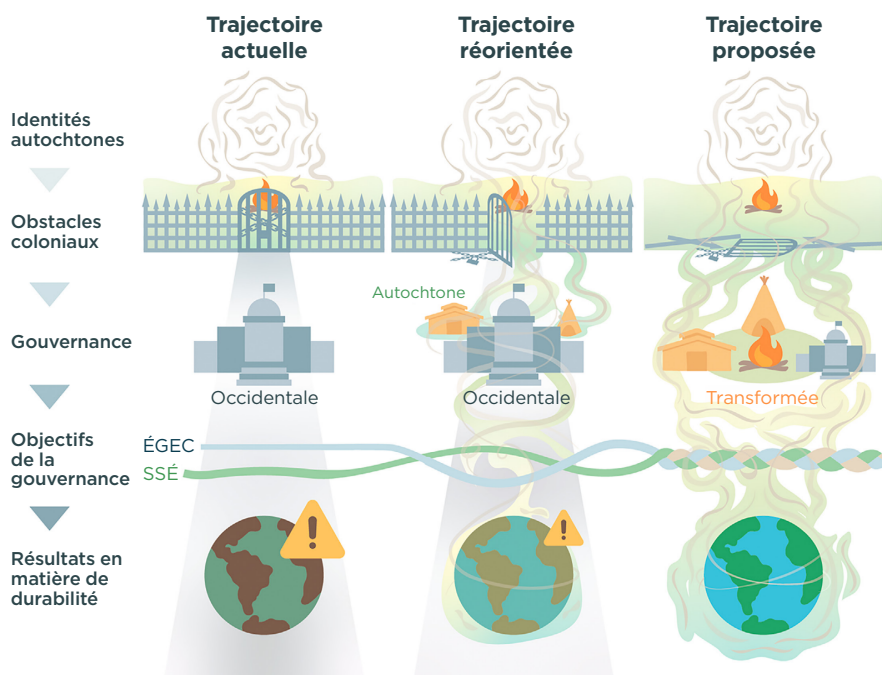
La générosité est à la fois un impératif moral et un impératif matériel, particulièrement pour les personnes qui vivent près de la terre et qui connaissent ses cycles d'abondance et de pénurie. Là où le bien-être de l'un est lié au bien-être de tous... Le pacte moral de réciprocité nous appelle à honorer nos responsabilités à l'égard de tout ce qui nous a été donné et de tout ce que nous avons reçu.

Kimmerer (2013)

Les systèmes alimentaires et de connaissances sains constituent le fondement de communautés saines et prospères, qu'elles soient autochtones ou non autochtones. Des individus et des familles jusqu'aux communautés, aux Nations et au-delà, la résilience repose sur le bien-être, la souveraineté et le respect de la diversité des cultures (voir la figure 3.2). Rappelons-nous la question principale du mandat du comité : « Comment les politiques et la gouvernance peuvent-elles promouvoir la science autochtone de façon à faire progresser les priorités autochtones et à générer des bénéfices réciproques pour l'ensemble des communautés canadiennes, tout en répondant aux objectifs sociaux, environnementaux et économiques du Canada? » Or, une

partie de cette réciprocité se reflète dans la première sous-question, qui porte sur les principaux éléments d'un cadre visant à soutenir la science et l'innovation autochtones dans les politiques et la gouvernance au Canada.

Ainsi, le mandat porte à la fois sur les moyens d'utiliser les mécanismes existants (ou nouveaux) de politiques et de gouvernance pour soutenir les SCA et sur les moyens de mettre ces systèmes au service de la prise de décision au Canada. Le chapitre 4 examine les mécanismes existants pour réaliser ce dernier volet; en gros, on parle d'une reconnaissance officielle de la valeur et de l'importance des SCA au moyen de comités consultatifs et d'une obligation d'en tenir compte, sans toutefois leur conférer un quelconque pouvoir décisionnel par voie législative. Ces mécanismes reflètent les limites des politiques d'inclusion, c'est-à-dire l'absence de changement transformateur. Au mieux, l'inclusion des SCA constitue une première étape vers le changement de trajectoire illustré par Ignace (2025) à la figure 6.1. Or, la transformation exige un apprentissage institutionnel au sein de l'appareil gouvernemental, où les politiques, les pratiques de gouvernance et les pouvoirs décisionnels évoluent vers une approche collaborative avec les systèmes de connaissances autochtones, plutôt que de se contenter d'une approche consultative.



© Tous droits réservés. Reproduit avec l'autorisation de John Wiley et Sons : Ignace (2025)

Figure 6.1 Passer du statu quo à un modèle de gouvernance transformateur

La trajectoire réorientée illustre les mécanismes actuels d'inclusion des systèmes de connaissances autochtones dans les politiques et la réglementation fédérales : si l'on fait bien une place aux contributions autochtones, les mécanismes de gouvernance et les objectifs demeurent ancrés dans les structures coloniales existantes. Or, un modèle de gouvernance transformateur exige l'élimination des obstacles coloniaux et la mise en place de mécanismes de cogouvernance permettant d'atteindre des objectifs communs et interdépendants. Conception graphique : Fuse Consulting.

ÉGEC – Évaluation et gestion des effets cumulatifs

SSÉ – Systèmes socioécologiques

Le chapitre 5 examine, sous l'angle de la résilience, ce à quoi peut ressembler une transformation des interactions entre les SCA et les systèmes de connaissances occidentaux. Cette résilience repose, à tous les niveaux, sur le bien-être, la souveraineté autochtone et la résurgence culturelle. Le comité considère ces éléments comme étant fondamentaux au soutien de systèmes de connaissances *et* alimentaires autochtones sains. Il reconnaît que des systèmes alimentaires autochtones sains et souverains engendrent des SCA sains et autonomes, et que ces deux systèmes sont soutenus par les possibilités offertes, les infrastructures,

les capacités et les échanges. Dans cette perspective, la science autochtone correspond à l'application des connaissances par l'entremise de la culture, c'est-à-dire des façons de connaître, d'être et de faire (figure 6.2).

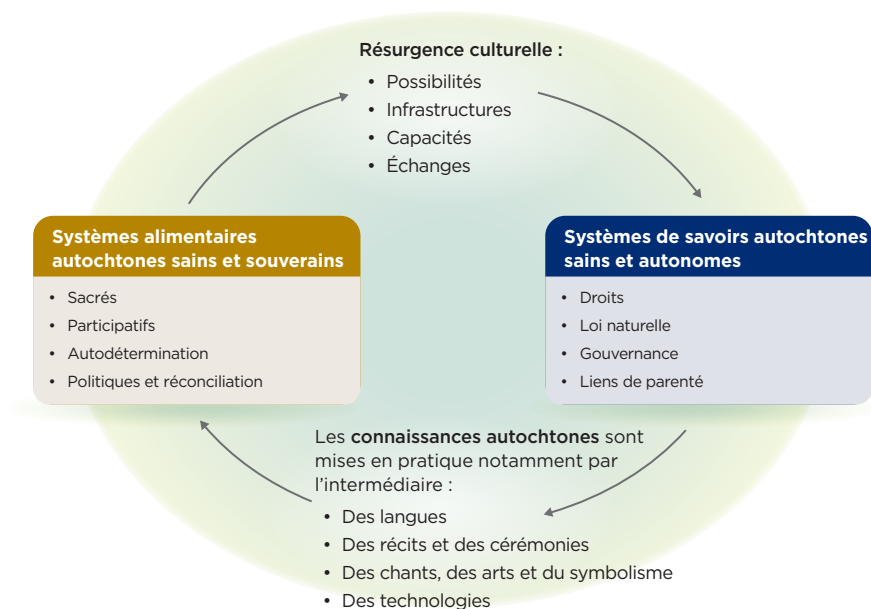


Figure 6.2 Les systèmes de connaissances autochtones et les systèmes alimentaires autochtones se soutiennent mutuellement

Les systèmes alimentaires autochtones sains et souverains soutiennent les systèmes de connaissances autochtones – les façons de connaître, d'être et de faire –, qui, en retour, soutiennent les systèmes alimentaires grâce à des relations mutuellement bénéfiques et à la résurgence culturelle. La résurgence culturelle englobe de nombreux éléments, notamment les possibilités offertes, les infrastructures, les capacités et les échanges, qui favorisent des systèmes de connaissances autochtones sains et autonomes. Les systèmes de connaissances englobent la compréhension des droits, du droit naturel, des mécanismes de gouvernance et des relations de parenté. Ces éléments orientent ensuite l'application des connaissances, notamment dans les activités de chasse, de culture et d'intendance, qui, à leur tour, soutiennent des systèmes alimentaires sains et souverains.

En réponse aux questions du mandat, les sections qui suivent examinent les outils et les stratégies permettant de faire le pont entre les systèmes de connaissances afin de transformer les politiques et la gouvernance de manière à tenir compte à la fois des connaissances et des priorités autochtones et occidentales, au bénéfice de tous.

6.1 Partir sur de bonnes bases

Au fond, les questions du mandat traduisent une volonté d'établir des relations saines et réciproques entre les gouvernements coloniaux et les Autochtones. Leur formulation reconnaît la valeur que de telles relations apportent aux objectifs sociaux, environnementaux et économiques communs. Toutefois, pour bâtir une relation saine, toutes les parties doivent être prêtes à le faire et en mesure d'y participer.

Il existe un important déséquilibre des pouvoirs entre les gouvernements coloniaux (et les structures gouvernementales à tous les ordres de gouvernement, soit fédéral, provincial, territorial et municipal) et les Autochtones. Quelles que soient les intentions et la bonne volonté des gouvernements d'aujourd'hui, la réalité demeure que de nombreux Autochtones et de nombreuses communautés autochtones continuent de subir la violence et l'oppression. Comme cela a été souligné lors de l'atelier, sans reconnaissance de ce déséquilibre ni efforts pour le corriger, les relations demeureront de nature extractive (CAC, 2026). La transformation des institutions suppose « une manière radicalement différente d'être, de faire et de travailler » (Cote-Meek, 2020). Parmi les éléments déterminants de cette transformation figurent de nouveaux processus décisionnels et de partage du pouvoir, ainsi que des structures de gouvernance et de leadership différentes (Gaudry et Lorenz, 2018; Cote-Meek, 2020), de même que des engagements durables en matière de financement : « investir dans l'insurgence, la résurgence et le changement transformateur » (Lavallee, 2020).

L'éducation est essentielle à la pérennité et au dynamisme des SCA

Les connaissances autochtones sont ancrées dans les langues autochtones, qui sont intrinsèquement liées au territoire et aux modes de vie autochtones.

Aboukakrine et al. (2025)

Les connaissances autochtones sont détenues par les individus et les communautés; les systèmes de connaissances autochtones sont en effet des façons de connaître qui exigent une participation active aux pratiques culturelles et aux cérémonies afin de s'adapter et de s'épanouir au fil des générations. Par exemple, l'enseignement des langues autochtones est indissociable de l'avancement des SCA. La protection et la revitalisation des langues autochtones mettent ainsi en évidence le lien entre la langue, les connaissances et le territoire : « En se réappropriant la langue, les relations avec celle-ci, ainsi qu'avec les façons de connaître, le territoire et l'ensemble du vivant, se trouvent renforcées » (M'sit No'kmaq et al., 2021). Dans leurs travaux auprès d'Aînés crie du Manitoba, Robin et Hart (2025) ont entendu que « les connaissances crie doivent comprendre

les langues cries, qui proviennent du territoire. Ou plutôt, le territoire contient les langues, lesquelles renferment les connaissances nécessaires pour bien vivre ». Le soutien aux SCA doit donc également comprendre un soutien aux langues autochtones.

De même, le soutien des SCA suppose de favoriser l'accès au territoire afin de permettre la participation aux pratiques culturelles et cérémonielles. Les connaissances autochtones ne peuvent en effet être dissociées du contexte de la communauté qui les détient. Leur utilisation dans quelque situation que ce soit exige donc la participation des Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones au processus décisionnel, notamment afin d'éviter qu'elles soient considérées comme un simple complément ou un ajout aux connaissances occidentales (McGregor *et al.*, 2023). L'éducation, conjuguée aux infrastructures, aux investissements et à d'autres formes de soutien, garantit que les générations futures compteront des Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones possédant les capacités, l'expérience et les compétences nécessaires pour participer à de futurs partenariats.

Les programmes axés sur le territoire, comme ceux offerts par l'Ittaq Heritage & Research Centre et le Dechinta Centre for Research and Learning, proposent des possibilités de formation reconnue et contribuent à la recherche, à la sécurité alimentaire et au bien-être des Autochtones (Dechinta, s.d.; Ittaq, s.d.). Par exemple, le programme *Angunasuktiit* de l'Ittaq est un « programme d'apprentissage à temps plein axé sur la chasse et le territoire » qui forme les futurs chasseurs, fournit des aliments du territoire sains aux communautés et contribue aux connaissances sur les conditions météorologiques et la glace de mer, ainsi qu'au développement d'approches inuites en matière de recherche, de surveillance et d'évaluation environnementale (Ittaq, s.d.). L'éducation consiste également à renforcer les capacités et la résilience des étudiants afin qu'ils puissent s'épanouir dans tous les contextes; par exemple, l'Université nuhelot'ine thaiyots'i nistameyimâkanak Blue Quills offre des programmes de diplôme et de certificat sur place, ainsi que des possibilités de transfert de crédits vers d'autres collèges et universités, tout en créant un espace consacré à la spiritualité, à la culture et à la guérison crie (Blue Quills First Nations College, 2001; University nuhelot'ine thaiyots'i nistameyimâkanak Blue Quills, s.d.).

L'éducation constitue un point de départ incontournable pour les gouvernements coloniaux et leur personnel

Le comité souligne que des systèmes alimentaires autochtones sains soutiennent des SCA sains, ce qui signifie que, pour pouvoir contribuer pleinement à une relation, les Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones – et, plus largement, les communautés autochtones – doivent être en sécurité, en situation

de stabilité et bénéficier d'un soutien adéquat. Les gouvernements peuvent favoriser cette préparation, notamment en offrant à leurs employés une formation et une sensibilisation à la sécurité culturelle, en établissant des relations au moyen d'interactions répétées et respectueuses avec les communautés autochtones, et en facilitant l'accès aux Terres et aux Eaux (voir p. ex., Fischer *et al.*, 2022) (figure 6.3).



Figure 6.3 Assurer des bases solides pour interagir avec les SCA

Les personnes constituent le fondement des relations porteuses entre les systèmes de connaissances. Avant de mobiliser les systèmes de connaissances autochtones en vue d'atteindre un objectif commun, un travail préparatoire peut contribuer à réunir les conditions nécessaires à l'établissement de relations respectueuses et réciproques. Par exemple, les gouvernements coloniaux qui souhaitent collaborer véritablement avec les systèmes de connaissances autochtones doivent reconnaître les déséquilibres de pouvoir et les injustices persistantes, puis s'employer à les corriger au moyen de mesures immédiates et à long terme. Ces mesures comprennent notamment le renforcement de la sécurité – tant

culturelle que physique – des participants autochtones par la formation des fonctionnaires à la sécurisation culturelle, l'investissement dans les économies autochtones ainsi que le soutien à l'accès aux Terres et aux Eaux. Elles constituent une première étape vers la mise en relation des systèmes de connaissances – en créant les bases d'une véritable collaboration –, mais ne sauraient, à elles seules, représenter une transformation profonde et porteuse de changement des systèmes de gouvernance. Bien que cette figure ait été élaborée à partir des délibérations du comité dans le contexte canadien, elle pourrait également être utile dans d'autres pays.

Pour participer en toute sécurité à ces relations, les non-Autochtones doivent aborder tout nouvel apprentissage avec humilité et développer les capacités nécessaires pour comprendre et soutenir les SCA. Certaines approches, comme *Indigenous Science, Technology, and Society (Indigenous STS)*, visent à « renforcer les capacités des disciplines scientifiques afin qu'elles soient en mesure de produire et de soutenir des approches de recherche et de formation hautement interdisciplinaires, relationnelles et autochtones » (Kolopenuk, 2020). Les occasions d'apprentissage sont nombreuses, notamment sous la forme de cours en ligne (voir p. ex. Indigenous Corporate Training Inc., s.d.; NVision Insight Group, s.d.; Université de l'Alberta, s.d.; Yellowhead School, s.d.).

La participation des Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones et des spécialistes du domaine à ces activités peut être soutenue par des investissements dans le renforcement des capacités, notamment en recherche autochtone et au sein des communautés autochtones. Le comité souligne l'importance de financer des méthodologies de recherche exclusivement autochtones, et non seulement des recherches visant à jumeler ou à entrelacer différents systèmes de connaissances. Un tel financement est à même de renforcer les capacités des Nations et des communautés autochtones à revitaliser et à développer leurs propres systèmes de connaissances *et alimentaires* (voir p. ex. Tea Creek, 2025; Pauquachin First Nation Marine, s.d.). Il peut également servir de fondement à des projets de codéveloppement et de cogestion. Par exemple, des décennies de financement accordé par la Gordon and Betty Moore Foundation à Coastal First Nations ont permis de soutenir l'élaboration de plans d'utilisation des milieux marins dans plusieurs communautés autochtones côtières, facilitant ainsi les négociations et la coproduction avec les gouvernements provinciaux et fédéral (CFN, 2020). Ce financement a notamment permis de réaliser une étude visant à documenter les connaissances marines haïdas, laquelle a contribué à la formation du personnel haïda et a servi de fondement au Haida Gwaii Marine Plan, un partenariat entre la Nation haïda et le gouvernement de la Colombie-Britannique (R. Jones, communication personnelle, 2026).

6.2 Une diversité d'approches

Les échanges sont au cœur du maintien et de l'enrichissement des systèmes de connaissances autochtones et occidentaux, et les possibilités d'échange peuvent ainsi profiter à toutes les parties. Le mandat du comité consistait en partie à examiner les pratiques exemplaires permettant de soutenir la science autochtone au moyen des politiques et de la gouvernance occidentales. *Bâtir des ponts, entrelacer, jumeler, établir des partenariats, intégrer, imbriquer* – tous ces termes servent à décrire diverses façons de mettre en relation les systèmes de connaissances autochtones et les systèmes de connaissances occidentaux (voir p. ex. Kourantidou *et al.*, 2020; Frid *et al.*, 2023; Singleton *et al.*, 2023; ECCC, 2025b). Il existe un nombre croissant de modèles – notamment le concept d'espace éthique, l'approche à double perspective (*Etuaptmumk* en mi'kmaq) et le *Land and Peoples Relationship Model* (Ermine, 2007; Bartlett *et al.*, 2012; Jack, 2020) – qui proposent différentes approches. Le comité souligne toutefois que les pratiques exemplaires dépendent du contexte et qu'aucune solution unique ne convient à toutes les situations.

Dans la littérature scientifique, les SCA sont souvent abordés sous l'angle de leurs relations avec les systèmes de connaissances occidentaux et la science occidentale. Certains chercheurs rejettent l'idée selon laquelle les systèmes de connaissances autochtones et occidentaux seraient distincts et incompatibles, soutenant plutôt qu'ils sont déjà coconstitués par les processus de colonisation et de résurgence (voir p. ex. TallBear, 2013; Long, 2024), avec un potentiel de chevauchement et de synergie (Stein *et al.*, 2024). Long (2024) soutient que, pour relever véritablement les défis liés à la collaboration entre les approches occidentales et autochtones, il faut s'attaquer aux questions de pouvoir, de gouvernance et de « possession blanche » coloniale²³. Il n'est pas rare que certains Autochtones s'appuient sur les méthodes des sciences naturelles comme source de connaissances contemporaines afin de soutenir leurs propres systèmes de connaissances et leurs systèmes alimentaires, par exemple dans le cadre de programmes de réintroduction de poissons (Whyte *et al.*, 2016; Alexander *et al.*, 2024) ou dans la description du biculturalisme par le Chef John Snow²⁴ (Snow, 1977; Stoney Nakoda Consultation Team, 2022). D'autres chercheurs soutiennent toutefois que ces systèmes sont distincts et que les fusionner risque de privilégier l'un au détriment de l'autre;

23 Jacobs (2017) résume la conceptualisation de la « possession blanche » coloniale de Moreton-Robinson (2015) comme étant « l'idée selon laquelle la suprématie blanche et le capitalisme reposent sur la possession des terres autochtones, [...] un mode de rationalisation qui répartit les habitants des États coloniaux de peuplement dans l'une de trois catégories : "posséder des biens", "devenir dépossédé" ou "être une propriété". »

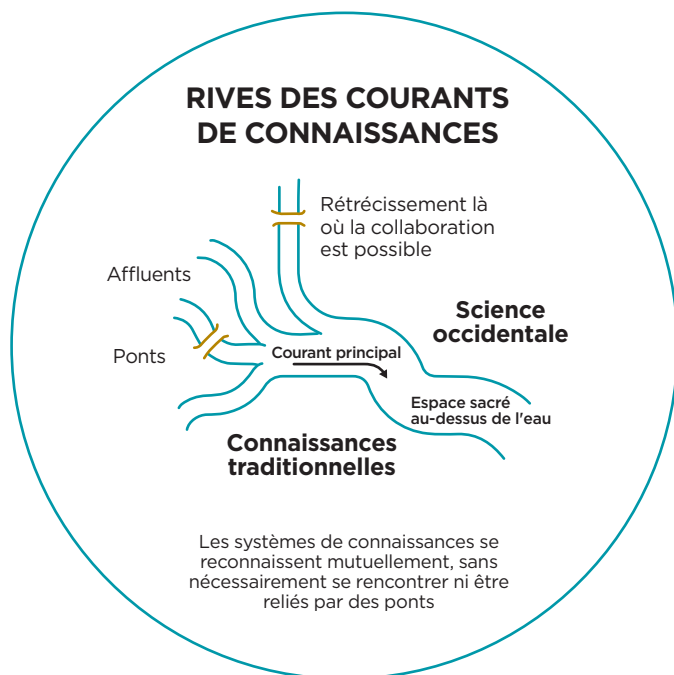
24 « Nous en sommes venus à comprendre que nous pouvions continuer à suivre les coutumes traditionnelles des Stoney tout en nous adaptant, à notre manière, à une ère technologique. Notre espoir était (et demeure) de préserver le meilleur de la culture stoney tout en adoptant le meilleur de la culture dominante » (Snow, 1977).

cette situation se manifeste le plus souvent lorsque la science autochtone est traitée comme un outil servant à étayer ou à confirmer la science occidentale (voir la discussion dans Stein *et al.*, 2024).

Les différences épistémologiques entre les systèmes de connaissances autochtones et les systèmes de connaissances occidentaux peuvent rendre difficile la mise en relation entre eux

Les approches autochtones en matière de recherche ou d'application de la science autochtone comportent des dimensions spirituelles, souvent centrées sur les relations entre les êtres humains, la nature et les objets (Kawagley *et al.*, 1998; Wilson, 2008; Lincoln *et al.*, 2017). Ces dimensions sont généralement écartées des méthodes occidentales. Toutefois, les efforts visant à faire le pont entre les systèmes de connaissances ne peuvent faire abstraction des dimensions spirituelles et culturelles de la science autochtone. L'Aîné Copper Joe Jack propose une façon de réfléchir à ces défis au moyen du « modèle des rives du cours d'eau des connaissances » (*knowledge stream banks model*) (figure 6.4).

À la lumière du concept des rives du cours d'eau des connaissances, les différentes approches visant à faire le pont entre les systèmes de connaissances peuvent être envisagées comme différents types de franchissements, chacun étant plus ou moins approprié selon les conditions et le contexte. Il convient également de souligner que, dans certaines situations, la mise en place d'un pont ne sera ni appropriée ni applicable.



© Tous droits réservés. Adapté avec l'autorisation de Jack (2025)

Figure 6.4. Les rives du cours d'eau des connaissances

« Une parabole illustrant la manière dont deux systèmes de connaissances (ou davantage) et visions du monde peuvent fonctionner parallèlement, collaborativement et équitablement. Le bassin versant de l'arbre-cours d'eau est constitué d'affluents (les branches) qui permettent à l'eau porteuse de vie (les connaissances) de s'écouler vers le courant principal (le tronc). L'espace situé entre les rives et au-dessus de celles-ci constitue l'Espace sacré où se déroule un dialogue véritablement porteur de sens » (Jack, 2025).

Les approches visant à faire le pont entre les systèmes de connaissances conviennent à des contextes différents

Les discussions tenues lors de l'atelier sur la mise en relation des systèmes de connaissances ont mis en évidence une diversité d'approches, aucun modèle unique ne s'étant révélé efficace dans tous les contextes (CAC, 2026). Par exemple, le *Land and Peoples Relationship Model*, élaboré par l'Aîné Copper Joe Jack (2020), est un processus de planification collaborative (reposant sur le développement des connaissances) fondé sur des lois fondamentales (respect, attention et partage) et sur des outils d'aide à la décision (*No Voice* et *Knowledge Stream Tree*).

Le développement collaboratif des connaissances est un processus par lequel les participants parviennent à des conclusions favorables grâce à la mise en commun et à l'échange de connaissances. Les participants sont invités à faire preuve du plus grand respect possible pendant les étapes de planification et de prise de décision. [...] Le modèle constitue la ligne directrice qui oriente et équilibre le processus de planification collaborative. L'essence même du modèle réside dans la manière dont le respect est manifesté entre les participants tout au long des processus de planification et de prise de décision.

Jack (2020)

Ce processus a été utilisé comme cadre de planification coopérative de la gestion de l'eau dans le bassin de la rivière Liard (MRBB, 2025) et pour orienter la planification de l'utilisation des terres au Yukon (YLUPC, 2022).

Une autre approche est celle de la double perspective (*Etuaptmumk*), un cadre conceptuel visant à intégrer équitablement des perspectives diverses au sein d'un même système. Élaborée par l'Aîné Albert Marshall, l'approche à double perspective est :

le don des perspectives multiples, chéri par de nombreux peuples autochtones. [...] Elle consiste à apprendre à voir d'un œil à partir des forces des connaissances et des façons de connaître autochtones, et de l'autre œil à partir des forces des connaissances et des façons de connaître occidentales, puis à utiliser ces deux regards ensemble, au bénéfice de tous.

Bartlett *et al.* (2012)

L'approche à double perspective a été élaborée dans le contexte de l'éducation (Bartlett *et al.*, 2012), mais elle a également été appliquée, ou du moins examinée, dans les domaines de la santé publique (Hovey *et al.*, 2017; Liberda *et al.*, 2022), des changements environnementaux (Abu *et al.*, 2020) et de la gestion des pêches (Reid *et al.*, 2021; Gobin *et al.*, 2023; Bate *et al.*, 2026). Bien qu'elle soit utilisée dans une grande variété de contextes, cette approche fait l'objet de certaines critiques, notamment parce qu'elle serait susceptible d'exclure plus de deux perspectives tant à l'intérieur des systèmes de connaissances qu'entre eux (p. ex. les différences fondées sur le genre au sein d'un même système de connaissances ou les systèmes de connaissances qui ne sont ni autochtones ni occidentaux) (McFadden *et al.*, 2023; Pictou, 2025).

Willie Ermine (2007) a élaboré le concept d'*espace éthique* dans le contexte de l'intersection entre les lois autochtones et les systèmes juridiques canadiens. La création d'un espace éthique entre des entités, où des visions du monde et des perspectives différentes peuvent se rencontrer sur un pied d'égalité et être

respectées, constitue l'une des voies permettant de mettre en relation les systèmes de connaissances.

C'est la réflexion sur les sociétés diverses et sur l'espace qui les sépare qui contribue à l'élaboration d'un cadre favorisant le dialogue entre les communautés humaines. L'espace éthique de l'engagement propose un cadre permettant d'examiner la diversité et le positionnement des peuples autochtones et de la société occidentale dans la poursuite d'un dialogue pertinent sur les questions juridiques autochtones et, plus particulièrement, sur le point de rencontre fragile entre le droit autochtone et les systèmes juridiques canadiens... Ce nouveau modèle de partenariat fondé sur l'espace éthique, dans un esprit de coopération entre les peuples autochtones et les institutions occidentales, fera naître de nouveaux courants de pensée qui emprunteront différentes voies dans le discours juridique et dépasseront les modes d'interaction archaïques.

Ermine (2007)

D'autres approches sont présentées dans diverses publications. Par exemple, dans le contexte de la restauration écoculturelle et du rétablissement après les incendies de forêt, le cadre *Walking on two legs*, formulé par l'Aîné secwépemc Ronald E. Ignace, cherche à établir un équilibre entre les systèmes de connaissances autochtones et les systèmes de connaissances occidentaux afin de soutenir l'intendance autochtone (Dickson-Hoyle *et al.*, 2022; Oeggerli et Grenz, 2025). Le choix d'une approche appropriée exige un engagement et l'établissement de relations afin de définir, collaborativement, la voie à suivre.

6.3 Trouver une voie

Une partie de la difficulté liée à la mise en relation des connaissances autochtones et des connaissances occidentales dans les politiques et la gouvernance est d'ordre structurel. Comme il a été indiqué au chapitre 1, les systèmes de connaissances occidentaux classent et compartimentent les connaissances; ils présentent l'information et les données sous forme d'unités distinctes (p. ex. articles, ouvrages, ensembles de données) reconnues comme telles et pouvant être soumises dans le cadre des processus d'élaboration des politiques ou de prise de décision. À l'inverse, les SCA sont relationnels, les connaissances y étant mobilisées dans le contexte des relations. Concrètement, cela signifie que l'utilisation des connaissances autochtones exige une participation active de leurs utilisateurs et ne peut se limiter à une collecte de contributions, par exemple au moyen d'un formulaire de consultation en ligne (CAC, 2026). Cela signifie également que les connaissances autochtones sont contextuelles et que

les méthodes visant à faire le pont entre les systèmes de connaissances sont plus efficaces lorsqu'elles sont adaptées aux circonstances particulières, aux Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones et aux communautés concernées (voir p. ex. Morgan-Bulled *et al.*, 2025). Le comité a dégagé trois étapes clés qui offrent une voie pour codévelopper avec succès les politiques et la gouvernance entre les systèmes autochtones et occidentaux (figure 6.5).

Les ponts fructueux sont bâtis par des personnes qui s'appuient sur des fondations solides (étape 1) et qui abordent l'établissement de liens avec humilité, dans le respect des droits et des priorités des personnes avec lesquelles elles souhaitent collaborer (étape 2). Les ponts sont propres à leur contexte et à l'usage auquel ils sont destinés. Il existe de nombreuses approches qui peuvent être adoptées, adaptées ou enrichies afin de favoriser leur réussite (étape 3).

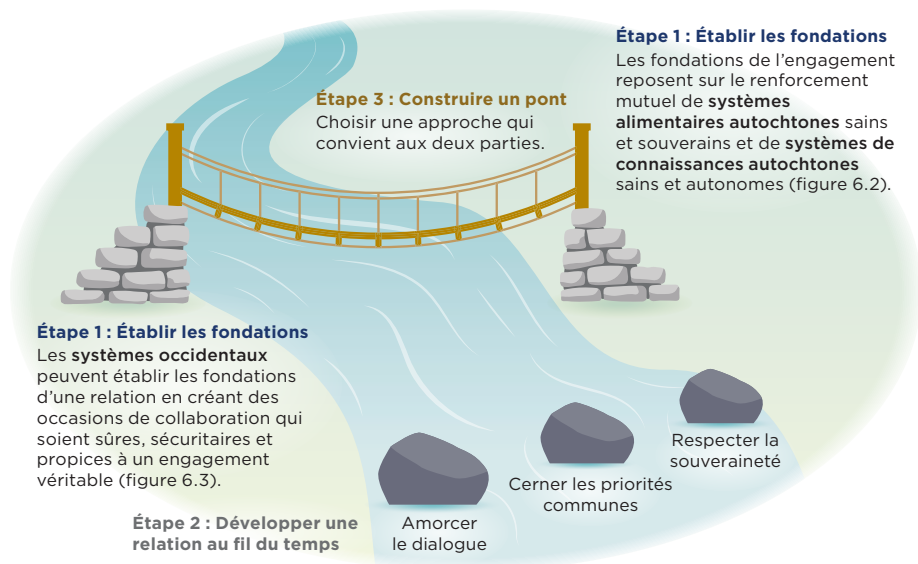


Figure 6.5 Trois étapes pour faire le pont entre les systèmes de connaissances

Le comité a défini trois grandes étapes permettant de soutenir les systèmes de connaissances autochtones dans les politiques et la gouvernance occidentales, et inversement, en construisant des ponts permettant de franchir les cours d'eau des connaissances (tel que décrit par Jack, 2025). La réussite est le plus souvent le résultat de la réalisation de ces étapes dans un ordre séquentiel, bien que le comité souligne qu'elles sont toutes trois continues; par exemple, les travaux menés de façon soutenue dans le cadre de la première étape favorisent le démarrage de la deuxième. La première étape consiste à jeter les bases pour travailler de la bonne façon, tant dans les systèmes de connaissances autochtones que dans les systèmes de connaissances occidentaux, en veillant à ce que les deux rives du cours d'eau des connaissances soient prêtes à l'engagement. La deuxième étape, qui consiste à franchir le cours d'eau des connaissances,

permet de développer une relation entre les systèmes de connaissances sans puiser explicitement dans l'un ou l'autre. La troisième étape est celle du codéveloppement et de la cogouvernance d'un pont visant à atteindre des objectifs communs. Il importe de souligner que toutes les démarches fructueuses ne mènent pas à la troisième étape; dans certaines situations, le développement d'une relation mutuellement bénéfique peut conduire à la conclusion que la construction d'un pont n'est finalement pas une solution appropriée. Les ponts répondent à des défis précis; les fondations et les relations, quant à elles, se maintiennent grâce à des efforts continus.

Comme il est indiqué à la section 6.1, une relation saine doit prendre naissance sur des bases solides, où les deux parties disposent des capacités et des moyens nécessaires pour participer pleinement à la relation. Pour les gouvernements coloniaux qui souhaitent collaborer avec les Autochtones et les communautés autochtones, cela signifie reconnaître et corriger, dans la mesure du possible, les déséquilibres de pouvoir ainsi que les formes d'oppression passées et actuelles. Pour les Autochtones et les communautés autochtones, cela signifie disposer des capacités et des moyens nécessaires pour mettre en pratique leurs systèmes de connaissances grâce à l'éducation, au soutien et à l'accès aux Terres et aux Eaux traditionnelles. Ces mesures correspondent à la première étape, qui consiste à établir des fondations de part et d'autre du cours d'eau des connaissances.

La réciprocité découle de l'établissement de relations avant de poursuivre un objectif commun

La deuxième étape intervient lorsque les deux parties reconnaissent les endroits où le cours d'eau des connaissances se rétrécit et où des pierres de gué permettent les échanges. Un aspect central de cette deuxième étape est qu'elle n'a pas d'autre finalité que l'établissement d'une relation saine; autrement dit, elle ne vise pas, par exemple, à mener des consultations ou des activités de mobilisation auprès des Autochtones dans le but explicite d'élaborer des politiques. La deuxième étape consiste à prendre le temps et à créer l'espace nécessaire pour bâtir une relation dans laquelle chaque partie comprend les priorités et le contexte de l'autre. Par exemple, comme l'a expliqué l'Aîné Copper Joe Jack lors de l'atelier sur la mise en relation des systèmes de connaissances (CAC, 2026), le *Land and Peoples Relationship Model* propose une série de questions pouvant guider l'établissement de relations, notamment :

- Quel objectif souhaitez-vous atteindre?
- Que souhaitez-vous apprendre?
- Quels sont les obstacles?

La troisième étape est celle par laquelle les connaissances sont échangées au bénéfice de toutes les parties. Comme il a été indiqué à la section 6.2, il existe une diversité d'approches pour ce faire. Toutefois, dans chaque situation, la

pratique exemplaire sera celle qui est codéveloppée, cogérée et cogouvernée par les parties autochtones et occidentales en fonction d'un objectif commun. Au Canada comme à l'étranger, les mécanismes de cogestion se sont multipliés dans plusieurs domaines, notamment la gestion des terres et des ressources ainsi que la santé (chapitre 5). Selon les ententes conclues, ces mécanismes peuvent être principalement dirigés par les partenaires autochtones ou par les partenaires occidentaux. La cogouvernance suppose un partage du pouvoir plus poussé que la cogestion ou les approches dirigées par les gouvernements occidentaux; elle se caractérise par un degré plus élevé d'engagement et de participation, ainsi que par des objectifs qui reflètent les priorités et les aspirations de chacune des cultures participantes (Hill *et al.*, 2012).

Les investissements dans les SCA génèrent d'importantes retombées économiques, sociales et sanitaires

Le développement de systèmes alimentaires et de systèmes de connaissances autochtones sains et souverains crée les conditions propices aux échanges, aux partenariats et à la croissance, tout en générant des retombées économiques et sociales. Une revue systématique portant sur les effets des connaissances écologiques traditionnelles chez les Autochtones a montré que les SCA procurent à la fois des avantages économiques et des bénéfices pour la santé (Salim *et al.*, 2023). Les retombées économiques comprennent notamment des sources de revenus, des possibilités d'emploi et des occasions d'entrepreneuriat, tandis que les effets sur la santé comprennent le renforcement de la sécurité alimentaire, de la santé et du bien-être, ainsi que le soutien des moyens de subsistance et des pratiques des communautés locales (examiné dans Salim *et al.*, 2023). En effet, la gestion autochtone des ressources naturelles a été reconnue comme un moyen d'améliorer la santé et le bien-être de « certaines des populations les plus marginalisées et les plus défavorisées d'Australie », tout en favorisant plus largement la conservation de la biodiversité et le développement durable des communautés (Burgess *et al.*, 2005). Comme on l'a vu dans l'encadré 5.4, les programmes de gardiens et de rangers autochtones génèrent des retombées économiques démontrables sur les investissements, de même que des retombées sociales en termes de santé, de bien-être et de développement d'une main-d'œuvre qualifiée, entre autres avantages (SVA, 2016b, 2016a; ILA, 2023). Par exemple, sur une période de huit ans, les programmes de gardiens de Łutsël K'é et du Dehcho, dans les Territoires du Nord-Ouest, ont produit un rendement social estimé à environ 2,50 \$ pour chaque dollar investi (SVA, 2016b).

Au Canada, les investissements dans les communautés autochtones profitent aux systèmes alimentaires comme aux systèmes de connaissances autochtones, tout en générant des retombées positives pour l'économie du pays, l'environnement

et la société canadienne dans son ensemble. Par exemple, la Fédération Métisse du Manitoba, gouvernement national des Métis de la rivière Rouge, a versé plus de 13 millions de dollars à ses citoyens pour soutenir des entreprises agricoles à but lucratif et distribue annuellement plus de 2,72 tonnes métriques de produits agricoles (H. Keenes, communication personnelle, 2026). La souveraineté alimentaire est également favorisée grâce à des programmes de jardins potagers à domicile et de distribution de semences, au jardin potager de la Maison Riel, ainsi qu'à des activités de recherche et d'éducation portant sur les pratiques horticoles traditionnelles (H. Keenes, communication personnelle, 2026; MMF, s.d.). Plus largement, les investissements visant à corriger les inégalités entre les communautés autochtones peuvent produire des retombées à la fois économiques et sociales. Par exemple, il est estimé que l'élimination des écarts en matière d'infrastructures, de logement et d'éducation dans les communautés des Premières Nations au Canada nécessiterait près de 350 milliards de dollars (APN et SAC, 2023). Toutefois, l'élimination de cet écart sur le plan des infrastructures générerait plus de 600 milliards de dollars d'activité économique et soutiendrait plus de 330 000 emplois (figure 6.6).



© Tous droits réservés. Reproduit avec l'autorisation de l'Assemblée des Premières Nations et de Signal49 Research (2025)

Figure 6.6 Les investissements visant à combler le déficit en infrastructures des Premières Nations est à même de générer d'importantes retombées économiques partout au Canada

Retombées économiques totales projetées de 2023 à 2030 découlant de l'investissement estimé à 349 milliards de dollars nécessaire pour combler le déficit en infrastructures, y compris les effets directs, indirects et induits.

À l'échelle locale, les investissements dans les initiatives autochtones de souveraineté alimentaire peuvent améliorer la santé et le bien-être des Autochtones en soutenant la production, la préparation et la distribution des aliments, tout en offrant des possibilités de formation, d'emploi, d'échange

des connaissances et de défense des intérêts (Tea Creek, 2025). Par exemple, le programme de rétablissement du saumon rouge dirigé par l'Okanagan Nation Alliance (ONA) a permis la récolte de plus de 10 000 poissons destinés aux membres de la communauté et de 40 000 autres pour la pêche commerciale de l'ONA en 2022 (Strachan, 2022). Ce programme encourage les familles à récolter le poisson ensemble, offre des forums publics d'information et permet aux membres de la communauté de renouer avec les pratiques de conservation des aliments, en plus de donner lieu à une multitude d'autres activités communautaires qui culminent avec la Annual Salmon Feast Celebration, un événement festif qui se tient une fois par année (P. Terbasket, communication personnelle, 2026). Chez les Inuits, l'omble chevalier est pêché à des fins commerciales et de subsistance au Nunavut, la pêcherie de Cambridge Bay représentant 44 % des captures sauvages au Canada, plus de 38 000 kg de ce poisson étant transformés chaque année par Kitikmeot Foods²⁵ (NWRCC, s.d.). Le projet de restauration du verger de pommetiers des Wuikinuxv, lancé par le Wuikinuxv Stewardship Department, revitalise les pratiques de culture et de gestion des pommetiers afin de soutenir à la fois les Wuikinuxv et la faune, notamment les ours (Wickham *et al.*, 2022; Armstrong *et al.*, 2023c). Ce projet vise à la fois de réduire les conflits avec les ours et d'assurer une récolte annuelle à l'appui des pratiques cérémonielles et culturelles (S. Wickham, communication personnelle, 2026).

Bien que les données chiffrées sur les retombées économiques demeurent relativement rares dans la littérature, une étude portant sur le rendement des investissements dans les programmes d'éducation axés sur le territoire de Dechinta et d'Angunasuktiit a estimé un rendement de 2,25 \$ et de 1,43 \$, respectivement, pour chaque dollar investi; ces estimations passaient respectivement à 3,70 \$ et à 5,37 \$ lorsque la valeur économique du bien-être était prise en compte (Hackett et Fox, 2025). À une échelle plus vaste, les pêches au Nunavut contribuent à la fois à la sécurité alimentaire et aux possibilités économiques s'offrant aux Inuits (NWRCC, s.d.). Par exemple, la principale pêche commerciale hauturière du Nunavut est celle du flétan (turbot) du Groenland, qui soutient des entreprises appartenant à des Inuits (NWRCC, s.d.).

25 Kitikmeot Foods est « détenue conjointement par la Nunavut Development Corporation (une société d'État du gouvernement du Nunavut) et l'Ikalukutiak Coop, une coopérative locale appartenant à ses membres » (Kitikmeot Foods, 2023).

Synthèse

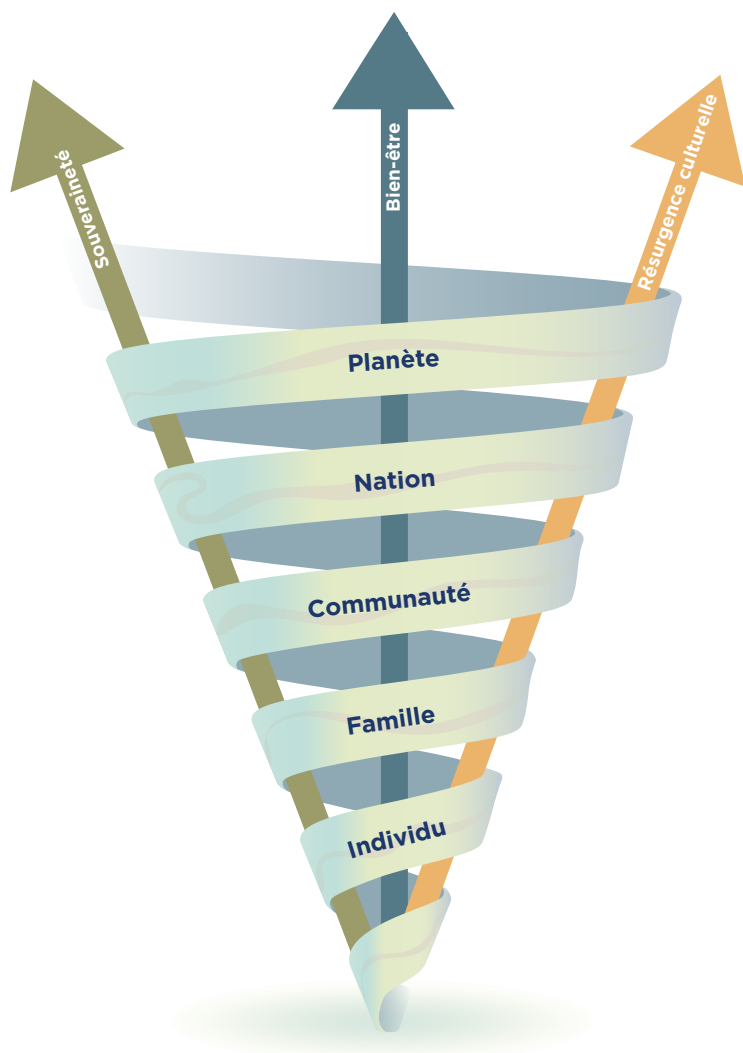
Les pratiques exemplaires visant à faire le pont entre les systèmes de connaissances reposent sur des objectifs et des priorités communes définis dans le cadre d'un dialogue et codéveloppés par les partenaires.

Les ponts qui donnent de bons résultats reposent sur la réciprocité; ils créent des occasions d'échange et favorisent les investissements dans les populations et les communautés autochtones, générant des retombées qui profitent à l'ensemble de la population et aux écosystèmes du Canada.

Les ponts qui donnent de bons résultats respectent les droits issus de traités; ils sont construits par des personnes issues de systèmes qui reconnaissent et affirment la souveraineté autochtone et l'autodétermination.

6.4 Une invitation à la réflexion

Des systèmes de connaissances autochtones sains et souverains sont *indissociables* de systèmes alimentaires autochtones sains et souverains. Le comité souligne que ces concepts sont interreliés et se renforcent mutuellement. Les mesures visant à soutenir l'un favoriseront également l'autre grâce aux trois piliers que sont le bien-être, la souveraineté et la résurgence culturelle (figure 6.7).



© Tous droits réservés. Adapté avec l'autorisation de Native Counselling Services of Alberta et de LaBoucane-Benson (s.d.)

Figure 6.7 Modèle conceptuel de soutien à des systèmes autochtones sains

Fondé sur le modèle de la spirale de la résilience élaboré par les Native Counselling Services of Alberta et Patti LaBoucane-Benson. Il met en évidence les trois piliers essentiels au soutien de systèmes de connaissances autochtones et de systèmes alimentaires autochtones sains : la souveraineté, le bien-être et la résurgence culturelle. La spirale représente un système sain et interconnecté à tous les niveaux.

Lorsqu'ils sont adéquatement alimentés et soutenus, ces piliers soutiennent la spirale de la résilience à toutes les échelles, de l'individu jusqu'à la planète. Le soutien apporté aux systèmes alimentaires et de connaissances autochtones ne profitera pas qu'à ces populations. En effet, la protection des Terres et des Eaux ainsi que leur intendance respectueuse se révéleront indispensables à la santé et au bien-être de toutes les générations futures. Les efforts visant à intégrer les connaissances autochtones aux systèmes alimentaires peuvent améliorer l'ensemble des systèmes alimentaires, au bénéfice de toute la population du Canada.

Un travail effectué de la bonne façon est déjà en cours à toutes les échelles

Le présent rapport ne traite que d'une infime partie de l'important travail dirigé par les Autochtones ou réalisé en partenariat avec eux afin de favoriser des systèmes de connaissances et des systèmes alimentaires sains. La souveraineté alimentaire, la conservation, la restauration des écosystèmes, le rétablissement des espèces, l'apprentissage sur le territoire et de nombreux autres domaines continuent de progresser grâce aux efforts des Autochtones pour redonner vie à des systèmes alimentaires et des systèmes de connaissances sains et souverains. Même si les bénéfices ne se concrétiseront peut-être pleinement qu'à long terme, les mesures prises dès aujourd'hui pour renforcer ces systèmes auront des répercussions durables sur les décisions relatives aux systèmes alimentaires auxquels les individus, leur famille et leur communauté ont recours. La réussite de ces initiatives exige un investissement considérable en temps et en efforts de la part d'innombrables personnes œuvrant à un objectif commun, inspiré par les enseignements et la sagesse des Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones, des Aînés et du droit naturel.

Il importe toutefois de souligner que bon nombre de ces initiatives et activités sont menées malgré les politiques et les mécanismes de gouvernance actuellement en place, qui demeurent principalement ancrés dans les lois et les priorités coloniales. Les membres du comité rappellent le profond malaise qu'ils ont ressenti lorsqu'on leur a demandé d'examiner la meilleure façon pour un gouvernement, qui a activement cherché pendant une grande partie de son existence à supprimer les SCA, de soutenir ceux-ci. Les systèmes alimentaires et les systèmes de connaissances autochtones ne sont pas une réponse au colonialisme; ils existent depuis des temps immémoriaux et continueront d'être employés à l'avenir. Ce n'est qu'au moyen de la réconciliation et de l'avancement de la souveraineté autochtone, de la sécurité et de l'autodétermination des Autochtones – voie tracée notamment par les 94 appels à l'action du rapport de la Commission de vérité et réconciliation et par les 231 appels à la justice du rapport de l'Enquête nationale sur les

femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, entre autres – que les gouvernements coloniaux pourront véritablement progresser dans leur soutien à des systèmes de connaissances autochtones et à des systèmes alimentaires autochtones sains.

Le passage du soutien à l'investissement dans les SCA constitue une voie vers un changement transformateur

Les investissements économiques et matériels dans les communautés autochtones et auprès des Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones sont une composante fondamentale des SCA solides et sains. Il est nécessaire de passer d'un paradigme de soutien à un paradigme d'investissement durable et à long terme afin d'assurer la pérennité des SCA et leur transmission aux générations futures. Investir dans les SCA, c'est aussi investir dans les Détenteurs et Détentrices de connaissances autochtones et dans leurs communautés. La recherche autochtone et la production de connaissances autochtones existent depuis des millénaires et n'ont pas besoin d'être coproduites ni mises en relation avec les systèmes de connaissances occidentaux pour mériter soutien et investissement. Les investissements qui vont au-delà de la simple reconnaissance des SCA et qui favorisent une transformation de la culture institutionnelle et des modes de pensée systémiques sont fondamentaux. Les efforts actuels sont freinés par les gouvernements qui tentent d'intégrer les connaissances autochtones dans les approches existantes en matière de politiques et de gestion. Pour qu'un véritable changement transformateur s'opère, les connaissances autochtones et ceux qui les détiennent doivent être associés et exercer un rôle de premier plan dès le début de tout processus de recherche ou de toute entente de financement concernant les Autochtones et leurs territoires. Selon l'expérience du comité, cela exige un travail soutenu et des ressources consacrées à cette fin – le statu quo ne suffit pas.

Le Canada a l'occasion de faire preuve de leadership

Malgré ces défis, le comité estime que le Canada a l'occasion de faire preuve de leadership dans le respect de ses engagements envers la réconciliation et dans le soutien des systèmes de connaissances autochtones au sein des politiques et de la gouvernance. La mise en place de mécanismes de cogouvernance ou de prise de décision partagée ainsi que la reconnaissance des droits et du titre ancestral des Autochtones contribueront à rééquilibrer les relations entre les Autochtones et les gouvernements et à faire progresser les engagements en matière de réconciliation. Un important corpus de travaux sur la réconciliation a déjà été commandé et remis au gouvernement fédéral; il constitue un point de départ pour établir des ponts entre les systèmes de connaissances respectueusement, conformément à l'autodétermination des Autochtones. L'éducation est essentielle pour comprendre

l'histoire et développer l'empathie nécessaire au soutien d'un changement transformateur. Dans un contexte national et international en rapide évolution, le Canada a l'occasion de maintenir et de renforcer sa relation avec les Autochtones et de proposer une voie d'avenir fondée sur le leadership autochtone et sur un soutien explicite aux façons de connaître, d'être et de faire des Autochtones. La transformation des systèmes alimentaires au Canada constitue l'une des voies par lesquelles le bien-être, la souveraineté et la résurgence culturelles et autochtones peuvent s'exprimer, au bénéfice de tous. Le comité souhaite conclure en invitant les lecteurs à s'arrêter un instant pour réfléchir : si les systèmes de connaissances autochtones et les systèmes alimentaires autochtones étaient pleinement reconnus, respectés et soutenus, comment le Canada pourrait-il s'en trouver transformé?

Références

- AAC – Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2019. *Politique alimentaire pour le Canada : tout le monde à table*, Ottawa, ON, AAC. https://publications.gc.ca/collections/collection_2020/aac-aafc/A22-628-2019-eng.pdf.
- AAC – Agriculture et Agroalimentaire Canada, 2024. Aperçu du secteur agricole et agroalimentaire canadien. Adresse : <https://agriculture.canada.ca/fr/secteur/apercu>. (consulté en février 2025).
- Aboukakrine, M. W., B. Parlee, Z. Boirin-Fargues, A. Argumedo, C. Carroll, M. E. Choque Quispe, ... S. Pictou, 2025. « Ärramât: An example of Indigenous Peoples' holistic approach of health and well-being », *FACETS*, vol. 10, p. 1-10. <https://doi.org/10.1139/facets-2023-0191>.
- Abu, R., M. G. Reed, et T. D. Jardine, 2020. « Using two-eyed seeing to bridge Western science and Indigenous knowledge systems and understand long-term change in the Saskatchewan River Delta, Canada », *International Journal of Water Resources Development*, vol. 36, n° 5, p. 757-776. <https://doi.org/10.1080/07900627.2018.1558050>.
- Akena, F. A., 2012. « Critical analysis of the production of Western knowledge and its implications for Indigenous knowledge and decolonization », *Journal of Black Studies*, vol. 43, n° 6, p. 599-619. <https://doi.org/10.1177/0021934712440448>.
- Alexander, C. A. D., I. Alameddine, D. Machin, et K. Alex, 2024. « A weight-of-evidence approach for understanding the recovery of Okanagan Sockeye salmon », *Environmental Management*, vol. 74, n° 6, p. 1063-1085. <https://doi.org/10.1007/s00267-024-02031-y>.
- Alfred, T., 1999. *Peace, Power, Righteousness*, Toronto, ON, Oxford University Press.
- Alfred, T., 2002. « Sovereignty », dans Deloria, P.J. (réd.), *A Companion to American Indian History*, 1^{re} édition, Malden, MA, Blackwell.
- ANDES – Association for Nature and Sustainable Development, 2014. *The Culinary Sanctuary of the Potato Park*, Cusco, Pérou, ANDES. <https://andesfiles.s3.sa-east-1.amazonaws.com/Publications/the-culinary-sanctuary-of-the-potato-park.pdf>.
- ANDES et le Potato Park – Association for Nature and Sustainable Development et le Potato Park, 2015. *Biocultural Heritage Innovations in the Potato Park*, Londres, Royaume-Uni, Institut international pour l'environnement et le développement. <https://andesfiles.s3.sa-east-1.amazonaws.com/Publications/1+Biocultural+Heritage+Innovations+in+the+Potato+Park.pdf>.
- ANDES, les communautés du Potato Park et IIED – Association for Nature and Sustainable Development, les communautés du Potato Park et Institut international pour l'environnement et le développement, 2011. *Community Biocultural Protocols*, Cusco, Pérou, ANDES, les communautés du Potato Park et IIED. <https://www.iied.org/sites/default/files/pdfs/migrate/G03168.pdf>.
- APECA – Agence de promotion économique du Canada atlantique, 2024. SmartICE. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/promotion-economique-canada-atlantique/campagnes/impacts/smart-ice.html> (consulté en décembre 2025).

- APN et SAC – Assemblée des Premières Nations et Services aux Autochtones Canada, 2023. *Comblent le déficit d'infrastructure d'ici 2030*, Ottawa, ON, APN et SAC. <https://afn.bynder.com/m/e2dc89243a2d920/original/2-Comblent-le-deficit-d-infrastructure-by-2030-PLAN-DE-PRIORISATION-ET-DE-MISE-EN-OEUVRE.pdf>.
- APN et Signal49 – Assemblée des Premières Nations et Signal49 Recherche, 2025. *Benefits for All Canadians*, Ottawa, ON, AFN et Signal49. <https://afn.bynder.com/m/ed507b40c639af3/original/CTIG-Report-Benefits-for-All-Canadians-Part-2.pdf>.
- Aporta, C., 2010. « The sea, the land, the coast, and the winds: Understanding Inuit sea ice use in context », dans Krupnik, I., C. Aporta, S. Gearheard, G.J. Laidler, et L. Kielsen Holm (réd.), *SIKU: Knowing Our Ice*, New York, NY, Springer.
- Aqqiumavvik, s.d.-a. Recipes. Adresse : <https://www.aqqiumavvik.com/recipes> (consulté en mai 2026).
- Aqqiumavvik, s.d.-b. Young hunters program. Adresse : <https://www.aqqiumavvik.com/young-hunters-program> (consulté en juin 2025).
- Armstrong, C. G., A. Spice, M. Ridsdale, et J. R. Welch, 2023b. « Liberating trails and travel routes in Gitksan and Wet'suwet'en Territories from the tyrannies of heritage resource management regimes », *American Anthropologist*, vol. 125, n° 2, p. 361-376. <https://doi.org/10.1111/aman.13817>.
- Armstrong, C. G., J. Grenz, J. Zyp-Loring, J. Lafontaine, L. M. Johnson, et N. J. Turner, 2025. « Ethnoecological perspectives on environmental stewardship: Tenets and basis of reciprocity in Gitksan and nleʔkepmx (Nlakaʔamux) Territories », *People and Nature*, vol. 7, n° 5, p. 934-946. <https://doi.org/10.1002/pan3.10641>.
- Armstrong, C. G., J. Miller, A. McAlvay, P. M. Ritchie, et D. Lepofsky, 2021. « Historical Indigenous land-use explains plant functional trait diversity », *Ecology and Society*, vol. 26, n° 2, p. 6. <https://doi.org/10.5751/ES-12322-260206>.
- Armstrong, C. G., N. Lyons, A. C. McAlvay, P. M. Ritchie, D. Lepofsky, et M. Blake, 2023a. « Historical ecology of forest garden management in Laxyubm Ts'msyen and beyond », *Ecosystems and People*, vol. 19, n° 1, 2160823. <https://doi.org/10.1080/26395916.2022.2160823>.
- Armstrong, C. G., S. Wickham, et K. Hunter, 2023c. « Ancient and ongoing land-use as climate change mitigation in Ts'msyen, Hałzaq, and Wuikinuxv homelands », dans *Climatic and Ecological Change in the Americas*. Londres, Royaume-Uni, Routledge.
- Aurora Research Institute, 2017. *Federal and Regional Policy Summaries: Country/Traditional Food Policy in Northern Canada*, Toronto, ON, The Gordon Foundation. https://gordonfoundation.ca/wp-content/uploads/2018/02/TGF_FoodPolicy_SixSummaries_digital.pdf.
- Baker, S. (Director), 2019. « Miichim [Documentaire ; vidéo en ligne] », *Nourish*. Adresse : <https://www.youtube.com/watch?v=EUOLypes2o> (consulté en juin 2025).
- Ball, J. et P. Janyst, 2008. « Enacting research ethics in partnerships with Indigenous communities in Canada: « Do it in a good way » », *Journal of Empirical Research on Human Research Ethics: An International Journal*, vol. 3, n° 2, p. 33-51. <https://doi.org/10.1525/jer.2008.3.2.33>.

- Ban, N. C., H. V. Watkins, R. E. Forrest, A. Frid, C. A. Holt, S. J. Hall, ... n.m. burton, 2026. « Weaving Indigenous and Western knowledge systems across a continuum of knowledge and decision-making spaces », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, vol. 81, 101644. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2026.101644>.
- Bär, K., S. Olsvig, A. Ingemann-Jeremiassen, S. Crump, B. McTaggart, et R. Paton, 2025 (12 mai). « The custodians of the Pikialasorsuaq », *Arctic Council*. Adresse : <https://arctic-council.org/news/the-custodians-of-the-pikialasorsuaq/> (consulté en novembre 2025).
- Barkwell, L., 2018. *La Michinn: Traditional Metis Medicine and Healing*, Winnipeg, MB, Louis Riel Institute.
- Barkwell, L., A. Hourie, A. Acco, et L. Dorion, s.d. *Traditional Metis Foods and Food Preparation*, Winnipeg, MB, Louis Riel Institute. <https://www.metismuseum.ca/media/document.php/14522.Traditional%20Metis%20Foods%20revised%20May%202018.pdf>.
- Bartlett, C., M. Marshall, et A. Marshall, 2012. « Two-Eyed Seeing and other lessons learned within a co-learning journey of bringing together Indigenous and mainstream knowledges and ways of knowing », *Journal of Environmental Studies and Sciences*, vol. 2, n° 4, p. 331-340. <https://doi.org/10.1007/s13412-012-0086-8>.
- Batal, M., H. M. Chan, A. Ing, K. Fediuk, P. Berti, T. Sadik, et L. Johnson-Down, 2021b. « Nutrient adequacy and nutrient sources of adults among ninety-two First Nations communities across Canada », *Revue canadienne de santé publique*, vol. 112, n° 1, p. 29-40. <https://doi.org/10.17269/s41997-021-00490-y>.
- Batal, M., H. M. Chan, K. Fediuk, A. Ing, P. Berti, T. Sadik, et L. Johnson-Down, 2021a. « Importance of the traditional food systems for First Nations adults living on reserves in Canada », *Revue canadienne de santé publique*, vol. 112, suppl, p. S20-S28. <https://doi.org/10.17269/s41997-020-00353-y>.
- Bate, C. S., B. Henger, L. Denny, S. Denny, M. Bailey, J. Bradford, ... S. J. Iverson, 2026. « Apoqmatulti'k: Pairing ways of knowing to guide aquatic research in Mi'kma'ki », *Journal canadien des sciences halieutiques et aquatiques*, vol. 83, p. 1-11. <https://doi.org/10.1139/cjfas-2025-0397>.
- Battiste, M. et J. [Sak'ke'] Y. Henderson, 2000. *Protecting Indigenous Knowledge and Heritage: A Global Challenge*, Saskatoon, SK, Purich Publishing Ltd.
- Battiste, M., 2005. « Indigenous knowledge: Foundations for First Nations », *WINHEC: International Journal of Indigenous Education Scholarship*, vol. 1, p. 1-17. <https://journals.uvic.ca/index.php/winhec/article/view/19251>.
- BC Wildfire Service, 2024 (15 mars). « Cultural burn to be completed in the Bridge River area ». Adresse : <https://blog.gov.bc.ca/bcwildfire/cultural-burn-to-be-completed-in-the-bridge-river-area/> (consulté en octobre 2025).
- Beaton, J., P. Smith, A. Harris, T. Traverse, J. Napoleon, et P. Natrall, 2022. *Discussion Paper on Indigenous Food Sovereignty*, Kitwanga, BC, Tea Creek Enterprises. https://drive.google.com/file/d/1NV8APd-f_MBzTrI4PqN-m7MEq9wrnliM/view.

- Beaudin-Reimer, B., 2020. « Perspectives from Métis harvesters in Manitoba on concerns and challenges to sustaining traditional harvesting practices and knowledge: A distinctions-based approach to Indigenous food sovereignty », dans Settee, P. et S. Shukla (réd.), *Indigenous Food Systems: Concepts, Cases, and Considerations*, Toronto, ON, Canadian Scholars.
- Beaulieu, L., A. Arreak, R. Holwell, S. Dicker, O. Qamanirq, L. Moorman, ... T. Bell, 2023. « Indigenous self-determination in cryospheric science: The Inuit-led Sikumik Qaujimajjuti (« tools to know how the ice is ») program in Inuit Nunangat, Canada », *Frontiers in Earth Science*, vol. 11, 1076774. <https://doi.org/10.3389/feart.2023.1076774>.
- Berge, C., 2022 (15 avril). « This Canadian river is now legally a person. It's not the only one. », *National Geographic*. Adresse : <https://www.nationalgeographic.com/travel/article/these-rivers-are-now-considered-people-what-does-that-mean-for-travelers> (consulté en novembre 2025).
- Blanchet, R., M. Batal, L. Johnson-Down, S. Johnson, et N. Willows, 2021. « An Indigenous food sovereignty initiative is positively associated with well-being and cultural connectedness in a survey of Syilx Okanagan adults in British Columbia, Canada », *BMC Public Health*, vol. 21, 1405. <https://doi.org/10.1186/s12889-021-11229-2>.
- Blanchet, R., N. Willows, S. Johnson, Okanagan Nation Salmon Reintroduction Initiatives, et M. Batal, 2022. « Enhancing cultural food security among the Syilx Okanagan adults with the reintroduction of Okanagan sockeye salmon », *Applied Physiology, Nutrition, and Metabolism*, vol. 47, n° 2, p. 124-133. <https://doi.org/10.1139/apnm-2021-0321>.
- Blom, C. D. B., P. Steegeman, C. Voss, et B. G. J. S. Sonneveld, 2022. « Food in the cold: Exploring food security and sovereignty in Whitehorse, Yukon », *International Journal of Circumpolar Health*, vol. 81, n° 1, 2025992. <https://doi.org/10.1080/22423982.2022.2025992>.
- Blue Quills First Nations College, 2001. *Blue Quills First Nations College: 30th Anniversary*, St. Paul, AB, Blue Quills First Nations College.
- Borrows, J., 2007. « Wampum at Niagara: The Royal Proclamation, Canadian legal history, and self-government », dans Asch, M. (réd.), *Aboriginal and Treaty Rights in Canada*, Vancouver, BC, University of British Columbia Press.
- Brascoupé, S. et H. Mann, 2001. *A Community Guide to Protecting Indigenous Knowledge*, Ottawa, ON, Direction de la recherche et de l'analyse, ministère des Affaires indiennes et du Développement du Nord.
- Burgess, C., F. Johnston, D. Bowman, et P. Whitehead, 2005. « Healthy country: Healthy people? Exploring the health benefits of Indigenous natural resource management », *Australian and New Zealand Journal of Public Health*, vol. 29, n° 2, p. 117-122. <https://doi.org/10.1111/j.1467-842X.2005.tb00060.x>.
- Burnett, K., T. Hay, et L. Chambers, 2016. « Settler colonialism, Indigenous Peoples and food: Federal Indian policies and nutrition programs in the Canadian North since 1945 », *Journal of Colonialism and Colonial History*, vol. 17, n° 2. <https://doi.org/10.1353/cch.2016.0030>.
- CAC – Conseil des académies canadiennes, 2026. *Faire le pont entre les systèmes de connaissances : Actes de l'atelier*, Ottawa, ON, CAC. <https://doi.org/10.60870/gxfj-pa80>.

- Cadman, R., M. Saunders, C. Andersen, B. Bishop, C. Pamak, L. Pijogge, ... J. Goudie, 2025. « All kinds of seasons: Articulating Labrador Inuit governance through crafting a seasonal calendar », *Arctic Science*, vol. 11, p. 1-13. <https://doi.org/10.1139/as-2025-0037>.
- Cajete, G., 2000. *Native Science*, Santa Fe, NM, Clear Light Publishers.
- Campion, O. B., S. West, K. Degnan, M. Djarrbal, E. Ignjic, C. Ramandjarri, ... B. J. Austin, 2024. « Balpara: A practical approach to working with ontological difference in Indigenous Land & Sea Management », *Society & Natural Resources*, vol. 37, n° 5, p. 695-715. <https://doi.org/10.1080/08941920.2023.2199690>.
- Carroll, D., N. Redvers, et D. McGregor, 2025. « Rebuilding a KINship approach to the climate crisis: A comparison of Indigenous knowledges policy in Canada and the United States », *Journal of Indigenous Social Development*, vol. 13, n° 1, p. 66-93. <https://doi.org/10.55016/ojs/jisd.v13i1.79286>.
- Carter, S., 2019. *Lost Harvests: Prairie Indian Reserve Farmers and Government Policy*, (2^e ed.), Montréal, QC, McGill-Queen's University Press.
- Castañeda, R. A., C. M. M. Burliuk, J. M. Casselman, S. J. Cooke, K. M. Dunmall, L. S. Forbes, ... N. E. Mandrak, 2020. « A brief history of fisheries in Canada », *Fisheries*, vol. 45, n° 6, p. 303-318. <https://doi.org/10.1002/fsh.10449>.
- Cattellino, J. R. et A. Simpson, 2022. « Rethinking Indigeneity: Scholarship at the intersection of Native American studies and anthropology », *Annual Review of Anthropology*, vol. 51, p. 365-381. <https://doi.org/10.1146/annurev-anthro-101819-110339>.
- Caughey, A., P. Kilabuk, T. Koonoo, I. Sanguya, M. Jaw, J. Allen, ... S. L. Harper, 2024. « “We call it soul food”: Inuit women and the role of country food in health and well-being in Nunavut », *Arctic Science*, vol. 10, n° 2, p. 321-331. <https://doi.org/10.1139/as-2023-0038>.
- CCSSSBJ – Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James, 2025a. Notre mission. Adresse : <https://www.creehealth.org/fr/%C3%80-propos/our-mission> (consulté en mai 2026).
- CCSSSBJ – Conseil Cri de la santé et des services sociaux de la Baie James, 2025b. Nishiiyuu. Adresse : <https://www.creehealth.org/fr/about-us/departments/nishiiyuu> (consulté en mai 2026).
- CDB – Convention sur la diversité biologique, 2022. *Cadre mondial de la biodiversité de Kunming*– Montréal, Montréal, QC, Programme des Nations Unies pour l'environnement. https://digitallibrary.un.org/record/4038693/files/CBD_COP_15_4-FR.pdf.
- CE, DG INTPA et I. Égido – Commission européenne, Direction générale des partenariats internationaux et I. Égido, 2022. *Contributions of Indigenous Peoples to Climate Action in Latin America: Experiences in the Forests, Biodiversity and Ecosystems Sector*, Bruxelles, Belgique, programme EUROCLIMA+. <https://data.europa.eu/doi/10.2841/057003>.
- Cercle autochtone d'experts, 2018. *Nous nous levons ensemble : atteindre l'objectif 1 du Canada en créant des aires protégées et de conservation autochtones dans l'esprit et la pratique de la réconciliation*, Gatineau, QC, Parcs Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/pc/R62-548-2018-fra.pdf.

- CFN – Coastal First Nations, 2020 (26 novembre). « A shared vision for healthy oceans ». Adresse : <https://coastalfirstnations.ca/resources/a-shared-vision-for-healthy-oceans/> (consulté en février 2026).
- Chan, L., M. Batal, T. Sadik, C. Tikhonov, H. Schwartz, K. Fediuk, ... O. Receveur, 2019. *FNFNES Final Report for Eight Assembly of First Nations Regions : Draft Comprehensive Technical Report*, Ottawa, ON, Assemblée des Premières Nations, Université d'Ottawa, et Université de Montréal. https://www.fnfnes.ca/docs/CRA/FNFNES_draft_technical_report_Nov_2__2019.pdf.
- Chartrand, D., 2023 (22 juin). « Harvesting in our traditional territory across the Red River Métis Homeland ». Adresse : <https://mwf.mb.ca/wp-content/uploads/2024/07/MMF-Proposal-Expand-Harvest-Areas.pdf> (consulté en novembre 2025).
- CIER – Centre for Indigenous Environmental Resources, 2026. Species at Risk Act (SARA) Consultation, Cooperation and Accommodation Project. Adresse : <https://yourcier.org/sara/> (consulté en février 2026).
- Clark, W. L., 1983. « The place of the Metis within the agricultural economy of the Red River during the 1840's and the 1850's », *The Canadian Journal of Native Studies* III, vol. 1, p. 69-84. <https://cjns.bradoniu.ca/wp-content/uploads/3-1-clark.pdf>.
- Claxton, N. X., 2019. *Reviewing the Fisheries Act: An Indigenous Perspective*, Toronto, ON, Yellowhead Institute. <https://yellowheadinstitute.org/wp-content/uploads/2019/03/fisheries-act-brief.pdf>.
- Cloud, Q. Y. et N. Redvers, 2023. « Honoring Indigenous sacred places and spirit in environmental health », *Environmental Health Insights*, vol. 17, p. 1-4. <https://doi.org/10.1177/11786302231157507>.
- CNH – Conseil de la Nation haïda, s.d. Haida Gwaii Watchmen. Adresse : <https://www.haidanation.ca/hg-watchmen> (consulté en novembre 2025).
- CNH et GC – Conseil de la Nation haïda et Gouvernement du Canada, 2018. Gwaii Haanas Gina 'Waadluxan KilGuhlGa : plan directeur terre, mer et gens, Queen Charlotte, BC, CNH et GC. https://publications.gc.ca/collections/collection_2019/pc/R64-464-2018-fra.pdf.
- CNH, MPO, et PC – Conseil de la Nation haïda, Pêches et Océans Canada, et Parcs Canada, 2025. *Plan de rétablissement du 'fin'ang | iinang (hareng du Pacifique) de Haida Gwaii : une approche écosystémique*, Ottawa, ON, CNH, MPO, et PC. https://publications.gc.ca/collections/collection_2025/mpo-dfo/Fs144-80-2025-fra.pdf.
- Corntassel, J., 2012. « Re-envisioning resurgence: Indigenous pathways to decolonization and sustainable self-determination », *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, vol. 1, no 1, p. 86-101. <https://jps.library.utoronto.ca/index.php/des/article/view/18627>.
- Correia, M., S. Alexis, et A. Dulic, 2024. « Bringing the salmon home: A study of cross-cultural collaboration in the Syilx Okanagan Territory of British Columbia », *Ecology and Society*, vol. 29, n° 1, p. 15. <https://doi.org/10.5751/ES-14831-290115>.
- COSEPAAC – Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, 2021. Mandat du COSEPAAC. Adresse : <https://cosewic.ca/index.php/fr/a-propos-de-nous/mandat-cosepac.html> (consulté en février 2026).

- COSEPAC – Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, 2025. Membres du COSEPAC. Adresse : <https://cosewic.ca/index.php/fr/a-propos-de-nous/membres-du-cosepac.html> (consulté en juin 2025).
- COSEPAC – Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, s.d.-a. Bref historique. Adresse : <https://www.cosewic.ca/index.php/fr/a-propos-de-nous/bref-historique.html> (consulté en juin 2025).
- COSEPAC – Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, s.d.-b. Page d'accueil. Adresse : <https://cosewic.ca/index.php/fr/> (consulté en juin 2025).
- COSEPAC – Comité sur la situation des espèces en péril au Canada, s.d.-c. Connaissances Traditionnelles Autochtones : lignes directrices sur les procédures et les protocoles. Adresse : <https://cosewic.ca/index.php/fr/processus-d-evaluation/lignes-directrices-connaissances-traditionnelles-autochtones.html> (consulté en juin 2025).
- Cote-Meek, S., 2020. « From colonized classrooms to transformative change in the academy: We can and must do better! », dans Cote-Meek, S. et T. Moeke-Pickering (réd.), *Decolonizing and Indigenizing Education in Canada*, Toronto, ON, Canadian Scholars' Press.
- Cox, S., 2020 (22 août). « "It's like paradise for us": The Cree Nation's fight to save the Broadback Forest », *The Narwhal*. Adresse : <https://thenarwhal.ca/broadback-forest-cree-nation/> (consulté en septembre 2025).
- CPM – Cabinet du Premier Ministre du Canada, 2025. La Nation haïda et le Canada annoncent la conclusion d'un accord unique en son genre reconnaissant le titre ancestral des Haïdas sur Haida Gwaii. Adresse : <https://www.pm.gc.ca/fr/nouvelles/communiqués/2025/02/17/la-nation-haida-et-canada-annoncent-la-conclusion-dun-accord> (consulté en octobre 2025).
- Cree Trappers' Association, 2009. *Traditional Eeyou Hunting Law*, Eastmain, QC, Cree Trappers' Association. <https://creetrappers.ca/special-project/traditional-eeyou-hunting-law>.
- CRPA – Commission royale sur les peuples autochtones, 1994. *La réinstallation dans l'Extrême-Arctique : un rapport sur la réinstallation de 1953-1955*, Ottawa, ON, CRPA. https://publications.gc.ca/collections/collection_2018/aanc-inac/Z1-1991-1-41-3-fra.pdf.
- CRPA – Commission royale sur les peuples autochtones, 1996. *Rapport de la Commission royale sur les peuples autochtones*, Ottawa, ON, CRPA. <https://www.bac-lac.gc.ca/fra/decouvrez/patrimoine-autochtone/commission-royale-peuples-autochtones/Pages/rapport.aspx>.
- CSC – Cour suprême du Canada 1990. *R. c Sparrow*, 1990, 1, RCS 107.
- CSC – Cour suprême du Canada, 1985. *Simon c La Reine*, 1985, 2, RCS 387.
- CSC – Cour suprême du Canada, 1996a. *R. c Van der Peet*, 1996, 2, RCS 507.
- CSC – Cour suprême du Canada, 1996b. *R. c Nikal*, 1996, 1, RCS 1013.
- CSC – Cour suprême du Canada, 1996c. *R. c Gladstone*, 1996, 2, RCS 723.
- CSC – Cour suprême du Canada, 1996d. *R. c Badger*, 1996, 1, RCS 771.
- CSC – Cour suprême du Canada, 1997. *Delgamuukw c. Colombie-Britannique*, 1997, 3, RCS 1010.

- CSC – Cour suprême du Canada, 1999. *R. c Marshall*, 1999, 3, RCS 456.
- CSC – Cour suprême du Canada, 2003. *R. c Powley*, 2003, RCS 43.
- CSC – Cour suprême du Canada, 2013. *Fédération Métisse du Manitoba Inc. c Canada (Procureur général)*, 2013, RCS 14.
- CVR (Commission de vérité et réconciliation du Canada), 2015a. *Commission de vérité et réconciliation du Canada : Appels à l'action*, Winnipeg, MB, CVR. https://publications.gc.ca/collections/collection_2015/trc/IR4-8-2015-fra.pdf.
- CVR (Commission de vérité et réconciliation du Canada), 2015b. *Honorer la vérité, réconcilier pour l'avenir : Sommaire du rapport final de la Commission de vérité et réconciliation du Canada*, Ottawa, ON, CVR. https://publications.gc.ca/collections/collection_2016/trc/IR4-7-2015-fra.pdf.
- Cyca, M., 2023 (19 juin). « Explainer: Why IPCAs are the future of conservation in Canada », *The Narwhal*. Adresse : <https://thenarwhal.ca/explainer-ipcas-canada/> (consulté en novembre 2025).
- Czyzewski, K., 2011. « The Truth and Reconciliation Commission of Canada: Insights into the goal of transformative education », *The International Indigenous Policy Journal*, vol. 2, n° 3. <https://doi.org/10.18584/iipj.2011.2.3.4>.
- Daigle, M., 2019. « Tracing the terrain of Indigenous food sovereignties », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 46, n° 2, p. 297–315. <https://doi.org/10.1080/03066150.2017.1324423>.
- Dawson, L., 2020. « “Food will be what brings the people together”: Constructing counter-narratives from the perspective of Indigenous foodways », dans Settee, P. et S. Shukla (réd.), *Indigenous Food Systems: Concepts, Cases, and Considerations*, Toronto, ON, Canadian Scholars.
- De Beer, J. et D. Dylan, 2015. « Traditional knowledge governance challenges in Canada », dans Rimmer, M. (réd.), *Indigenous Intellectual Property*. Cheltenham, Royaume-Uni, Edward Elgar Publishing.
- Dechinta, s.d. About Dechinta. Adresse : <https://www.dechinta.ca/about-us> (consulté en juin 2025).
- Deloria, V., Jr., 1997a. « Self-determination and the concept of sovereignty », dans Wunder, J.R. (réd.), *Native American Sovereignty* (1^{re} ed.), New York, NY, Routledge.
- Deloria, V., Jr., 1997b. *Red Earth, White Lies: Native Americans and the Myth of Scientific Fact*, Wheat Ridge, CO, Fulcrum Publishing.
- Deloria, V., Jr., 1999a. « Perceptions and Maturity », dans Deloria, B., K. Foehner, et S. Scinta (réd.), *Spirit & Reason: The Vine Deloria, Jr. Reader*, Golden, CO, Fulcrum Publishing.
- Deloria, V., Jr., 1999b. « Philosophy », dans Deloria, B., K. Foehner, et S. Scinta (réd.), *Spirit & Reason: The Vine Deloria, Jr. Reader*, Golden, CO, Fulcrum Publishing.
- Delormier, T. W., 2025. « Honoring Indigenous self-determination, and Canada’s responsibility to address health inequities: Reflections on the Lalonde Report », *Revue canadienne de santé publique*, vol. 116, n° 2, p. 59–62. <https://doi.org/10.17269/s41997-025-01144-z>.

- Demont, J., 1999 (11 octobre). « Lobster wars rock Maritimes », *Maclean's Magazine*. Adresse : <https://thecanadianencyclopedia.ca/en/article/lobster-wars-rock-maritimes> (consulté en août 2025).
- Dene Tha' First Nation, 2021. *Reconnection, Resiliency, and Refuge: The Case for an Indigenous Protected and Conserved Area at Bistcho Lake*, Chateh, AB, Dene Tha' First Nation. <https://bistcholake.ca/wp-content/uploads/2021/05/Bistcho-Lake-IPCA-Draft-Report.pdf>
- Denham, L., 2025 (16 janvier). « Kaitiaki and Kaitiakitanga », *Reo Māori Mai*. Adresse : <https://www.reomaorimai.co.nz/blogs/news/kaitiaki-and-kaitiakitanga> (consulté en mai 2026).
- Dennis, M. K. et T. Robin, 2020. « Healthy on our own terms: Indigenous wellbeing and the colonized food system », *Journal of Critical Dietetics*, vol. 5, n° 1, p. 4-11. <https://doi.org/10.32920/cd.v5i1.1333>.
- Denny, S. K. et L. M. Fanning, 2024. « Challenges and opportunities for Mi'kmaq Aboriginal and treaty rights to fish in Nova Scotia, Canada », *Marine Policy*, vol. 166, 106223. <https://doi.org/10.1016/j.marpol.2024.106223>.
- Denny, S. K., 2022. *Ankukamkua'tu, « Doing Treaty »: An Alternative Fisheries Governance Model for Mi'kmaq Aboriginal and Treaty Rights to Fish in Nova Scotia*. [Thèse de doctorat, Université Dalhousie], DalSpace. <https://dalspace.library.dal.ca/items/91db6d96-d95a-454d-9435-40a21b09311c>.
- Dickie, R. (Director), 2024. « Tea Creek [Documentaire ; vidéo en ligne] », *Canadian Broadcast Corporation*. Adresse : <https://www.teacreekfilm.ca/> (consulté en juin 2025).
- Dickson-Hoyle, S. et C. John, 2021. *Elephant Hill: Secwépemc Leadership and Lessons Learned from the Collective Story of Wildfire Recovery*, Kamloops, BC, Secwepemcú lecw Restoration and Stewardship Society. <https://www.preventionweb.net/publication/elephant-hill-secwepemc-leadership-and-lessons-learned-collective-story-wildfire>.
- Dickson-Hoyle, S., R. E. Ignace, M. B. Ignace, S. M. Hagerman, L. D. Daniels, et K. Copes-Gerbitz, 2022. « Walking on two legs: A pathway of Indigenous restoration and reconciliation in fire-adapted landscapes », *Restoration Ecology*, vol. 30, n° 4, e13566. <https://doi.org/10/grb39v>.
- Donovan, M., 2023 (27 octobre). « Nearly 25 years after the Marshall decision, Mi'kmaw fishers are still fighting for rights », *Indiginews*. Adresse : <https://indiginews.com/features/nearly-25-years-after-the-marshall-decision-mikmaw-fishers-are-still-fighting-for-rights/> (consulté en août 2025).
- Drucknmiller, M. L., H. Eiken, J. C. George, et L. Brower, 2010. « Assessing the shorefast ice: Iñupiat whaling trails off Barrow, Alaska », dans Krupnik, I., C. Aporta, S. Gearheard, G.J. Laidler, et L. Kielsen Holm (réd.), *SIKU: Knowing Our Ice*, New York, NY, Springer.
- ÉANEPN – Étude sur l'alimentation, la nutrition et l'environnement chez les Premières Nations, 2021. *Résumé des conclusions et des recommandations pour huit régions de l'Assemblée des Premières Nations 2008-2018*, Ottawa, ON, Université d'Ottawa, Université de Montréal et Assemblée des Premières Nations. https://www.fnfn.ca/docs/EANEPN_Re%CC%81sume%CC%81_20_oct_2021_FINAL.pdf.

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2018. Gardiens autochtones. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/financement-environnement/gardiens-autochtones.html> (consulté en septembre 2025).

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2022a. Science Autochtone. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/sciences-technologies/science-autochtone.html> (consulté en février 2025).

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2022b. *Document de travail aux fins de consultation – Examen de la partie 6 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) (LCPE) et du Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes) [RRSN (organismes)]*, Gatineau, QC, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-pollution/evaluation-substances-nouvelles/biotechnologie-organismes-vivants/aperçu-reglement/document-travail.html>.

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2023a. Projet de loi S-5, Loi sur le renforcement de la protection de l'environnement pour un Canada en santé – Résumé des modifications. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/services/environnement/pollution-gestion-dechets/renforcer-loi-canadienne-protection-environnement-1999/projet-loi-c-28-renforcement-protection-environnement-canada-sante-resume-modifications.html> (consulté en septembre 2025).

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2023b. Ce que nous avons entendu : Consultation préalable des parties prenantes sur l'examen de la partie 6 de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999) [LCPE] et du Règlement sur les renseignements concernant les substances nouvelles (organismes). Adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-pollution/evaluation-substances-nouvelles/biotechnologie-organismes-vivants/aperçu-reglement/ce-que-nous-avons-entendu.html> (consulté en septembre 2025).

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2024a. *Stratégie pour la nature 2030 du Canada : freiner et inverser la perte de biodiversité au Canada*, Gatineau, QC, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/biodiversite/strategie-nature-2030-canada.html>.

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2024b. *Science du climat 2050 : Rapport sur les priorités nationales en matière de science et de savoir sur les changements climatiques*, Gatineau, QC, Gouvernement du Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/eccc/en4/En4-541-1-2023-fra.pdf.

ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2025a. Consultations concernant certains organismes vivants nouveaux au Canada. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/gestion-pollution/evaluation-substances-nouvelles/initiative-volontaire-participation-public.html> (consulté en septembre 2025).

- ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2025b. *Cadre de mise en œuvre du droit à un environnement sain dans le cadre de la Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), Gatineau, QC, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/fr/environnement-changement-climatique/services/registre-environnemental-loi-canadienne-protection/publications/droit-environnement-sain-cadre-mise-en-oeuvre.html>.
- ECCC – Environnement et Changement climatique Canada, 2025c. *Application des principes du poids de la preuve et de précaution dans l'évaluation des risques*, Gatineau, QC, Gouvernement du Canada. <https://www.canada.ca/content/dam/hc-sc/documents/services/chemical-substances/fact-sheets/application-weight-of-evidence-precaution-risk-assessments/fiche-renseignements-principes-poids-preuve.pdf>.
- Eckert, L. E., N. X. Claxton, C. Owens, A. Johnston, N. C. Ban, F. Moola, et C. T. Darimont, 2020. « Indigenous knowledge and federal environmental assessments in Canada: Applying past lessons to the 2019 Impact Assessment Act », *FACETS*, vol. 5, n° 1, p. 67–90. <https://doi.org/10.1139/facets-2019-0039>.
- Environmental Protection Authority New Zealand, 2020. *Mātauranga Framework*, Wellington, Nouvelle-Zélande, Gouvernement de la Nouvelle-Zélande. <https://www.epa.govt.nz/assets/Uploads/Documents/Te-Hautu/Matauranga-Maori-Framework-Report.pdf>.
- Environmental Protection Authority New Zealand, 2024. *Incorporating Māori Perspectives into Decision Making*, Wellington, Nouvelle-Zélande, NZ EPA. <https://www.epa.govt.nz/assets/Uploads/Documents/Te-Hautu/293bdc5edc/EPA-Maori-Perspectives.pdf>.
- Environmental Protection Authority New Zealand, s.d.-a. Ngā Kaihautū Tikanga Taiao. Adresse : <https://www.epa.govt.nz/about-us/our-people/nga-kaihautu-tikanga-taiao/> (consulté en août 2025).
- Environmental Protection Authority New Zealand, s.d.-b. Learn about Te Herenga Network. Adresse : <https://www.epa.govt.nz/te-herenga/our-people/learn-about-te-herenga-network/> (consulté en mai 2026).
- Ermine, W., 2007. « The ethical space of engagement », *Indigenous Law Journal*, vol. 6, n° 1, p. 193–204. <https://heinonline.org/HOL/P?h=hein.journals/ilj6&i=193>.
- Fa, J. E., J. E. Watson, I. Leiper, P. Potapov, T. D. Evans, N. D. Burgess, ... S. T. Garnett, 2020. « Importance of Indigenous Peoples' lands for the conservation of Intact Forest Landscapes », *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 18, n° 3, p. 135–140. <https://doi.org/10.1002/fee.2148>.
- Fanning, L. et S. Denny, 2020 (29 octobre). « Conflict over Mi'kmaw lobster fishery reveals confusion over who makes the rules », *The Conversation*. Adresse : <http://theconversation.com/conflict-over-mikmaw-lobster-fishery-reveals-confusion-over-who-makes-the-rules-148978> (consulté en août 2025).
- FAO – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, 2021. *Le Livre Blanc/ Wiphala sur les systèmes alimentaires des Peuples Autochtones*, Rome, Italie, FAO. <https://www.fao.org/family-farming/detail/fr/c/1642978>.

- FAO, FIDA, OMS, PAM, et UNICEF – Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, Fonds international de développement agricole, Organisation mondiale de la Santé, Programme alimentaire mondial, et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, 2022. *L'État de la sécurité alimentaire et de la nutrition dans le monde 2022*, Rome, Italie, FAO, FIDA, OMS, PAM, et UNICEF. <https://doi.org/10.4060/cc0639fr>.
- Ferguson, J. et M. Weaselboy, 2020. « Indigenous sustainable relations: Considering land in language and language in land », *Current Opinion in Environmental Sustainability*, vol. 43, p. 1-7. <https://doi.org/10.1016/j.cosust.2019.11.006>.
- FFADA – Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019a. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, volume 1a, s.l., FFADA. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1a-1.pdf>.
- FFADA – Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées, 2019b. *Réclamer notre pouvoir et notre place : le rapport final de l'enquête sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées*, volume 1b, s.l., FFADA. <https://www.mmiwg-ffada.ca/wp-content/uploads/2019/06/Rapport-final-volume-1b.pdf>.
- FIDA – Fonds international de développement agricole, 2016. *L'avantage des savoirs traditionnels : Les savoirs des peuples autochtones dans les stratégies d'adaptation au changement climatique et d'atténuation de ses effets*, Rome, Italie, FIDA. <https://www.ifad.org/en/w/publications/the-traditional-knowledge-advantage-indigenous-peoples-knowledge-in-climate-change-adaptation-and-mitigation-strategies>.
- FireSmart Canada, 2020. *Blazing the Trail: Celebrating Indigenous Fire Stewardship*, Sherwood Park, AB, FireSmart Canada. <https://firesmartcanada.ca/product/blazing-the-trail-celebrating-indigenous-fire-stewardship/>.
- Fischer, M., K. Maxwell, Nuunoq, H. Pedersen, D. Greeno, N. Jingwas, ... K. Mustonen, 2022. « Empowering her guardians to nurture our Ocean's future », *Reviews in Fish Biology and Fisheries*, vol. 32, n° 1, p. 271-296. <https://doi.org/10.1007/s11160-021-09679-3>.
- FNHA – First Nations Health Authority, 2013. *Our Story: The Made-in-BC Tripartite Health Transformation Journey, Squamish First Nation Territory*, West Vancouver, BC, FNHA.
- FNHA – First Nations Health Authority, s.d. Research and knowledge exchange. Adresse : <https://www.fnha.ca/what-we-do/research-knowledge-exchange-and-evaluation> (consulté en mai 2026).
- FOPO – Comité permanent des pêches et des océans, 2021. *Mise en œuvre des droits de pêche issus de traités des Mi'kmaq et des Malécites visant à assurer une subsistance convenable*, Ottawa, ON, Chambre des communes Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2021/parl/x51-1/XC51-1-1-432-4-fra.pdf.
- FOPO – Comité permanent des pêches et des océans, 2022. *Paix sur l'eau*, Ottawa, ON, Chambre des communes Canada. https://sencanada.ca/media/hl4bj1k1/2022-07-12_poforeport_ss-2_peace-on-the-water_tabled-version_f.pdf.

- FPP – Forum des politiques publiques, 2015. *Toward Food Security in Canada's North*, Ottawa, ON, FPP. <https://ppforum.ca/wp-content/uploads/2018/05/Toward-Food-Security-in-Canadas-North-PPF-report.pdf>.
- Frid, A., K. L. Wilson, J. Walkus, R. E. Forrest, et M. Reid, 2023. « Re-imagining the precautionary approach to make collaborative fisheries management inclusive of Indigenous Knowledge Systems », *Fish and Fisheries*, vol. 24, n° 6, p. 940–958. <https://doi.org/10.1111/faf.12778>.
- Gaudry, A. et D. Lorenz, 2018. « Indigenization as inclusion, reconciliation, and decolonization: Navigating the different visions for Indigenizing the Canadian academy », *AlterNative: An International Journal of Indigenous Peoples*, vol. 14, n° 3, p. 218–227. <https://doi.org/10.1177/1177180118785382>.
- GC – Gouvernement du Canada, 1982. *Loi constitutionnelle de 1982, constituant l'annexe B de la Loi de 1982 sur le Canada (R.-U.)*, 1982, c 11.
- GC – Gouvernement du Canada, 1985a. *Loi sur les eaux navigables canadiennes*, LRC 1985, c N-22.
- GC – Gouvernement du Canada, 1985b. *Loi sur les pêches*, LRC 1985, c F-14.
- GC – Gouvernement du Canada, 1993. *Règlement sur les permis de pêche communautaires des Autochtones*, DORS/93-332.
- GC – Gouvernement du Canada, 1999. *Loi canadienne sur la protection de l'environnement (1999)*, LC 1999, c 33.
- GC – Gouvernement du Canada, 2002. *Loi sur les espèces en péril*, LC 2002, c 29.
- GC – Gouvernement du Canada, 2008. Textes des traités – Traité de paix et d'amitié de 1752. Adresse : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100029040/1581293867988> (consulté en août 2025).
- GC – Gouvernement du Canada, 2019a. *Loi sur l'évaluation d'impact*, LC 2019, c 28, art 1.
- GC – Gouvernement du Canada, 2019b. *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*, LC 2019, c 28, art 10.
- GC – Gouvernement du Canada, 2021a. *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, LC 2021, c 14.
- GC – Gouvernement du Canada, 2021b. *Cadre stratégique sur les connaissances autochtones dans le contexte des examens de projets et des décisions réglementaires*, Ottawa, ON, GC. <https://www.canada.ca/content/dam/iaac-acei/documents/programs/cadre-strategique-sur-les-connaissances-autochtones.pdf>.
- GC – Gouvernement du Canada, 2024a. Groupe interministériel sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques autochtones (STIM-A). Adresse : <https://www.ised-isde.canada.ca/site/science/fr/groupe-interministeriel-sciences-technologie-ingenierie-mathematiques-autochtones-stim> (consulté en mars 2025).
- GC – Gouvernement du Canada, 2024b (21 décembre). « La Gazette du Canada, Partie I, volume 158, numéro 51 : Arrêté sur la zone de protection marine de Sarvarjuaq », *Gazette du Canada*. Adresse : <https://gazette.gc.ca/rp-pr/p1/2024-12-21/html/reg10-fra.html> (consulté en novembre 2025).

- GC – Gouvernement du Canada, 2025. Droits ancestraux. Adresse : <https://www.justice.gc.ca/fra/sjc-csj/dja-ijr/wiki35-35pedia/p6.html> (consulté en octobre 2025).
- GC et CNH – Gouvernement du Canada et Conseil de la Nation haïda, 1993. Entente sur Gwaii Haanas.
- Geniusz, W. M., 2023. *Our Knowledge Is Not Primitive*, Syracuse, NY, Syracuse University Press.
- GLIFWC – Great Lakes Indian Fish & Wildlife Commission, s.d. Manoomin–Wild Rice, Odanah, WI, GLIFWC. <https://docslib.org/doc/10993890/manoomin-wild-rice>.
- Glover, F., 2020 (31 mars). « A Dish with One Spoon », *The Canadian Encyclopedia*. Adresse : <https://thecanadianencyclopedia.ca/en/article/a-dish-with-one-spoon> (consulté en mai 2026).
- GN et PC – Gouvernement du Nunatsiavut et Parcs Canada, 2024. *Feasibility Assessment for Torngat Area of Interest as a Proposed Inuit Protected Area Under the Canada National Marine Conservation Areas Act*, Nain, NL, GN et PC. <https://nunatsiavut.com/wp-content/uploads/2024/05/Torngat-AOI-Final-Feasibility-Assessment-Report.pdf>.
- Gobin, J., A. T. Duncan, et R. Lauzon, 2023. « Saugeen Ojibway Nation community input and action: Initiating a two-eyed seeing approach for dikameg (*Coregonus clupeaformis*) in Lake Huron », *Journal of Great Lakes Research*, vol. 49, p. S160–S171. <https://doi.org/10.1016/j.jglr.2022.10.010>.
- Gouv. de Bolivie – Gouvernement de Bolivie, 2009. Political Constitution of the State [Traduit par l'Institut Max Planck]. Adresse : https://www.constituteproject.org/constitution/Bolivia_2009 (consulté en février 2026).
- Gouv. de l'Australie – Gouvernement de l'Australie, 2026a. Indigenous Protected Areas. Adresse : <https://www.dcceew.gov.au/environment/land/indigenous-protected-areas> (consulté en février 2026).
- Gouv. de l'Australie – Gouvernement de l'Australie, 2026b. Indigenous Protected Area program moves to DCCEEW. Adresse : <https://www.dcceew.gov.au/about/news/indigenous-protected-area-program-moves-dcceew> (consulté en juin 2026).
- Gouv. de l'Équateur – Gouvernement de l'Équateur, 2008. Constitution of the Republic of Ecuador. Adresse : <https://pdba.georgetown.edu/Constitutions/Ecuador/english08.html> (consulté en février 2026).
- Gouv. de l'Ont. – Gouvernement de l'Ontario, 2001. *Sioux Lookout Meno-Ya-Win Health Centre Act, 2001*, c Pr17 (Bill Pr15).
- Gouv. de Nouvelle-Zélande – Gouvernement de Nouvelle-Zélande, 1991. *Resource Management Act 1991*.
- Gouv. de Nouvelle-Zélande – Gouvernement de Nouvelle-Zélande, 2002. *Local Government Act 2002*.
- Gouv. de Nouvelle-Zélande – Gouvernement de Nouvelle-Zélande, 2014. *Te Urewera Act 2014*.
- Gouv. du Guatemala – Gouvernement du Guatemala, 1985. Political Constitution of the Republic of Guatemala [Traduit par William S. Hein & Co., Inc.]. Adresse : https://www.constituteproject.org/constitution/Guatemala_1993 (consulté en mai 2026).

- Gouv. du Man. – Gouvernement du Manitoba, 2012. Recognized areas for Metis natural resource harvesting. Adresse : https://www.gov.mb.ca/asset_library/en/newslinks/2012/09/Conserv_Recognized_Areas_for_Harvesting_Map_3.pdf (consulté en mai 2026).
- Gouv. du Qc – Gouvernement du Québec, 1994. *Loi sur les services de santé et les services sociaux pour les autochtones cris*, c S-5.
- Gouv. du Venezuela – Gouvernement du Venezuela, 1999. *Constitution of the Bolivarian Republic of Venezuela* [Traduit par William S. Hein & Co., Inc.]. Adresse : https://www.constituteproject.org/constitution/Venezuela_2009 (consulté en février 2026).
- Gouv. mi'gmaq de Listuguj – Gouvernement mi'gmaq de Listuguj, 1993. *Listuguj Mi'gmaq First Nation Law on Fisheries and Fishing*.
- Gouv. mi'gmaq de Listuguj – Gouvernement mi'gmaq de Listuguj, 2019. *Listuguj Lobster Fishing Plan & Listuguj Lobster Law Community Engagement Summary*, Listuguj, QC, Gouv. mi'gmaq de Listuguj. <https://listuguj.ca/wp-content/uploads/2019/04/2019-04-11-LLFP-Lobster-Law-Summary-Final.pdf>.
- Gouv. mi'gmaq de Listuguj – Gouvernement mi'gmaq de Listuguj, 2022 (26 septembre). « Listuguj Mi'gmaq Rangers to oversee First Nation's fall lobster fishery », *Cision*. Adresse : <https://www.newswire.ca/news-releases/listuguj-mi-gmaq-rangers-to-oversee-first-nation-s-fall-lobster-fishery-803112322.html> (consulté en novembre 2025).
- Gray, D. F. Metallic, et J. Oduro, 2022. *Lawmaking for Nation Rebuilding: Learning from Listuguj First Nation*, communication présentée dans le cadre du Rebuilding First Nations Governance Project and the Centre for First Nations Governance, En ligne.
- Hackett, C. et S. Fox, 2025. *Indigenous Hunter and Guardian Programs: An Analysis of Economic and Social Benefits*, Vancouver, BC, MakeWay. https://makeway.org/wp-content/uploads/2026/02/FINAL_Makeway-IHGPrograms-2025-274.pdf.
- Hall, J., 2015. « Maliseet cultivation and climatic resilience on the Wəlastəkw/St. John River during the Little Ice Age », *Acadiensis*, vol. 44, n° 2, p. 3-25. <https://journals.lib.unb.ca/index.php/Acadiensis/article/view/24358>.
- Hansen, L. C., 1991. « Treaty fishing rights and the development of fisheries legislation in Ontario: A primer », *Native Studies Review*, vol. 7, n° 1, p. 1-21. <https://portal.usask.ca/record/34003>.
- Harper, S. L., R. Schnitter, A. Fazil, M. Fleury, J. Ford, N. King, ... H. T. Neufeld, 2022. « Food safety and security », dans Berry, P. et R. Schnitter (éd.), *Health of Canadians in a Changing Climate: Advancing Our Knowledge for Action*, Ottawa, ON, Santé Canada.
- Harris, D. C., 2001. *Fish, Law, and Colonialism*, Toronto, ON, University of Toronto Press.
- Hartigan, R., 2022. « Breaking bureaucracy: Law, performing chronopolitics and the logic of terror in Aotearoa-New Zealand's Te Urewera 2007 raids », *Performance Research*, vol. 27, n° 1, p. 27-37. <https://doi.org/10.1080/13528165.2022.2110516>.
- Healey Akearok, G. K., C. L. Mearns, et N. E. Mike, 2024. « The Inuit Qaujimajatuqangit Health System: A holistic, strength-based, and health-promoting model from and for Inuit communities », *Études Inuit Studies*, vol. 47, n° 1-2, p. 427-445. <https://doi.org/10.7202/1113399ar>.

- Healey, G. et A. Tagak Sr., 2014. « PILIRIQATIGIINNIQ “Working in a collaborative way for the common good”: A perspective on the space where health research methodology and Inuit epistemology come together », *International Journal of Critical Indigenous Studies*, vol. 7, n° 1, p. 1-14. <https://doi.org/10.5204/ijcis.v7i1.117>.
- Herman, S. R., 2024. « Conservation co-governance as a cure: Investigating Aotearoa New Zealand's conservation co-governance model as a blueprint for restoring Navajo sovereignty in managing Canyon de Chelly », *Villanova Environmental Law Journal*, vol. 35, n° 2, p. 205-240. <https://digitalcommons.law.villanova.edu/elj/vol35/iss2/1>.
- Hessey, K., 2023 (4 mars). « Treasure, conflict, and survival in Canada's peatlands », *Global News*. Adresse : <https://globalnews.ca/news/9524388/peatlands-climate-canada-ring-of-fire/> (consulté en septembre 2025).
- Hill, C. J., R. Schuster, et J. R. Bennett, 2019. « Indigenous involvement in the Canadian species at risk recovery process », *Environmental Science & Policy*, vol. 94, p. 220-226. <https://doi.org/10.1016/j.envsci.2019.01.017>.
- Hill, R., C. Grant, M. George, C. J. Robinson, S. Jackson, et N. Abel, 2012. « A typology of Indigenous engagement in Australian environmental management: Implications for knowledge integration and social-ecological system sustainability », *Ecology and Society*, vol. 17, n° 1, p. 23. <http://doi.org/10.5751/ES-04587-170123>.
- Holtgren, M., S. Ogren, et K. Whyte, 2015 (1^{er} septembre). « Renewing relatives », *Earth Island Journal*. Adresse : <https://www.earthisland.org/journal/index.php/magazine/entry/renewing-relatives/> (consulté en octobre 2025).
- Hosterman, H. R., K. Ritter, N. Schuldt, D. Vogt, D. M. Erickson, O. L. Griot, ... H. Stirratt, 2023. « Lake Superior Manoomin cultural and ecosystem characterization study », *Ecology and Society*, vol. 28, n° 3, p. 17. <https://doi.org/10.5751/ES-13763-280317>.
- Hovey, R. B., T. Delormier, A. M. McComber, L. Lévesque, et D. Martin, 2017. « Enhancing Indigenous health promotion research through Two-Eyed Seeing: A hermeneutic relational process », *Qualitative Health Research*, vol. 27, n° 9, p. 1278-1287. <https://doi.org/10.1177/1049732317697948>.
- Hyatt, K. et M. Stockwell, 2019. « Chasing an illusion? Successful restoration of Okanagan River Sockeye Salmon in a sea of uncertainty », dans Krueger, C.C., W.W. Taylor, et S. Youn (éd.), *From Catastrophe to Recovery: Stories of Fishery Management Success*, Bethesda, MD, American Fisheries Society.
- ICC-Alaska – Inuit Circumpolar Council–Alaska, 2015. *Alaskan Inuit Food Security Conceptual Framework: How to Assess the Arctic from an Inuit Perspective*, Anchorage, AK, ICC Alaska. <https://iccalaska.org/wp-icc/wp-content/uploads/2016/05/Food-Security-Full-Technical-Report.pdf>.
- IDDPNQL – Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador, 2022. *Guide de bonnes pratiques pour les aires protégées et conservées autochtones à l'intention des ministères fédéraux*, Wendake, QC, IDDPNQL. <https://iddpnql.ca/wp-content/uploads/2023/09/iddpnql-guidebonnespratiques.pdf>.

- Ignace, L., 2025. « Transformative governance of cumulative effects through an Indigenous outlook », *Frontiers in Ecology and the Environment*, vol. 23, n° 9, e70004. <https://doi.org/10.1002/fee.70004>.
- Ignace, L., L. Burton, S. Mynott, M. Meehan, E. Olson, J. Steel, ... N. C. Ban, 2023. « Researchers' responsibility to uphold Indigenous rights », *Science*, vol. 381, n° 6654, p. 129-131. <https://doi.org/10.1126/science.adh4470>.
- ILA – Initiative de leadership autochtone, 2023. La présence des gardiens entraîne des retombées positives. Adresse : <https://www.nationaliteautochtone.ca/publications/la-presence-des-gardiens-entraine-des-retombes-positives> (consulté en octobre 2025).
- Iles, A. et M. Montenegro De Wit, 2015. « Sovereignty at what scale? An inquiry into multiple dimensions of food sovereignty », *Globalizations*, vol. 12, n° 4, p. 481-497. <https://doi.org/10.1080/14747731.2014.957587>.
- Indigenous Corporate Training Inc., s.d. Training. Adresse : <https://www.ictinc.ca/training> (consulté en janvier 2026).
- Indigenous Food Systems Network, s.d. Indigenous Food Systems Network. Adresse : <https://www.indigenousfoodsystems.org/> (consulté en juin 2025).
- Indigenous Foundations, s.d. Aboriginal rights. Adresse : https://indigenousfoundations.arts.ubc.ca/aboriginal_rights/ (consulté en octobre 2025).
- Innes, L., G. Lloyd-Smith, et CRP – Conservation through Reconciliation Partnership, 2021. *Indigenous Laws in the Context of Conservation*, s.l., Olthuis Kleer Townshend, West Coast Environmental Law, et CRP. https://static1.squarespace.com/static/5d3f1e8262d8ed00013cdff1/t/627298da2ab937362ae599e0/1651677410984/indigenoulawsinthecontextofconservation_mar2021_final_web_CC.pdf.
- ITK – Inuit Tapiriit Kanatami, 2017. *An Inuit-Specific Approach for the Canadian Food Policy*, Ottawa, ON, ITK. https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2019/01/ITK_Food-Policy-Report.pdf.
- ITK – Inuit Tapiriit Kanatami, 2021. *Stratégie sur la sécurité alimentaire dans l'Inuit Nunangat*, Ottawa, ON, ITK. https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2021/07/ITK_Food-Security-Strategy-Report_French_PDF-Version.pdf.
- ITK – Inuit Tapiriit Kanatami, 2023. *The Oceans That We Share: Inuit Nunangat Marine Policy Priorities and Recommendations*, Ottawa, ON, ITK. <https://www.itk.ca/wp-content/uploads/2023/03/20230322-Marine-Policy-Paper-FINAL-SIGNED.pdf>.
- Ittaq – Ittaq Heritage & Research Centre, s.d. On-the-land. Adresse : <https://itaaq.ca/on-the-land/> (consulté en juin 2025).
- Jack, C. J., 2020. *Land and Peoples Relationship Model*, Ottawa, ON, Institut canadien des urbanistes. https://www.cip-icu.ca/getattachment/Special-Pages/CIP-2020-Webinars/Land-and-Peoples-Relationship-Model_updated.pdf.aspx.
- Jack, C. J., 2025. *Sustainable stewardship planning & Land and Peoples Relationship Model*, communication présentée dans le cadre du Wildlife Wednesday, Braiding Knowledge Canada, en ligne.

- Jacobs, M., 2017. « The White Possessive: Property, Power, and Indigenous Sovereignty [media review] », *Tribal College: Journal of American Indian Higher Education*, vol. 28, n° 4. <https://tribalcollegejournal.org/the-white-possessive-property-power-and-indigenous-sovereignty/>.
- Jamal, M., 2023 (2 février). « Qikiqtani Inuit Association makes Nauttiqsuqtiit guardians full-time positions », *Nunatsiaq News*. Adresse : <https://nunatsiaq.com/stories/article/qikiqtani-inuit-association-makes-nauttiqsuqtiit-guardians-full-time-positions/> (consulté en octobre 2025).
- Jernigan, V. B. B., T. L. Maudrie, C. J. Nikolaus, T. Benally, S. Johnson, T. Teague, ... T. Taniguchi, 2021. « Food sovereignty indicators for Indigenous community capacity building and health », *Frontiers in Sustainable Food Systems*, vol. 5, 704750. <https://doi.org/10.3389/fsufs.2021.704750>.
- Jones, D., D. Hikuroa, E. Gregory, H. Ihaka-McLeod, et T. T. Moko-Mead, 2022. « Weaving mātauranga into environmental decision-making », *New Zealand Science Review*, vol. 76, n° 1-2, p. 49-54. <https://doi.org/10.26686/nzsr.v76i1-2.7833>.
- Jones, R., N. Doubleday, M. Bailey, K. Paul, F. Taylor, et P. Pulsifer, 2024. « Status of reconciliation and Indigenous ocean management in Canada », dans Sumaila, U.R., D. Armitage, M. Bailey, et W. Cheung (réd.), *Sea Change*, Vancouver, BC, University of British Columbia Press.
- Joseph, B., 2018. *21 Things You May Not Know About the Indian Act*, Port Coquitlam, BC, Indigenous Relations Press.
- Joseph, L. et N. J. Turner, 2020. « “The old foods are the new foods!”: Erosion and revitalization of Indigenous food systems in northwestern North America », *Frontiers in Sustainable Food Systems*, vol. 4, 596237. <https://doi.org/10.3389/fsufs.2020.596237>.
- JUS – Ministère de la Justice Canada, 2020. *Déclaration des Nations Unies sur les Droits des peuples autochtones*, Ottawa, ON, Gouvernement du Canada. https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/un_declaration_FR1.pdf.
- JUS – Ministère de la Justice Canada, 2023. *United Nations Declaration on the Rights of Indigenous Peoples Act Action Plan*, Ottawa, ON, Gouvernement du Canada. <https://www.justice.gc.ca/fra/declaration/pa-ap/ah/pdf/unda-action-plan-digital-fra.pdf>.
- Kacer, V., 2023. *A Review of Crown Legislation for Protected and Conserved Areas: A Guide for Indigenous Leadership*, Guelph, ON, Partenariat pour la conservation par la réconciliation. <https://ipcaknowledgebasket.ca/wp-content/uploads/2023/06/A-Review-of-Crown-Legislation-Guide-FINAL-June-10-2023.pdf>.
- Kamal, A. G., 2018. *A Recipe for Change: Reclamation of Indigenous Food Sovereignty in O-Pipon-Na-Piwin Cree Nation*. [Thèse de doctorat, Université du Manitoba], MSpace. <https://mspace.lib.umanitoba.ca/items/70a47ad0-4a43-465a-abbc-537e5940ab12>.
- Kawagley, A. O., D. Norris-Tull, et R. A. Norris-Tull, 1998. « The Indigenous worldview of Yupiaq culture: Its scientific nature and relevance to the practice and teaching of science », *Journal of Research in Science Teaching*, vol. 35, n° 2, p. 133-144. [https://doi.org/10.1002/\(SICI\)1098-2736\(199802\)35:2%3C133::AID-TEA4%3E3.0.CO;2-T](https://doi.org/10.1002/(SICI)1098-2736(199802)35:2%3C133::AID-TEA4%3E3.0.CO;2-T).

- Kelly, M., 2011. « Toward a new era of policy: Health care service delivery to First Nations », *International Indigenous Policy Journal*, vol. 2, n° 1, p. 11. <https://doi.org/10.18584/iipj.2011.2.1.11>.
- Kendrick, A. et K. Walsh, 2025. *Faire mieux de la bonne façon : conseils pour promouvoir les systèmes de connaissances autochtones dans le processus d'évaluation nationale*, Ottawa, ON, Ressources naturelles Canada. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.948122/publication.html>.
- Kenny, T.-A. et H. M. Chan, 2017. « Estimating wildlife harvest based on reported consumption by Inuit in the Canadian Arctic », *Arctic*, vol. 70, n° 1, p. 1-12. <https://doi.org/10.14430/arctic4625>.
- Kenny, T.-A., X. F. Hu, J. A. Jamieson, H. V. Kuhnlein, S. D. Wesche, et H. M. Chan, 2019. « Potential impact of restricted caribou (*Rangifer tarandus*) consumption on anemia prevalence among Inuit adults in northern Canada », *BMC Nutrition*, vol. 5, p. 30. <https://doi.org/10.1186/s40795-019-0292-9>.
- Kermoal, N., F. Tough, J. Rossiter, L. Hrycun, J. Madden, et Z. Davis, 2018. *Métis Scrip in Alberta*, Edmonton, AB, Rupertsland Centre for Métis Research. <https://www.ualberta.ca/en/native-studies/media-library/rcmr/publications/rcmr-scrip-booklet-2018-final-150dpi.pdf>.
- Kimmerer, R. W., 2013. *Braiding Sweetgrass: Indigenous Wisdom, Scientific Knowledge and the Teachings of Plants*, Minneapolis, MN, Milkweed Editions.
- Kitikmeot Foods, 2023. General manager. Adresse : https://nunatsiaq.com/wp-content/uploads/2023/06/230602.100.90_sb.pdf (consulté en mai 2026).
- Kolopenuk, J., 2020. « Miskâsowin: Indigenous science, technology, and society », *Genealogy*, vol. 4, n° 1, p. 21. <https://doi.org/10.3390/genealogy4010021>.
- Koognaasewin, 2024. Mno Bimaadziwin, the good life. Adresse : <https://www.koognaasewin.com/blog/mno-bimaadziwin-the-good-life> (consulté en février 2026).
- Kourantidou, M., C. Hoover, et M. Bailey, 2020. « Conceptualizing indicators as boundary objects in integrating Inuit knowledge and western science for marine resource management », *Arctic Science*, vol. 6, p. 279-306. <https://doi.org/10.1139/as-2019-0013>.
- Krupnik, I., C. Aporta, S. Gearheard, G. J. Laidler, et L. Kielsen Holm, 2010. *SIKU: Knowing Our Ice*, New York, NY, Springer.
- Kuhnlein, H. V. et N. J. Turner, 1991. *Traditional Plant Foods of Canadian Indigenous Peoples: Nutrition, Botany, and Use*, Philadelphia, PA, Gordon and Breach.
- Kuhnlein, H. V. et O. Receveur, 1996. « Dietary change and traditional food systems of Indigenous Peoples », *Annual Review of Nutrition*, vol. 16, n° 1, p. 417-442. <https://doi.org/10.1146/annurev.nu.16.070196.002221>.
- Laidler, G. J., E. Pootoogoo, T. Ikummaq, E. Joamie, et C. Aporta, 2010. « Mapping Inuit sea ice knowledge, use, and change in Nunavut, Canada (Cape Dorset, Igloodik, Pangnirtung) », dans Krupnik, I., C. Aporta, S. Gearheard, G.J. Laidler, et L. Kielsen Holm (éd.), *SIKU: Knowing Our Ice: Documenting Inuit Sea Ice Knowledge and Use*, New York, NY, Springer.
- Lamb, C. T., R. Willson, A. K. Menzies, N. Owens-Beek, M. Price, S. McNay, ... A. T. Ford, 2023. « Braiding Indigenous rights and endangered species law », *Science*, vol. 380, n° 6646, p. 694-696. <https://doi.org/10.1126/science.adg9830>.

- Latimer, K., 2021 (15 août). « Muskeg under threat », *CBC News*. Adresse : <https://newsinteractives.cbc.ca/longform/muskeg/> (consulté en septembre 2025).
- Lavallee, L., 2020. « Chapter 7: Is decolonization possible in the academy? », dans Cote-Meek, S. et T. Moeke-Pickering (réd.), *Decolonizing and Indigenizing Education in Canada*, Toronto, ON, Canadian Scholars.
- Lebar, F., 2024. *Exploring Northern Manitoba Red River Métis Food Sovereignty Through the Use of Community Gardens*. [Thèse de maîtrise, Université du Manitoba], MSpace. <https://mspace.lib.umanitoba.ca/server/api/core/bitstreams/779c7e90-8bba-48d2-b569-80fd0abb7094/content>.
- Liberda, E. N., A. M. Zuk, R. Davey, R. Edwards-Wheesk, et L. J. S. Tsuji, 2022. « Two-Eyed Seeing and developmental origins of health and disease studies with indigenous partners », *Journal of Developmental Origins of Health and Disease*, vol. 13, n° 4, p. 417-423. <https://doi.org/10.1017/S2040174421000507>.
- Liboiron, M., 2021. *Pollution is Colonialism*, Durham, NC, Duke University Press.
- Lincoln, G. et P. Hedge, 2019. *Promoting Partnerships for Sea Country Research and Monitoring in Western Australia: A Snapshot of Indigenous, Science & Management Agency Partners*, Broome, Australie, National Environmental Science Program, Marine Biodiversity Hub. Mosaic Environmental. https://www.nespmarine.edu.au/system/files/Lincoln_Hedge%20Promoting%20partnerships%20for%20Sea%20Country_FINAL%2001Nov19.pdf.
- Lincoln, G., B. Austin, R. Dobbs, D. Mathews, D. Oades, A. Wiggan, ... T. Vigilante, 2017. *Collaborative Science on Kimberley Saltwater Country - A Guide for Researchers* V17.03, Broome, Australie, Document préparé par le Kimberley Land Council pour le Kimberley Indigenous Saltwater Science Project (KISSP), Western Australian Marine Science Institute (WAMSI). <https://wamsi.org.au/app/uploads/2019/07/Research-Guide-WAMSI-KMRP-KSSP-Collaborative-Science-Lincoln-et-al.pdf>.
- Lisk, S., 2025 (12 septembre). « The good berry: Anishinaabe resilience through the harvest of Manoomin », *Canadian Geographic*. Adresse : <https://canadiangeographic.ca/articles/the-good-berry-anishinaabe-resilience-through-the-harvest-of-manoomin/> (consulté en février 2026).
- Listuguj Mi'gmaq First Nation, 1994. *A Law to Make Provision for an Aboriginal Ranger Service for the Listuguj Mi'gmaq First Nation*.
- Listuguj Mi'gmaq First Nation, 2019. *Law on the Lobster Fishery and Lobster Fishing*, n° 2019-01.
- Little Bear, L., 2000. « Jagged worldviews colliding », dans Battiste, M. (réd.), *Reclaiming Indigenous Voice and Vision*, Vancouver, BC, UBC Press.
- Long, K., 2024. *The Ecology of Possession: A Kin Study of Elk Island National Park*. [Thèse de maîtrise, Université de l'Alberta], University of Alberta Education & Research Archive. <https://ualberta.scholaris.ca/items/c22a2802-6e21-4e9c-a470-087e3af0589e>.
- Lowitt, K., C. Z. Levkoe, et D. Sayers, 2022. « Towards self-determination and resurgence in small-scale fisheries: Insights from Batchewana First Nation fisheries », *Maritime Studies*, vol. 22, n° 1, p. 4. <https://doi.org/10.1007/s40152-022-00292-z>.

- Lyver, P. O. B., P. Timoti, C. J. Jones, S. J. Richardson, B. L. Tah, et S. Greenhalgh, 2017. « An Indigenous community-based monitoring system for assessing forest health in New Zealand », *Biodiversity and Conservation*, vol. 26, n° 13, p. 3183–3212. <https://doi.org/10.1007/s10531-016-1142-6>.
- M'sit No'kmaq, A. Marshall, K. F. Beazley, J. Hum, S. Joudry, A. Papadopoulos, ... M. Zurba, 2021. « “Awakening the sleeping giant”: Re-Indigenization principles for transforming biodiversity conservation in Canada and beyond », *FACETS*, vol. 6, p. 839–869. <https://doi.org/10.1139/facets-2020-0083>.
- Macaulay, A. C., G. Paradis, L. Potvin, E. J. Cross, C. Saad-Haddad, A. McComber, ... M. Rivard, 1997. « The Kahnawake Schools Diabetes Prevention Project: Intervention, evaluation, and baseline results of a diabetes primary prevention program with a Native community in Canada », *Preventive Medicine*, vol. 26, p. 779–790. <https://doi.org/10.1006/pmed.1997.0241>.
- Manitoba Culture, Heritage and Recreation, 1985. *The Prehistory of the Lockport Site*, Winnipeg, MB, Manitoba Culture, Heritage and Recreation, Historic Resources Branch.
- Masioli, I. et P. Nicholson, 2010. « Seeing like a peasant: Voices from La Via Campesina », dans Wittman, H., A. Desmarais, et N. Wiebe (éd.), *Food Sovereignty: Reconnecting Food, Nature & Community*, Halifax, NS, Fernwood Publishing.
- McFadden, A., M. J. Lynam, et L. Hawkins, 2023. « Two-Eyed Seeing as a strategic dichotomy for decolonial nursing knowledge development and practice », *Nursing Inquiry*, vol. 30, n° 4, e12574. <https://doi.org/10.1111/nin.12574>.
- McGregor, D., 2004. « Coming full circle: Indigenous knowledge, environment, and our future », *The American Indian Quarterly*, vol. 28, n° 3, p. 385–410. <https://doi.org/10.1353/aiq.2004.0101>.
- McGregor, D., 2006. « Traditional Ecological Knowledge », *Ideas: the Arts and Science Review*, vol. 3, n° 1. <http://www.silvafor.org/assets/silva/PDF/DebMcGregor.pdf>.
- McGregor, D., 2015. « Indigenous women, water justice and Zaagidowin (love) », *Canadian Woman Studies*, vol. 30, n° 2,3, p. 71–78. <https://www.proquest.com/docview/1806416896>.
- McGregor, D., 2021. « Indigenous knowledge systems in environmental governance in Canada », *KULA: Knowledge Creation, Dissemination, and Preservation Studies*, vol. 5, n° 1. <https://doi.org/10.18357/kula.148>.
- McGregor, D., N. Latulippe, R. Whitlow, K. L. Gansworth, L. McGregor, et S. Allen, 2023. « Towards meaningful research and engagement: Indigenous knowledge systems and Great Lakes governance », *Journal of Great Lakes Research*, vol. 49, p. S22–S31. <https://doi.org/10.1016/j.jglr.2023.02.009>.
- Meng, R. L., A. McGregor, D. McGregor, L. McGregor, K. Nahwegahbow, et P. Chow-Fraser, 2025. « A framework for doing things in a good way: Insights on mshiikenh (freshwater turtle) conservation through weaving western science and Indigenous knowledge in Whitefish River First Nation », *Ecology and Evolution*, vol. 15, n° 5. <https://doi.org/10.1002/ece3.71431>.
- Miller, V. P., 1997. « The Micmac: A maritime woodland group », dans Morrison, R.B. et C.R. Wilson (éd.), *Native Peoples: The Canadian Experience*, Toronto, ON, Oxford University Press.

- Miner, K., L. Canavera, J. Gonet, K. Luis, M. Maddox, P. McCarney, ... J. Rattlingleaf, 2023. « The co-production of knowledge for climate science », *Nature Climate Change*, vol. 13, n° 4, p. 307-308. <https://doi.org/10.1038/s41558-023-01633-4>.
- Mitchell, J., 2013. « N'me », dans Auer, N. et D. Dempsey (réd.), *The Great Lake Sturgeon*, East Lansing, MI, Michigan State University Press.
- MMF – Manitoba Métis Federation, 2013. *Metis Laws of the Harvest*, Winnipeg, MB, MMF. https://www.mmf.mb.ca/wcm-docs/docs/departments-citizenship/metis-laws-of-the-harvest_final.pdf.
- MMF – Manitoba Métis Federation, s.d. Agriculture. Adresse : <https://www.mmf.mb.ca/agriculture> (consulté en mai 2025).
- Moffat, K., J. Snook, K. Paul, et A. Frid, 2025. « Inclusivity of Indigenous knowledge systems in fisheries management », *Fish and Fisheries*, vol. 26, n° 4, p. 669-687. <https://doi.org/10.1111/faf.12905>.
- Moreton-Robinson, A., 2015. *The White Possessive: Property, Power, and Indigenous Sovereignty*, Minneapolis, MN, University of Minnesota Press.
- Moreton-Robinson, A., 2017. « Relationality: A key presupposition of an Indigenous social research paradigm », dans Andersen, C. et J.M. O'Brien (réd.), *Sources and Methods in Indigenous Studies*, New York, NY, Routledge.
- Morgan-Bulled, D., R. Bullio, T. Webb, S. Cooper, J. Green, M. Hopkins, ... R. Hill, 2025. « Building relationships between First Nations Peoples and Western scientists to increase capacity to understand, respond and adapt to climate change », *Journal of Southern Hemisphere Earth Systems Science*, vol. 75, n° 3, ES24048. <https://doi.org/10.1071/ES24048>.
- Morrison, D., 2011. « Indigenous food sovereignty: A model for social learning », dans Wittman, H., A.A. Desmarais, et N. Wiebe (réd.), *Food Sovereignty in Canada: Creating Just and Sustainable Food Systems*, Halifax, NS, Fernwood Publishing.
- Morrison, D., 2020. « Reflections and realities: Expressions of food sovereignty in the fourth world », dans Shukla, S. et P. Settee (réd.), *Indigenous Food Systems: Concepts, Cases, and Considerations*, Toronto, ON, Canadian Scholars.
- MPO – Pêches et Océans Canada, 2023 (19 octobre). « Le Canada et le Groenland s'unissent pour la conservation de la polynie arctique Pikialasorsuaq ». Adresse : <https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2023/10/le-canada-et-le-groenland-sunissent-pour-la-conservation-de-la-polynie-arctique-pikialasorsuaq.html> (consulté en novembre 2025).
- MPO – Pêches et Océans Canada, 2025. Financement de projets pour la permanence de SINAA / Qikiqtani. Adresse : <https://www.canada.ca/fr/peches-oceans/nouvelles/2025/02/financement-de-projets-pour-la-permanence-de-sinaa--qikiqtani.html> (consulté en octobre 2025).
- MRBB – Mackenzie River Basin Board, 2025. *Working Together to Manage our Shared Waters: 2021-2024 Liard Basin Implementation Report*, Edmonton, AB, MRBB. https://mrbb.ca/wp-content/uploads/2025/03/bc-yt-nwt_annual-liard-basin-implementation-report-2021-2024_final-march-2025.pdf.

- Mt. Pleasant, J., 2016. « Food yields and nutrient analyses of the Three Sisters: A Haudenosaunee cropping system », *Ethnobiology Letters*, vol. 7, n° 1, p. 87-98. <https://doi.org/10.14237/ebl.7.1.2016.721>.
- National Indigenous Fisheries Institute, 2018. *Aboriginal Fishery Guardian Program: Discussion Paper*, Membertou, NS, National Indigenous Fisheries Institute. <https://indigenousfisheries.ca/en/wp-content/uploads/2018/04/The-Institute-Aboriginal-Fisheries-Guardian-Program-October-2.pdf>.
- Navarro, G. et M. M. Saldaña, 2022. « Indigenous rights in South America: Observance with inter-American standards », *Revista Direito e Praxis*, vol. 13, n° 1, p. 580-606. <https://doi.org/10.1590/2179-8966/2022/65132>.
- NCSA et P. LaBoucane-Benson – Native Counselling Services of Alberta, s.d. Resiliency model. Adresse : <https://www.ncsa.ca/resiliency-model> (consulté en juillet 2025).
- Neerberg, S., 2022 (6 décembre). « I am Mutehekau Shipu: A river's journey to personhood in eastern Quebec », *Canadian Geographic*. Adresse : <https://canadiangeographic.ca/articles/i-am-mutehekau-shipu-a-rivers-journey-to-personhood-in-eastern-quebec/> (consulté en décembre 2025).
- Ninti One Limited, 2024. *Indigenous Protected Areas Program Evaluation: Community Report*, Hackney, Australie, Ninti One Limited et National Indigenous Australians Agency. <https://www.niaa.gov.au/sites/default/files/documents/2024-08/community-report-ipa-program-evaluation-2024.pdf>.
- Nisga'a Nation, 2004. *Nisga'a Final Agreement 2002/2003 Annual Report*, New Aiyansh, BC, Nisga'a Nation. <https://www.nisgaanation.ca/wp-content/uploads/2024/07/NLG2003AR.pdf>.
- Nuxalk-Carrier Grease Trail, s.d. The trail. Adresse : <https://greasetrail.com/the-trail> (consulté en octobre 2025).
- NVision Insight Group, s.d. The path. Adresse : <https://nvisionthepath.ca/> (consulté en janvier 2026).
- NWMB – Nunavut Wildlife Management Board, s.d.-a. FAQs. Adresse : <https://www.nwmb.com/en/about-nwmb/faqs#q-9-how-does-the-nwmb-incorporate-tek-iq-in-wildlife-management> (consulté en octobre 2025).
- NWMB – Nunavut Wildlife Management Board, s.d.-b. NWMB. Adresse : <https://www.nwmb.com/en/> (consulté en octobre 2025).
- NWMB – Nunavut Wildlife Management Board, s.d.-c. Co-management partners. Adresse : <https://www.nwmb.com/en/about-nwmb/co-management-partners> (consulté en octobre 2025).
- NWRCC – Nunavut Wildlife Resource Centre Coalition, s.d. Fishing industry of Nunavut. Adresse : <https://www.nwrcc.ca/economy/fishing> (consulté en mai 2026).
- Nyéleni, 2007. Nyéleni 2007 : forum pour la souveraineté alimentaire. 23 – 27 février 2007, Sélingué, Mali, Nyéleni. https://nyeleni.org/DOWNLOADS/Nyeleni_FR.pdf.

- NZ History – New Zealand History, 2023. Read the Treaty. Adresse : <https://nzhistory.govt.nz/politics/treaty/read-the-treaty/english-text> (consulté en août 2025).
- Oeggerli, V. et J. Grenz, 2025. « From science to sovereignty: Indigenizing Western scientific approaches for culturally appropriate wildfire recovery », *Ecology and Evolution*, vol. 15, n° 8, e71939. <https://doi.org/10.1002/ece3.71939>.
- ONA – Okanagan Nation Alliance, 2025. « Syilx Okanagan Nation salmon restoration: A case history of bringing back a species on the verge of extinction », *British Columbia History*, vol. 58, n° 3, p. 8-14. <https://syilx.org/wp-content/uploads/2025/11/BC-History-58.3-Fall-2025-Okanagan-Nation-Alliance.pdf>.
- ONA – Okanagan Nation Alliance, s.d. ntytyix Chief Salmon. Adresse : <https://syilx.org/fisheries/okanagan-sockeye/> (consulté en décembre 2025).
- Onkwata'karitáhtshera, 2024a. *Our Community, Our Health: Brief Data Update*, Kahnawà:ke, QC, Kahnawà:ke Shakotíia'takéhnhas Community Services. <https://www.kscs.ca/files/document/s/2024OurCommunityOurHealthKeyIndicatorUpdate14-Nov-2024.pdf>.
- Onkwata'karitáhtshera, 2024b. *Kahnawà:ke's Community Wellness Plan 2024-2032*, Kahnawà:ke, QC, Kahnawà:ke Shakotíia'takéhnhas Community Services. <https://www.kscs.ca/files/documents/CWPv25-31-2024.pdf>.
- ONSC – Ontario Superior Court of Justice, 1993. *R v Jones*, CanLII 8684.
- ONU – Organisation des Nations Unies, 2007. *Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*, New York, NY, ONU. <https://documents.un.org/doc/undoc/gen/n06/512/08/pdf/n0651208.pdf>.
- ONU – Organisation des Nations Unies, 2019. *Résolution A/RES/74/135*. Genève, Suisse, ONU. <https://docs.un.org/fr/A/RES/74/135>.
- ONU – Organisation des Nations Unies, s.d. *Langues autochtones*, New York, NY, L'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones. <https://www.un.org/development/desa/indigenouspeoples/wp-content/uploads/sites/19/2018/04/Backgrounder-Languages-French.pdf>.
- PAGRAO – Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques, s.d.-a. Okanagan Nation Alliance. Adresse : <https://pagrao.ca/profils-pagraos/okanagan-nation-alliance/> (consulté en décembre 2025).
- PAGRAO – Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques, s.d.-b. FAQ. Adresse : <https://pagrao.ca/faq/> (consulté en décembre 2025).
- Parenteau, B., 1998. « “Care, control and supervision”: Native people in the Canadian Atlantic salmon fishery, 1867-1900 », *Canadian Historical Review*, vol. 79, n° 1, p. 1-35. <https://doi.org/10.3138/CHR.79.1.1>.
- Pauquachin First Nation Marine, s.d. BOKÉĆEN S'uylu Skweyul (Pauquachin Spirit Days) and Sea Garden Restoration: 2025 Gathering overview. Adresse : <https://www.pauquachinmarine.com/2025-gathering> (consulté en février 2026).

- PC – Parcs Canada, 2024. *Plan directeur du parc national et réserve de parc national du Canada Kluane*, 2024, Gatineau, QC, Gouvernement du Canada. <https://parcs.canada.ca/pn-np/yt/kluane/gestion-management/plan-2024>.
- PC – Parcs Canada, 2025. Le Conseil de gestion de l'archipel. Adresse : <https://parcs.canada.ca/pn-np/bc/gwaiihaanas/info/coop/amb> (consulté en novembre 2025).
- PCMB – Porcupine Caribou Management Board, 2016. *Vadzaih: Cooking Caribou from Antler to Hoof*, Whitehorse, YT, PCMB.
- Pictou, S., 2025 (17 décembre). « Wit-Lukutimk Wskitqamu (Working with [Mother] Earth): A gendered approach to environmental related governance », *Voices of Indigenous Science Speaker Series, Environment and Climate Change Canada*. Adresse : https://www.youtube.com/watch?v=8UyofTrSsIM&list=PLVtgEtfxlVssF-WsXSaSmeQ9JOdhW_VNw&index=1
- Pikialasorsuaq Commission, 2017. *People of the Ice Bridge: The Future of the Pikialasorsuaq, s.l., Inuit Circumpolar Council*. <https://wwf.ca/report/people-of-the-ice-bridge-the-future-of-the-pikialasorsuaq/>.
- PNUD – Programme des Nations Unies pour le développement, 2025. Inuit Circumpolar Council, Greenland. Equator Initiative Case Study Series. New York, NY: Equator Initiative. <https://www.equatorinitiative.org/wp-content/uploads/2023/08/ICC-Case-Study-En-r4.pdf>.
- Pollock, G., 2026 (6 février). « Alderville First Nation grants legal personhood to Rice Lake », *Peterborough Currents*. Adresse : <https://peterboroughcurrents.ca/environment/rice-lake-personhood/> (consulté en mai 2026).
- Porter, N. H., N. Bulger, A. Benoit, J. Auger, R. Maddox, J. Jull, ... M. M. Ninomiya, 2024. « How Indigenous knowledges and knowledge systems are centered in research: An Indigenous-informed realist review protocol », *Progress in Community Health Partnerships: Research, Education, and Action*, vol. 18, n° 4, p. 561-572. <https://doi.org/10.1353/cpr.2024.a948680>.
- QHRC – Qaujigiartiit Health Research Centre, s.d. Our story. Adresse : <https://www.qaujigiartiit.ca/our-approach/our-story/> (consulté en mai 2026).
- QIA – Qikiqtani Inuit Association, 2019. *Food Sovereignty and Harvesting*, Iqaluit, NU, QIA. https://www.qia.ca/wp-content/uploads/2020/02/food-sovereignty-and-harvesting_final_english_2019-03_low.pdf.
- QIA – Qikiqtani Inuit Association, 2020. *NAUTTIQSUQTIIT: Protecting Our Environment Providing for Our People*, Iqaluit, NU, QIA. https://www.qia.ca/wp-content/uploads/2020/02/qia-nauttisquqtiit-brochure-2020_en-final_web_spread.pdf.
- Rapinski, M., A. Cuerrier, C. Harris, E. of Ivujivik, E. of Kangiqsujuag, et M. Lemire, 2018. « Inuit perception of marine organisms: From folk classification to food harvest », *Journal of Ethnobiology*, vol. 38, n° 3, p. 333-355. <https://doi.org/10.2993/0278-0771-38.3.333>.
- RCAANC – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2010. Fiche d'information sur les traités de paix et d'amitié dans les Maritimes et dans la région de Gaspé. Adresse : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100028599/1539609517566> (consulté en mai 2026).

- RCAANC – Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, 2024. À propos des traités. Adresse : <https://www.rcaanc-cirnac.gc.ca/fra/1100100028574/1529354437231> (consulté en octobre 2025).
- Redvers, N., Y. Celidwen, C. Schultz, O. Horn, C. Githaiga, M. Vera, ... B. Blondin, 2022. « The determinants of planetary health: An Indigenous consensus perspective », *The Lancet Planetary Health*, vol. 6, n° 2, p. e156–e163. [https://doi.org/10.1016/S2542-5196\(21\)00354-5](https://doi.org/10.1016/S2542-5196(21)00354-5).
- Reed, G., N. D. Brunet, D. McGregor, C. Scurr, T. Sadik, J. Lavigne, et S. Longboat, 2022. « Toward Indigenous visions of nature-based solutions: An exploration into Canadian federal climate policy », *Climate Policy*, vol. 22, n° 4, p. 514–533. <https://doi.org/10.1080/14693062.2022.2047585>
- Reed, G., N. D. Brunet, S. Longboat, et D. C. Natcher, 2021. « Indigenous guardians as an emerging approach to Indigenous environmental governance », *Conservation Biology*, vol. 35, n° 1, p. 179–189. <https://doi.org/10.1111/cobi.13532>.
- Reid, A. J., D. A. McGregor, A. K. Menzies, L. E. Eckert, C. M. Febria, et J. N. Popp, 2024. « Ecological research ‘in a good way’ means ethical and equitable relationships with Indigenous Peoples and Lands », *Nature Ecology & Evolution*, vol. 8, n° 4, p. 595–598. <https://doi.org/10.1038/s41559-023-02309-0>.
- Reid, A. J., L. E. Eckert, J.-F. Lane, N. Young, S. G. Hinch, C. T. Darimont, ... A. Marshall, 2021. « « Two-Eyed Seeing »: An Indigenous framework to transform fisheries research and management », *Fish and Fisheries*, vol. 22, n° 2, p. 243–261. <https://doi.org/10.1111/faf.12516>.
- Reist, J. D., 2018. « Fisheries », dans Coad, B.W. et J.D. Reist (réd.), *Marine Fishes of Arctic Canada*, Toronto, ON, University of Toronto Press.
- Rieger, K. L., S. Gazan, M. Bennett, M. Buss, A. M. Chudyk, L. Cook, ... A. S. H. Schultz, 2020. « Elevating the uses of storytelling approaches within Indigenous health research: A critical and participatory scoping review protocol involving Indigenous people and settlers », *Systematic Reviews*, vol. 9, n° 1, p. 257. <https://doi.org/10.1186/s13643-020-01503-6>.
- Robin, T. et M. A. Hart, 2025. « Cree food knowledge and being well », *International Journal of Environmental Research and Public Health*, vol. 22, n° 2, p. 181. <https://doi.org/10.3390/ijerph22020181>.
- Robin, T., D. James, L. Kenoras, et S. K. Lin, 2026. « Analyzing the NIMMIWG’s 231 Calls for Justice through a food studies lens: Inviting food systems scholars to the table », *La Revue canadienne des études sur l’alimentation*, vol. 13, n° 1, p. 54–78. <https://doi.org/10.15353/cfs-rcea.v13i1.746>.
- Robin, T., K. Burnett, B. Parker, et K. Skinner, 2021. « Safe food, dangerous lands? Traditional foods and Indigenous Peoples in Canada », *Frontiers in Communication*, vol. 6, 749944. <https://doi.org/10.3389/fcomm.2021.749944>.
- Robin, T., S. Rotz, et A. Xavier, 2023. *Indigenous Food Sovereignty in Ontario: A Study of Exclusion at the Ministry of Agriculture, Food & Rural Affairs*, Toronto, ON, Yellowhead Institute. <https://yellowheadinstitute.org/report/food-sovereignty-omafra/>.

- Robinson, A., 2019 (2 octobre). « Métis scrip in Canada », *The Canadian Encyclopedia*. Adresse : <https://thecanadianencyclopedia.ca/en/article/metis-scrip-in-canada> (consulté en septembre 2025).
- Ruru, J., 2008. « A Maori right to own and manage national parks? », *Journal of South Pacific Law*, vol. 12, n° 1, p. 105-110. <https://pacilii.austlii.edu.au/journals/fjspl/vol12no1/pdf/ruru.pdf>.
- Salim, J. M., S. N. Anuar, K. Omar, T. R. T. Mohamad, et N. A. Sanusi, 2023. « The impacts of traditional ecological knowledge towards Indigenous peoples: A systematic literature review », *Sustainability*, vol. 15, p. 824. <https://doi.org/10.3390/su15010824>.
- Sandlos, J., 2007. *Hunters at the Margin*, Vancouver, BC, University of British Columbia Press.
- SARC – Northwest Territories Species at Risk Committee, 2022. *Species Assessment Process*, Yellowknife, NT, SARC. <https://www.cclmportal.ca/sites/default/files/2022-10/SPECIES%20AT%20RISK%20COMMITTEE%20%28SARC%29%20SPECIES%20ASSESSMENT%20PROCESS.pdf>.
- Sawyer, S., 2018 (4 août). « Gwaii Haanas Report: 25 years of good people working together », *Haida Gwaii Observer*. Adresse : <https://www.haidagwaiiobserver.com/opinion/gwaii-haanas-report-25-years-of-good-people-working-together-6340964> (consulté en novembre 2025).
- Sebai, I., A. Ing, M. Nardocci Fusco, K. Fediuk, T. Sadik, H. M. Chan, et M. Batal, 2025. « Eating traditional foods enhances diet quality among First Nations in Canada: An analysis using the Healthy Eating Food Index-2019 (HEFI-2019) and the Canadian Healthy Eating Index 2007 (C-HEI 2007) », *Applied Physiology, Nutrition, and Metabolism*, vol. 50, p. 1-13. <https://doi.org/10.1139/apnm-2024-0220>.
- Second Harvest, 2025. Food and reconciliation: What the TRC calls to action say about our food systems. Adresse : <https://www.secondharvest.ca/post/food-and-reconciliation-what-the-trc-calls-to-action-say-about-our-food-systems> (consulté en mai 2026).
- Settee, P. et S. Shukla, 2020. « Introduction », dans Settee, P. et S. Shukla (réd.), *Indigenous Food Systems: Concepts, Cases, and Considerations*, Toronto, ON, Canadian Scholars.
- Shcholok, T., K. Matini, F. A. Chartrand, et O. Kloss, 2023. *Riel and Resilient: The Impact of Climate Change on Red River Métis Health*, Winnipeg, MB, Fédération Métisse du Manitoba. https://www.mmf.mb.ca/wcm-docs/docs/departments-health-wellness/rpt_climate_change_feb_07_2024_ts.pdf.
- SIKU, s.d. Ice profiles. Adresse : <https://siku.org/ice> (consulté en août 2025).
- Sinclair, N. J. et S. Dainard, 2024 (10 janvier). « Sixties Scoop », *The Canadian Encyclopedia*. Adresse : <https://thecanadianencyclopedia.ca/en/article/sixties-scoop> (consulté en avril 2026).
- Singer, C. L., M. R. Routh, M. J. Grabke, L. Andrew, S. Carrière, A. Guile, ... A. Bathe, 2023. « Equal use of Indigenous and scientific knowledge in species assessments: A case study from the Northwest Territories, Canada », *Biological Conservation*, vol. 281, 109995. <https://doi.org/10.1016/j.biocon.2023.109995>.

- Singleton, B. E., M. B. Gillette, A. Burman, et C. Green, 2023. « Toward productive complicity: Applying 'traditional ecological knowledge' in environmental science », *The Anthropocene Review*, vol. 10, n° 2, p. 393-414. <https://doi.org/10.1177/20530196211057026>.
- Skinner, K., E. Pratley, et K. Burnett, 2016. « Eating in the city: A review of the literature on food insecurity and Indigenous people living in urban spaces », *Societies*, vol. 6, n° 2, p. 7. <https://doi.org/10.3390/soc6020007>.
- SLMHC – Sioux Lookout Meno Ya Win Health Centre, 2025. Miichim. Adresse : <https://slmhc.on.ca/departments-and-services/traditional-program/miichim/> (consulté en juin 2025).
- SmartICE, s.d.-a. Our guiding principles. Adresse : <https://smartice.org/who-we-are/> (consulté en août 2025).
- SmartICE, s.d.-b. Our smart technology. Adresse : <https://smartice.org/our-smart-technology/> (consulté en février 2026).
- Smylie, J., M. Olding, et C. Ziegler, 2014. « Sharing what we know about living a good life: Indigenous approaches to knowledge translation », *Journal de l'Association des bibliothèques de la santé du Canada*, vol. 35, p. 16-23. <https://doi.org/10.5596/c14-009>.
- Snow, J., 1977. *These Mountains Are Our Sacred Places*, Toronto, ON, Samuel Stevens.
- SPAC – Services publics et Approvisionnement Canada, 2024. *Évaluation de l'Initiative de gardiens autochtones d'ECCC : rapport final*, Ottawa, ON, Gouvernement du Canada. <https://publications.gc.ca/site/fra/9.942368/publication.html>.
- Spring, A., B. Carter, et A. Blay-Palmer, 2018. « Climate change, community capitals, and food security: Building a more sustainable food system in a northern Canadian boreal community », *Canadian Food Studies*, vol. 5, n° 2, p. 111-141. <https://doi.org/10.15353/cfs-rcea.v5i2.199>.
- SRSR – Comité permanent de la science et de la recherche, 2024. *Inclure le savoir et les connaissances scientifiques autochtones dans la recherche et l'élaboration des politiques canadiennes*, Ottawa, ON, Chambre des communes Canada. https://publications.gc.ca/collections/collection_2024/parl/x79-1/XC79-1-1-441-11-fra.pdf.
- St. Pierre, M. et Z. J. Chen, 2024. *Le portrait socioéconomique de la population agricole autochtone au Canada*, 2021, Ottawa, ON, Statistique Canada. <https://www150.statcan.gc.ca/n1/fr/pub/96-325-x/2021001/article/00020-fra.pdf?st=h2xBSY6x>.
- Staples, K., R. Klein, T. Southwick, L. Kinnear, C. Geddes, et J. Gingell, 2021. « Indigenization and university governance: Reflections from the transition to Yukon University », *Tertiary Education and Management*, vol. 27, n° 3, p. 209-225. <https://doi.org/10.1007/s11233-021-09073-5>.
- Stein, S., C. Ahenakew, W. Valley, P. Y. Sherpa, E. Crowson, T. Robin, ... S. Evans, 2024. « Toward more ethical engagements between Western and Indigenous sciences », *FACETS*, vol. 9, p. 1-14. <https://doi.org/10.1139/facets-2023-0071>.
- Stiegman, M. et S. Pictou, 2024. « We Story the Land: Exploring Mi'kmaq food sovereignty, Indigenous law and treaty relations », *The Journal of Peasant Studies*, vol. 51, n° 2, p. 294-317. <https://doi.org/10.1080/03066150.2023.2223482>.

- Stirling, K. M., K. Almack, N. Boucher, A. Duncan, A. M. Muir, J. W. H. Connoy, ... A. J. Reid, 2023. « Experiences and insights on bridging knowledge systems between Indigenous and non-Indigenous partners: Learnings from the Laurentian Great Lakes », *Journal of Great Lakes Research*, vol. 49, p. S58-S71. <https://doi.org/10.1016/j.jglr.2023.01.007>.
- Stoney Nakoda Consultation Team, 2022. *Enhancing the Reintroduction of Plains Bison in Banff National Park Through Cultural Monitoring and Traditional Knowledges: Final Report and Recommendations*, Morley, AB, Stoney Nakoda Tribal Administration. https://braidingknowledgescanada.ca/wp-content/uploads/2025/06/Stoney_Bison_Report_FINAL_Rev2.pdf.
- Strachan, B., 2022 (2 septembre). « Celebrating record salmon return in B.C.'s Okanagan », CBC News. Adresse : <https://www.cbc.ca/player/play/video/1.6571121> (consulté en décembre 2025).
- Strachan, B., 2024 (27 avril). « Making friends with fire », CBC News. Adresse : <https://www.cbc.ca/i/phenix/player/syndicate/?mediaId=2331214915911> (consulté en octobre 2025).
- Strand, M., G.-B. Retter, M. Khan, A. Frid, M. Hudson, K. Leonard, ... V. Rakotondrazafy, 2024. *Co-Producing Sustainable Ocean Plans with Indigenous and Traditional Knowledge Holders*, Washington, D.C., World Resources Institute. <https://doi.org/10.69902/8f1075e8>.
- suiki?st [Terbasket, P.], 2019. « Syilx perspective on original foods: Yesterday, today, and tomorrow », *Journal of Agriculture, Food Systems, and Community Development*, vol. 9, sup 1, p. 49-54. <https://doi.org/10.5304/jafscd.2019.091.016>.
- SVA – Social Ventures Australia, 2016a. *Consolidated Report on Indigenous Protected Areas Following Social Return on Investment Analyses*, Canberra, Australie, Département du Premier ministre et du Cabinet. https://ipcaknowledgebasket.ca/wp-content/uploads/2023/05/SROI-Consolidated-Report-IPA_1.pdf.
- SVA – Social Ventures Australia, 2016b. *Analysis of the Current and Future Value of Indigenous Guardian Work in Canada's Northwest Territories*, s.l., Dehcho First Nations, Lutsel K'e Dene First Nation, Indigenous Leadership Initiative et Tides Canada. <https://static1.squarespace.com/static/5f8367238502ed181766aaf0/t/5fb4067a20b4fb44c16568e1/1605633660632/value-in-indigenous-guardian-work-nwt.pdf>.
- Sze, J. S., D. Z. Childs, L. R. Carrasco, Á. Fernández-Llamazares, S. T. Garnett, et D. P. Edwards, 2024. « Indigenous Peoples' Lands are critical for safeguarding vertebrate diversity across the tropics », *Global Change Biology*, vol. 30, n° 1, e16981. <https://doi.org/10.1111/gcb.16981>.
- Tajikeimik Mi'kmaw Health and Wellness, s.d. About us. Adresse : <https://mhwns.ca/about-us/> (consulté en mai 2026).
- TallBear, K., 2013. « Genomic articulations of indigeneity », *Social Studies of Science*, vol. 43, n° 4, p. 509-533. <https://doi.org/10.1177/0306312713483893>.
- Tang, E., 2003. *Agriculture: The Relationship Between Aboriginal Farmers and Non-Aboriginal Farmers*, Regina, SK, Western Development Museum/Saskatchewan Indian Cultural Centre Partnership Project. <https://apihtawikosisan.com/wp-content/uploads/2012/05/FNAgriculture.pdf>.

- Tarasuk, V., T. Li, et A.-A. Fafard St-Germain, 2022. *Household Food Insecurity in Canada: 2021*, Toronto, ON, PROOF. <http://journals.lww.com/00008486-200510000-00003>.
- Te Aka Māori Dictionary, s.d. Mātauranga. Adresse : <https://www.maoridictionary.co.nz/> (consulté en août 2025).
- Tea Creek, 2025. *Impact Report 2024*, Kitwanga, BC, Tea Creek. <https://www.teacreek.ca/impact-report-2024>.
- Tea Creek, s.d. Tea Creek training and employment. Adresse : <https://www.teacreek.ca> (consulté en février 2026).
- Tokeley, C., 2024 (25 septembre). « Tapestries of diversity: Indigenous languages and biodiversity conservation », *International Union for Conservation of Nature*. Adresse : <https://iucn.org/blog/202409/tapestries-diversity-indigenous-languages-and-biodiversity-conservation> (consulté en août 2025).
- Tomkinson, K. – on behalf of Conservation through Reconciliation Partnership et IISAAK OLAM Foundation, 2024. *Frequently Asked Questions about Indigenous Protected and Conserved Areas (IPCAs)*, s.l., CRP et IISAAK OLAM. <https://ipcaknowledgebasket.ca/wp-content/uploads/2024/07/IPCA-FAQs-FINAL-JULY-2024-1.pdf>.
- Tough, F. et E. McGregor, 2007. « « The rights to the land may be transferred »: Archival records as colonial text—a narrative of Métis scrip », dans DePasquale, P.W. et J. Hart (réd.), *Natives and Settlers Now and Then*, University of Alberta Press.
- Tough, F., 2000. « « The storehouses of the Good God: » Aboriginal Peoples and freshwater fisheries in Manitoba », *Manitoba History*, vol. 39. https://www.mhs.mb.ca/docs/mb_history/39/storehousesgoodgod.shtml.
- Tran, T. M. A., V. S. Gagnon, et C. Schelly, 2025. « A review of traditional ecological knowledge in resilient livelihoods and forest ecosystems: Lessons for restoration sciences and practices », *Forests Trees and Livelihoods*, vol. 34, n° 1, p. 27–53. <https://doi.org/10.1080/14728028.2024.2408725>.
- Trott, N. et M. E. Mulrennan, 2024. « «Part of who we are...»: A review of the literature addressing the sociocultural role of traditional foods in food security for Indigenous people in northern Canada », *Societies*, vol. 14, n° 3, p. 34. <https://doi.org/10.3390/soc14030034>.
- Turner, N. J., D. Lepofsky, et D. Deur, 2013. « Plant management systems of British Columbia's First Peoples », *BC Studies: The British Columbian Quarterly*, vol. 179, p. 107–133. <https://doi.org/10.14288/bcs.v0i179.184112>.
- UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, 2025. Biodiversity and ecosystems. Adresse : <https://www.unesco.org/en/links/biodiversity> (consulté en février 2026).
- Université de l'Alberta, s.d. Indigenous Canada. Adresse : <https://www.ualberta.ca/en/admissions-programs/online-courses/indigenous-canada/index.html> (consulté en janvier 2026).
- University nuhelot'ine thaiyots'i nistameyimâkanak Blue Quills, s.d. Vision. Adresse : <https://www.bluequills.ca/About/Vision> (consulté en janvier 2026).

- Vernooy, R. et M. Ramirez, 2025 (25 avril). « “Opening our eyes”: Community seed banks at the heart of Peru’s Agrobiodiversity Zones », *Alliance of Bioversity International and CIAT, CGIAR*. Adresse : <https://alliancebioversityciat.org/stories/community-seed-banks-heart-perus-agrobiodiversity-zones> (consulté en août 2025).
- Walalakoo Aboriginal Corporation RNTBC, 2016. *Walalakoo Healthy Country Plan 2017–2027*, Derby, Australie, Walalakoo Aboriginal Corporation. https://maps.northwestatlas.org/files/montara/links_to_plans/WA/WA_3_Walakoo_Healthy_Country_Plan_2017_2027_Nyikina%20Mangala%20IPA.pdf.
- Watts, V., 2013. « Indigenous place-thought & agency amongst humans and non-humans (First Woman and Sky Woman go on a European world tour!) », *Decolonization: Indigeneity, Education & Society*, vol. 2, n° 1, p. 20–34. <https://jps.library.utoronto.ca/index.php/des/article/view/19145>.
- WGAC – Wunambal Gaambera Aboriginal Corporation, 2010. *Wunambal Gaambera Healthy Country Plan – Looking after Wunambal Gaambera Country 2010 – 2020*, Wyndham, Australie, WGAC. <https://wunambalgaambera.org.au/wp-content/uploads/2020/06/Healthy-Country-Plan.pdf>.
- Whitten, E., 2025 (20 avril). « Disappearing Nunatsiavut sea ice continues as climate change dramatically alters Labrador landscape », *CBC News*. Adresse : <https://www.cbc.ca/news/canada/newfoundland-labrador/smartice-nunatsiavut-sea-ice-1.7507820> (consulté en décembre 2025).
- Whyte, K. P., 2013. « On the role of traditional ecological knowledge as a collaborative concept: A philosophical study », *Ecological Processes*, vol. 2, n° 1, p. 1–12. <https://doi.org/10.1186/2192-1709-2-7>.
- Whyte, K. P., J. P. Brewer, et J. T. Johnson, 2016. « Weaving Indigenous science, protocols and sustainability science », *Sustainability Science*, vol. 11, n° 1, p. 25–32. <https://doi.org/10.1007/s11625-015-0296-6>.
- Wickham, S. B., S. Augustine, A. Forney, D. L. Mathews, N. Shackelford, J. Walkus, et A. J. Trant, 2022. « Incorporating place-based values into ecological restoration », *Ecology and Society*, vol. 27, n° 3, p. 32. <https://doi.org/10.5751/ES-13370-270332>.
- Wilder, B. T., C. O’Meara, L. Monti, et G. P. Nabhan, 2016. « The importance of Indigenous knowledge in curbing the loss of language and biodiversity », *BioScience*, vol. 66, n° 6, p. 499–509. <https://doi.org/10.1093/biosci/biw026>.
- Williams–Davidson, G. L. T.–L. et S. F. Davidson, 2019. *Magical Beings of Haida Gwaii*, Victoria, BC, Heritage House Publishing Company Ltd.
- Wilson, K., M. Basterfield, C. Furgal, T. Sheldon, E. Allen, the Communities of Nain and Kangiqsualujjuaq, et the Co-operative Management Board for the Torngat Mountains National Park, 2014. *Across Borders, for the Future: Torngat Mountains Caribou Herd Inuit Knowledge, Culture, and Values Study*, Nain, NL, Rapport final au Gouvernement du Nunatsiavut, à la Société Makivik, à Parcs Canada et au Conseil de cogestion de la faune et de la flore des monts Torngat. <http://parkscanadahistory.com/publications/torngats/across-borders-for-the-future-e-2014.pdf>.

- Wilson, S., 2008. *Research Is Ceremony: Indigenous Research Methods*, Winnipeg, MB, Fernwood Publishing.
- Wisniewski, J., 2010. « Knowings about Sigu: Kigiqtaamiut hunting as an experiential pedagogy », dans Krupnik, I., C. Aporta, S. Gearheard, G.J. Laidler, et L. Kielsen Holm (réd.), *SIKU: Knowing Our Ice: Documenting Inuit Sea Ice Knowledge and Use*, New York, NY, Springer.
- Wood, S. K., 2022 (15 décembre). « Behind the long wait for Indigenous Protected and Conserved Areas », *The Narwhal*. Adresse : <https://thenarwhal.ca/indigenous-protected-areas-ipca-hurdles/> (consulté en novembre 2025).
- Xwisten Nation, A. C. Christianson, D. Andrew, N. Caverley, et J. Eustache, 2018. *Burn Plan Framework Development: Re-establishing Indigenous Cultural Burning Practices to Mitigate Risk from Wildfire and Drought*, Lillooet, BC, Xwisten Nation, First Nations' Emergency Services Society et Ressources naturelles Canada. https://www.cif-ifc.org/wp-content/uploads/2018/10/CIF_Xwisten_Nov2018_FINAL.pdf.
- Yellowhead School, s.d. Land Back. Adresse : <https://learnonline.yellowheadinstitute.org/> (consulté en janvier 2026).
- YLUPC – Yukon Land Use Planning Council, 2022. *Land Relationship Planning Gathering: Using Indigenous Knowledge to Improve Regional Planning in Yukon: Executive Summary and Proceedings*, Whitehorse, YT, Indigenous Planning and Traditional Knowledge Committee. <https://emrlibrary.gov.yk.ca/ylupc/land-relationship-planning-gathering-using-indigenous-knowledge-to-improve-regional-planning-in-yukon-proceedings-2022.pdf>.

Conseil d'administration du CAC*

Soheil Asgarpour, FACG (président), président et chef de la direction sortant, Petroleum Technology Alliance Canada et président sortant du conseil d'administration, Académie canadienne du génie (Vancouver, C.-B.)

Brian Fleck, professeur, Faculté de génie, Département de génie mécanique, Université de l'Alberta (Edmonton, Alb.)

Pascal Grenier, président, Défense et Sécurité, CAE (Montréal, Qc)

Catherine Karakatsanis, FACG, vice-présidente principale, Stantec (Toronto, Ont.)

Catherine Middleton, professeure, École de gestion des technologies de l'information Ted Rogers, Université métropolitaine de Toronto (Toronto, Ont.)

Hasna Rouighi, directrice générale, Secrétariat aux aînés, ministère de la Santé et des Services sociaux, gouvernement du Québec (Montréal, Qc)

Donna Strickland, C.C., MSRC, FACG, professeure, Département de physique et d'astronomie, Université de Waterloo (Waterloo, Ont.)

Christine Thomas, vice-présidente, Gouvernance et Conseillère juridique, Association médicale canadienne (Ottawa, Ont.)

Rachel Wernick, associée du Forum des politiques publiques; directrice du Programme de leadership en matière de politiques, École de gestion Telfer, Université d'Ottawa; et ancienne sous-ministre adjointe principale au sein du gouvernement du Canada (Ottawa, Ont.)

Joseph Wong, professeur à l'École Munk des affaires internationales et des politiques publiques, et vice-président chargé des affaires internationales à l'Université de Toronto (Toronto, Ont.)

Gisèle Yasmeen, professeure de pratique JW McConnell, École de politiques publiques Max Bell, Université McGill (Montréal, Qc)

*En septembre 2026

Comité consultatif scientifique du CAC*

Maydianne C. B. Andrade (présidente), doyenne, Faculté des sciences, Université York (Toronto, Ont.)

Kyle Bobiwash, professeur adjoint, érudit autochtone, Département d'entomologie, Université du Manitoba (Winnipeg, Man.)

Bing Chen, professeur de génie civil, titulaire de la Chaire UArctic en génie de l'environnement marin et côtier, et doyen associé de la faculté de génie et des sciences appliquées, Université Memorial de Terre-Neuve (St. John's, T.-N.-L.)

Benoît Dupont, professeur, École de criminologie, Chaire de recherche du Canada en cybersécurité, Chaire de recherche en prévention de la cybercriminalité, Université de Montréal; et directeur scientifique, Réseau intégré sur la cybersécurité (Montréal, Qc)

Jaigris Hodson, chaire de recherche de niveau 2 du Canada sur la communication numérique au service de l'intérêt public et professeure agrégée, Collège des études interdisciplinaires, Université Royal Roads (Victoria, C.-B.)

Digvir S. Jayas, O.C., MSRC, FACG, président et vice-chancelier, Université de Lethbridge (Lethbridge, Alb.)

Sandra Lapointe, directrice, Collaboratif canadien pour la société, l'innovation et les politiques; professeure, Faculté des sciences humaines, Université McMaster; et directrice, The/La Collaborative (Hamilton, Ont.)

Catherine L. Mah, professeure et titulaire de la Chaire de recherche du Canada sur la promotion des populations en santé, École d'administration de la santé, Faculté de la santé, Université Dalhousie (Halifax, N.-É.)

Nicole Redvers, professeure agrégée, chaire de recherche à Western, École de médecine et de médecine dentaire Schulich, Université Western et V.-P., recherche, L'Association des facultés de médecine du Canada (London, Ont.)

Madison Rilling, ancienne directrice générale, Optonique (Québec, Qc)

David A. Wolfe, professeur émérite de sciences politiques, Université de Toronto et codirecteur, Innovation Policy Lab à la Munk School of Global Affairs and Public Policy (Toronto, Ont.)

*En septembre 2026

Des données probantes pour le bien public.

Le **Conseil des académies canadiennes (CAC)** est une voix de confiance à l'intersection de la recherche, des enjeux sociaux et des politiques publiques. Il rassemble l'expertise et évalue les connaissances afin de faire progresser la prise de décision fondée sur des données probantes au Canada comme à l'étranger.

Grâce à des évaluations multidisciplinaires menées par des experts s'appuyant sur des données probantes en provenance de différents secteurs et communautés, le CAC apporte clarté, rigueur et équilibre dans la compréhension de sujets de politiques complexes dans divers domaines comme la santé, l'environnement, la sécurité publique, l'innovation et l'économie.

Organisation de bienfaisance sans but lucratif, le CAC est guidé par les principes d'indépendance, d'excellence et d'intégrité dans tous ses travaux, offrant ainsi une valeur constante à ceux qui utilisent ses rapports pour éclairer les politiques et le débat public.

www.rapports-cac.ca



Council of
Canadian
Academies

Conseil des
académies
canadiennes